

**UNIVERSITE DE NANTES**

**FACULTE DE MEDECINE**

---

Année 2012

N° 095

**THESE**

Pour le

**DIPLÔME D'ÉTAT DE DOCTEUR EN MÉDECINE**

**Qualification en MÉDECINE GÉNÉRALE**

Par

**Jean-Charles CRÉTÉ**

Né le 23 janvier 1982 à Redon

---

Présentée et soutenue publiquement le 13 septembre 2012

---

**CES PATIENTS QUI REFUSENT UN ARRÊT DE TRAVAIL :  
MOTIFS DE REFUS ET REPRÉSENTATIONS DE L'ARRÊT  
Etude qualitative par entretiens semi-directifs**

---

Président du jury : Monsieur le Professeur Rémy SÉNAND

Directeur de thèse : Madame le Docteur VANWASSENHOVE

## TABLE DES MATIERES

I Introduction.....	5
II Matériel et méthode .....	7
A Le choix de l'entretien .....	7
B Définition de la population .....	8
C Le guide d'entretien.....	9
D Le recrutement de la population.....	10
E Méthode d'analyse.....	11
III Résultats.....	14
A Constitution du corpus .....	14
B Données du corpus.....	14
1 Sexe et âge des interviewés.....	15
2 Catégories socioprofessionnelles .....	16
3 Autres données socio-économiques .....	17
C Indicateurs de motifs de refus.....	19
1 l'altruisme.....	20
2 La conscience professionnelle .....	21
3 L'état de santé .....	21
4 La peur de conséquences professionnelles.....	22
5 La peur de conséquences personnelles .....	23
6 La perte de ressources.....	24
7 Le motif sociétal.....	24
D Indicateurs des représentations de l'arrêt de travail .....	25
1 Etre en accord avec ses valeurs familiales .....	25
2 Etre en accord avec son éthique personnelle.....	26
3 Conforter la valeur de soi.....	26
4 Le regard des autres.....	27

5 L'absence de besoin .....	27
6 L'arrêt cas de force majeure .....	28
7 Le statut de malade.....	28
8 Les représentations sociétales.....	29
IV Analyse des indicateurs et des représentations par entretien.....	31
A Chef d'entreprise.....	31
B Ajusteur mouliste.....	33
C Aide à domicile .....	36
D Chef de chantier.....	37
E Ergothérapeute.....	39
F Directeur adjoint .....	41
G Mécanicien.....	44
H Ouvrier agricole.....	46
I Commerciale .....	49
J Femme de ménage 1 .....	51
K Femme de ménage 2 .....	53
L Ouvrier de maintenance .....	55
M Chauffeur routier.....	57
N Chef de quai .....	62
V Analyse transversale .....	64
A L'indicateur de refus altruisme .....	64
B L'indicateur de refus conscience professionnelle .....	67
C L'indicateur de refus état de santé.....	74
1 L'état de santé non lié à la peur des conséquences.....	75
2 L'état de santé lié à au moins un indicateur de peur des conséquences.....	78
D L'indicateur de refus peur des conséquences professionnelles.....	82
1 La peur des conséquences professionnelles immédiates .....	82

2 La peur du reclassement professionnel.....	87
E L'indicateur de refus peur des conséquences personnelles .....	90
1 La peur de la déprime.....	90
2 La peur de devoir rester à la maison.....	93
3 La peur des conséquences financières .....	95
4 La peur du contrôle .....	96
F L'indicateur de refus perte de ressources .....	100
G L'indicateur de refus sociétal .....	105
H Bilan des cooccurrences .....	107
VI Discussion.....	108
A Discussion sur la méthode .....	108
1 Le choix de la méthode .....	108
2 L'entretien semi directif.....	108
3 La constitution du corpus et la réalisation des entretiens .....	109
4 Méthode d'analyse .....	110
B Discussion des résultats .....	111
1 Discussion sur l'analyse entretien par entretien.....	111
2 Discussion sur l'analyse transversale .....	118
VII Conclusion.....	124
BIBLIOGRAPHIE .....	126
ANNEXE 1 DEROULEMENT DE L'ENTRETIEN .....	128
ANNEXE 2 GUIDE D'ENTRETIEN THEMATIQUE.....	129
ANNEXE 3 RELEVES D'INDICATEURS ET DE REPRESENTATIONS.....	130
ANNEXE 4 ENTRETIENS.....	149

# I Introduction

Selon le rapport de la Commission des comptes de la Sécurité Sociale 2011, portant sur l'année 2010, les indemnités journalières (IJ) versées en cas d'arrêt de travail représentaient 15,6 milliard d'euros des dépenses de l'assurance maladie, toutes branches confondues (maladie, maternité, accident de travail/maladie professionnelle). Les IJ maladie s'élevaient à 6,2 milliards d'euros, celles versées au titre du risque accident de travail/maladie professionnelles à 2,5 milliards d'euros [1]. La totalité des IJ versées en 2010 représente un peu plus de 5% [2] des dépenses courantes de santé [3]. La très forte croissance des IJ entre 1997 et 2002 (+34%) [4] a conduit depuis 2003 la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS) à intensifier sa politique de contrôle des assurés en arrêt de travail (contrôles plus fréquents et plus précoces) et des gros prescripteurs d'arrêts [1].

Le coût engendré par les IJ a donné lieu à plusieurs études ayant pour objectif d'établir quels en sont les déterminants de variation [4-7]. Elles ont mis en évidence que des facteurs comme l'évolution de la population active, le vieillissement de cette population, le taux de chômage, la profession exercée et les conditions de travail sont corrélés à ces variations [4]. Par exemple, toutes choses égales par ailleurs, plus un salarié est âgé et plus la probabilité qu'il s'arrête est faible mais les arrêts sont plus longs quand ils surviennent.

Si ces études, par l'intermédiaire des IJ, renseignent sur les patients qui acceptent un arrêt de travail, qu'en est-il des patients qui refusent de s'arrêter ? Cette situation, qui n'a rien d'exceptionnelle en consultation de médecine générale, nous a conduits à réaliser une recherche bibliographique approfondie de la question. Aucune étude traitant de l'arrêt de travail sous l'angle du refus n'a pu être trouvée dans les différentes bases de données consultées. Seul le taux de chômage apparaît corrélé avec le refus d'arrêt de travail, plus celui-ci est élevé et moins les salariés recourent à l'arrêt de travail, par crainte de perdre leur emploi [1].

La crainte de perdre son emploi est un motif de refus que l'on peut aisément concevoir mais existe-t-il d'autres raisons qui peuvent pousser un patient à refuser de s'arrêter ? Cette question a été la base de la réflexion de notre étude. De manière hypothétique, nous avons imaginé d'autres motifs de refus, que nous avons enrichis de manière informelle auprès de confrères médecins. La pluralité des situations qui peuvent conduire des patients à refuser un arrêt nous a naturellement amené à nous demander quelles représentations mentales ces patients ont de l'arrêt de travail.

L'objectif de notre étude est donc de mettre en évidence les motifs de refus avancés par les patients, les représentations qu'ils ont de l'arrêt de travail et les liens qui unissent représentations et motifs de refus. L'exploration d'un sujet qui n'a pas encore été abordé ne peut prétendre à être exhaustive, elle ouvre cependant des pistes de réflexion pour des études futures sur le sujet.

## II Matériel et méthode

### A Le choix de l'entretien

Ce travail a débuté par la recherche de publications scientifiques traitant du thème du refus de l'arrêt de travail par les patients. Nous avons consulté les bases de données médicales de Pub Med, du Cismef, des portails de sciences sociales (Persée, BDSP, HAL SHS), des sites de recherche médicale (SFMG, FAYR GP, UVMT, SUDOC) et des organismes publics de statistique et de santé (INSEE, INED, IRDES). Si les réponses concernant les arrêts de travail sont nombreuses, nous n'avons pu trouver de publication traitant du refus d'arrêt de travail du point de vue du patient.

Le manque de données sur le sujet nous a orientés vers le choix d'une méthodologie qualitative. Il nous a paru intéressant de mettre en évidence les représentations qu'ont ces patients de l'arrêt de travail afin de pouvoir mieux analyser leur motif de refus. L'absence de données de comparaison limitait l'exploitation d'une méthode quantitative telle que le questionnaire et nous privait de l'accès à des données plus personnelles et subjectives, qu'il aurait été difficile d'appréhender par l'intermédiaire de questions ouvertes dans un questionnaire. Dans ce cadre de recherche, la technique de l'entretien nous est apparue la plus indiquée : « L'entretien s'impose chaque fois que l'on ignore le monde de référence, ou que l'on ne veut pas décider *a priori* du système de cohérence interne des informations recherchées » [8].

## B Définition de la population

Nous avons défini comme population de notre étude les patients actifs refusant un arrêt de travail en consultation de médecine générale. Nous entendons par patients "actifs", selon la définition de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) : « la population active occupée appelée aussi "population active ayant un emploi" et les chômeurs » [9]. L'inclusion des personnes en recherche d'emploi nous a paru intéressante, certaines de nos hypothèses de refus émises lors de la rédaction de la grille d'entretien pouvant correspondre à cette situation.

L'arrêt de travail inclus l'ensemble des arrêts proposés par un médecin et donnant lieu à la rédaction d'un certificat, que ce soit au titre de la maladie, de la maternité, de la maladie professionnelle ou de l'accident de travail. Nous avons retenu le cas des patients qui, victimes d'un accident de travail, ont refusé un arrêt, bien que la consultation ait donné lieu à une déclaration d'accident avec pour conséquences des soins sans arrêt de travail.

Enfin, notre étude s'est intéressée aux refus ayant lieu lors des consultations de médecine générale pour deux raisons. La première est quantitative : les médecins généralistes sont les plus gros prescripteurs d'arrêts, ils sont à l'origine de 75% des arrêts maladie prescrits selon un rapport de l'Agence Nationale d'Accréditation et d'Evaluation en Santé datant de 2004 [10]. La seconde tient à l'avantage pratique que nous avons à travailler avec des médecins généralistes libéraux pour effectuer le recrutement de la population.

## C Le guide d'entretien

Nous avons fait le choix de l'entretien semi-directif dans la réalisation de cette étude car il permet d'axer le discours de l'interviewé autour du thème de l'étude, autorisant des relances et des questions de la part de l'intervieweur, tout en gardant le caractère subjectif et relativement spontané du discours de l'interviewé. Après un temps de présentation et d'introduction, notre première question concernait le déroulement de la consultation durant laquelle le patient avait refusé l'arrêt de travail. Cette consigne, faisant appel aux facultés narratives de l'interviewé, avait pour but de "libérer" sa parole et de ne pas le faire livrer trop vite des informations personnelles, ce qui aurait pu créer chez lui un sentiment d'intrusion. La deuxième question appelait clairement l'interviewé à donner les raisons de son refus, elles étaient ensuite développées soit spontanément par l'interviewé, soit après relance de l'intervieweur. La troisième question concernait le travail de l'interviewé.

Il est à noter qu'hormis la première question, les autres n'ont pas forcément été abordées dans l'ordre chronologique mais suivant le fil naturel du discours de l'interviewé, autorisant des va-et-vient entre les thèmes qui font la richesse et préservent la spontanéité de l'entretien semi-directif. La fin de l'entretien était dédiée à des questions plus directes, destinées à recueillir des données socio démographiques qui n'auraient pas été abordées auparavant.

Lors des entretiens, l'intervieweur gardait à sa disposition un guide d'entretien préalablement établi (Cf. annexe 1 et 2), reprenant par thème les différents points à explorer lors de l'entretien. Ce guide préparé avant la réalisation du premier entretien, a été affiné à l'issue de celui-ci.

## D Le recrutement de la population

Nous avons sollicité directement ou par l'intermédiaire d'un appel téléphonique 20 médecins généralistes installés en Loire Atlantique et en Vendée, en essayant de les répartir équitablement selon leur mode d'exercice urbain, périurbain ou rural. Il s'agit de médecins installés, que nous connaissons personnellement ou que nous avons connu grâce à notre directrice de thèse, le Dr Vanwassenhove. Une fois ce premier contact établi, nous leur avons envoyé à tous un courrier électronique leur précisant les modalités de recrutement ainsi que l'information qu'ils devaient délivrer au patient avant de recueillir leur consentement. Ces médecins "recruteurs" nous ont à leur tour contacté par voie électronique lorsqu'un patient acceptait de participer à notre étude, en nous communiquant ses coordonnées. Nous rappelions alors le patient afin de fixer avec lui les modalités de l'entretien, en fonction de ses disponibilités.

Cette période de recrutement s'est étendue pendant 4 mois, d'octobre 2010 à janvier 2011 et nous a permis de réaliser 15 entretiens. Nous avons clôturé cette période de recrutement lorsque nous sommes arrivés au point de saturation des entretiens, c'est-à-dire lorsque les informations en rapport avec le thème étudié « apparaissent redondantes et semblent n'apporter plus rien de nouveau » [8]. Notons que dans ce type d'enquête, une seule information donnée au cours d'un entretien peut avoir autant d'importance qu'une information répétée de nombreuses fois dans une enquête par questionnaire, celle-ci étant validée par le contexte de l'entretien.

Enfin, nous avons veillé à ce que notre population d'étude soit diversifiée en termes d'âge, de sexe et de catégorie socioprofessionnelle. Ces critères n'ont pas été retenus dans un but de représentativité statistique mais parce qu'ils nous ont paru, lors de l'élaboration du guide d'entretien, jouer un rôle important sur les motifs de refus attendus : « La constitution du corpus diversifié subit une double contrainte et résulte, en règle générale, du compromis entre la nécessité de contraster au maximum les individus et les situations et,

simultanément, d'obtenir des unités d'analyse suffisantes pour être significatives. Diversifier mais non disperser » [8].

## E Méthode d'analyse

Les entretiens ont été retranscrits intégralement sur support informatique en incluant les hésitations et les silences, l'ensemble formant le corpus ou verbatim. Nous avons alors procédé à une première lecture attentive, "empathique" [11] du corpus sans y apporter une quelconque annotation afin de nous en imprégner le mieux possible. Lors de cette lecture et avec l'accord de notre directeur de thèse, nous avons exclu du corpus le 4<sup>ème</sup> entretien pour 2 raisons : l'interviewé avait pris une après-midi de congé pour se rendre à la consultation et l'arrêt de travail proposé par le médecin n'était pas lié à un motif médical mais plutôt un justificatif d'absence pour ne pas que son patient soit mis en défaut vis-à-vis de son employeur.

Chaque entretien a ensuite été relu puis découpé en unités de signification selon le procédé de l'analyse thématique. L'unité de signification est la plus petite unité d'analyse utilisée en analyse de contenu. Dans le cadre d'une analyse thématique, elle peut tout aussi bien correspondre à un mot, une phrase ou à un paragraphe entier faisant référence à une même idée : il s'agit d'une unité de sens. Lors de cette lecture "verticale" (entretien après entretien), nous avons « passé outre » [11] certaines parties du corpus qui étaient hors propos ou factuelles au regard du sujet de notre étude. Ces unités de sens sont toutes, en accord avec l'angle d'analyse que nous avons choisi, des représentations de l'arrêt de travail. Lors de cette seconde lecture, nous avons aussi relevé pour chaque entretien les indicateurs de motif de refus. Ces indicateurs sont les raisons, implicites ou explicites, qui ont motivé le refus de chaque interviewé.

Nous avons alors procédé à une première phase d'analyse, qui a consisté à classer les différents indicateurs de refus et les différentes représentations de l'arrêt selon des catégories que nous détaillerons dans la partie résultat. Ces catégories ont été établies selon les principes d'exclusion mutuelle, d'homogénéité, de pertinence, d'objectivité et de productivité définies par L. Bardin [12]. Cette phase d'analyse nous a permis de nous assurer que nous étions bien arrivés au point de saturation recherché : chaque représentation et chaque indicateur pouvant être classé dans une de ces catégories, sans qu'aucun d'entre eux ne reste isolé ni ne soit redondant.

Nous avons alors repris à la lumière de ces catégories chacun des entretiens pour analyser les représentations de chaque interviewé, ce qui nous a permis d'établir des liens d'inférence entre leurs représentations et leurs indicateurs de refus. Cette phase est détaillée dans la partie analyse par entretien de notre étude.

Enfin, nous avons effectué une dernière phase d'analyse, qui s'est effectuée cette fois-ci de manière transversale, pour établir des corrélations au sein du corpus entre les représentations et les indicateurs de refus. Nous avons pour cela utilisé une méthode de pondération qui a consisté à multiplier le nombre de fois où est cité un motif de refus par le nombre de chaque représentation de l'arrêt retrouvé dans l'entretien. Par exemple, si le motif de refus A est cité 3 fois et la représentation B retrouvée 2 fois dans le 1<sup>er</sup> entretien, la valeur 6 sera attribuée à l'intersection de ces 2 -là, et ainsi de suite pour chaque motif de refus dans chaque entretien. Cette pondération a permis de mettre en relief des données qui auraient paru négligeables si elle n'avait pas été effectuée.

A l'issue de la pondération, chaque motif de refus a fait l'objet d'un graphique qui l'associe aux différentes représentations de l'arrêt. Ces graphiques ont permis de repérer plus aisément quelles catégories de représentations ont une cooccurrence forte avec chaque motif de refus. Pour des raisons de clarté et de lisibilité, nous avons en effet choisi de ne traiter que les cooccurrences les plus fortes, en nous intéressant à celles dont la valeur était

au moins égale à la moitié de la plus forte valeur de chaque graphique. Des exceptions ont été faites pour des cas particuliers, nous avons traité des valeurs plus faibles lorsque cela paraissait opportun.

# III Résultats

## A Constitution du corpus

Sur les 20 médecins généralistes contactés directement ou par voie électronique, 6 nous ont recontactés pour nous proposer des patients qui avaient refusé un arrêt de travail lors d'une consultation, soit 30% de ceux sollicités. Ces 6 médecins sont pour 3 d'entre eux des praticiens attachés au département de médecine générale de Nantes, 2 sont des connaissances professionnelles de l'auteur et le dernier un ancien maître de stage de l'auteur. Ce dernier médecin nous a proposé 2 patients pouvant entrer dans le cadre de l'étude alors que le corpus était déjà constitué, il n'a pas été donné suite à ses propositions. Sur les 5 médecins qui ont permis de constituer le corpus, 2 exercent leur activité en zone rurale, 2 en zone périurbaine et le dernier en zone urbaine.

## B Données du corpus

Comme nous l'avons expliqué dans la partie méthodologie, nous avons exclu du corpus le 3<sup>ème</sup> entretien. Nous n'en tiendrons donc pas compte dans l'analyse des données du corpus. Toutefois, pour des raisons d'exhaustivité et de clarté que nous devons au lecteur, cet entretien se trouve intégralement retranscrit en annexe avec l'ensemble des autres entretiens.

Voici la liste des professions, âge et sexe des interviewés :

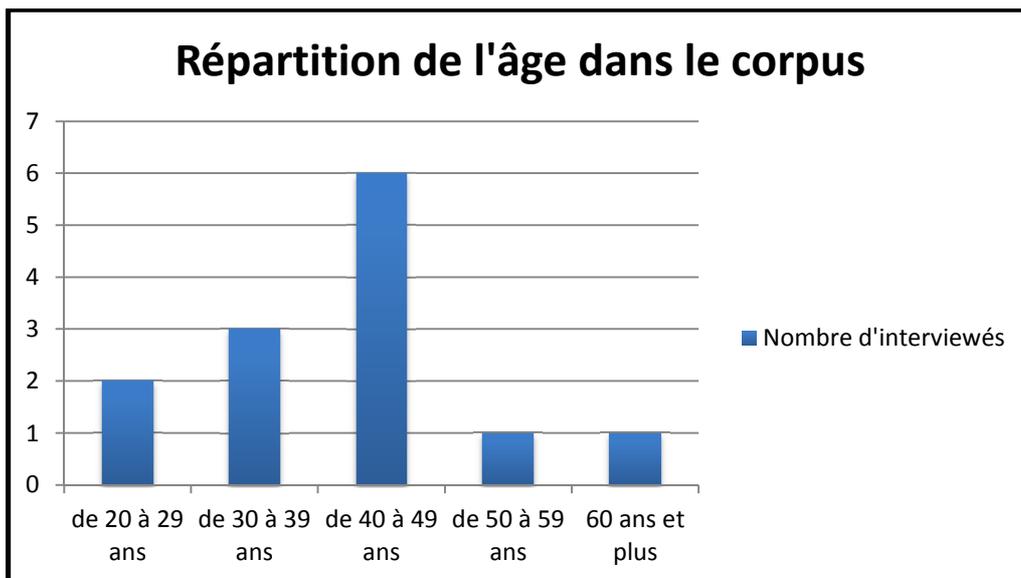
Numéro de l'entretien	Profession	Age (en années)	Sexe
1	Chef d'entreprise	41	Masculin
2	Ajusteur-mouliste	36	Masculin

4	Aide à domicile	35	Féminin
5	Chef de chantier	47	Masculin
6	Ergothérapeute	47	Féminin
7	Directeur adjoint d'agence	30	Masculin
8	Ouvrier mécanicien	26	Masculin
9	Ouvrier agricole	28	Masculin
10	Commerciale sédentaire	40	Féminin
11	Femme de ménage 1	60	Féminin
12	Femme de ménage 2	48	Féminin
13	Ouvrier de maintenance	43	Masculin
14	Chauffeur routier	55	Masculin
15	Chef de quai de chargement	47	Masculin

Pour plus de clarté, nous avons nommé « Femme de ménage 1 » la personne interviewée au cours de l'entretien 11 et « Femme de ménage 2 » celle de l'entretien 12.

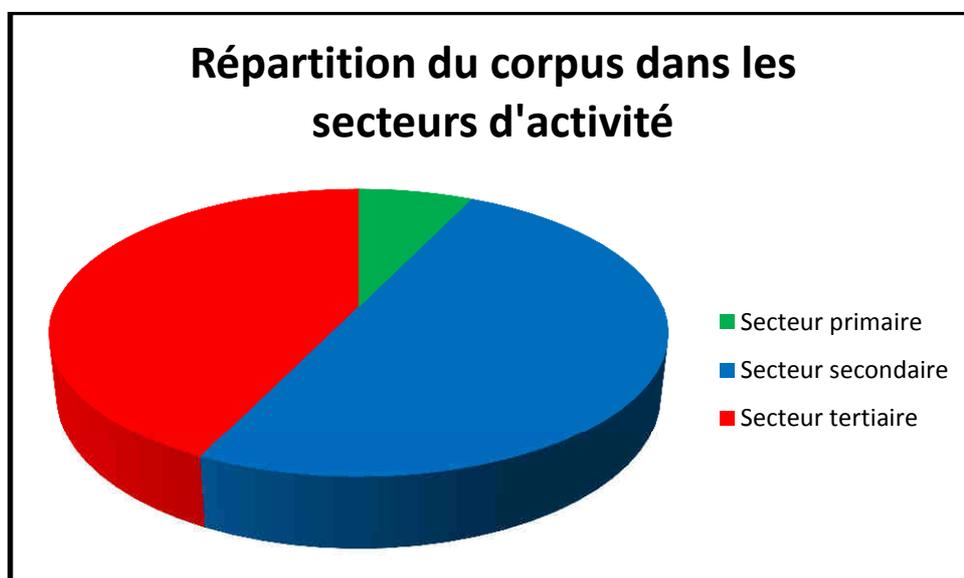
## 1 Sexe et âge des interviewés

Sur les quatorze entretiens retenus, on dénombre 5 femmes et 9 hommes. La moyenne d'âge est de 42 ans, la médiane d'âge est elle aussi de 42 ans.



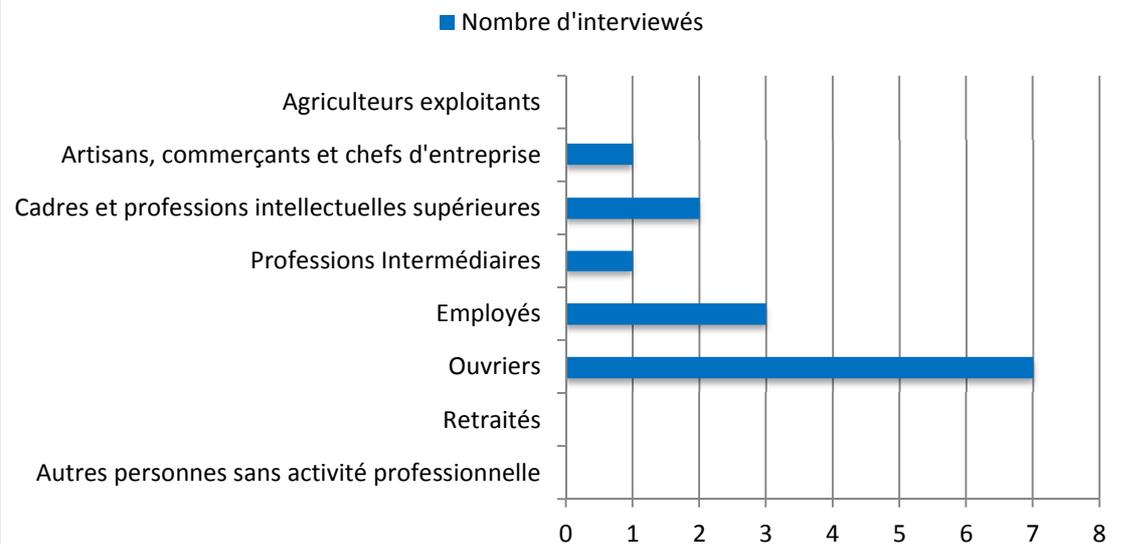
## 2 Catégories socioprofessionnelles

La population du corpus se répartit dans les secteurs d'activité primaire, secondaire et tertiaire définis par l'INSEE [13] de la manière suivante :



Selon la liste des catégories socioprofessionnelles de niveau 1 définie par l'INSEE [14], la population du corpus se répartit de la façon suivante :

## Répartition du corpus selon les catégories socioprofessionnelles de niveau 1



L'intégralité du corpus exerce sa profession principale dans le secteur privé.

Il faut préciser que la Femme de ménage 2 effectuait lors de l'entretien un remplacement à durée déterminée en tant que technicienne de surface dans une école primaire, en plus de ses heures de ménage habituelles. Elle était alors rémunérée par une mairie mais son activité principale restait dans le secteur privé.

L'Ouvrier agricole était salarié d'une exploitation lorsqu'il a refusé un arrêt de travail, c'est pourquoi il est compté dans la catégorie « ouvriers », bien qu'il fût à la recherche d'un emploi au moment de l'entretien.

### 3 Autres données socio-économiques

#### Situation familiale

Tous les interviewés sont mariés ou vivent en couple, à l'exception de la Commerciale et de la Femme de ménage 2 qui vivent séparées de leur(s) ex-compagnon(s).

Tous ont eu des enfants, qui sont encore à charge au moins en partie pour douze d'entre eux, à l'exception de la Femme de ménage 1 et du Chauffeur routier dont les enfants sont indépendants.

Parmi ceux qui ont encore des enfants à charge, les deux personnes séparées (Commerciale et Femme de ménage 2) assument seules la charge de leurs enfants et sont le seul revenu du foyer.

### Protection sociale

Seul l'Ouvrier agricole est affilié à la Mutualité Sociale Agricole (MSA), le reste du corpus est affilié au Régime Général de la Sécurité Sociale. La Femme de ménage 2 est la seule à bénéficier de la Couverture Maladie Universelle (CMU) du Régime Général et de la part complémentaire de cette CMU.

Pour tous, la part complémentaire de leurs dépenses de santé est prise en charge, à l'exception de la Femme de ménage 1 qui a choisi de n'adhérer à aucun organisme mutualiste. Sept d'entre eux bénéficient de la mutuelle de leur entreprise, cinq cotisent à un organisme mutualiste indépendant.

### Type de contrat de travail

Onze interviewés sur quatorze ont un contrat à durée indéterminée.

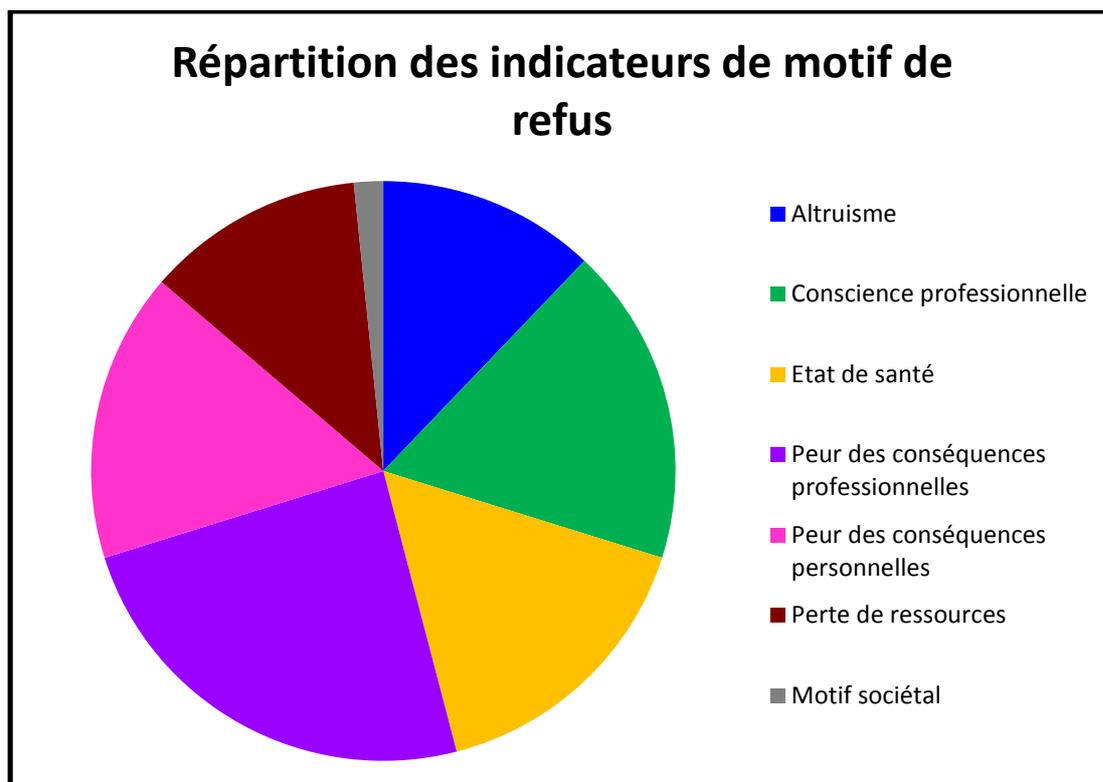
L'Ouvrier agricole, à la recherche d'un emploi au moment de l'entretien, était en contrat à durée déterminée lorsqu'il a refusé un arrêt de travail. La Femme de ménage 1 est salariée chez quelques particuliers mais est rémunérée pour les  $\frac{3}{4}$  de son activité à l'heure travaillée, sans contrat à durée déterminée ou indéterminée. La Femme de ménage 2 est rémunérée pour l'ensemble de son activité à l'heure travaillée, sans contrat à durée déterminée ou indéterminée, elle complétait ses revenus au moment de l'entretien par un remplacement salarié à durée déterminée pour une mairie.

## C Indicateurs de motifs de refus

La lecture de l'ensemble du corpus a permis de dégager 7 catégories d'indicateurs de motifs de refus qui sont les suivantes :

- l'altruisme
- la conscience professionnelle
- l'état de santé
- la peur de conséquences professionnelles
- la peur de conséquences personnelles
- la perte de ressources
- le motif sociétal

Sur le graphique ci-dessous est représenté la répartition de chacune de ces catégories de motif de refus dans l'ensemble du corpus :



Chaque interviewé a pu exprimer plusieurs motifs de refus au cours de l'entretien, il a aussi pu exprimer plusieurs fois le même motif de refus de manière différente. Seul l'Ouvrier

de maintenance n'exprime qu'une catégorie de motif de refus : la peur des conséquences professionnelles.

3 catégories ont été divisées en sous-catégories lorsque cela rendait compte d'un indicateur fort au sein de chacune de ces catégories :

-l'état de santé : a été divisé en 2 sous-catégories selon qu'il était associé ou non dans l'entretien à un indicateur de peur des conséquences professionnelles ou personnelles. Cela a abouti aux 2 sous-catégories suivantes, l'état de santé non lié à la peur des conséquences et l'état de santé lié à au moins un indicateur de peur des conséquences.

-la peur des conséquences professionnelles : a été divisé en peur des conséquences professionnelles immédiates et en peur du reclassement professionnel

-la peur des conséquences personnelles : a été divisée en 4 sous-catégories, la déprime, la peur des conséquences financières, la peur de devoir rester à la maison et la peur du contrôle par la Sécurité Sociale.

Les paragraphes suivants indiquent pour chaque catégorie de motif de refus leur définition et s'ils sont associés ou non à un entretien en particulier. Les liens entre ces indicateurs et les représentations de l'arrêt seront mis en évidence dans la partie analyse transversale de l'étude.

## 1 l'altruisme

L'altruisme se définit par le fait que lors de son refus, l'interviewé ait pris en compte les conséquences que pourraient avoir son absence pour une tierce personne. Il s'agit dans le corpus d'un collègue, du patron ou d'un patient. C'est l'indicateur de refus le plus fort pour l'Ergothérapeute et le Mécanicien, il est cité également de manière plus relative par l'Ajusteur-mouliste, le Chef de chantier et le Chauffeur routier.

## 2 La conscience professionnelle

La conscience professionnelle se définit par le fait que lors de son refus, l'interviewé ait pris en compte les conséquences que son absence aurait sur son travail, sans pour autant penser aux conséquences pour d'autres personnes, à la différence de l'altruisme. Cet indicateur est bien distribué dans le corpus puisqu'il est cité dans 8 entretiens sur 14, ce qui explique sa bonne représentation dans l'ensemble des motifs de refus. Il n'est cependant pas un indicateur fort pour un entretien en particulier, il vient plutôt en complément d'autres indicateurs de refus, hormis pour le Chef d'entreprise dont il est l'indicateur principal. Cet indicateur est exprimé aussi par l'Ajusteur-mouliste, le Chef de chantier, l'Ergothérapeute, le Directeur adjoint, le Mécanicien, l'Ouvrier agricole et la Commerciale.

## 3 L'état de santé

L'état de santé se définit par le fait que l'interviewé ait explicité son refus soit parce qu'il se sentait encore capable de travailler, soit parce qu'il trouvait que son problème de santé n'était pas suffisant pour s'arrêter. Cet indicateur de refus n'a cependant pas le même sens selon que l'interviewé exprimait ou non au cours de l'entretien un motif de refus par peur de conséquences professionnelles ou personnelles. Ainsi, le Directeur adjoint exprime qu'il se sentait encore capable de travailler quand son principal indicateur de refus est la peur des conséquences professionnelles, alors que l'Ergothérapeute se sentait encore capable de travailler sans pour autant craindre des conséquences professionnelles ou personnelles si elle devait accepter l'arrêt. Cette distinction a fait naître les 2 sous-catégories suivantes :

-L'état de santé non lié à la peur des conséquences qui est exprimé par le Chef d'entreprise, l'Ergothérapeute et le Mécanicien. Il vient en complément de leur principal motif de refus, notamment pour l'Ergothérapeute et le Mécanicien dont l'indicateur le plus fort est l'altruisme.

-L'état de santé lié à au moins un indicateur de peur des conséquences. Cet indicateur est bien distribué dans le corpus, exprimé dans 7 entretiens sur 14, ce qui

explique la bonne représentation de la catégorie Etat de santé dans l'ensemble des indicateurs de motifs de refus. Il s'agit du principal indicateur de refus pour le Chef de chantier et le Chef de quai, on notera qu'il est associé pour chacun d'eux à la sous-catégorie déprime dans la peur de conséquences personnelles. Il vient en complément d'autres indicateurs de refus pour les autres interviewés : Ajusteur-mouliste, Aide à domicile, Directeur adjoint, Commerciale et Chauffeur routier.

## 4 La peur de conséquences professionnelles

La peur de conséquences professionnelles se définit par la crainte des conséquences négatives réelles ou supposées, qui seraient intervenues sur l'activité professionnelle de l'interviewé s'il avait accepté l'arrêt. C'est l'indicateur de refus le plus représenté, il occupe 24% des motifs de refus exprimés. Il a été divisé en 2 sous-catégories, selon qu'il s'agisse de conséquences immédiates ou à plus long terme :

-la peur de conséquences professionnelles immédiates regroupe les interviewés qui craignaient en acceptant l'arrêt de perdre leur emploi ou une partie de leur activité professionnelle, d'être sanctionné au sein de leur entreprise ou de manquer une promotion ou un diplôme. Toutes catégories confondues, c'est l'indicateur de motifs de refus le plus important, il représente à lui seul 21% de l'ensemble des motifs. Il est exprimé dans 6 entretiens sur 14 et est l'indicateur de refus principal pour 4 interviewés : l'Aide à domicile, le Directeur adjoint, l'Ouvrier agricole et l'Ouvrier de maintenance dont c'est d'ailleurs le seul motif de refus. Il est aussi très fortement représenté chez la Femme de ménage 1, à égalité avec l'indicateur perte de ressources. Enfin, il est exprimé de façon plus faible par la Femme de ménage 2.

-la peur du reclassement professionnel concerne l'Ajusteur-mouliste et l'Ouvrier agricole. Tous deux ont consulté pour des pathologies qui les ont contraints un moment à s'arrêter et qui pouvaient remettre en cause leur aptitude à exercer leur métier. Ils ont tous les deux refusé un arrêt de travail par crainte qu'à plus long terme, l'arrêt soit source d'inaptitude professionnelle et synonyme de reclassement. Cet indicateur a une place relative dans leurs motifs de refus, on peut cependant noter que le principal indicateur de refus de l'Ouvrier agricole est la peur des conséquences professionnelles immédiates.

## 5 La peur de conséquences personnelles

La peur de conséquences personnelles se définit par la crainte des conséquences négatives réelles ou supposées, qui seraient intervenues sur la vie personnelle de l'interviewé s'il avait accepté l'arrêt. Cet indicateur se décompose en 4 sous-catégories :

-la déprime : les interviewés ont exprimé comme motif de refus la baisse de moral que provoque chez eux le fait de se retrouver en arrêt. Cet indicateur est le plus exprimé chez l'Ajusteur-mouliste et l'Ouvrier agricole qui ont en commun la peur du reclassement. Il est associé à l'indicateur principal Etat de santé chez le Chef de chantier et le Chef de quai. Enfin, il occupe une place relative chez le Chauffeur routier dont les motifs de refus sont assez éclatés.

-la peur de devoir rester à la maison : cet indicateur de refus est occupé uniquement par la Commerciale. Il s'agit d'une sous-catégorie un peu marginale dans le corpus, il a été choisi de l'individualiser pour ce qu'elle représente. Elle indique la volonté pour l'interviewée de se soustraire à son environnement personnel, l'arrêt est vu négativement alors que le travail est perçu comme un refuge. L'entretien réalisé avec la Commerciale a été sous-tendu par la crainte non explicite de violences de la part de son compagnon, c'est pour l'ensemble de ces raisons que nous avons choisi d'en faire une sous-catégorie à part entière. Cet indicateur est son 2<sup>ème</sup> indicateur de refus derrière la conscience professionnelle

-la peur des conséquences financières : cet indicateur regroupe les interviewés ayant refusé l'arrêt par crainte de conséquences financières durables à moyen ou long terme. Il faut distinguer cette sous-catégorie de la catégorie perte de ressources qui implique une diminution des revenus immédiate. On retrouve dans cette sous-catégorie l'Ajusteur-mouliste et l'Ouvrier agricole, cet indicateur vient en complément de la déprime et de la peur du reclassement professionnel. On retrouve aussi l'Aide à domicile chez qui cet indicateur est en lien avec la peur des conséquences professionnelles immédiates.

-la peur du contrôle par la Sécurité Sociale : on retrouve ici l'Ouvrier agricole et le Chauffeur routier chez qui cet indicateur vient en complément de leurs autres motifs de refus. On note que ce sont les 2 seuls interviewés qui ont vécu un contrôle pour eux-mêmes ou un de leurs proches et que celui-ci s'est mal passé.

## 6 La perte de ressources

La perte de ressources se définit lorsque l'interviewé refuse l'arrêt car il est synonyme pour lui de conséquences financières immédiates. Il est l'indicateur de refus principal chez les 2 femmes de ménage, à égalité avec la peur des conséquences professionnelles immédiates pour la Femme de ménage 1. On comprend chez ces 2 interviewées que la perte de ressources qu'engendre l'arrêt peut rapidement mettre à mal un équilibre financier précaire. L'indicateur perte de ressources est aussi cité de manière plus relative par l'Ouvrier agricole, sa situation financière est moins précaire que celle des femmes de ménage. On note qu'il exprime de manière égale l'indicateur peur des conséquences personnelles financières et l'indicateur perte de ressources. Enfin, le Chauffeur routier exprime cet indicateur de refus qu'il faut relativiser chez lui : s'arrêter lui fait perdre sa prime de présence, sans pour autant menacer l'équilibre financier de son foyer, comme il l'admet volontiers.

## 7 Le motif sociétal

Le motif de refus sociétal est défini lorsqu'un interviewé dit avoir refusé l'arrêt pour ne pas aggraver le déficit du système de santé ou pour ne pas avoir le sentiment de vivre à ses dépens. Il s'agit de la catégorie d'indicateurs de motifs de refus la moins représentée : 2% de l'ensemble des motifs. On le retrouve une fois chez l'Ajusteur-mouliste, où il vient compléter ses autres motifs de refus. On le retrouve également une fois chez la Femme de ménage 1, où il apparaît un peu en décalage avec ses 2 autres forts indicateurs de motifs de refus : la perte de ressources et la peur de conséquences professionnelles immédiates.

## D Indicateurs des représentations de l'arrêt de travail

La seconde lecture du corpus a permis de relever les représentations de l'arrêt de travail formulées par les interviewés. Ces représentations ont été classées dans les 8 catégories qui sont indiquées ci-dessous :

- *Etre en accord avec ses valeurs familiales*
- *Etre en accord avec son éthique personnelle*
- *Conforter la valeur de soi*
- *Le regard des autres*
- *L'absence de besoin*
- *L'arrêt cas de force majeure*
- *Le statut de malade*
- *Les représentations sociétales*

L'exploitation des représentations sera détaillée dans la partie analyse de l'étude, d'abord entretien par entretien, puis par la méthode de pondération telle qu'elle a été définie dans la partie méthodologie.

### 1 Etre en accord avec ses valeurs familiales

Ces représentations font état d'une forme d'éducation, d'une vision d'exemplarité parentale à laquelle se réfère l'interviewé lorsqu'il évoque la notion de travail et l'arrêt de travail. Il met en avant que dans sa famille, on ne s'arrête pas pour tout et n'importe quoi et qu'en refusant l'arrêt, il reste en accord avec cette éducation qu'il a reçue.

## 2 Etre en accord avec son éthique personnelle

Ces représentations témoignent de la volonté de l'interviewé à refuser pour être en accord avec la conduite morale qu'il s'est fixé vis-à-vis de l'arrêt de travail. Trois sous-catégories ont été distinguées dans le refus pour être en accord avec son éthique personnelle :

- *Etre en accord avec sa vision de l'arrêt* : on retrouve ici les représentations selon lesquelles la maladie n'est pas obligatoirement synonyme d'arrêt et que l'arrêt est fonction de la maladie ou du travail qu'on exerce.
- *La valeur travail* : on retrouve là les représentations selon lesquelles le travail est prioritaire sur la santé, il faut « aller au bout » avant d'accepter un arrêt et reprendre « dès que possible ».
- *Etre en accord avec ses valeurs sociétales* : on retrouve ici les représentations selon lesquelles refuser un arrêt c'est contribuer à ne pas « creuser le déficit » du système de santé ou à ne pas vivre à ses dépens. Il faut expliquer la différence avec l'indicateur de refus motif sociétal : l'interviewé peut exprimer ces représentations de l'arrêt de travail sans que cela soit pour autant son motif de refus. Dans le corpus, seul l'Ajusteur-mouliste exprime à la fois ce type de représentations et en fait un motif de refus.

## 3 Conforter la valeur de soi

Ces représentations témoignent du bénéfice égocentré que retirent les interviewés en refusant un arrêt de travail. Trois sous-catégories dans cette représentation :

- *Renforcer le sentiment d'être indispensable* : les interviewés ont la perception d'occuper une place centrale dans leur entreprise et que leur absence remet en cause la bonne marche du travail. Refuser l'arrêt les conforte dans ce sentiment d'indispensabilité.
- *Travailler pour exister* : les interviewés expriment dans cette représentation l'amour de leur métier, l'épanouissement personnel qu'ils en retirent ou la place

du travail dans leur équilibre personnel. Refuser l'arrêt leur permet de continuer à travailler et donc à préserver l'estime de soi que procure le travail.

- *Renforcer un sentiment de supériorité*: regroupe les représentations des interviewés qui ont la perception qu'une majorité de travailleurs aurait accepté l'arrêt quand eux le refusent. Refuser leur permet de se dire qu'ils sont plus résistants ou plus forts que d'autres.

#### 4 Le regard des autres

Ces représentations regroupent toutes les fois où l'interviewé s'est inquiété de la vision qu'il donnerait aux autres dans son attitude vis-à-vis de l'arrêt de travail. On a distingué 2 sous-catégories :

- *Refuser l'arrêt pour rester debout devant les autres*: les interviewés expriment le sentiment que refuser l'arrêt est une manière de prouver aux autres leur valeur, leur courage face à la douleur ou la maladie.
- *Accepter en recherchant l'approbation des autres*: ici les interviewés montrent leur douleur ou leur maladie et recherchent l'approbation de leurs pairs ou de leurs supérieurs avant de s'arrêter.

#### 5 L'absence de besoin

Ces représentations sont celles où l'interviewé exprimait le sentiment que l'arrêt était inutile et justifiait cette inutilité. Elles sont à distinguer de l'indicateur de refus Etat de santé où l'interviewé invoquait sa capacité à poursuivre le travail comme un motif de refus. Il s'agit ici de représentations de l'arrêt perçu comme inutile et la manière dont l'interviewé justifiait cette inutilité a permis de distinguer 3 sous-catégories :

- *Justifier l'absence de besoin par la connaissance*: l'interviewé met en avant les connaissances qu'il a de son corps, de la maladie ou des traitements pour justifier que l'arrêt est inutile.

- *Justifier l'absence de besoin par la minimisation* : l'interviewé minimise sa maladie ou le traitement pour justifier que l'arrêt est inutile.
- *Justifier l'absence de besoin par l'aménagement* : l'interviewé invoque la possibilité qu'il a d'aménager son travail en modifiant ses horaires ou sa charge de travail, ce qui lui permet de justifier de l'inutilité de l'arrêt.

## 6 L'arrêt cas de force majeure

Cette catégorie regroupe les représentations des interviewés où l'arrêt n'est envisagé qu'en cas de problème de santé important, il devient alors acceptable de par la nature ou la gravité du problème. Trois types de cas de force majeure sont repérés dans le corpus :

- *L'arrêt « cassure »* : lorsque l'interviewé indique que pour s'arrêter, il faut qu'il ait un dommage corporel quasiment mécanique le mettant dans l'incapacité de travailler. On retrouve ici des termes très forts tels que les fractures, les membres coupés, l'incapacité de se lever ou le fait d'être « bloqué ».
- *L'arrêt « douleur »* : lorsque l'interviewé indique qu'il faudrait qu'il ressente une douleur forte, insupportable pour accepter de s'arrêter.
- *L'arrêt « pas le choix »* : lorsque l'interviewé indique qu'il pourrait ou qu'il a déjà été arrêté par obligation, son problème de santé le poussant à accepter l'arrêt parfois presque contre sa volonté.

## 7 Le statut de malade

Cette catégorie renvoie au fait que l'arrêt fasse passer l'interviewé d'un statut de travailleur en bonne santé à celui de malade en arrêt de travail. L'acceptation ou le refus de ce statut de malade est en lien avec les contraintes et les pertes de fonction générées par l'arrêt. Cette catégorie rassemble 5 sous-catégories de représentations du statut de malade :

- *Refuser le statut de malade* : on retrouve ici les représentations des interviewés pour qui l'arrêt de travail est en lien direct avec le statut de malade. La maladie

est perçue comme une chose négative, refuser l'arrêt revient à refuser cet état négatif.

- *La perte de fonction* : le statut de malade conféré par l'arrêt amène chez l'interviewé une perte de fonction identitaire ou sociale que lui procure le travail. Cette représentation est symétrique aux représentations de refus pour conforter la valeur de soi.
- *La perte de liberté* : l'arrêt est perçu par l'interviewé comme une restriction de ses libertés individuelles, par les limites imposées dans les déplacements et les horaires de sortie.
- *L'inactivité* : le repos imposé par l'arrêt est vécu difficilement chez les interviewés qui se définissent comme des personnes actives, toujours occupées ou en mouvement.
- *L'arrêt faisant partie du traitement* : cette sous-catégorie vient en contradiction des précédentes. Elle est exprimée chez certains interviewés qui admettent que l'arrêt puisse être utile dans un processus de guérison. Elle est parfois exprimée dans le même entretien avec une ou plusieurs des sous-catégories précédentes, rendant compte de la difficulté à accepter les contraintes de l'arrêt alors même qu'il peut être considéré comme bénéfique.

## 8 Les représentations sociétales

Cette catégorie regroupe des représentations qu'ont les interviewés de l'arrêt de travail dans différents champs de la société. Ces champs ont conduit à diviser ces représentations selon les sous-catégories suivantes :

- *La société française* : il s'agit des représentations concernant la vision de l'arrêt de travail dans la société française en général. Elles dénoncent tous les abus dont certaines personnes font preuve vis-à-vis de l'arrêt, bien qu'il s'agisse d'une minorité selon les interviewés.

- *Représentations neutres dans l'entreprise*: il s'agit des représentations d'interviewés qui expriment le fait que l'arrêt de travail n'a pas de connotation négative au sein de leur entreprise.
- *Représentations négatives dans l'entreprise*: il s'agit des représentations d'interviewés qui pensent que l'arrêt de travail a une connotation négative au sein de leur entreprise, que ce soit de la part de leur hiérarchie ou de leurs collègues.
- *Dans le système de santé*: il s'agit des représentations d'interviewés au sujet de la place de l'arrêt de travail dans le système de santé français. Elles sont toutes des critiques du système de santé, visant aussi bien l'indemnisation ou le contrôle insuffisant des arrêts que les médecins jugés parfois trop laxistes dans leur prescription.

# IV Analyse des indicateurs et des représentations par entretien

## A Chef d'entreprise

### 1 Indicateurs

On retrouve 2 indicateurs de motif de refus dans ce premier entretien : la conscience professionnelle et l'état de santé. La conscience professionnelle est fortement présente dans le discours de l'interviewé. Selon lui, s'il s'absente, c'est tout le fonctionnement de l'entreprise qui est remis en cause, il fait donc de sa présence au travail un devoir, une obligation « morale » personnelle. Cette conscience professionnelle est clairement tournée vers l'entreprise, qu'il souhaite voir fonctionner normalement : s'il refuse l'arrêt ce n'est pas par altruisme envers ceux qu'il dirige mais uniquement pour s'assurer que les chantiers continuent à avancer. On retrouve cette obligation qu'il s'impose d'être présent dans une autre partie de l'entretien lorsqu'il évoque ses congés. Là aussi, il dit ne pas pouvoir s'absenter plus de 2 semaines d'affilée par an et doit assurer un minimum de travail administratif via Internet.

Le second indicateur de refus est l'état de santé. Selon lui, la maladie pour laquelle il a consulté n'est pas suffisamment importante pour qu'il s'arrête.

### 2 Représentations

La représentation la plus forte que l'on relève dans l'entretien est le refus qui permet de *conforter la valeur de soi*. Il refuse l'arrêt car selon lui l'entreprise ne peut pas fonctionner normalement s'il est absent. Cette représentation est en lien fort avec l'indicateur de refus

conscience professionnelle que nous décrivions plus haut. Il a une vision centrale de lui au sein de l'entreprise, quasiment rien ne peut se faire sans lui et refuser l'arrêt est donc un moyen de renforcer ce *sentiment qu'il a d'être indispensable*. Il nuance ses propos à un moment de l'entretien, lorsqu'il dit qu'il sait que personne n'est irremplaçable. Il envisage sa vie à travers le prisme du travail, disant que « dès tout petit » travailler c'est sa vie : refuser l'arrêt est pour lui un moyen de continuer à vivre, de renforcer cette estime qu'il a de lui-même à travers le travail.

On retrouve dans l'entretien la représentation forte qu'il a de refuser pour *être en accord avec ses valeurs familiales*. Le travail est une valeur héréditaire, presque génétique, qu'il a « dans le sang » et qui se transmet dans le temps, honoré qu'il est d'être la cinquième génération d'une famille d'artisan.

Ces représentations des *valeurs familiales* ont forgé les représentations qu'il a de refuser l'arrêt pour *être en accord avec son éthique personnelle*. Selon lui, l'arrêt n'est pas indispensable lorsqu'on est malade, le travail est prioritaire sur sa propre santé, il se persuade même de ne pas avoir mal pour continuer à travailler. Ces représentations d'éthique sont en lien avec l'indicateur de refus par conscience professionnelle : l'entreprise passera toujours avant lui. De plus, il se représente l'arrêt en fonction du travail effectué : ne faisant pas un travail physique, il estime devoir moins s'arrêter que quelqu'un qui effectue un travail pénible, au travers l'exemple de son beau-frère ouvrier métallurgiste. Cette *vision de l'arrêt* fonction du travail renvoie à son second indicateur, son mal de dos n'étant pas suffisant à ses yeux pour justifier un arrêt.

On retrouve aussi un lien entre le second indicateur et les représentations qu'il a de *justifier son refus par l'absence de besoin*. Il dit à plusieurs reprises savoir ce qu'il a, bien connaître sa maladie, ce qui lui permet d'en *minimiser* le traitement. Il parle tout au long de l'entretien de petits médicaments, d'avoir à prendre quelques « petits anti-inflammatoires » pour se soulager et que si ça dure, il faudra une « petite mise au repos », minimisant par là-même l'arrêt de travail pour justifier son refus. Il convient qu'en définitive, le repos « il y a

que ça qui calme », mettant cette phrase au conditionnel dans l'hypothèse où la douleur persisterait.

Enfin, on retrouve dans son discours des représentations de *l'arrêt cas de force majeure*. Ces représentations viennent logiquement compléter toutes les précédentes : pour accepter un arrêt, il faut être « *cassé* », ne plus pouvoir marcher, que la douleur soit trop forte c'est-à-dire y être *obligé*.

## B Ajusteur mouliste

### 1 Indicateurs

Le principal indicateur de refus de cet entretien est la peur des conséquences personnelles. L'interviewé exprime sa crainte d'être déprimé en cas d'arrêt, mais aussi sa crainte à plus long terme des conséquences financières de l'arrêt.

La peur des conséquences financières est liée à la peur des conséquences professionnelles, il explique sa crainte d'être reclassé, de devoir changer de métier. Tous ces indicateurs sont intimement liés à l'incertitude dans laquelle il se trouve vis-à-vis de sa maladie lors de l'entretien. A cette période, il attend avec appréhension un rendez-vous chez un chirurgien et le fait d'être arrêté le renvoie sans cesse aux incertitudes qu'il rumine concernant son avenir professionnel et financier. Ce sont ces incertitudes qui génèrent chez lui les indicateurs de refus par peur des conséquences personnelles et professionnelles que nous venons d'expliquer : il a pris la décision au moment de l'entretien de refuser pour ces raisons la probable prolongation d'arrêt que son médecin va lui proposer.

On retrouve aussi comme indicateur fort la conscience professionnelle, qui chez lui est sans rapport avec la situation actuelle, son refus initial d'arrêt ayant été motivé par la charge de travail présente au retour de ses vacances, quelques temps après le problème de dos qui l'a amené à consulter.

Cet indicateur de conscience professionnelle est complété par un indicateur de refus altruiste : il pense à ses collègues qui verront leur charge de travail s'accroître s'il s'arrête.

On retrouve aussi l'indicateur de refus état de santé : il dit se sentir capable de travailler, mais il faut relier cet indicateur à la volonté qu'il a lors de l'entretien de reprendre le travail, les ruminations anxieuses au sujet de son avenir professionnel et personnel devenant trop difficiles à supporter pour lui.

Enfin, il évoque comme indicateur de refus un motif sociétal, refusant le fait de vivre « sur le dos » de la Sécurité Sociale en ne gagnant pas par le travail l'argent nécessaire pour vivre.

## 2 Représentations

Ses représentations les plus fortes sont celles en lien avec le *statut de malade* : *refuser ce statut* à travers le refus de l'arrêt est en lien fort avec ses indicateurs de peur des conséquences personnelles et professionnelles. En effet, l'acceptation du *statut de malade* le renvoie à *l'inactivité*, à la *perte de fonction* sociale immédiate et à venir en lien avec ces indicateurs. Ainsi, il préfère reprendre le travail et supporter la douleur plutôt que de rester dans une situation qui le renvoie sans cesse à ce statut et aux ruminations qu'il apporte.

La *perte de fonction* sociale est aussi ressentie à travers le regard des autres, il se sent gêné de devoir répondre qu'il est en arrêt lorsqu'il croise une connaissance qui lui demande s'il est en vacances. Malgré toutes ces difficultés ressenties dans le *statut de malade*, il accepte de concevoir que l'arrêt est une partie du traitement.

Son éthique personnelle témoigne d'une *valeur travail* forte, avoir du travail étant un bien précieux dont il faut profiter, l'arrêt devant être de la plus courte durée possible.

L'arrêt renvoie pour lui à la notion d'assistantat (« ne pas vivre sur le dos de la sécu »), refuser lui permet d'être en accord avec cette *vision sociétale* de son éthique personnelle, il s'agit d'une représentation qu'il évoque d'ailleurs comme indicateur de refus.

Refuser l'arrêt est aussi pour lui le moyen *d'être en accord avec des valeurs familiales*. Il évoque ses parents qui s'arrêtent peu, sa mère qui va travailler en ayant mal au dos ou sa sœur qui continue à travailler avec une sciatique. C'est de ces *valeurs familiales* qu'il tire en partie ses représentations de refus pour *être en accord avec son éthique personnelle*.

On retrouve aussi dans l'entretien des représentations de l'arrêt de travail dans *le regard des autres*. Il exprime le fait que son médecin le connaît et qu'il sait que lorsqu'il consulte c'est qu'il souffre beaucoup. Il justifie auprès de ses collègues que c'est son médecin qui a jugé bon qu'il s'arrête, ce qui lui permet d'invoquer auprès d'eux une décision d'ordre médicale, presque indépendante de sa volonté. On l'a vu au travail « tirer la jambe un petit peu » et donc essayer de travailler avant d'accepter l'arrêt. *Le regard des autres* s'exprime aussi dans la gêne qu'il ressent à dire qu'il est en arrêt lorsqu'il rencontre quelqu'un qu'il connaît et que nous évoquions plus haut. Toutes ces représentations sont complémentaires de sa difficulté à accepter le *statut de malade* et de ses représentations *d'éthique personnelle* : être en arrêt de travail est presque culpabilisant tellement la *valeur travail* est forte chez lui.

L'arrêt est logiquement représenté comme n'intervenant qu'en *cas de force majeure*, quand on ne peut plus physiquement travailler, en accord avec ses représentations *d'éthique personnelle*. Le critère physique de *l'arrêt cas de force majeure, la valeur travail et le refus du statut de malade* qui peut faire déprimer vont dans le sens de l'accomplissement et de l'épanouissement personnel à travers le travail.

Ses *représentations sociétales* indiquent qu'il trouve qu'il y a des abus dans la société française concernant les arrêts, qu'il n'y a pas de pression au niveau de son

entreprise concernant l'arrêt et qu'il trouve les jours de carences injustifiés lorsqu'on est vraiment malade. Ses jours de carence sont pris en charge.

## C Aide à domicile

### 1 Indicateurs

Son principal indicateur est la peur des conséquences professionnelles, ne pas se rendre à sa formation l'exposait au risque de ne pas obtenir le diplôme, qui lui promettait une meilleure reconnaissance au travail. Elle craint aussi de perdre le bénéfice de l'investissement personnel qu'elle a mis dans cette formation.

De là découle la peur de conséquences personnelles : crainte de devoir payer elle-même cette formation et à terme un manque à gagner financier si elle n'obtient pas son diplôme.

L'indicateur de refus état de santé est en lien avec ces deux premiers indicateurs : elle se sentait capable de travailler encore une journée, ce qui lui permettait de refuser l'arrêt et de se rendre la semaine suivante à sa formation.

### 2 Représentations

La représentation la plus forte est de refuser pour *être en accord avec son éthique personnelle*. L'arrêt est fonction de la maladie et la formation qu'elle effectuait était alors prioritaire sur son état de santé. Ces représentations sont à mettre en lien avec ses indicateurs de refus, l'arrêt était dans cette situation perçu comme une barrière à l'obtention de son diplôme, impliquant des conséquences à court terme sur le financement de sa formation et à plus long terme sur la reconnaissance sociale et financière de son travail. On retrouve *la valeur travail* dans la représentation qu'elle a d'aller au bout avant de s'arrêter, on

peut cependant la relativiser au vu de la peur des conséquences professionnelles et personnelles qui ont motivé son refus.

La représentation de *justifier par l'absence de besoin* est elle aussi en lien fort avec les indicateurs de refus et le contexte de survenue de la maladie : elle argumente son refus en *minimisant* sa maladie et en évoquant une possibilité d'*aménagement* de la charge de travail.

*L'arrêt cas de force majeure* est cité 1 fois, il s'agit de l'appréciation subjective de ne pas se sentir capable de travailler. Elle est corrélée avec la représentation d'arrêt fonction de la maladie et la représentation de la *justification de l'absence de besoin par la minimisation* de la maladie. Là encore, on peut établir un lien avec les indicateurs, accepter l'arrêt impliquait trop de conséquences en termes professionnels et personnels.

Dans la représentation du *statut de malade*, l'arrêt n'est pas perçu négativement, il est considéré comme un facteur de guérison.

Enfin, d'un point de vue *sociétal*, l'arrêt n'est pas perçu négativement *au sein de l'entreprise*.

## D Chef de chantier

### 1 Indicateurs

L'indicateur le plus présent est l'état de santé, l'interviewé estimait qu'il n'était pas assez malade pour s'arrêter, qu'il était encore capable d'effectuer son travail.

Il évoque 1 fois la peur de conséquences personnelles qui peut motiver un refus, à savoir une baisse de moral.

Deux autres indicateurs sont présents et cités 1 fois chacun, l'altruisme envers ses collègues qu'il ne veut pas abandonner sur le chantier et la conscience professionnelle, dans sa volonté de continuer à faire vivre et « prospérer » son entreprise.

## 2 Représentations

Trois représentations se détachent quasiment avec la même force : *l'arrêt cas de force majeure, conforter la valeur de soi et le statut de malade*.

Dans la représentation *conforter la valeur de soi*, on retrouve 1 fois la notion de *travailler pour exister*. Il évoque à plusieurs reprises lors de l'entretien son amour du métier, indiquant que c'est « sa vie », qu'il a déjà eu auparavant des problèmes de santé qui auraient dû le faire arrêter mais qu'il ne peut s'y résoudre, considérant que son métier est une partie intégrante de son identité. Les autres représentations figurant dans la catégorie *conforter la valeur de soi* sont toutes en rapport avec le *sentiment d'être indispensable* sur le chantier ou d'être pour le moins difficilement remplaçable, d'avoir un poste de dirigeant, à responsabilités. Elles sont en lien avec les indicateurs de conscience professionnelle et d'altruisme envers ses collègues.

Les représentations concernant le *statut de malade* montrent qu'il conçoit l'arrêt comme étant un facteur de guérison mais qu'il est difficile pour lui d'accepter ce statut. L'arrêt est en effet synonyme *d'inactivité*, d'enfermement, conduisant à une *perte de liberté* chez cette personne qui se définit comme « un gars de de dehors », vivant à l'extérieur.

Il en résulte la représentation la plus présente de l'entretien qu'est *l'arrêt cas de force majeure*. Accepter un arrêt se fait par la contrainte, par *obligation*, pour une maladie importante, s'il est forcé par le médecin. Il utilise des termes forts pour évoquer cette représentation comme par exemple le fait d'avoir une jambe coupée. On retrouve ici un lien important avec son principal indicateur de refus qu'est l'état de santé.

Les représentations précédentes sont reflétées dans la catégorie *être en accord avec son éthique personnelle* : lorsqu'on est malade, on essaye de guérir sans s'arrêter et on ne s'arrête que lorsqu'on ne peut plus faire autrement.

Même s'il évoque un amour fort pour son métier, il trouve que celui-ci est physique et pénible, tant par les conditions de travail que par le travail en lui-même. Cette pénibilité lui permet de penser que l'arrêt est *acceptable au regard des autres*, tout montrant la réalité de sa douleur à ses collègues et à son médecin.

Il justifie 1 fois l'absence de besoin par l'aménagement possible de la partie physique de son travail, mettant en avant les bénéfices que lui confèrent son poste de dirigeant.

Enfin, toutes ses *représentations sociétales* sont tournées vers la négativité que représente l'arrêt de travail *dans l'entreprise*. Il évoque le manque à gagner que représente un arrêt pour ses supérieurs, d'un point de vue financier et logistique. Il relativise tout de même ces représentations dans l'entretien, notamment lorsqu'il évoque la pénibilité du travail reconnue par les supérieurs, que nous avons développée précédemment.

## E Ergothérapeute

### 1 Indicateurs

On retrouve dans cet entretien 2 indicateurs forts que sont l'altruisme et la conscience professionnelle.

L'altruisme est cité 5 fois comme indicateur au cours de l'entretien. Il s'agit d'altruisme envers une patiente, l'interviewée exerçant une profession paramédicale. Selon elle, la proposition d'arrêt est survenue lors d'un moment charnière de la prise en charge de cette patiente décrite comme fragile, ce qui aurait pu avoir des conséquences sur son état psychique.

L'autre indicateur fort cité 4 fois est la conscience professionnelle, que l'on retrouve dans son refus de s'arrêter si elle ne peut être remplacée, dans l'engagement moral qu'elle décrit envers cette patiente fragile et dans le refus d'un arrêt antérieur pour ne pas manquer un rendez-vous professionnel.

Enfin, un dernier indicateur est cité 2 fois, il s'agit de l'état de santé, à la fois parce qu'elle ne se sentait pas assez malade pour s'arrêter mais aussi parce qu'elle se sentait encore capable de conduire pour se rendre à son travail.

## 2 Représentations

La représentation de loin la plus importante de cet entretien est le refus pour *être en accord avec son éthique personnelle*. On retrouve la notion forte de *valeur travail* au travers l'engagement auprès des patients, leur prise en charge étant prioritaire sur la santé de l'interviewée. Ces représentations sont en corrélation avec les indicateurs d'altruisme décrits plus haut. Toujours dans la catégorie du refus pour *être en accord avec son éthique personnelle*, la *valeur travail* revient dans la vision qu'elle se fait de l'arrêt de travail. Elle ne l'estime pas nécessaire pour des maladies bénignes et minimise sa durée, refusant l'arrêt pour pouvoir mener son travail à terme. Ces dernières représentations sont en lien avec les indicateurs de conscience professionnelle.

Pour étayer ces indicateurs de refus, elle justifie par 2 fois *l'absence de besoin* d'un arrêt en *minimisant* la douleur et la maladie. Il faut souligner cette *minimisation* qui contraste avec le passage de l'entretien où elle décrit 3 malaises liés à la douleur survenus le lendemain du traumatisme.

*L'arrêt cas de force majeure* est représenté 1 fois, lié à la trop grande *douleur* ressenti lors d'un arrêt antérieur.

La représentation du *statut de malade* apparaît aussi 1 fois, lorsqu'elle répond que l'arrêt est *nécessaire à la guérison*. Là aussi il apparaît un contraste dans l'entretien entre le métier qu'elle exerce, entourée de patients en arrêt de longue durée, et la difficulté qu'elle a à accepter ce *statut de malade*, faisant de la prise en charge des patients une priorité au détriment de sa propre santé. Cette représentation rejoint celles *d'éthique personnelle* et les indicateurs d'altruisme et de conscience professionnelle.

Enfin son discours sur les *représentations sociétales* établit qu'elle pense qu'une minorité de personnes seulement abuse des arrêts et qu'on accepte mieux les arrêts lorsqu'on en a souvent, ce qui n'est pas son cas et renvoie à sa représentation de ne pas « coûter cher » à la collectivité. Elle décrit une stigmatisation de la personne en arrêt dans la société française, pouvant être la source de conflits entre collègues au sein de l'entreprise. Ces conflits ne sont pas de mise au sein de son équipe, elle insiste sur la cohésion de l'équipe soignante mais critique la politique de non remplacement en cas d'arrêt au sein de son établissement. L'arrêt devient alors synonyme de surcharge de travail pour les collègues, pouvant générer des conflits en cas de mauvaise ambiance de travail.

## F Directeur adjoint

### 1 Indicateurs

Trois indicateurs se dégagent de cet entretien : la peur des conséquences professionnelles, la conscience professionnelle et l'état de santé.

La peur des conséquences professionnelles est l'indicateur le plus présent, cité 4 fois. Il exprime à chaque fois la crainte de sanctions de la part de l'encadrement lié à l'acceptation de l'arrêt, que ce soit en termes de mutation ou de licenciement. Ces peurs sont toutefois relativisées par l'interviewé lors de l'entretien : avec du recul sur la situation, il estime que ces craintes ne sont peut-être pas fondées.

Le deuxième indicateur par ordre d'importance est la conscience professionnelle, cité 3 fois, et qui est exprimé à chaque fois à travers une charge de travail qui rend « inenvisageable » l'idée de s'arrêter.

Enfin, le dernier indicateur est l'état de santé cité 2 fois, où l'interviewé invoque comme motif de refus le fait qu'il se sentait encore capable de travailler ou qu'il avait déjà travaillé avec des douleurs plus importantes.

## 2 Représentations

Plusieurs catégories de représentation sont exprimées dans cet entretien, il s'agit par ordre de fréquence de *l'arrêt cas de force majeure* (cité 5 fois), des *représentations sociétales de l'arrêt* (citées 4 fois), du *regard des autres* (cité 3 fois), de *justifier l'absence de besoin* (cité 2 fois) et enfin de *conforter la valeur de soi* (cité 1 fois)

La représentation *conforter la valeur de soi* apparaissant dans l'entretien va dans le sens de *travailler pour exister*, en rapport avec une certaine idée du travail que se fait l'interviewé. Il exprime à travers cette représentation un amour du travail, vécu comme un challenge quotidien et source d'épanouissement personnel. Pour lui, l'exercice de management d'une équipe et la gestion de conflits avec les clients sont décrits comme des défis permanents, qu'il aime relever et dont il tire un bénéfice personnel. Cette représentation est toutefois nuancée par les relations qu'il entretient avec sa hiérarchie, que nous développerons plus tard dans l'analyse de ses représentations sociétales.

La représentation du *regard des autres* est exprimée de 2 manières. Il s'agit d'une part de refuser pour montrer sa détermination au travail, asseoir son autorité face à ses subordonnés et donc montrer qu'il peut *rester « debout » face à eux*. Il justifie cette représentation au cours de l'entretien par son rôle de dirigeant, invoquant l'exemplarité dont il doit faire preuve à l'égard des personnes sous ses ordres. Il évoque aussi le contexte social de l'entreprise dans cette justification, elle est pour partie constituée de chauffeurs routiers face à qui il trouve important de prouver sa virilité en refusant l'arrêt, pour asseoir

son autorité de chef. Le *regard des autres* est exprimé d'une seconde manière lorsqu'avant d'accepter un arrêt, il *recherche l'approbation* de son supérieur direct, qu'il décrit comme un ami. Cette seconde expression *du regard des autres* est complémentaire de la première : si refuser permet de prouver sa valeur aux subordonnés, *rechercher l'approbation* de son supérieur lui permet d'obtenir son appui et donc d'éviter de perdre cette autorité importante à ses yeux. Ces représentations sont à mettre en lien avec sa vision de *l'arrêt cas de force majeure* et avec les *représentations sociétales au sein de l'entreprise* que nous développerons ensuite. Elles sont en corrélation avec son principal indicateur de refus par crainte de sanctions : accepter un arrêt l'exposant à ce risque, la préoccupation du *regard des autres* prend toute sa place dans cette perspective.

Lors de l'entretien, il justifie par 2 fois *l'absence de besoin* d'un arrêt en invoquant la possibilité pour lui *d'aménager* son travail. En cas de besoin, il peut se consacrer à des tâches administratives au bureau voire à la maison, en reportant des rendez-vous ou des déplacements. Ces représentations sont corrélées avec son statut de directeur adjoint, ses représentations du *regard des autres* et *d'arrêt cas de force majeure*. Elles sont aussi en lien avec son principal indicateur de refus qu'est la crainte de sanction : *aménager* son travail lui permet d'éviter un arrêt qui pourrait être mal perçu.

*L'arrêt cas de force majeure* est la représentation la plus présente de l'entretien. L'arrêt de travail ne se conçoit qu'en cas de *douleur* importante ou d'incapacité physique majeure exprimé par des expressions fortes telles que « bloqué » ou « cloué au lit ». Il relativise une fois cette représentation en relatant une intervention au genou qui nécessitait un arrêt programmé de quelques semaines. Etant jeune et sportif, il avait pris la décision de se faire opérer et raconte la crainte qu'il avait ressentie en allant annoncer cette décision à son directeur général, de peur de se voir licencié car il avait été embauché peu de temps auparavant. Là encore, tout ceci renvoie à l'indicateur principal de l'entretien qu'est la crainte de sanctions.

Enfin, les *représentations sociétales* exprimées au cours de l'entretien sont représentatives de sa vision de l'arrêt de travail. D'un point de vue général, il exprime que

certaines personnes abusent des arrêts *dans la société française*. *Au sein de l'entreprise*, il décrit la perception très négative de l'arrêt de travail, prenant l'exemple d'un collègue qui se fait « montrer du doigt » car étant souvent en arrêt. Il décrit aussi le malaise de sa condition de cadre intermédiaire, tiraillé par les exigences de la direction générale en demande de résultats et les difficultés de gestion d'une équipe sur le terrain. La nécessité de toujours devoir « faire ses preuves » vis-à-vis d'un encadrement qui se renouvelle régulièrement lui fait exprimer une certaine souffrance de sa condition, bien résumée par la sensation d'être selon lui un « fusible » dans l'entreprise qu'on peut faire sauter en cas de problème. La répétition des arrêts de travail peut alors devenir selon lui l'expression d'une souffrance au travail. Toutes ces représentations explicitent clairement la crainte de sanction comme indicateur de refus principal, associées aux représentations que nous avons développées plus haut telles que le *regard des autres* et *l'arrêt cas de force majeure*.

## G Mécanicien

### 1 Indicateurs

L'indicateur fort de cet entretien est l'altruisme, cité 7 fois. Il s'agit d'un altruisme tourné vers son collègue et à un moindre degré vers son patron. L'interviewé justifie son refus par le fait qu'un arrêt de travail pris du jour au lendemain serait la source d'une surcharge de travail pour son collègue et d'une désorganisation du fonctionnement de l'entreprise, les plannings de rendez-vous étant établis avec au moins une semaine d'avance.

Cet indicateur est complémentaire de l'indicateur conscience professionnelle, cité 1 fois, où il indique que c'est mieux selon lui s'il peut planifier son arrêt pour ne pas pénaliser son collègue et son patron.

Enfin, le dernier indicateur cité est lui aussi complémentaire des 2 autres, il s'agit de l'état de santé, l'interviewé invoquant le fait qu'il pouvait encore marcher.

## 2 Représentations

La représentation la plus exprimée au sujet de l'arrêt de travail dans l'entretien est d'accepter *l'arrêt en cas de force majeure*, citée 5 fois. Accepter un arrêt n'est possible que s'il n'a *pas le choix*, en cas d'incapacité physique ou de *douleur* intense. Il existe ici un lien direct avec l'indicateur de refus état de santé.

Cette représentation est naturellement corrélée par la représentation de refuser l'arrêt pour *être en accord avec son éthique personnelle* qui est retrouvée 2 fois. Pour lui l'arrêt de travail ne s'accepte que s'il est indispensable, argumentant que ce n'est pas parce que ses jours de carence sont pris en charge que cela l'incite à s'arrêter plus. Ces 2 premières représentations de *l'arrêt cas de force majeure* et du refus pour *être en accord avec son éthique personnelle* renvoient à l'indicateur de conscience professionnelle.

Le passage où il exprime que ce n'est pas parce que ses jours de carence sont pris en charge que cela l'incite à s'arrêter plus amène la représentation que refuser un arrêt permet de *conforter la valeur de soi*. Là où lui refuse l'arrêt, il estime qu'une grande majorité de gens l'auraient accepté.

Il justifie une fois *l'absence de besoin* par la représentation qu'il a de *connaître* sa maladie et donc de ne pas être à 2 semaines près pour s'arrêter. Cette *connaissance* de la maladie est étayée par les informations fournies par son médecin et par des représentations selon lesquelles pour ce type de pathologie, l'intervention ne se fait qu'au dernier moment, quand la douleur est vraiment intense. On retrouve un lien dans cette représentation avec l'indicateur état de santé, le fait de pouvoir encore marcher venant conforter cette représentation qu'il a de la maladie.

Enfin, les *représentations sociétales* de l'arrêt exprimées lors de l'entretien sont centrées sur l'entreprise. Il dit ne pas sentir de réticence de la part de son patron s'il doit s'arrêter et met en avant le caractère familial de l'ambiance de travail. Ces représentations

sont à mettre en lien avec l'indicateur d'altruisme, cette ambiance familiale étant pour lui une incitation à essayer « d'arranger » tout le monde pour ne pénaliser personne. On peut parler chez lui de *valeur travail* au vu de toutes ses représentations de refus éthique et d'acceptation cas de force majeure, il semble cependant que cette valeur soit conditionnée par l'ambiance propice qui règne dans l'entreprise. Il l'exprime d'ailleurs, lorsqu'il dit que s'il avait été dans une autre entreprise, il aurait peut-être accepté l'arrêt.

## H Ouvrier agricole

### 1 Indicateurs

Deux indicateurs forts se dégagent de cet entretien, il s'agit de la peur des conséquences professionnelles cité 6 fois et de la peur des conséquences personnelles cité 5 fois.

La peur des conséquences professionnelles s'exprime surtout dans le fait que l'interviewé voyait arriver la fin de son contrat lorsque son accident de travail s'est produit. Il a dû s'arrêter puis a refusé une prolongation d'arrêt car il voulait retravailler avant la fin du contrat. Son employeur, qui devait initialement l'embaucher à durée indéterminée à l'issue du contrat lui a signifié qu'il ne pouvait plus, mais lui promettait une embauche définitive pour le printemps suivant, environ 6 mois plus tard. Ses craintes pour son avenir professionnel sont sous-tendues au cours de l'entretien, il exprime néanmoins clairement sa peur de ne pas être réembauché ultérieurement et montre par son refus sa volonté de conserver un travail qui lui plaît. De plus, il explique qu'être en arrêt l'aurait empêché de travailler à la fin de son contrat, en attendant l'embauche définitive promise par son employeur. Il explique aussi par 2 fois sa crainte de devoir changer de métier à cause de ses problèmes de santé, lorsqu'il raconte son rendez-vous avec le médecin du travail.

Le deuxième indicateur de refus, la peur des conséquences personnelles s'articule autour de deux idées. En premier lieu, la baisse de moral qu'engendre l'arrêt : il a déjà connu

une période d'arrêt antérieure de longue durée, pour un motif similaire. Cet arrêt avait été source de déprime, il craint que ce soit le cas aussi cette fois-ci. En second lieu, des préoccupations financières : d'une part la peur des sanctions financières en cas de d'un contrôle de la sécurité sociale et d'autre part la crainte de ne pouvoir gagner suffisamment d'argent s'il ne retrouve pas de travail à cause de ses problèmes de santé.

Le troisième indicateur de refus (cité une fois) exprimé par l'interviewé est la perte de ressources directe engendrée par la prolongation d'arrêt. Il rejoint la peur des conséquences financières à long terme évoquées plus haut.

Enfin, le dernier indicateur de refus exprimé par l'interviewé relève de la conscience professionnelle. Il explique sa volonté de vouloir finir son contrat, invoquant la charge de travail qu'il y avait alors sur l'exploitation. Ce dernier indicateur a sa valeur propre comme nous le verrons dans l'analyse des représentations, il peut toutefois être relativisé par l'importance des 2 indicateurs principaux que sont la peur de conséquences professionnelles et personnelles.

## 2 Représentations

Plusieurs catégories de représentations de l'arrêt de travail sont présentes dans cet entretien. On notera l'absence de *l'arrêt cas de force majeure*, absent aussi dans l'entretien 10 et qui est retrouvé dans l'ensemble du reste du corpus.

La représentation *conforter la valeur de soi* est relevée 3 fois. L'interviewé exprime fortement au cours de l'entretien qu'il n'est pas un « tire-au flanc », qu'il se définit comme quelqu'un de travailleur, ne rechignant pas à la tâche. La *valeur travail* est forte, le travail est considéré comme permettant de conserver un équilibre personnel.

La représentation *être en accord avec son éthique personnelle* (relevées 2 fois) est également fortement sous tendu par la *valeur travail*, il estime devoir travailler tant qu'il en a les capacités physiques. Il exprime aussi une *vision sociétale de l'éthique personnelle*,

refuser l'arrêt contribue selon lui à ne pas « creuser » le déficit de la Mutualité Sociale Agricole.

La représentation *justifier l'absence de besoin* se retrouve dans sa possibilité de pouvoir *aménager* ses horaires, avec l'accord de son employeur. Il téléphone d'abord à celui-ci avant de refuser la prolongation, par crainte que ce dernier refuse qu'il revienne travailler. Cette représentation est à mettre en lien avec les indicateurs peur des conséquences professionnelles et personnelles.

Les représentations relatives au *statut de malade* sont les plus relevées dans l'entretien (citées 4 fois). Elles font état de trois idées.

La première est *la perte d'identité* ressentie lorsqu'il ne travaille pas. Il exprime à plusieurs reprises au cours de l'entretien son amour du métier, du travail de la terre, à l'extérieur, se comme un « gars de dehors ». Accepter d'être en arrêt, accepter le *statut de malade*, c'est *perdre une partie de son identité, de sa fonction sociale*. Cette représentation est complémentaire de la représentation *conforter la valeur de soi*, qui permet de préserver un équilibre personnel. Elles sont toutes deux en lien avec la baisse de moral retrouvée dans les indicateurs de refus.

La deuxième idée est le handicap potentiel que lui renvoie le *statut de malade*. Refuser d'être en arrêt lui permet d'éviter de penser à l'avenir, aux conséquences professionnelles de reclassement qui lui imposeraient de quitter ce métier qu'il aime. Cette représentation est elle aussi en lien fort avec les indicateurs de refus par peur de conséquences professionnelles et personnelles.

Enfin, le fait d'accepter le *statut de malade* impose l'acceptation des contraintes de l'arrêt telles que les horaires de sortie, ce qui est vécu comme une *perte de liberté*. Cela renvoie aux indicateurs de la crainte du contrôle et de ses conséquences financières. Il faut souligner le fait que l'interviewé fait référence dans l'entretien à un contrôle qu'il a vécu lors d'un arrêt précédent.

Enfin, on relève une *représentation sociétale* dans l'entretien, selon laquelle beaucoup de gens profitent du système, abusent des arrêts et de leur indemnisation. Cette

représentation est corrélée avec ses représentations d'*être en accord avec son éthique personnelle*, où on retrouve le refus de « creuser » le déficit du système de santé. Elle est aussi en lien avec celle de *conforter la valeur de soi*: le terme de tire-au-flanc qu'il réfute lorsqu'il parle de lui est utilisé pour qualifier ceux qui abusent de l'arrêt et d'une manière plus générale des chômeurs.

## I Commerciale

### 1 Indicateurs

Un indicateur très fort se détache dans cet entretien. Il s'agit de la peur des conséquences personnelles. L'interviewée était en instance de séparation amoureuse lors de la proposition d'arrêt, l'accepter impliquait de se retrouver au domicile avec son concubin qui était alors en vacances. Elle décrit au cours de l'entretien une séparation difficile et exprime de manière franche qu'elle voulait absolument éviter de se retrouver seule avec lui.

Un deuxième indicateur entre en ligne de compte dans son refus, il s'agit de la conscience professionnelle. Elle explique qu'il y avait une période de forte activité dans l'entreprise, avec de surcroît une collègue absente. Accepter l'arrêt remettait en cause le fonctionnement de son service. Elle évoque enfin son désir de satisfaire ses clients pour motiver son refus.

Le dernier indicateur que l'on retrouve est l'état de santé, elle invoque le fait de se sentir capable de tenir car il ne lui restait que deux jours à travailler. Cet indicateur est à relativiser avec le fait qu'elle voulait éviter le domicile pendant ces deux jours

### 2 Représentations

La représentation la plus forte de cet entretien est le refus de l'arrêt pour *conforter la valeur de soi*. L'interviewée vivait un moment de séparation amoureuse générateur de

difficultés et d'instabilité dans sa vie personnelle. Refuser l'arrêt et continuer à travailler lui permettaient de préserver une stabilité d'un point de vue professionnel, qui rétablissait un certain équilibre au vue de ses difficultés personnelles. On retrouve aussi la volonté chez elle de préserver des relations sociales à travers la poursuite du travail. Ces représentations sont clairement corrélées avec son principal indicateur de refus qu'est la peur des conséquences personnelles. On retrouve aussi un lien avec l'indicateur conscience professionnelle : la stabilité professionnelle requise pour équilibrer l'instabilité de sa vie personnelle sous-tendait une volonté de bien faire son travail, que l'on retrouve lorsqu'elle évoque son désir de satisfaire ses clients et de continuer à faire fonctionner son service.

Les représentations concernant le *statut de malade* renvoient à ses difficultés personnelles. Le fait de refuser l'arrêt lui permet d'échapper à ce statut avec le bénéfice immédiat de pouvoir laisser de côté ses difficultés le temps de sa journée de travail même si la souffrance physique reste présente. De manière inverse, accepter l'arrêt était synonyme pour elle de *perte de fonction* sociale, de ruminations autour de ses problèmes de couple. Dans cet entretien, bien que l'arrêt soit proposé pour une cause physique, il est revêtu une image négative pour la patiente, pouvant potentiellement générer des difficultés d'ordre psychologique. Le travail est à l'inverse vu comme source de normalité, n'apportant pas la guérison physique mais préservant au moins de l'aggravation des difficultés personnelles. Il est intéressant de noter que l'interviewée fait elle-même le lien pendant l'entretien entre ses douleurs physiques et ses difficultés personnelles, ces dernières pouvant être la cause des premières.

Enfin, elle *justifie l'absence de besoin* dans son refus par la *minimisation* de sa maladie, en lien avec l'indicateur de refus état de santé. Cette *minimisation* est à rapprocher comme nous l'avons dit dans l'analyse des indicateurs avec le fait que la priorité pour elle à l'époque était d'éviter de se retrouver à son domicile.

On notera l'absence de *représentations sociétales* qui sont présentes dans quasiment tous les autres entretiens (excepté le 1 et le 13) et l'absence de représentations de *l'arrêt cas de force majeure* (absentes également dans l'entretien 9). Les difficultés

personnelles de l'interviewée étaient très récentes lors de l'entretien et les motifs de refus étaient en lien fort avec ces difficultés, ce qui a centré le déroulement de l'entretien autour de ces motifs. On peut émettre l'hypothèse que ces représentations ne sont pas citées en partie à cause de cela.

## J Femme de ménage 1

### 1 Indicateurs

Les deux indicateurs forts qui se dégagent de cet entretien sont la perte de ressources liée à l'arrêt et la peur des conséquences professionnelles. L'interviewée est une femme de ménage, effectuant des heures de ménage chez des particuliers, salariée pour partie mais exerçant la majorité de son travail de manière libérale, payée par des chèques emploi-services.

La perte de ressources est la conséquence directe de cette activité libérale, accepter un arrêt est pour elle une perte de revenus importante, qui n'est pas compensée par les indemnités versées en cas d'arrêt, d'autant qu'elle ne bénéficie pas de la prise en charge des jours de carence.

L'autre indicateur fort qui ressort de cet entretien est la peur des conséquences professionnelles. Elle évoque au cours de l'entretien le risque pour elle de voir ses clients chercher une autre femme de ménage en cas d'arrêts prolongés ou répétés. Elle dit ne pas pouvoir se permettre de décevoir ses clients, par crainte de les perdre. Cette crainte est accentuée par le fait qu'il serait trop difficile pour elle de se refaire une clientèle à son âge, clientèle dont elle a acquis la confiance patiemment au fil du temps.

Enfin elle exprime un indicateur de refus sociétal, pour ne pas aggraver le déficit de la Sécurité Sociale. Bien que cet indicateur ait de la valeur en soi, il faut les relativiser par les deux précédents qui restent prédominants dans cet entretien.

## 2 Représentations

La principale représentation relevée dans l'entretien est la justification du refus par *l'absence de besoin*, citée 7 fois. Elle *justifie l'absence de besoin* au travers des trois catégories que nous avons définies :

-la *minimisation* : elle minimise ses maladies, argumentant qu'il faut relativiser ses problèmes, que d'autres sont plus malades et qu'elle sait qu'elle peut se rétablir vite.

-la *connaissance de la maladie* : elle sait qu'elle est capable de guérir sans arrêt, à condition d'être traitée avec des antibiotiques par voie injectable quand elle est malade.

-l'*aménagement* de ses horaires et de sa charge de travail : en cas de maladie, elle se débrouille pour modifier ses horaires de travail et pour reporter les tâches les plus pénibles, ce qui lui permet de conserver la totalité de ses heures de travail en les rattrapant ultérieurement. En cas d'impossibilité majeure, son compagnon peut-être mis à contribution pour la remplacer temporairement.

Ces représentations sont fortement corrélées avec ses deux indicateurs principaux de refus, se débrouiller pour éviter l'arrêt lui assurant de garder la confiance de sa clientèle et d'éviter la perte de revenus.

La représentation *conforter la valeur de soi* est relevée par 2 fois dans l'entretien. Elle refuse les arrêts car même avec des problèmes de santé physiques, elle ne se sent « pas malade de caractère » et capable de guérir sans s'arrêter. Ces représentations rejoignent les représentations de *minimisation* et de *connaissance* de la maladie qu'elles renforcent, lui permettant de mettre en avant cette force de caractère dans la justification du refus par *l'absence de besoin*.

La représentation de *l'arrêt cas de force majeure* vient tout naturellement conforter ses précédentes représentations. Pour accepter l'arrêt, il faut être obligé, ne plus être debout, avoir une maladie grave, un problème cardiaque ou devoir subir une intervention chirurgicale. Là encore, il faut relier cette représentation aux indicateurs de refus : la perte de

revenus et la crainte de perdre sa clientèle font de cette représentation un corollaire de ces indicateurs.

Le *statut de malade* est relevé une fois au cours de l'entretien : accepter l'arrêt et ce statut la rendent selon elle encore plus malade, en la renvoyant au handicap généré par la maladie.

Enfin, on relève dans l'entretien la *représentation sociétale* selon laquelle de nombreuses personnes abusent des arrêts dans la *société française*. Elle exprime aussi le fait qu'elle s'arrêterait probablement plus si elle était salariée, ce qui renvoie encore aux difficultés de sa condition de travailleuse libérale et à sa protection sociale précaire.

## K Femme de ménage 2

### 1 Indicateurs

L'indicateur de très loin le plus important dans cet entretien est le refus lié à la perte de ressources qu'entraînerait l'arrêt. L'interviewée effectue un travail similaire à celui de l'interviewée de l'entretien 11 : il s'agit d'une femme de ménage, effectuant des heures de ménage chez des particuliers et payée par des chèques emploi-services. Cette activité libérale était complétée au moment de l'entretien par un travail salarié en remplacement pour le compte d'une mairie, il s'agissait d'heures de ménage dans une école publique. Elle explique donc son refus par la nécessité pour elle de travailler afin de subvenir aux besoins de sa famille. Son statut de mère célibataire avec trois enfants à charge sans pension alimentaire rend compte de la précarité de sa situation financière. De plus, elle exprime comme l'interviewée de l'entretien 11 que le peu d'heures qu'elle travaille par semaine lui suffisent tout juste à vivre et ne lui ouvrent pas de droits à une indemnisation suffisante en cas d'arrêt.

Le deuxième indicateur de refus est comme pour l'interviewée de l'entretien 11 la peur de conséquences professionnelles. Elle craint qu'en cas d'arrêt, les particuliers chez qui elle travaille se tournent vers quelqu'un d'autre, ce qui représenterait pour elle un manque à gagner important et fragiliserait d'autant plus sa situation financière.

## 2 Représentations

On relève dans l'entretien 3 représentations de refuser pour *être en accord avec son éthique personnelle*. Elle dit ne pas aimer s'arrêter et explique au cours de l'entretien qu'elle minimise le temps d'arrêt et reprend le travail dès que possible. Elle explique qu'elle pourrait se contenter de vivre d'allocations diverses mais qu'elle s'y refuse, le travail étant une chose importante à ses yeux.

Ces représentations du refus pour *être en accord avec son éthique personnelle* sont en lien avec sa représentation que refuser c'est *être en accord avec ses valeurs familiales*. Elle se définit comme quelqu'un de l'ancienne génération, ayant reçu dans son éducation le goût du travail et fait le parallèle avec la jeune génération qui selon elle s'arrête beaucoup plus facilement.

On retrouve ce goût et cette fierté de travailler dans les représentations qu'elle a du *regard des autres*. Refuser lui permet de prouver sa résistance à la douleur et son courage à son médecin ou à ses amis car elle ne s'arrête pas là où d'autres s'arrêtent. A l'inverse, lorsqu'elle accepte l'arrêt, elle le porte elle-même dans l'entreprise qui l'emploie, avec la volonté de montrer la réalité de sa maladie et qu'elle n'est pas quelqu'un qui s'arrête pour un rien.

La représentation de *l'arrêt cas de force majeure* est logiquement retrouvée par 2 fois, accepter un arrêt ne se conçoit pour elle que par *obligation physique*, en cas de « main bloquée » ou de *douleur* importante.

Toutes ces représentations de l'arrêt sont en lien chez elle avec une forte *valeur travail*, travailler fait partie de la vie et permet de prouver sa valeur à soi et aux autres. Il faut cependant prendre en compte le fait que les principaux indicateurs de refus sont la perte de ressources et la peur de conséquences professionnelles : travailler est certes une valeur pour elle mais c'est surtout une nécessité.

Les représentations concernant le *statut de malade* traduisent le fait qu'accepter l'arrêt renvoie à la perte d'autonomie qu'il implique, ces représentations sont en lien avec les indicateurs de perte de ressources et de peur des conséquences professionnelles. On relève aussi dans le *statut de malade* la représentation qu'accepter l'arrêt c'est risquer de tomber dans une spirale de l'arrêt : il y a du travail pour les gens courageux mais il ne faut pas s'arrêter, au risque de ne pas réussir à retrouver du travail. Cette représentation renvoie aussi bien chez elle à la *valeur travail* qu'à l'indicateur de peur des conséquences professionnelles.

Enfin, on relève dans l'entretien la *représentation sociétale* selon laquelle certaines personnes s'arrêtent pour de faux motifs.

## L Ouvrier de maintenance

### 1 Indicateurs

Cet entretien est le seul du corpus où l'on ne relève qu'un seul indicateur de refus, la peur de conséquences professionnelles. Lorsque l'interviewé consulte pour ce problème de dos, il était question pour lui de passer chef de son secteur de maintenance dans la grande entreprise qui l'emploie. Il a donc refusé l'arrêt pour être présent les jours où devaient se prendre cette décision par crainte de ne pas l'obtenir. On apprend au cours de l'entretien qu'il n'a d'ailleurs eu qu'en partie la promotion espérée : il n'a été désigné chef qu'à « quarante pour cent », une autre personne ayant été désignée chef à « soixante pour cent », car il s'y connaissait mieux en « administratif » que lui. Bien qu'il dise ne pas regretter

et comprendre que les choses se soient déroulées de la sorte, argumentant que l'autre ouvrier était plus jeune, plus compétent et plus désireux de monter en grade, on perçoit tout de même dans son discours une pointe d'amertume de ne pas avoir eu entièrement la promotion espérée.

## 2 Représentations

La représentation la plus forte de cet entretien est la *justification du refus par l'absence de besoin*. Il justifie son refus par la *connaissance* de la maladie, selon lui l'arrêt n'aurait été d'aucune utilité pour guérir cette vertèbre qu'il savait « déplacée » et pour laquelle des séances de kinésithérapie lui semblaient plus indiquées. Il argumente cette représentation auprès de son médecin, qu'il conforte ensuite dans l'entretien par les dires du kinésithérapeute-ostéopathe qu'il consulte. Cette représentation est fortement corrélée avec son principal indicateur de refus : justifier l'inutilité de l'arrêt lui permet d'être présent au travail dans la période où la promotion est attribuée.

Refuser l'arrêt lui permet de *conforter la valeur de soi*, représentation que l'on retrouve 4 fois au cours de l'entretien. Il se définit comme quelqu'un de « dur au mal », capable d'aller travailler même « en rampant ». Il exprime le fait qu'à sa place quatre-vingt-dix pour cent des gens auraient pris l'arrêt, renforçant son *sentiment de supériorité* et se prouvant par-là même qu'il est capable de travailler en supportant la douleur.

Cette dernière représentation est à mettre en lien avec la représentation qu'il a du refus à travers *le regard des autres*. Refuser lui permet de montrer son caractère travailleur, qu'il n'est pas quelqu'un qui « tire au cul », qu'il sait *rester debout* et travailler en supportant la douleur. Cette dernière catégorie de représentation est en lien fort avec son indicateur de refus : il pense prouver qu'en refusant, il se montre désireux et digne de la promotion en jeu. Refuser l'arrêt lui confère un double avantage : s'assurer que l'attribution de la promotion ne se fera pas alors qu'il est absent, ce qui apaise ses craintes de manquer la promotion et dans le même temps venir travailler avec la douleur pour affirmer son désir et les capacités qu'on peut attendre de lui.

On retrouve par 4 fois la représentation de *l'arrêt cas de force majeure* : pour lui l'arrêt est synonyme *d'incapacité physique*, quand on n'a *plus le choix*, que la *douleur* est trop forte et qu'on est « rendu au bout ».

Ces représentations de l'arrêt cas de force majeure sont corrélées avec des représentations de refuser pour *être en accord avec son éthique personnelle*. Selon lui, les maladies bénignes ne sont pas synonymes d'arrêt. Là où ses collègues lui disent que son médecin ne prescrit pas facilement d'arrêt, il rétorque que la raison n'est pas là mais que c'est plutôt lui qui est décideur de sa santé, appréciant le caractère justifié ou non de l'arrêt. Cette *éthique personnelle* et ces représentations de *l'arrêt cas de force majeure* sont complémentaires à celles du refus pour *conforter la valeur de soi* : renforcer l'opinion qu'il a de lui au travers du refus suppose au préalable d'avoir une certaine ligne de conduite vis-à-vis de l'arrêt de travail.

Enfin, on notera l'absence de *représentations sociétales* dans cet entretien, comme c'est également le cas pour les entretiens 1 et 10.

## M Chauffeur routier

### 1 Indicateurs

Dans cet entretien, on relève 4 indicateurs de motif de refus sans qu'aucun ne se détache vraiment par rapport aux autres.

L'interviewé évoque d'abord comme motif de refus la peur des conséquences personnelles : la crainte de déprimer, qu'il relie à un arrêt précédent pour un problème cardiaque qui avait été long et source de déprime. Il évoque aussi la crainte d'un contrôle par la Sécurité Sociale en lien avec un contrôle qu'avait subi sa femme lors d'un arrêt. Il avait

mal vécu ce contrôle, qui leur avait laissé l'impression d'être considéré comme des fraudeurs.

Il invoque aussi l'indicateur état de santé, disant qu'il ne se sentait pas assez malade pour accepter l'arrêt.

L'altruisme est un des indicateurs cité, il s'agit d'un altruisme envers son patron qui se situe à la limite de l'indicateur de conscience professionnelle : avant de prendre un arrêt, il dit penser aux conséquences en terme d'organisation du travail que provoquerait son absence et donc aux difficultés que cela créerait à son patron pour répartir le travail qu'il devait effectuer.

Enfin, il évoque un motif de refus lié à la perte de ressources qu'engendre l'arrêt. Cet indicateur est toutefois à relativiser puisqu'il s'agit plutôt d'un plaidoyer contre les primes de présence en place au sein de son entreprise. Il critique ce système de prime, argumentant que lorsqu'on s'arrête une fois sur une période de six mois, la prime est perdue ce qui selon lui incite donc à ne plus avoir de regrets à s'arrêter ultérieurement au cours de cette période. Il parle d'un « chantage à l'absentéisme » et considère qu'il existe alors un manque à gagner lorsqu'on perd cette prime plus qu'une réelle perte de ressources. Il a par ailleurs une situation financière stable qui lui permet de relativiser cette prime à la différence des entretiens 11 et 12 pour qui l'arrêt de travail est une réelle perte de revenus mettant en danger leur situation financière.

## 2 Représentations

Cet entretien est de très loin celui où le plus de représentations de l'arrêt de travail ont été mises en évidence. L'interviewé évoque autant dans l'entretien des *visions personnelles de l'arrêt* que des *représentations sociétales*, notamment sur la place qu'occupe l'arrêt de travail *dans la société française* et *dans le système de santé*.

On relève d'abord la représentation du refus pour *être en accord avec ses valeurs familiales*, qui est la première évoquée. Dès le début de l'entretien, l'interviewé rapporte le fait que lorsqu'il était enfant ses parents l'envoyaient à l'école quand il était malade. Il parle ensuite de l'exemple de son père, homme qui s'arrêtait peu et dénonçait les arrêts abusifs. Ses représentations *d'éthique personnelle* lui ont été transmises, il y voit une forme d'éducation de l'ancienne génération dont il fait le parallèle avec la génération actuelle qui s'arrête plus. Cette notion de *valeur familiale* est forte chez lui, il indique qu'au sein de sa propre famille, sa femme est en accord avec cette vision de l'arrêt de travail et qu'ils ont à transmis cette vision à leurs enfants.

Ces représentations *familiales* conduisent naturellement à évoquer les représentations qu'il a de refuser un arrêt pour *être en accord avec son éthique personnelle*. Selon lui la maladie n'est pas synonyme d'arrêt, une maladie bénigne, un « petit bobo » n'empêchant pas de travailler. On retrouve chez lui une forte *valeur travail*, l'arrêt n'étant envisagé que lorsqu'il a été jusqu'au bout, qu'il a essayé de résister malgré la maladie. Cette priorisation du travail sur l'arrêt s'exprime aussi dans sa volonté de minimiser le plus possible la durée de l'arrêt, reprendre le travail étant son objectif lorsqu'il est arrêté. Enfin il évoque dans cette éthique personnelle sa volonté de *ne pas profiter du système de santé*, qui est en accord avec les *représentations sociétales* de l'arrêt que nous développerons ultérieurement.

Refuser un arrêt représente aussi pour lui un moyen de *conforter la valeur de soi*. Il exprime au cours de l'entretien l'amour de son métier de chauffeur routier, revendiquant la liberté qu'il lui procure et l'épanouissement personnel qu'il en retire. Refuser l'arrêt et continuer à travailler rejoint donc la *valeur travail* que nous évoquions plus haut dans le sens où l'arrêt l'empêche d'exercer ce métier qu'il aime.

On retrouve des représentations du *regard des autres* lorsqu'il exprime le fait que son médecin sait qu'il s'arrête peu et qu'il refuse régulièrement les arrêts. Cette façon de *rester debout* face à la maladie dans le regard de son médecin est un reflet de *l'éthique personnelle* qu'il s'impose et que nous avons développé plus haut.

Il justifie par 2 fois son refus en invoquant *l'absence de besoin* : il dit ne pas voir l'utilité de l'arrêt et que celui-ci a plutôt l'effet inverse qui est de diminuer la résistance aux maladies lorsqu'on reste cloîtré chez soi pour se soigner.

En lien avec ses représentations de refus par *éthique personnelle*, on retrouve logiquement des représentations de *l'arrêt cas de force majeure*. Il n'accepte l'arrêt que s'il est « au bout du rouleau », forcé par son médecin ou pour des motifs physiques tels que les fractures.

On relève dans l'entretien plusieurs représentations de l'arrêt en lien avec le *statut de malade*. Il insiste plusieurs fois sur le fait qu'il considère l'arrêt comme une perte de temps dans sa vie. Selon lui la vie ne s'arrête pas lorsqu'on est malade, accepter l'arrêt et le statut de malade constituant pour lui une *perte de liberté*. Cette *perte de liberté* est en opposition avec le sentiment d'évasion qu'il évoque lorsqu'il parle de son métier de chauffeur routier, libre de s'arrêter où bon lui semble avec pour seule contrainte de livrer sa cargaison à l'heure et au lieu prévu. Accepter l'arrêt et le *statut de malade* le privent de l'exercice d'un métier qu'il aime et sont vécus comme une *perte d'identité*, ce qui explique son indicateur de baisse de moral relevé dans les motifs de refus. Toujours en lien avec le *statut de malade*, on note chez lui le point d'honneur qu'il met à *respecter les règles de l'arrêt* que sont le repos et les horaires de sortie. Le *respect des règles* est à rapprocher de *l'éthique personnelle* qu'il s'impose : on s'arrête quand on est vraiment malade, en cas de force majeure. Il faut aussi faire un lien entre cette représentation du *respect des règles* et l'indicateur de refus de la crainte du contrôle par la Sécurité Sociale. Comme nous l'avons indiqué dans l'analyse des motifs de refus, un contrôle mal vécu par lui et son épouse des années auparavant peut expliquer cette importance qu'il attache à respecter les règles de l'arrêt. Enfin, il admet que refuser l'arrêt puisse rallonger le temps de guérison.

De nombreuses *représentations sociétales* concernant l'arrêt de travail sont retrouvées dans l'entretien. On retrouve tout d'abord des représentations générales qu'il a au sujet de l'arrêt *dans la société française*. Il estime que certaines personnes consultent les médecins pour obtenir un arrêt et s'arrêtent donc pour des motifs qu'il ne considère pas

valables. Il dénonce ces personnes qui selon lui profitent du *système de santé*. Comme nous le disions dans la partie concernant les *valeurs familiales*, il estime être quelqu'un de l'ancienne génération et fait le parallèle avec la jeune génération qui selon lui s'arrête plus facilement.

Dans ses représentations concernant la vision de l'arrêt au *sein de l'entreprise*, il exprime le fait que selon lui, on a plus recours à l'arrêt lorsqu'on n'aime pas son travail. Il comprend que pour les personnes travaillant à la chaîne, ayant un travail rébarbatif ou une mauvaise ambiance dans leur entreprise, l'arrêt puisse être un moyen de faire une pause, de prendre de la distance avec leur travail. Il fait alors le lien avec la chance qu'il a d'exercer un métier qu'il aime, ce qui nous renvoie à sa représentation de refuser pour *conforter la valeur de soi*. Toujours en critiquant les arrêts abusifs, il parle des conséquences que peuvent avoir ces arrêts au sein de l'entreprise : les patrons remplacent rarement les gens en arrêt, ce sont alors les collègues de ceux-ci qui voient leur charge de travail augmenter. Cette représentation qu'il a de penser aux conséquences que peut avoir un arrêt sur le travail de ses collègues renvoie à l'indicateur de refus altruiste.

Enfin, il évoque avec force au cours de l'entretien les représentations qu'il a de l'arrêt au travers du *système de santé*. Il dénonce un système qui selon lui est injuste pour plusieurs raisons : ceux qui s'arrêtent peu contribuent autant que ceux qui s'arrêtent beaucoup, ceux qui s'arrêtent beaucoup ne sont pas forcément les plus contrôlés, système injuste des jours de carence... Selon lui, l'arrêt de travail n'est pas assez contrôlé et il existe un réel manque de sanctions envers ceux qui en abusent. Ces représentations sont tout à fait en accord avec l'éthique qu'il s'impose : il se dit qu'il devrait faire comme tout le monde et profiter du système avant que celui-ci ne disparaisse, mais cela n'est pas en accord avec sa vision de la société. Il exprime des valeurs de solidarité qui, si elles étaient selon lui appliquées par chacun, auraient évité le déficit financier du système actuel. Enfin, il met en cause la responsabilité des médecins qui prescrivent d'après lui beaucoup trop facilement d'arrêts, regrettant là aussi l'ancienne génération des « médecins de famille » qui était plus stricte sur ce point.

# N Chef de quai

## 1 Indicateurs

Deux indicateurs de refus sont relevés pour ce dernier entretien. Le plus exprimé et le plus fort est celui de l'état de santé, l'interviewé se jugeant « apte » à travailler comme il le dit plusieurs fois ou en tout cas pas assez malade pour s'arrêter.

Le deuxième indicateur de refus est la peur de conséquences personnelles. Il évoque le retentissement sur son moral que peut avoir un arrêt, en faisant référence à un arrêt antérieur : au bout de seulement trois semaines son médecin avait été obligé de le mettre sous antidépresseurs tellement il vivait mal la situation.

## 2 Représentations

On retrouve dans l'entretien des représentations du refus pour *être en accord avec son éthique personnelle*. Pour lui, la maladie n'est pas synonyme d'arrêt : il va jusqu'au bout avant de s'arrêter, capable de travailler une semaine avec quarante degrés de fièvre avant de consulter ou essayant de gérer la douleur jusqu'à ses vacances pour éviter l'arrêt. A travers ces représentations d'*éthique*, on retrouve chez lui une forte présence de la *valeur travail*.

Dans cette même optique, on retrouve des représentations de *l'arrêt cas de force majeure* : il accepte l'arrêt *par obligation*, quand *physiquement* il est allé au bout de ses capacités, ne tient plus et se retrouve « bloqué de chez bloqué ».

Il justifie d'ailleurs son refus par *l'absence de besoin*, argumentant qu'il *connait* ses limites et sait donc quand il doit s'arrêter.

Ces trois premières catégories de représentations sont en lien avec son principal indicateur de refus qu'est l'état de santé. L'*éthique* qu'il s'impose et sa vision de l'arrêt cas de force majeure le rendent acteur dans la décision d'acceptation ou de refus de l'arrêt. Il se justifie en disant qu'il *connaît* ses limites.

On relève dans l'entretien plusieurs représentations de l'arrêt en lien avec le *statut de malade*. Bien qu'il admette que *l'arrêt soit un facteur de guérison*, le *statut de malade* qu'il confère est une double contrainte pour lui, en termes d'*inactivité* forcée et de *perte de liberté*. L'*inactivité* est une chose difficile à vivre, comme en témoigne cet épisode où il relate que son médecin a été obligé de lui prescrire des anti déprimeurs après seulement trois semaines d'arrêt. Il associe aussi l'arrêt à une *restriction de liberté*, s'imposant de *respecter les règles* de repos et d'horaires de sortie. Ces représentations sont en lien avec son second indicateur de refus qu'est la peur des conséquences personnelles : la vision négative qu'il a de l'arrêt le conduit à refuser pour éviter des répercussions sur son moral. *Le respect des règles de l'arrêt* est en lien avec la présence forte des représentations d'*éthique* qu'il s'impose, comme nous l'avons retrouvé déjà dans l'entretien précédent.

Enfin, il exprime au cours de l'entretien à plusieurs reprises *des représentations sociétales* de l'arrêt. Il se dit très en colère contre les nombreuses personnes qui profitent de l'arrêt, s'arrêtant pour des motifs injustifiés et qu'il qualifie de « tire-au flanc ». Cette colère est destinée à l'encontre de personnes de son entourage, qu'il voit profiter de l'arrêt sans en respecter les règles et qui mettent selon lui en péril *un système de santé* déjà en déficit. Ces *représentations sociétales* sont logiquement complémentaires de *l'éthique personnelle* qu'il s'impose vis-à-vis de l'arrêt, comme nous l'avons déjà retrouvé dans l'entretien 1.

Pour terminer, il dit ne ressentir aucune pression de la part de son entreprise s'il doit s'arrêter.

# V Analyse transversale

Cette partie est consacrée à l'analyse des cooccurrences entre les indicateurs de motif de refus et les représentations de l'arrêt de travail. Chaque représentation de l'arrêt a été pondérée pour chaque interviewé par les indicateurs de motifs de refus exprimés, comme mentionné dans la partie méthodologie. A titre de rappel, la pondération a été effectuée de la manière suivante : nombre de fois où est citée la catégorie de représentation de l'arrêt de travail considérée multipliée par le nombre de fois où est exprimé un motif de refus.

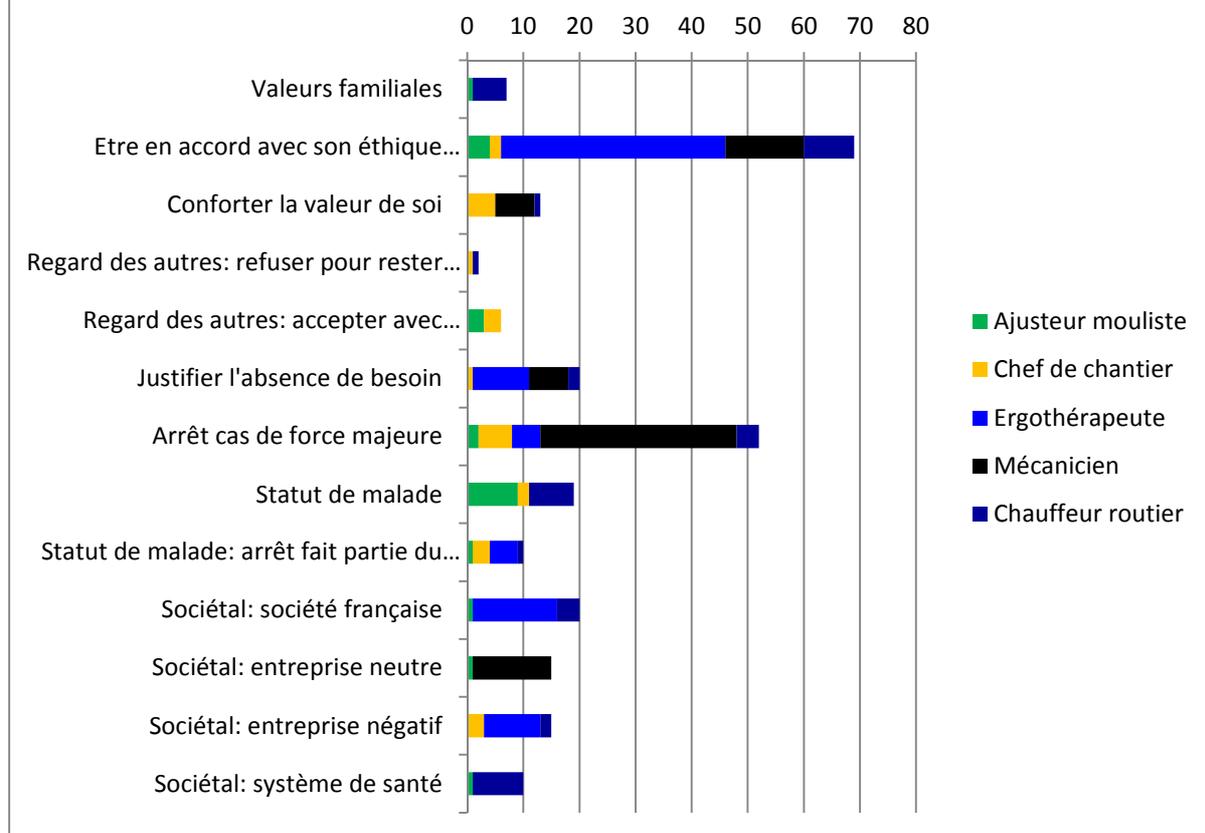
Par exemple, le Chef d'entreprise exprime 3 fois un motif de refus par conscience professionnelle et 2 fois la représentation *être en accord avec ses valeurs familiales*, on retrouvera donc après pondération la valeur 6 à l'intersection de ces 2 indicateurs.

Nous rappelons aussi que nous avons choisi de ne prendre en compte que les cooccurrences les plus fortes par souci de lisibilité, en ne traitant des cooccurrences plus faibles que lorsque cela apparaissait opportun.

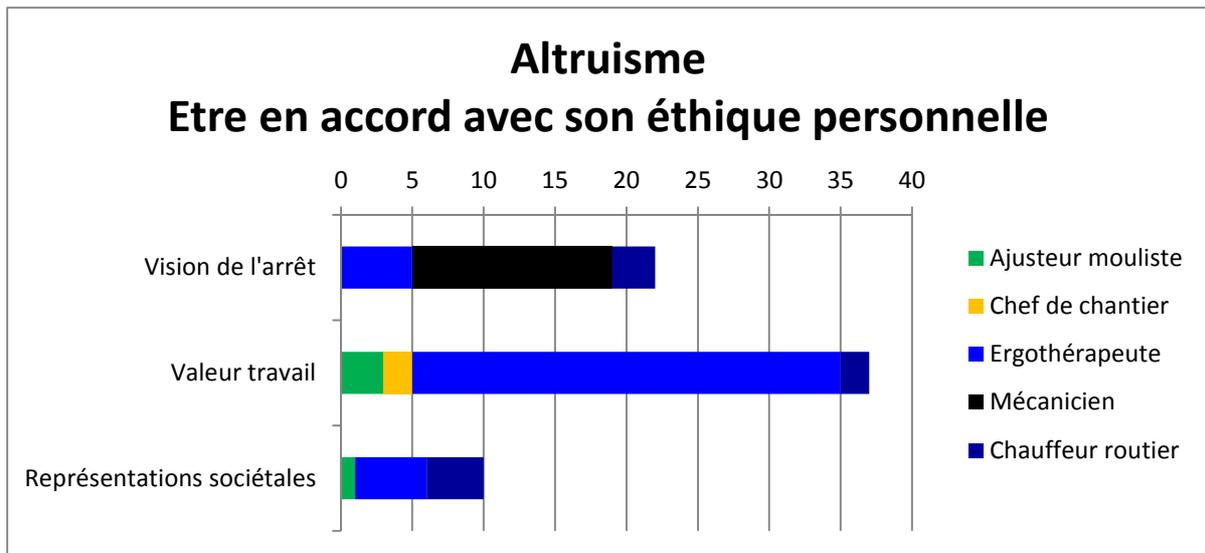
## A L'indicateur de refus altruisme

L'altruisme est de loin le principal motif de refus de l'Ergothérapeute et du Mécanicien, il s'agit d'un motif de refus secondaire chez l'Ajusteur mouliste, le Chef de chantier et le Chauffeur routier.

## Altruisme Cooccurrences pondérées

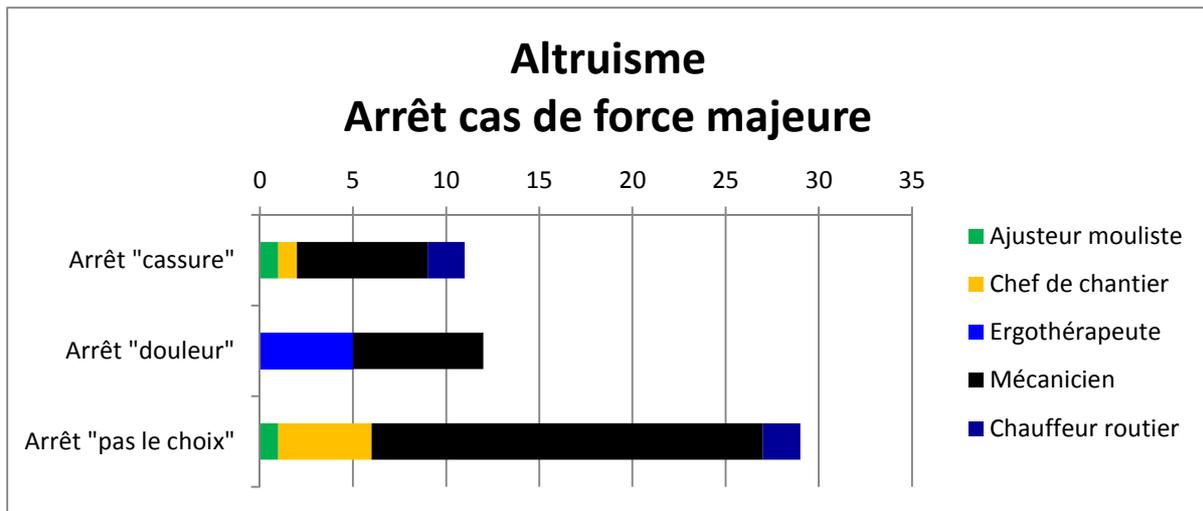


La cooccurrence la plus forte que l'on retrouve dans l'indicateur de refus altruisme s'établit avec la représentation d'*être en accord avec son éthique personnelle*. On y retrouve l'ensemble des interviewés citant comme motif de refus l'altruisme, avec une présence forte de l'Ergothérapeute. La représentation d'*être en accord avec son éthique personnelle* est fortement présente dans le corpus et largement distribuée, elle est retrouvée dans 11 des 14 entretiens. Lorsque l'on détaille les représentations d'*être en accord avec son éthique personnelle* selon les 3 sous-catégories définies dans la partie résultats, on obtient le résultat suivant :



Les 2 interviewés chez qui l'altruisme est le principal motif de refus (l'Ergothérapeute et le Mécanicien) partagent tous les 2 la sous-catégorie *vision de l'arrêt*. La *valeur travail* est la plus représentée (avec une forte présence de l'Ergothérapeute) et la mieux distribuée (seul le Mécanicien n'exprime pas la Valeur travail).

La seconde cooccurrence notable entre les représentations de l'arrêt de travail et le motif de refus altruisme est l'*arrêt cas de force majeure*. La représentation de l'*arrêt cas de force majeure* est une représentation très présente dans le corpus, elle occupe la 4<sup>ème</sup> place du total des représentations et est largement distribuée puisqu'on la retrouve dans 12 des 14 entretiens du corpus. L'*arrêt cas de force majeure* est retrouvé chez tous les interviewés exprimant le motif de refus altruisme. Le mécanicien y est fortement présent. Lorsque l'on détaille l'*arrêt cas de force majeure* selon les 3 sous-catégories d'*arrêt* « *cassure* », d'*arrêt* « *douleur* » et d'*arrêt* « *pas le choix* », on obtient le résultat suivant :



L'*arrêt « pas le choix »* est le plus représenté, notamment par l'importance qu'occupe le Mécanicien dans cette sous-catégorie, l'altruisme étant son principal motif de refus et l'*arrêt « pas le choix »* sa principale représentation. L'*arrêt « douleur »* est le second par ordre d'importance, c'est le seul qui réunit les 2 entretiens où l'altruisme est le motif de refus principal. Enfin l'*arrêt « cassure »* est cité par 4 des 5 interviewés refusant l'arrêt par *altruisme*. On notera que l'*arrêt « cassure »* n'est pas cité par l'Ergothérapeute, elle a refusé l'arrêt alors qu'elle s'était fracturé la main, ses représentations se portant sur la sous-catégorie « *douleur* ».

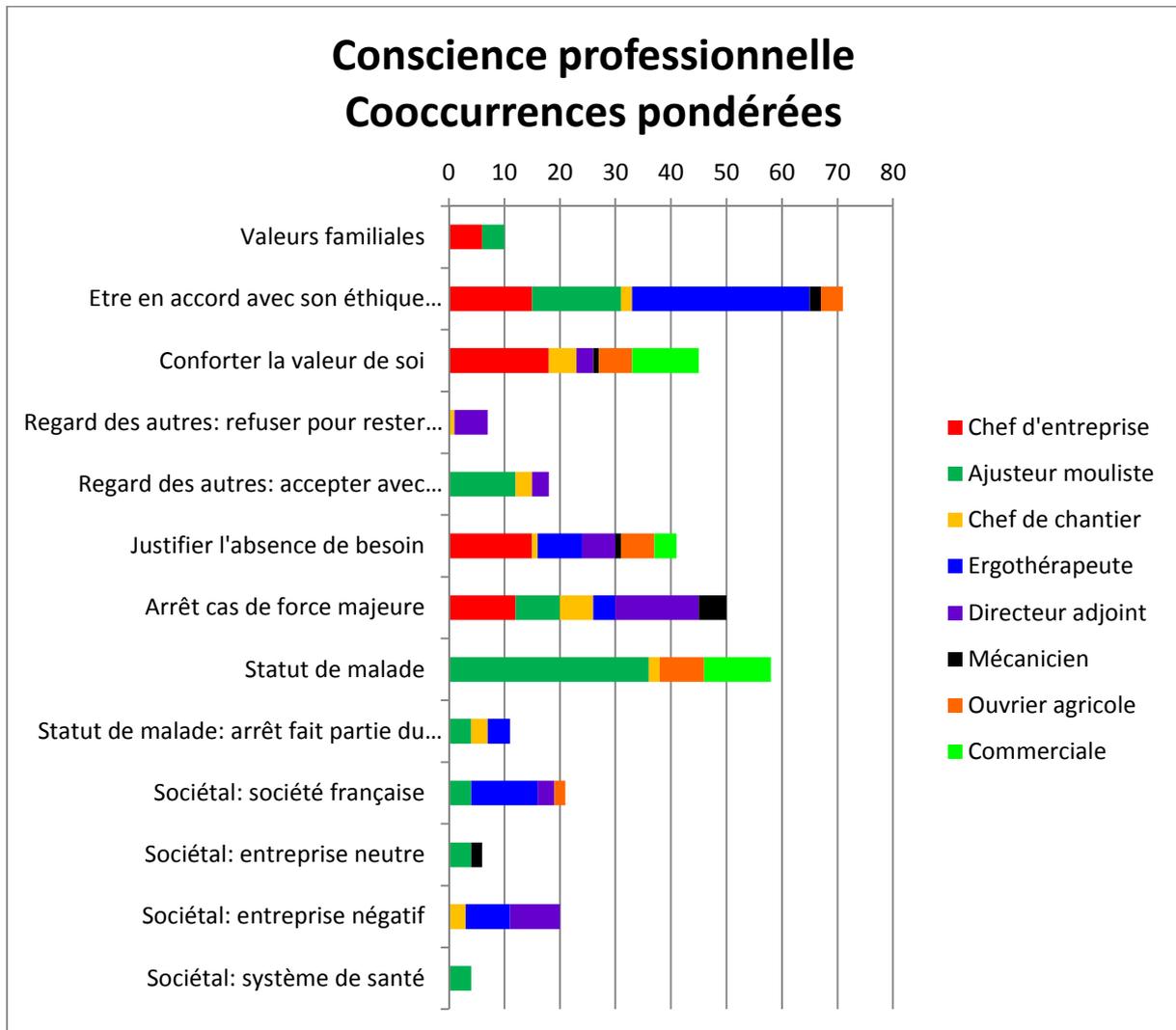
En résumé, les interviewés ayant comme indicateur de refus l'altruisme :

- Ont de fortes représentations d'*être en accord avec son éthique personnelle*. Cela est particulièrement vrai pour l'Ergothérapeute chez qui on retrouve une forte *valeur travail* mais aussi des représentations de *vision de l'arrêt*.
- Ont de fortes représentations de *l'arrêt cas de force majeure*, notamment chez le Mécanicien.

## B L'indicateur de refus conscience professionnelle

Le motif de refus conscience professionnelle est le principal motif de refus pour le Chef d'entreprise et la Commerciale, il est fortement présent chez l'Ajusteur mouliste,

l'Ergothérapeute et le Directeur adjoint. Il s'agit d'un motif de refus plus secondaire pour le Chef de chantier, le Mécanicien et l'Ouvrier agricole.



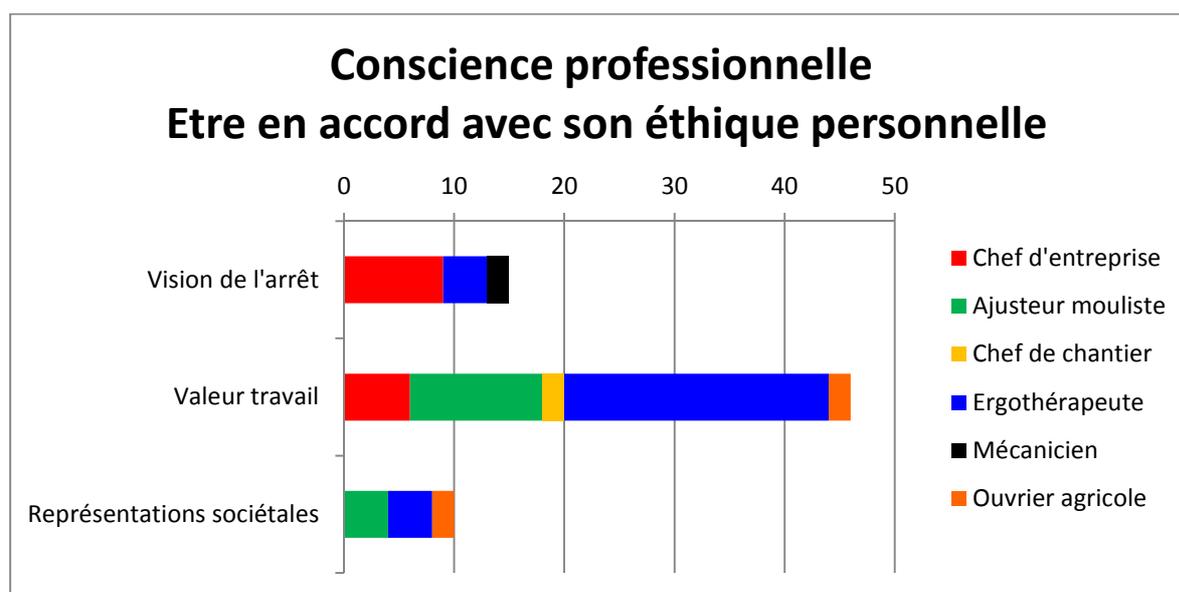
L'indicateur de motif de refus conscience professionnelle semble s'associer plus fortement avec 5 catégories de représentations de l'arrêt. Par ordre d'importance on retrouve :

- *Etre en accord avec son éthique personnelle*
- *Le statut de malade*
- *Conforter la valeur de soi*
- *L'arrêt cas de force majeure*
- *Justifier l'absence de besoin*

## 1 Le refus par conscience professionnelle et les représentations d'être en accord avec son éthique personnelle

6 des 8 interviewés exprimant un refus par conscience professionnelle ont des représentations de *l'arrêt pour être en accord avec son éthique personnelle*, elles sont absentes chez le Directeur adjoint et la Commerciale. Ces représentations *d'éthique personnelle* sont principalement représentées par le Chef d'entreprise, l'Ajusteur mouliste et l'Ergothérapeute pour 2 raisons :

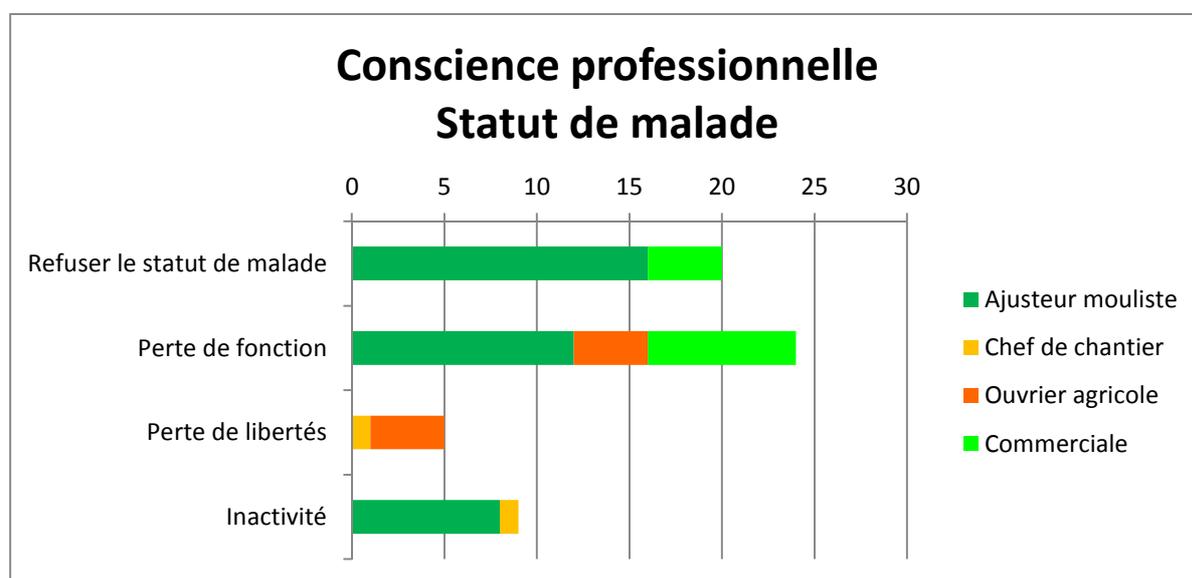
- Le motif de refus conscience professionnelle est le principal motif de refus pour le Chef d'entreprise et l'Ajusteur mouliste, il s'agit du second pour l'Ergothérapeute.
- On retrouve chez tous les 3 un nombre assez important de représentations *d'être en accord avec son éthique personnelle*.



Lorsqu'on s'intéresse aux sous-catégories des représentations *être en accord avec son éthique personnelle*, on découvre que c'est la *valeur travail* qui est principalement associée au motif de refus conscience professionnelle, regroupant 5 des 6 interviewés exprimant des représentations *d'éthique personnelle*. C'est aussi dans la *valeur travail* que l'on retrouve les 3 interviewés (le Chef d'entreprise, l'Ajusteur mouliste et l'Ergothérapeute) exprimant le plus fortement le motif de refus conscience professionnelle.

## 2 Le refus par conscience professionnelle et les représentations du statut de malade

On retrouve ici 4 des 8 interviewés refusant l'arrêt par conscience professionnelle. L'ajusteur mouliste y est fortement représenté, à la fois parce que la conscience professionnelle est son principal motif de refus et parce qu'il exprime fortement des représentations du *statut de malade*. De la même manière, la Commerciale y occupe une place importante car la conscience professionnelle est son principal motif de refus et parce que le *statut de malade* représente la moitié de ses représentations de l'arrêt. Lorsqu'on s'intéresse aux sous-catégories des représentations du *statut de malade*, on obtient le graphique ci-dessous :



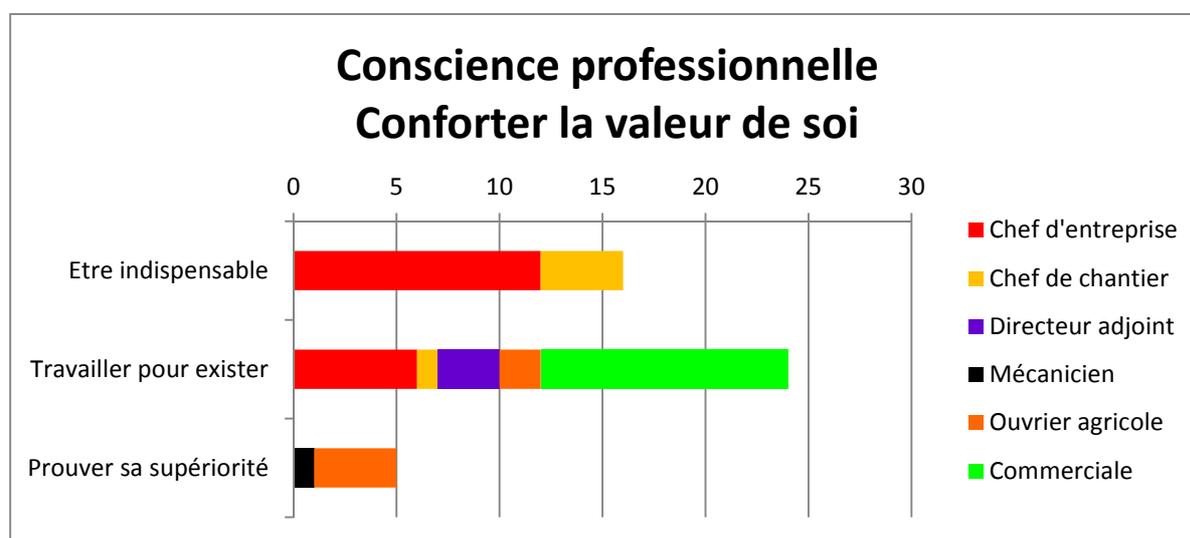
L'ajusteur mouliste et la Commerciale, chez qui le principal motif de refus est la conscience professionnelle ont des représentations de l'arrêt comme étant synonyme de *perte de fonction* sociale, l'arrêt les renvoie à un *statut de malade* qu'ils refusent. Cela est dû à leurs situations particulières mais n'est pas le reflet d'autres interviewés pour qui la

conscience professionnelle est aussi le principal motif de refus. On ne retiendra donc pas de cooccurrence forte entre conscience professionnelle et *statut de malade*.

Le Chef de chantier et l'Ouvrier agricole, dont la conscience professionnelle n'est pas le motif de refus principal, redoutent plus la *perte de liberté* qu'ils associent à l'arrêt.

### 3 Le refus par conscience professionnelle et les représentations de conforter la valeur de soi

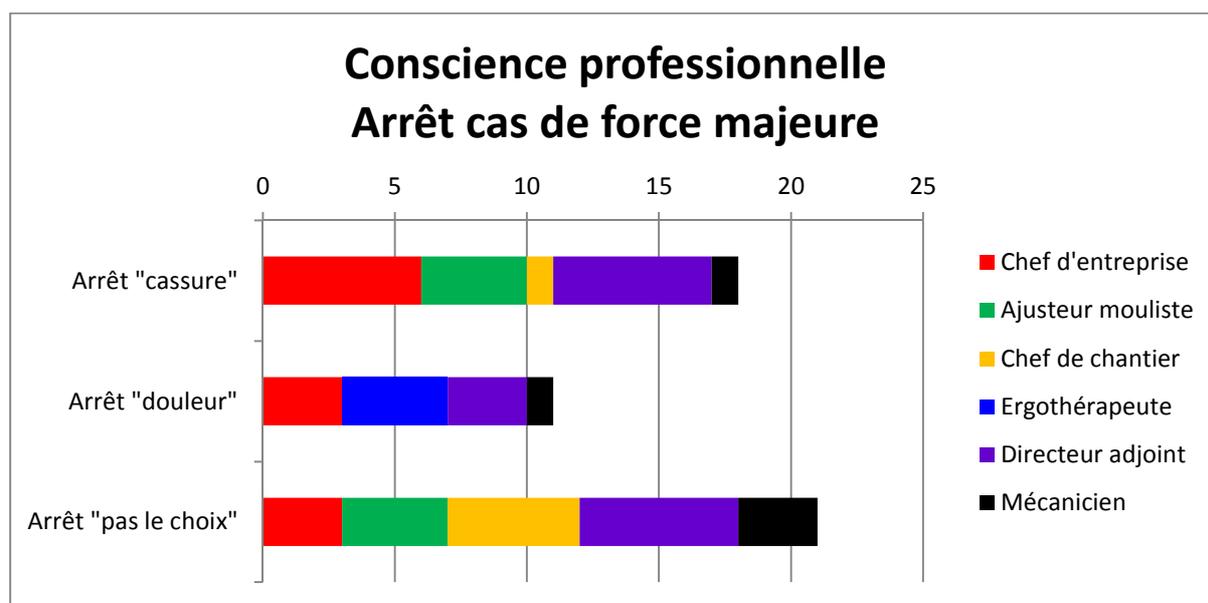
On retrouve dans cette catégorie de représentations 6 des 8 interviewés exprimant le motif de refus conscience professionnelle. La répartition de chaque interviewé y est assez égale, avec tout de même une représentation plus forte du Chef d'entreprise et de la Commerciale. Pour ces 2 derniers, cela s'explique à la fois par l'importance du motif de refus conscience professionnelle et par l'importance de la représentation *conforter la valeur de soi*. Lorsqu'on s'intéresse aux sous-catégories des représentations *conforter la valeur de soi*, on obtient le graphique ci-dessous :



La cooccurrence notable retrouvée dans ces sous-catégories est le lien entre le refus par conscience professionnelle et la représentation de *travailler pour exister* où l'on retrouve 5 des 8 interviewés exprimant ce motif de refus. Le Chef d'entreprise et le Chef de chantier sont les 2 seuls à exprimer le sentiment *d'être indispensable* dans le corpus et ont pour unique motif de refus commun la conscience professionnelle, ce qui établit une cooccurrence intéressante entre ce motif de refus et cette représentation de l'arrêt de travail.

## 4 Le refus par conscience professionnelle et les représentations de l'arrêt cas de force majeure

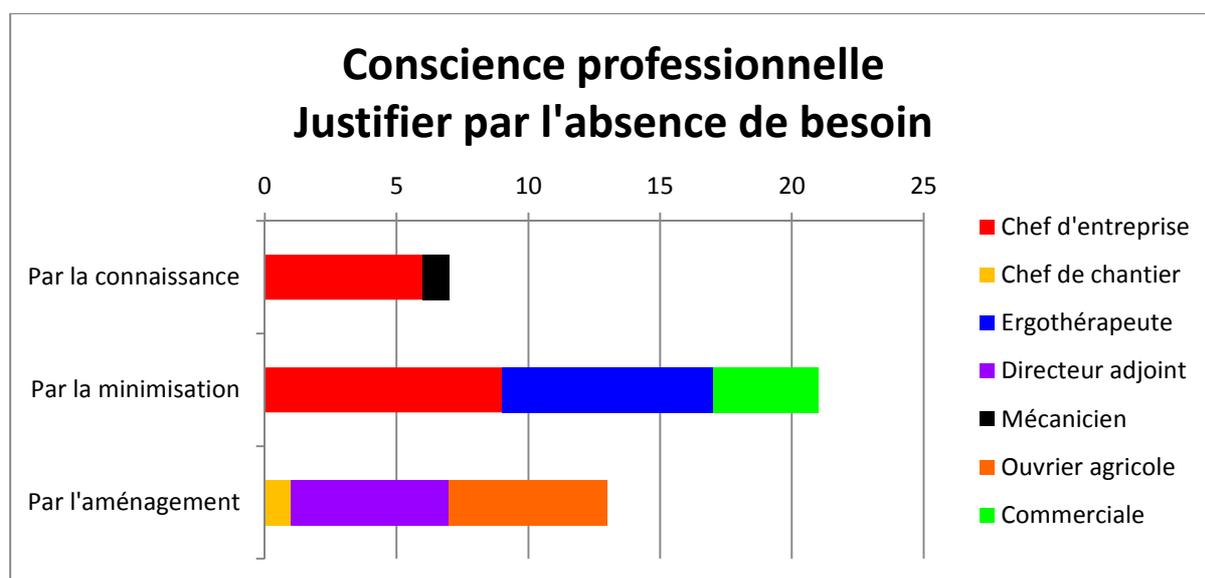
6 des 8 interviewés exprimant le motif de refus conscience professionnelle ont des représentations de *l'arrêt cas de force majeure*, elles sont absentes chez l'Ouvrier agricole et la Commerciale. C'est le Directeur adjoint et le Chef d'entreprise qui y sont les plus représentés. *L'arrêt cas de force majeure* est la 4<sup>ème</sup> représentation la plus importante du corpus, elle est bien distribuée puisqu'elle est exprimée dans 12 des 14 entretiens. Lorsqu'on détaille *l'arrêt cas de force majeure* selon les 3 sous-catégories de représentations définies, on obtient le résultat suivant :



Les 2 cooccurrences remarquables se font avec *l'arrêt « pas le choix »* et *l'arrêt « douleur »*, 5 des 6 interviewés refusant par conscience professionnelle ne s'arrêtent que s'ils sont cassés ou par obligation. On ne retrouve chez l'Ergothérapeute que la sous-catégorie *arrêt « douleur »* comme déjà mentionné dans l'analyse de l'indicateur de refus altruisme. Le Directeur adjoint et le Chef d'entreprise, pour qui la conscience professionnelle est respectivement le deuxième et le premier motif de refus sont présents et bien représentés dans les 3 sous-catégories de *l'arrêt cas de force majeure*.

## 5 Le refus par conscience professionnelle et les représentations justifier l'absence de besoin

7 des 8 interviewés refusant par conscience professionnelle ont des représentations *justifier par l'absence de besoin*, elles sont absentes chez l'ajusteur mouliste. Ces représentations sont bien distribuées dans le corpus, elles sont retrouvées dans 12 des 14 entretiens, elles occupent la 5<sup>ème</sup> place de l'ensemble des représentations. Le chef d'entreprise occupe la place la plus importante de ces représentations chez ceux qui refusent par conscience professionnelle, à la fois parce que c'est son principal motif de refus et parce que ces représentations sont nombreuses chez lui. Lorsqu'on détaille les représentations de *justifier par l'absence de besoin* selon les 3 sous-catégories définies, on obtient le résultat suivant :



C'est la sous-catégorie *justifier par la minimisation* qui est la plus importante. Cependant, aucune des 3 sous-catégories ne regroupe suffisamment d'interviewés pour qu'on puisse établir une cooccurrence forte entre ces représentations et le refus par conscience professionnelle.

## 6 Les cooccurrences établies avec l'indicateur de motif de refus conscience professionnelle

A l'issue de l'analyse, on retiendra les cooccurrences suivantes :

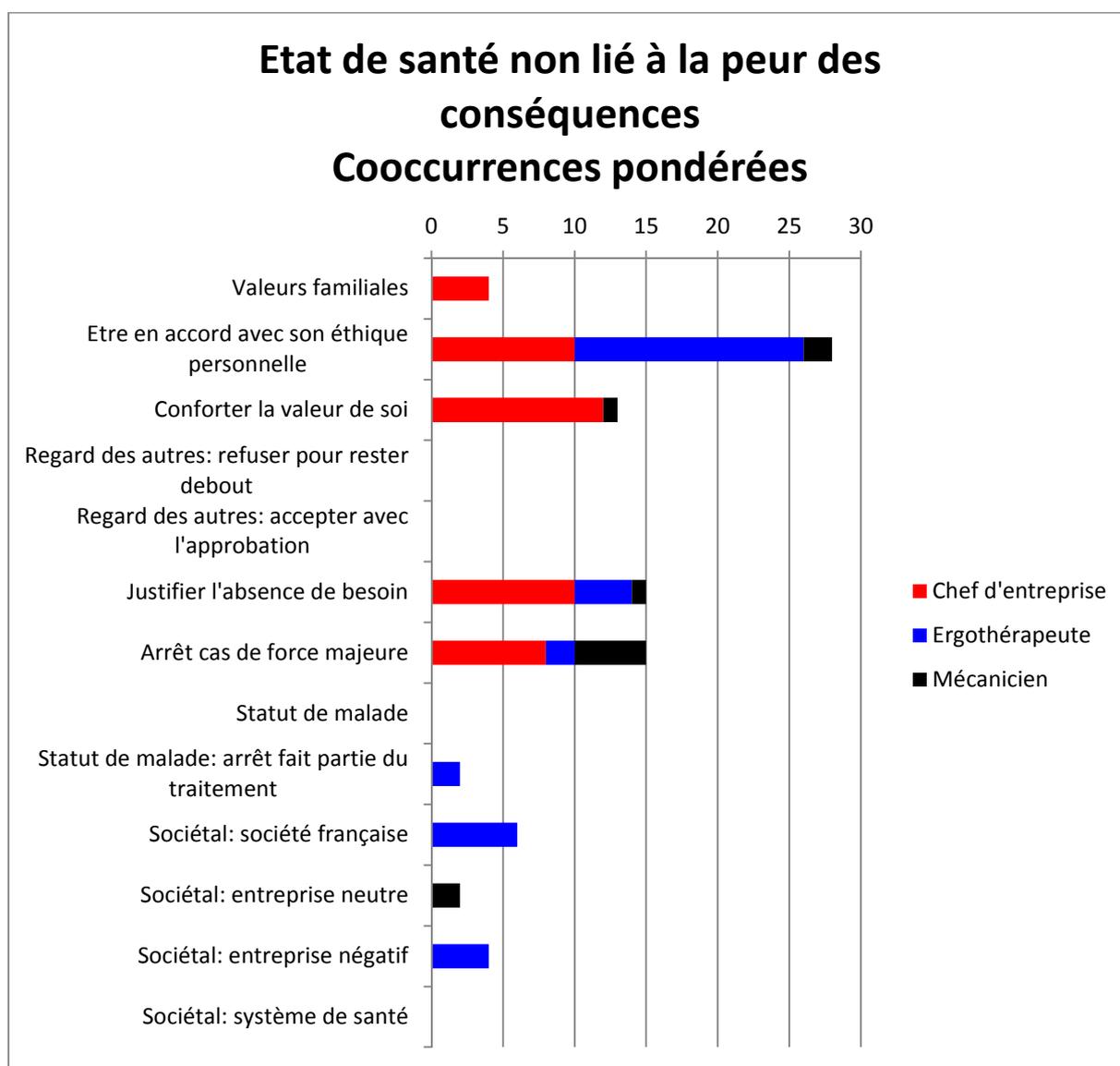
- On retrouve une forte cooccurrence entre refus par conscience professionnelle et les représentations *d'être en accord avec son éthique personnelle*, notamment en ce qui concerne la *valeur travail*.
- Refuser l'arrêt par conscience professionnelle est associé à la représentation de *conforter la valeur de soi*. Pour bon nombre d'interviewés refusant par conscience professionnelle, le travail est synonyme d'épanouissement et d'équilibre personnel, refuser l'arrêt leur permet de préserver cet équilibre. Le *sentiment d'être indispensable* retrouvé chez le Chef d'entreprise et le Chef de chantier est aussi associé à la conscience professionnelle.
- On retrouve une cooccurrence forte entre refuser l'arrêt par conscience professionnelle et se représenter l'arrêt comme n'intervenant qu'en *cas de force majeure*, lorsqu'on n'a « *pas le choix* » ou qu'on est « *cassé* ».

## C L'indicateur de refus état de santé

L'indicateur de motif de refus état de santé a été divisé dans la partie résultat selon qu'il était associé ou non dans l'entretien à un indicateur de refus de peur des conséquences personnelles ou professionnelles. On étudiera donc successivement ces 2 sous-catégories de motif de refus.

## 1 L'état de santé non lié à la peur des conséquences

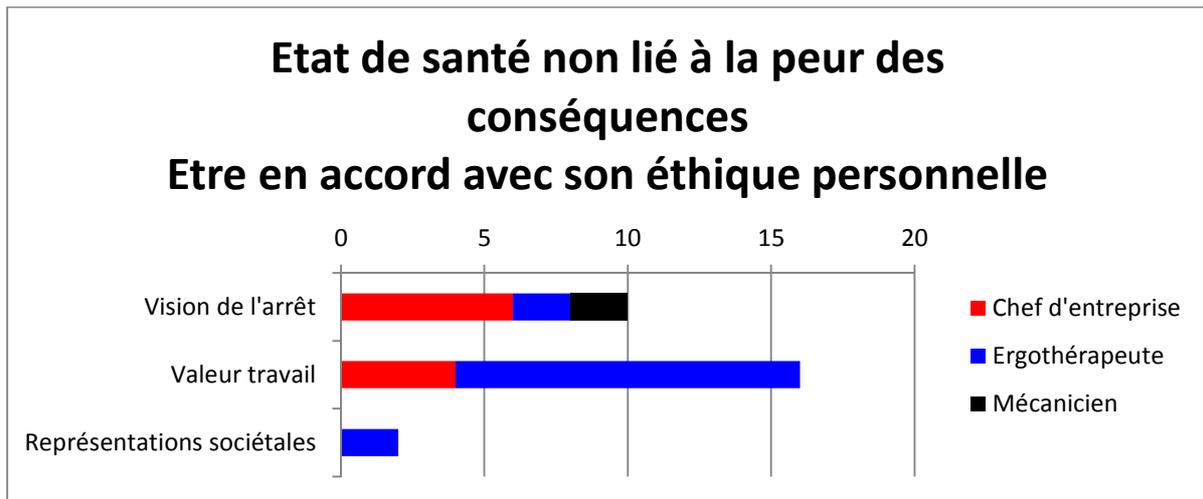
Ce motif de refus est exprimé dans 3 entretiens du corpus : par le Chef d'entreprise, l'Ergothérapeute et le Mécanicien. Il ne s'agit pour aucun d'eux de leur principal motif de refus. Le Chef d'entreprise et l'Ergothérapeute expriment fortement le motif de refus *conscience professionnelle*, l'Ergothérapeute et le Mécanicien ont en commun d'avoir pour motif de refus principal l'altruisme.



3 catégories de représentations sont associées fortement à ce motif de refus, il s'agit *d'être en accord avec son éthique personnelle*, de *l'arrêt cas de force majeure* et de *justifier*

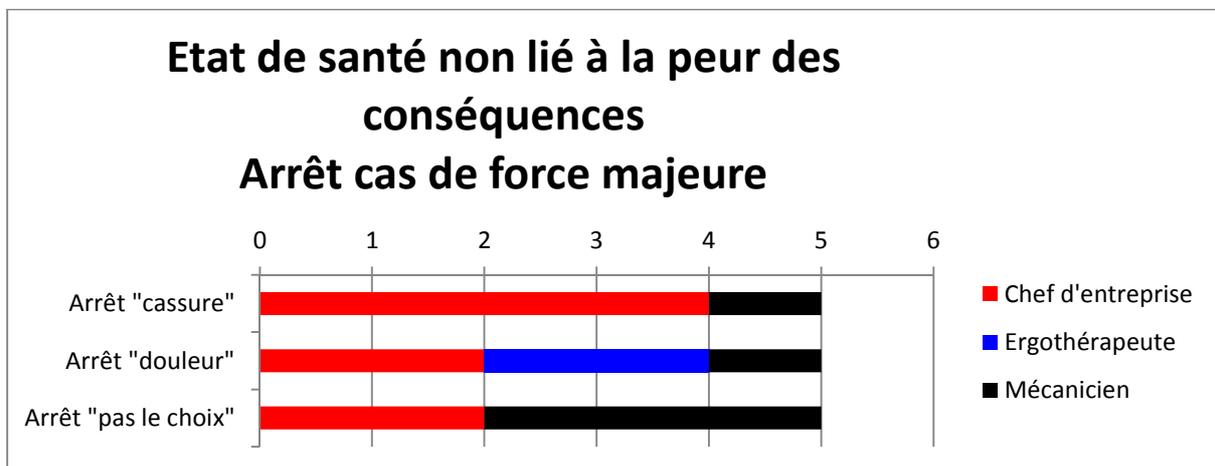
*l'absence de besoin. On note l'absence de représentations du regard des autres du statut de malade, exception faite de l'arrêt faisant partie du traitement.*

a) Etat de santé non lié à la peur des conséquences et les représentations d'être en accord avec son éthique personnelle



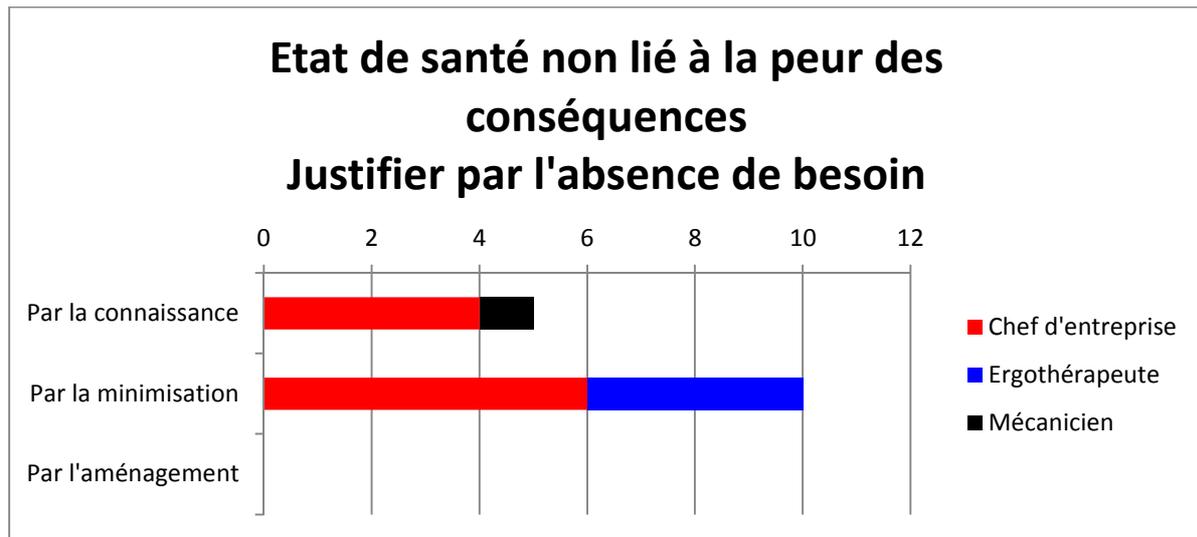
La *valeur travail* est la plus importante mais n'est pas exprimée par le Mécanicien, la *vision de l'arrêt* est partagée par les 3 interviewés.

b) Etat de santé non lié à la peur des conséquences et les représentations de l'arrêt cas de force majeure



Aucune des 3 sous-catégories n'est mise en relief, les 3 interviewés se rejoignent en ce qui concerne *l'arrêt « douleur »*.

c) Etat de santé non lié à la peur des conséquences et représentations de justifier l'absence de besoin



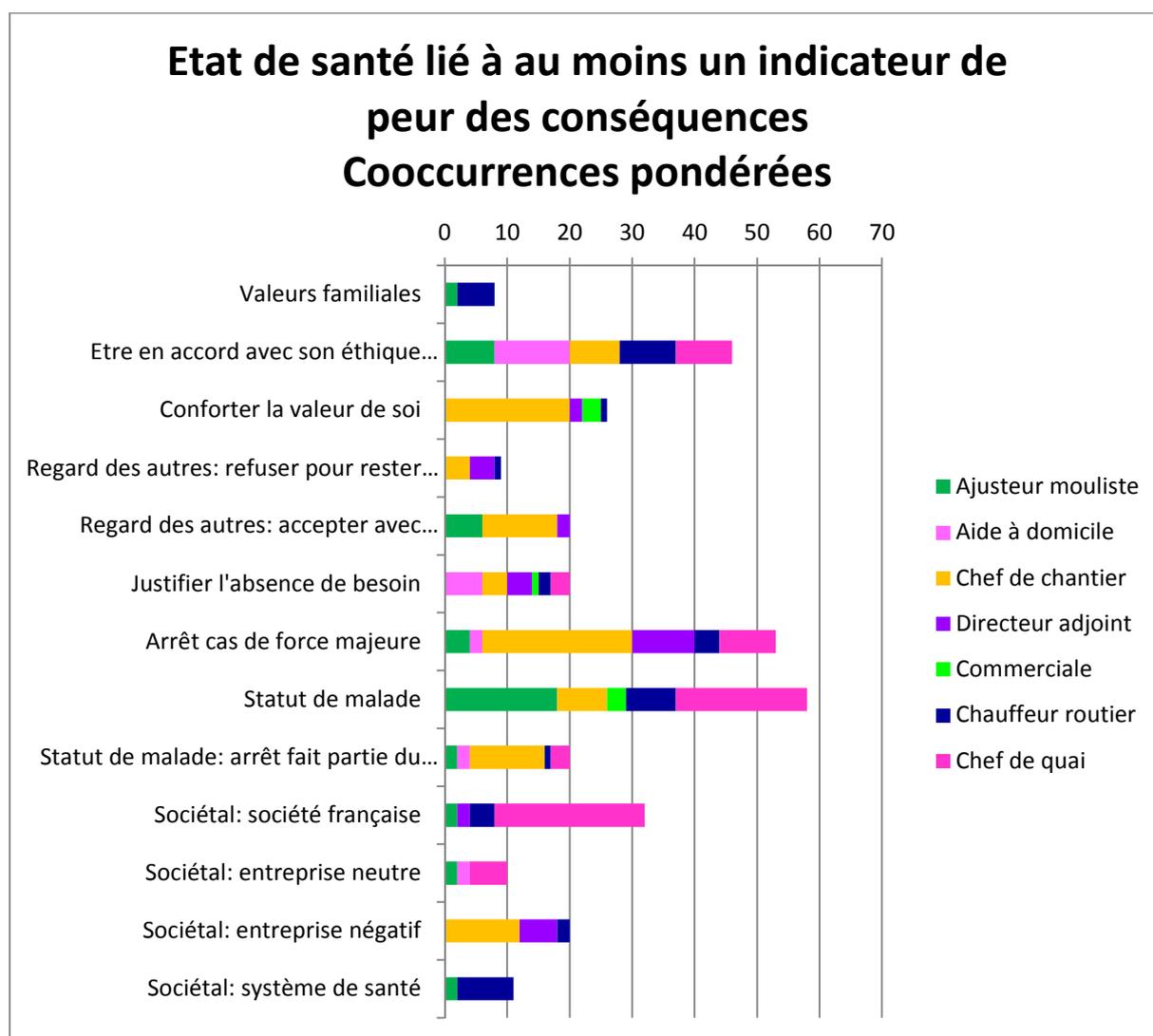
La sous-catégorie *minimisation* est la plus importante, aucune des sous-catégories ne regroupe les 3 interviewés.

En résumé, on peut retenir que :

- Les interviewés refusant l'arrêt de travail parce qu'ils ne s'estiment pas assez malades et qui n'ont aucune peur des conséquences négatives s'ils acceptaient l'arrêt ont en commun des représentations *d'éthique personnelle* vis-à-vis de l'arrêt, n'envisagent *l'arrêt en cas de force majeure* et *justifient leur refus par l'absence de besoin*.
- Il n'y a pas de cooccurrence notable entre ce motif de refus et les sous-catégories des représentations citées précédemment.

## 2 L'état de santé lié à au moins un indicateur de peur des conséquences

Les interviewés refusant l'arrêt parce qu'ils se sentent encore capables de travailler et qui expriment aussi dans l'entretien la peur de conséquences s'ils acceptent l'arrêt sont au nombre de 7. Ce motif de refus est le principal chez le Chef de chantier et le Chef de quai qu'ils associent tous les 2 à la *peur de la déprime* en cas d'arrêt. C'est un motif de refus secondaire pour tous les autres.



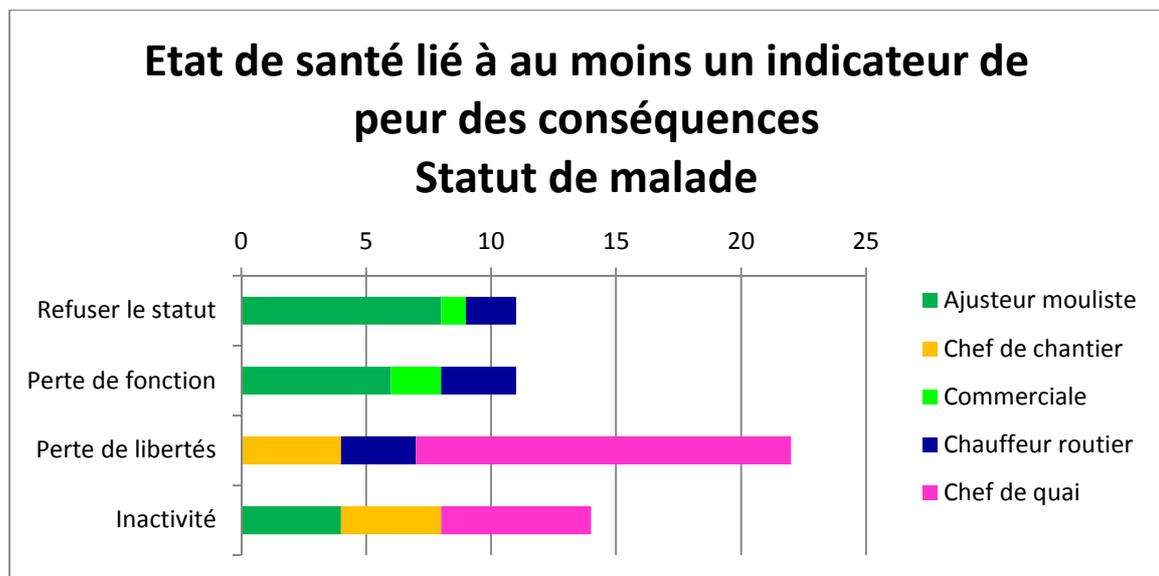
Les 4 catégories de représentations avec lesquelles ce motif de refus semble avoir des liens forts sont, par ordre d'importance :

- *Le statut de malade*

- *L'arrêt cas de force majeure*
- *Etre en accord avec son éthique personnelle*
- *Les représentations de l'arrêt dans la société française*

a) L'état de santé lié à au moins un indicateur de peur des conséquences et les représentations du statut de malade

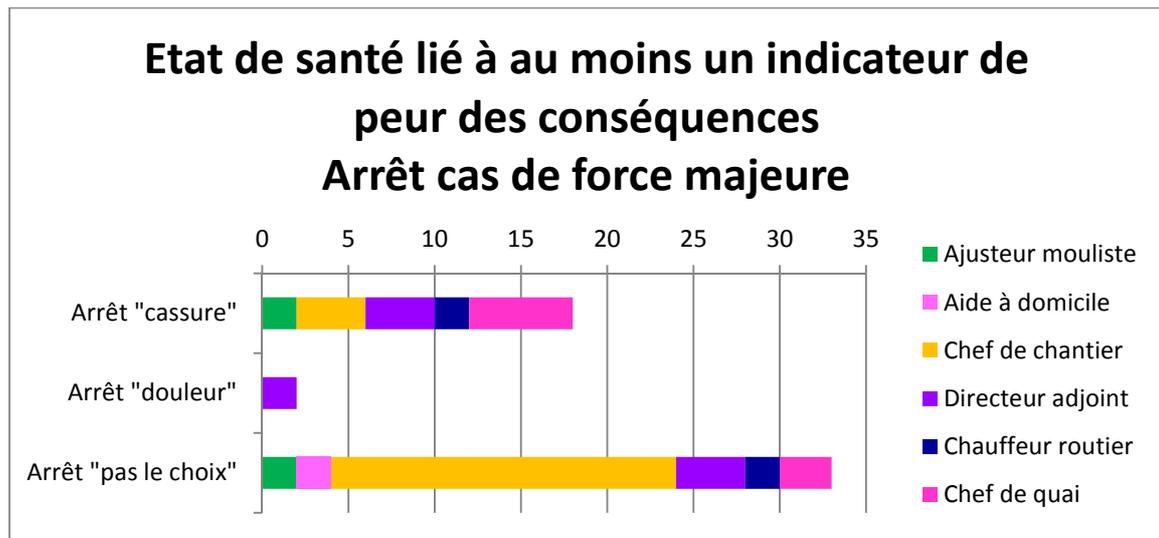
5 des 7 interviewés citant ce motif de refus ont des représentations du *statut de malade*. Le Chef de quai et l'Ajusteur mouliste y sont fortement représentés, suivis ensuite par le Chef de chantier. On retrouve donc 3 entretiens où ce motif de refus est important voire principal.



*La perte de liberté et l'inactivité* liées au statut de malade que confère l'arrêt sont fortement cooccurrentes avec le motif de refus *état de santé lié à au moins un indicateur de peur des conséquences*. Ces sous-catégories sont fortement représentées chez le Chef de quai et le Chef de chantier dont c'est le motif de refus principal.

b) L'état de santé lié à au moins un indicateur de peur des conséquences et l'arrêt cas de force majeure

6 des 7 interviewés exprimant ce motif de refus n'envisagent l'arrêt qu'en *cas de force majeure*. On y retrouve là aussi de manière assez forte le Chef de chantier et le Chef de quai.



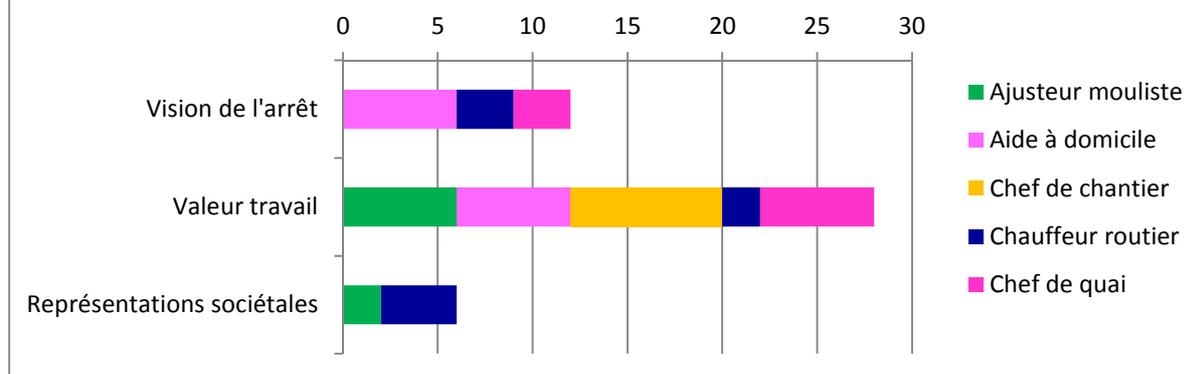
Une cooccurrence forte s'établit entre *l'arrêt « pas le choix »* et ce motif de refus, à un moindre degré avec *l'arrêt « cassure »*.

c) L'état de santé lié à au moins un indicateur de peur des conséquences et les représentations d'être en accord avec son éthique personnelle

5 des 7 interviewés exprimant ce motif de refus ont des *représentations d'éthique personnelle* vis-à-vis de l'arrêt. Il s'agit de la catégorie où les représentations des interviewés sont les plus équilibrées.

## Etat de santé lié à au moins un indicateur de peur des conséquences

### Etre en accord avec son éthique personnelle



On découvre une cooccurrence très forte avec la *valeur travail* qui regroupe les 5 interviewés.

#### d) L'état de santé lié à au moins un indicateur de peur des conséquences et les représentations de l'arrêt dans la société française

Le lien entre cette catégorie de représentations et ce motif de refus s'explique par la présence très forte du Chef de quai. Dans le corpus, c'est lui qui exprime le plus de représentations critiques sur les abus dont certaines personnes font preuve vis-à-vis de l'arrêt de travail. Il n'est pas possible d'établir de cooccurrence forte entre cette représentation et cet indicateur de refus.

En résumé, on retiendra que les interviewés se sentant encore capables de travailler et exprimant la peur d'au moins une conséquence s'ils devaient accepter l'arrêt :

- Ont des représentations de l'arrêt comme étant une *perte de liberté* ainsi qu'une vision négative de l'*inactivité* qu'il procure. On retrouve ici particulièrement le Chef de chantier et le Chef de quai dont c'est le motif de refus principal : ils refusent l'arrêt car ils se sentent encore capables de travailler et ont peur de déprimer en arrêt.
- N'envisagent l'arrêt qu'en *cas de force majeure*, s'ils n'ont *pas le choix* ou sont *cassés*.

- Ont une forte représentation de la *valeur travail*.

## D L'indicateur de refus peur des conséquences professionnelles

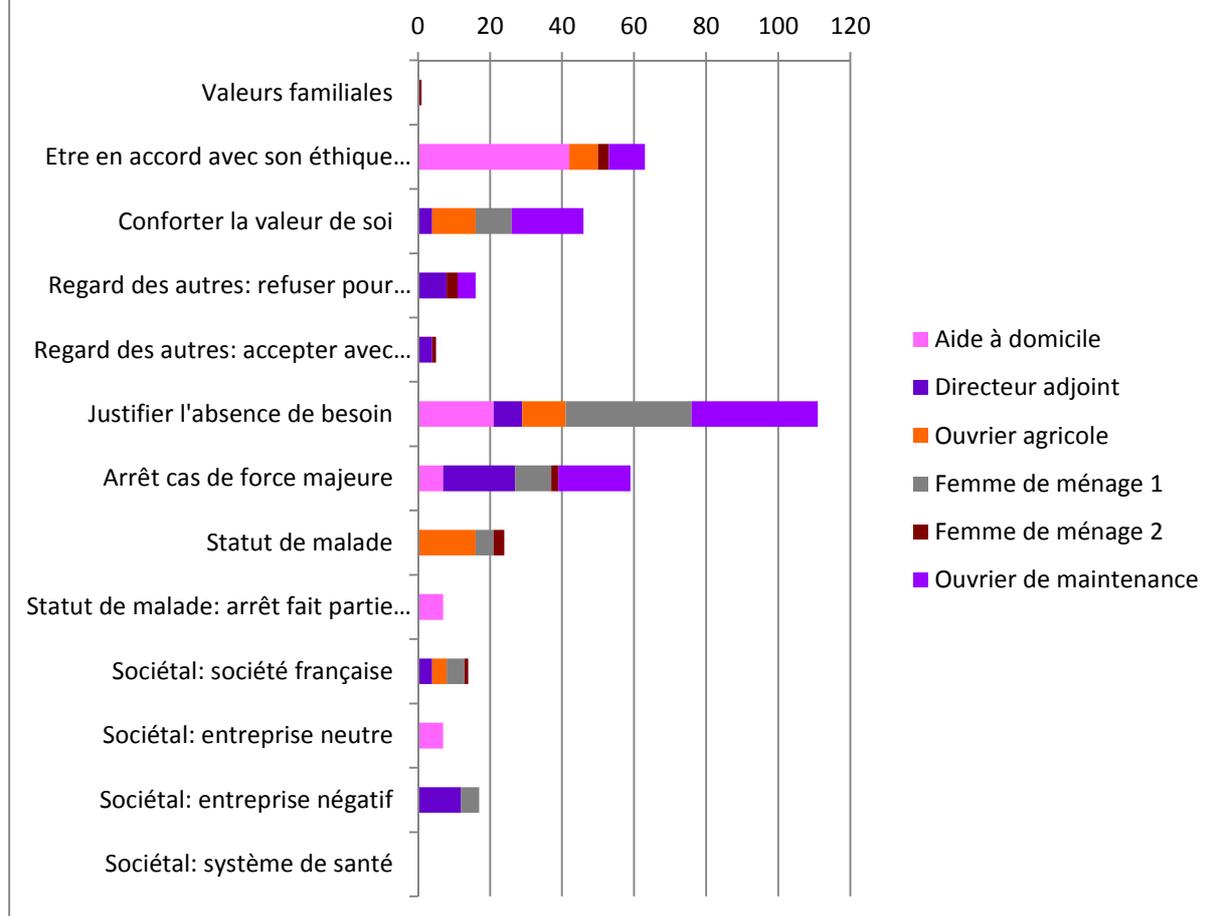
La peur des conséquences professionnelles est l'indicateur de motif de refus principal du corpus. Il est exprimé par la moitié du corpus. Il a été divisé en 2 sous-catégories, la peur des conséquences professionnelles immédiates et la peur du reclassement qui seront étudiées successivement. L'Ouvrier agricole est le seul interviewé exprimant ces 2 sous-catégories.

### 1 La peur des conséquences professionnelles immédiates

Ce motif de refus est exprimé par 6 interviewés. Il s'agit de l'indicateur de motif de refus principal pour 4 d'entre eux, l'Aide à domicile, l'Ouvrier de maintenance dont c'est le seul motif de refus, la Femme de ménage 1 et le Directeur adjoint. Il s'agit du 2<sup>ème</sup> motif de refus pour l'Ouvrier agricole (la peur des conséquences professionnelles étant tout de même son 1<sup>er</sup> motif de refus) et du second motif de refus pour la Femme de ménage 2. Il a donc une place importante dans tous les entretiens où il est cité.

## Peur des conséquences professionnelles immédiates

### Cooccurrences pondérées



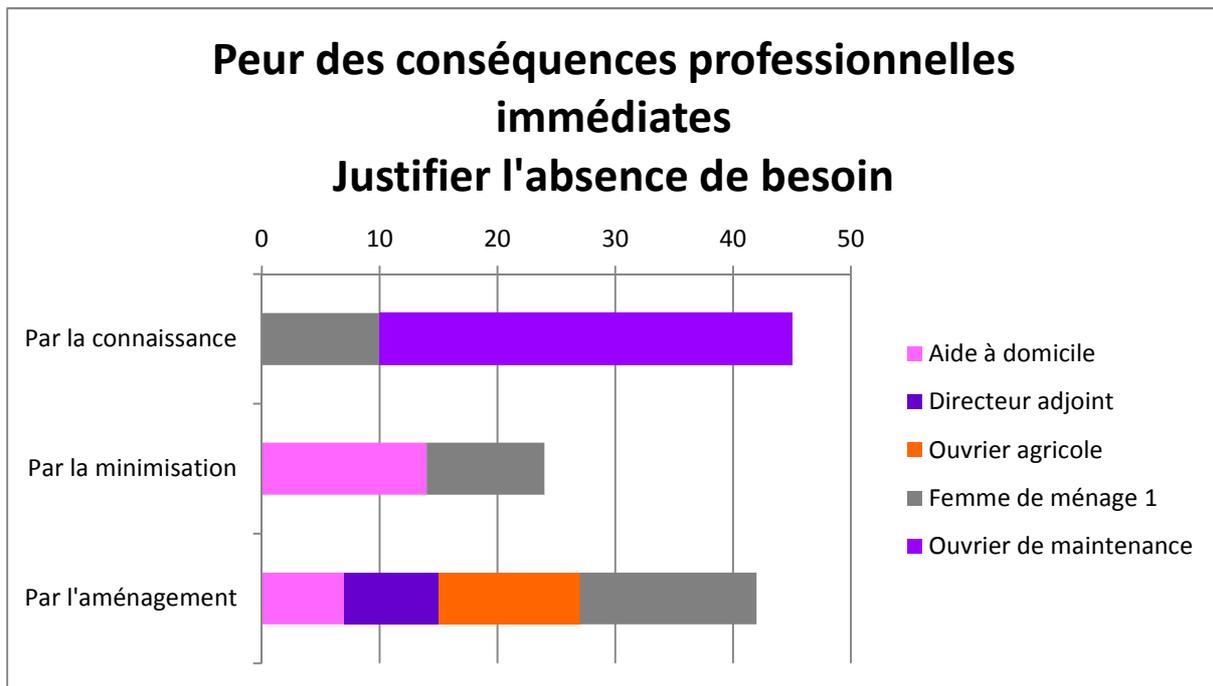
La peur des conséquences professionnelles immédiates semble entretenir des liens forts avec les catégories de représentations suivantes :

- *Justifier l'absence de besoin*
- *Etre en accord avec son éthique personnelle*
- *L'arrêt cas de force majeure*
- *Conforter la valeur de soi*

On notera l'absence de lien entre les *représentations négatives de l'arrêt dans l'entreprise* et la peur des conséquences professionnelles immédiates.

a) La peur des conséquences professionnelles immédiates et les représentations justifier l'absence de besoin

5 des 6 interviewés exprimant ce motif de refus expriment des représentations où ils *justifient l'absence de besoin* d'arrêt. Ces représentations sont fortement présentes chez l'Ouvrier de maintenance, la Femme de ménage 1 et l'Aide à domicile dont c'est le principal indicateur de motif de refus.



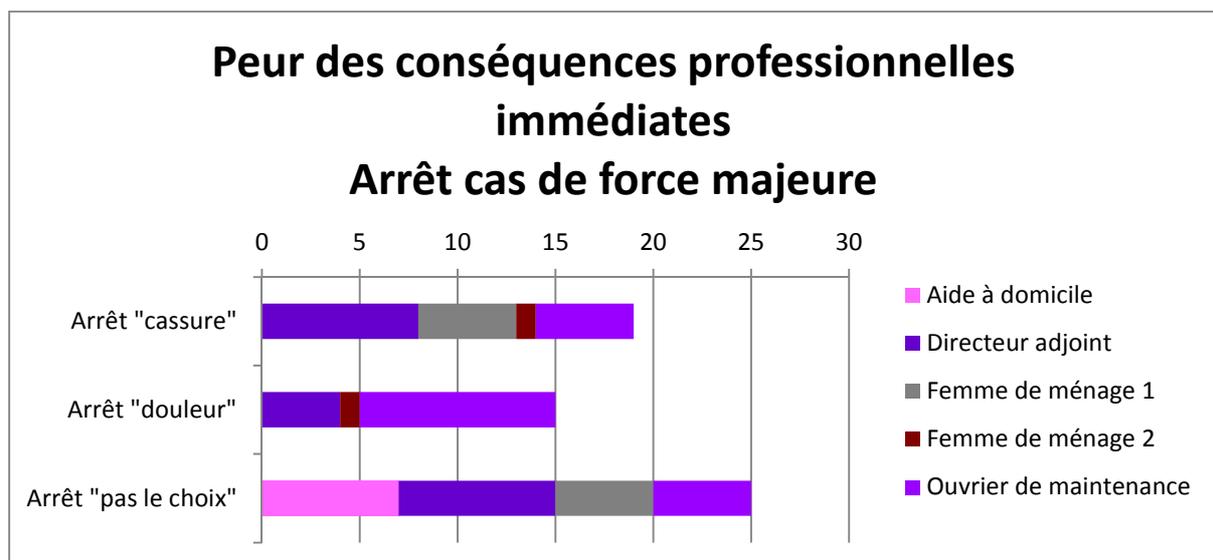
*Justifier l'absence de besoin d'arrêt par la connaissance* est la sous-catégorie la plus importante, cela est dû à la forte présence de l'Ouvrier de maintenance qui se représente ne pas avoir besoin d'arrêt car il connaît le traitement le plus adéquat à sa maladie. Il s'établit une cooccurrence avec *l'aménagement*, 4 des interviewés ayant peur des conséquences professionnelles immédiates se représentent ne pas avoir besoin d'arrêt car ils peuvent *aménager* leurs horaires ou leurs conditions de travail.

b) La peur des conséquences professionnelles immédiates et les représentations d'être en accord avec son éthique personnelle

4 des 6 interviewés exprimant ce motif de refus ont des représentations *d'éthique personnelle* vis-à-vis de l'arrêt. L'Aide à domicile est fortement représentée dans cette catégorie, il s'agit de son principal motif de refus et de sa principale catégorie de représentations. En faisant abstraction de l'Aide à domicile, cette catégorie perd le lien apparent qu'elle entretient avec la peur des conséquences professionnelles immédiates, ce qui ne permet pas d'établir de cooccurrence forte entre ce motif de refus et cette catégorie de représentations.

c) La peur des conséquences professionnelles immédiates et les représentations de l'arrêt cas de force majeure

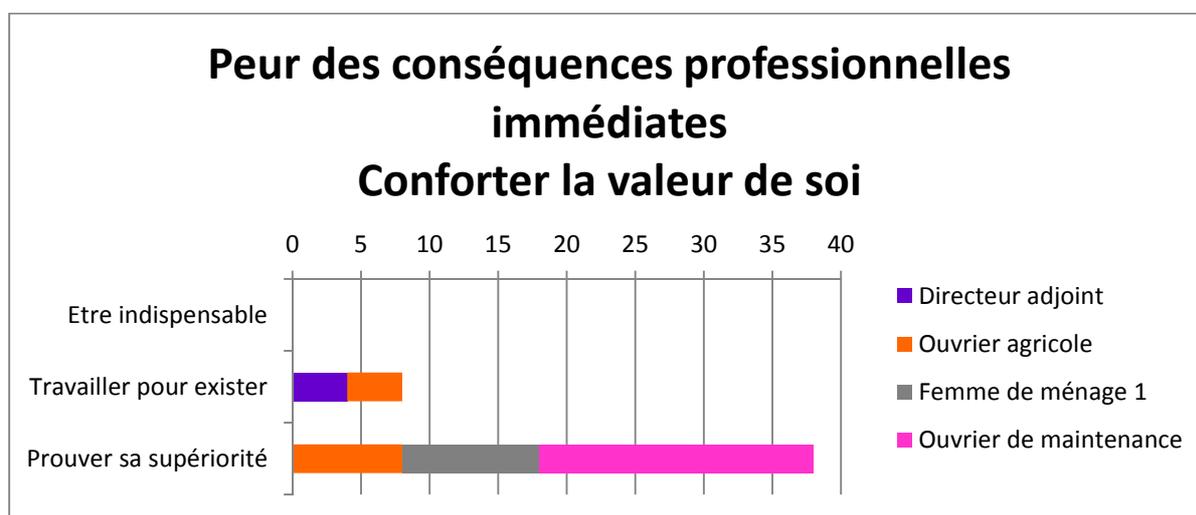
5 des 6 interviewés exprimant ce motif de refus ont des représentations de l'arrêt n'intervenant qu'en *cas de force majeure*. Les 4 interviewés dont c'est le principal motif de refus y sont bien représentés.



Une cooccurrence s'établit entre la peur des conséquences professionnelles immédiates et *l'arrêt cas de force majeure*, principalement avec *l'arrêt « pas le choix »* et *l'arrêt « cassure »*.

d) La peur des conséquences professionnelles immédiates et les représentations de conforter la valeur de soi

4 des 6 interviewés expriment cette catégorie de représentations. Elle est bien représentée pour 2 dont c'est le principal motif de refus : l'Ouvrier de maintenance et la Femme de ménage 1.



Une cooccurrence s'établit entre la peur des conséquences professionnelles immédiates et *conforter la valeur de soi*, notamment dans le fait de se *prouver sa supériorité* en refusant l'arrêt.

En résumé, les interviewés refusant l'arrêt parce qu'ils ont peur des conséquences professionnelles immédiates qui pourraient arriver s'ils l'acceptaient :

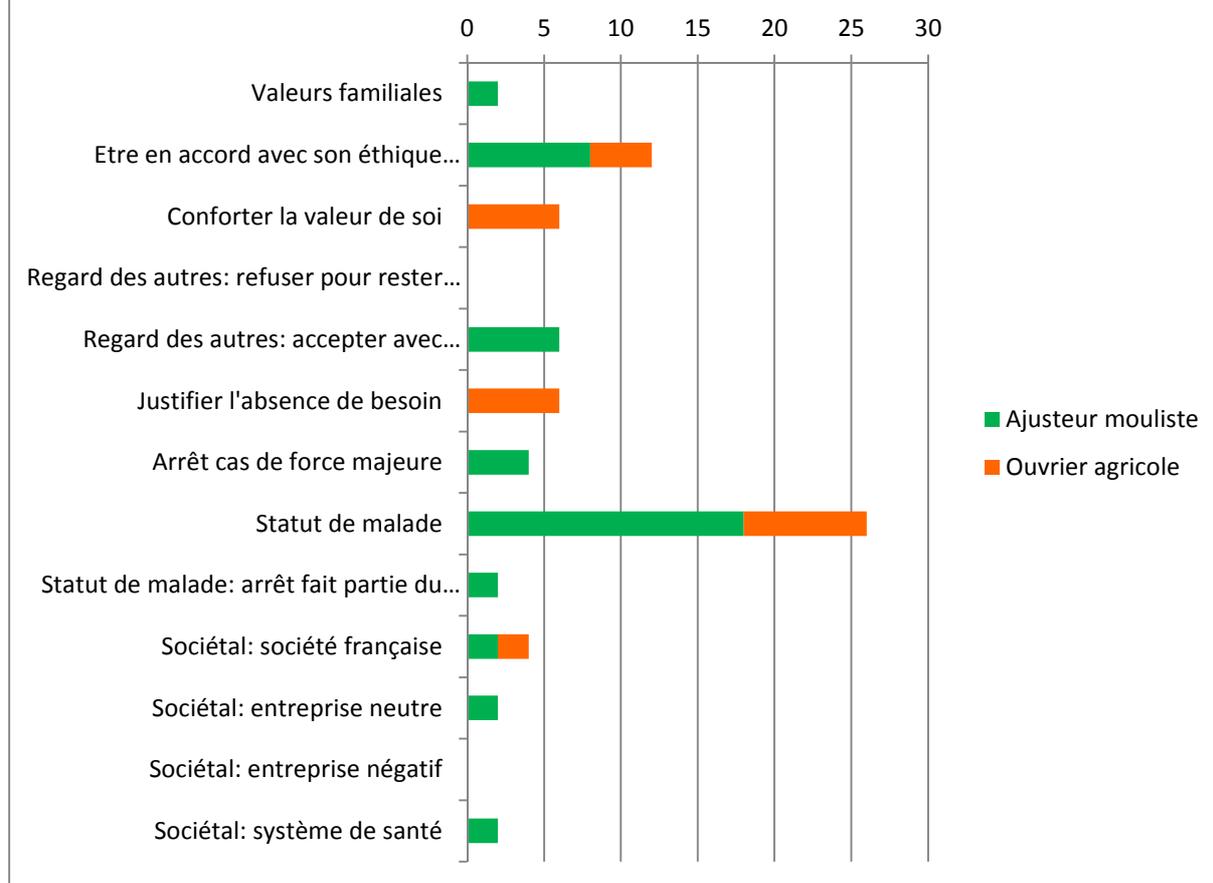
- *Justifient leur refus* en argumentant qu'ils peuvent *aménager* leurs conditions de travail ou qu'ils *connaissent* suffisamment leur maladie pour ne pas avoir besoin d'arrêt.

- N'envisagent l'arrêt qu'en *cas de force majeure*.
- Ont la représentation que refuser l'arrêt les rend *supérieurs* aux autres, qui à leur place auraient certainement accepté de s'arrêter.
- Seulement 2 d'entre eux (le Directeur adjoint et la Femme de ménage 1) refusent par peur des conséquences professionnelles et ont la représentation que *l'arrêt est perçu négativement dans leur entreprise ou par leurs clients*.

## 2 La peur du reclassement professionnel

Ce motif de refus est exprimé par 2 interviewés, l'Ajusteur mouliste et l'Ouvrier agricole. Ces 2 interviewés ont en commun le motif de refus peur des conséquences personnelles, qui est le premier motif de refus de l'Ajusteur mouliste, tous les 2 expriment la peur de la déprime et la  Crainte des conséquences financières s'ils acceptent l'arrêt. Ils ont aussi en commun le motif de refus conscience professionnelle. Ce sont les 2 interviewés qui ont exprimé au cours de leur entretien le plus de sous-catégories d'indicateurs de motifs de refus différents, 7 pour chacun d'entre eux, alors que les autres interviewés exprimaient tout au plus 4 indicateurs de motifs de refus.

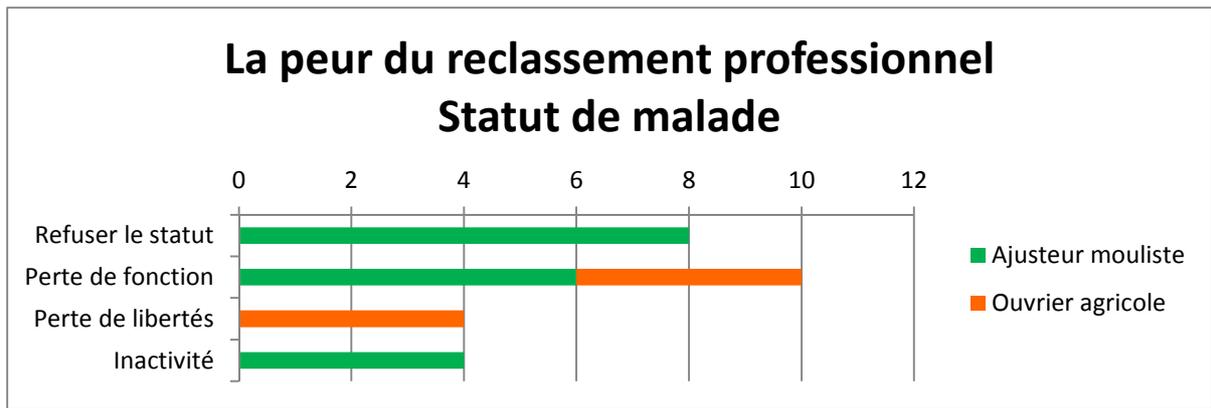
## Peur du reclassement professionnel Cooccurrences pondérées



Les représentations communes, qui sont aussi les plus représentées, liés à l'indicateur de refus peur du reclassement professionnel sont le *statut de malade* et *être en accord avec son éthique personnelle*. Seul l'Ajusteur mouliste a la représentation que *l'arrêt de travail fait partie du traitement*.

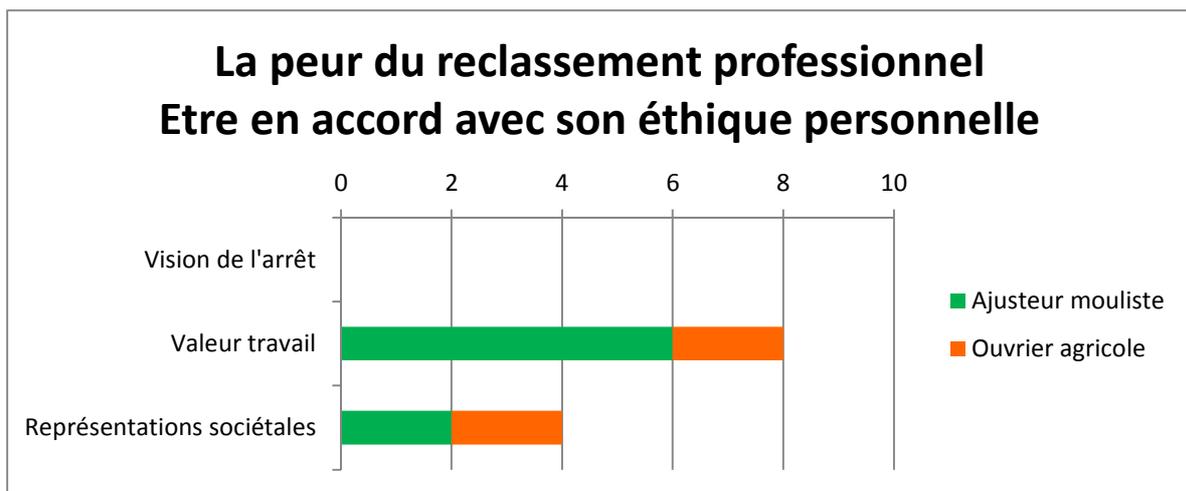
### a) La peur du reclassement professionnel et les représentations du statut de malade

C'est la représentation la plus fortement exprimée avec ce motif de refus.



Une cooccurrence forte s'établit entre la peur du reclassement professionnel et la *perte de fonction* sociale que provoque l'arrêt.

b) La peur du reclassement professionnel et les représentations d'être en accord avec son éthique personnelle



Il s'établit 2 cooccurrences, ces 2 interviewés exprimant une forte *valeur travail* et des *représentations sociétales*.

En résumé, on retiendra que les 2 interviewés refusant l'arrêt de travail par crainte du reclassement professionnel :

- Associent l'arrêt au *statut de malade* et le voient notamment comme *une perte de fonction sociale*.

- Ont des représentations *d'éthique personnelle vis-à-vis de l'arrêt*, la *valeur travail* est importante chez eux, ils refusent l'arrêt pour *ne pas vivre aux dépens du système de santé*.

## E L'indicateur de refus peur des conséquences personnelles

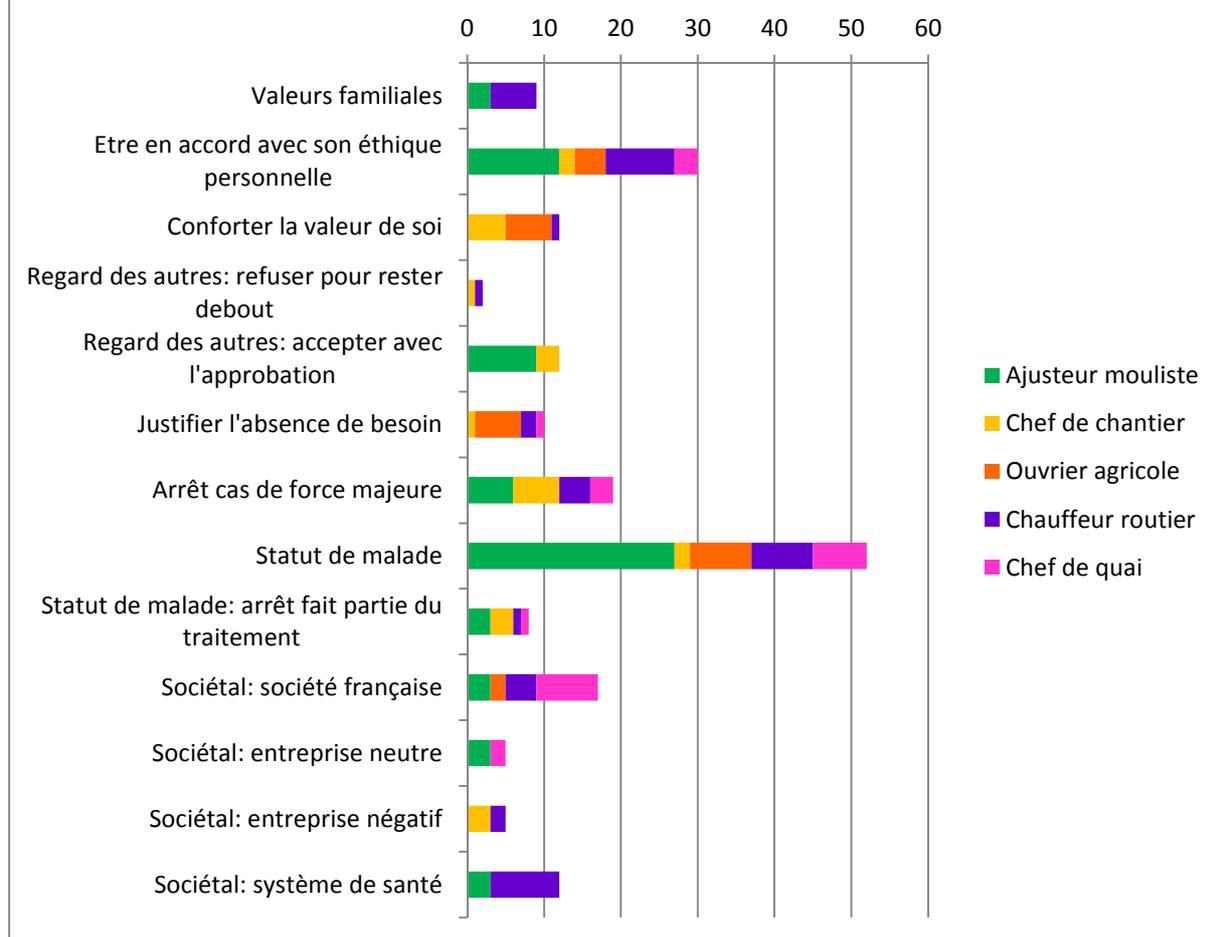
Cet indicateur est le 3<sup>ème</sup> motif de refus du corpus, ex-aequo avec la conscience professionnelle. Il est exprimé par la moitié du corpus, c'est la principale catégorie d'indicateur de refus pour l'Ajusteur mouliste, il est fortement présent chez l'Ouvrier agricole et la Commerciale.

Il est divisé en 4 sous-catégories : la peur de la déprime, la peur de devoir rester à la maison, la peur des conséquences financières et la peur du contrôle. La peur de la déprime est la sous-catégorie la plus importante, exprimée par 5 interviewés. La peur de rester à la maison est représentée uniquement par la commerciale, pour les raisons expliquées dans la partie résultat.

### 1 La peur de la déprime

La peur de la déprime est présente dans 5 des 7 entretiens où est exprimé un motif de refus par peur des conséquences personnelles. Elle est fortement présente chez l'Ajusteur mouliste, et est assez bien représentée chez l'Ouvrier agricole et le Chef de quai.

## La peur de la déprime Cooccurrences pondérées



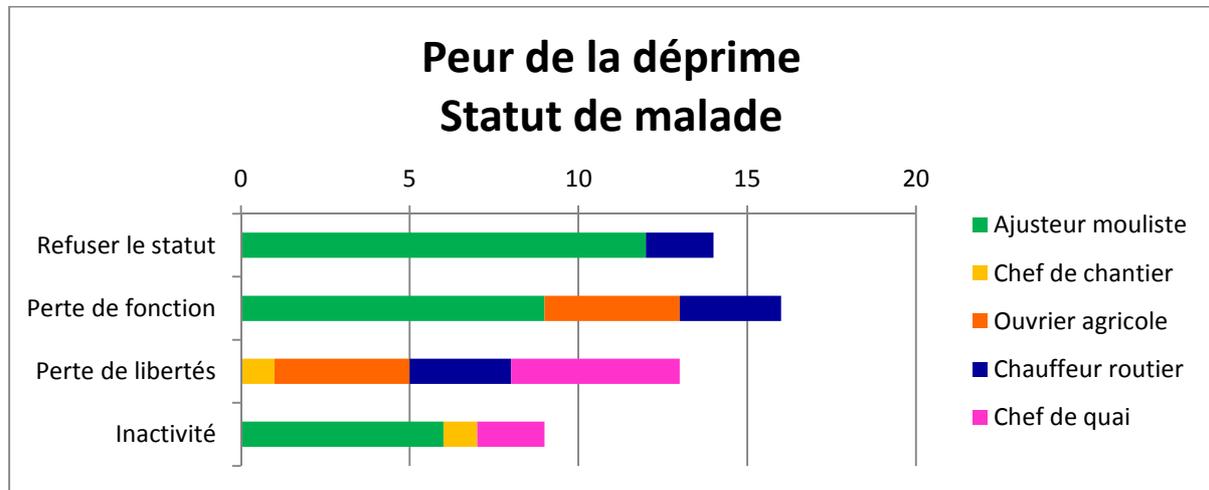
Les représentations de l'arrêt les plus représentées sont aussi celles qui sont communes aux 5 interviewés exprimant ce motif de refus :

- *Le statut de malade*
- *Etre en accord avec son éthique personnelle*

### a) L'indicateur de motif de refus peur de la déprime et les représentations du statut de malade

Les 5 interviewés exprimant ce motif de refus sont bien représentés dans cette catégorie de représentation, avec une nette prédominance de l'Ajusteur mouliste dont c'est un des motifs de refus les plus forts et qui exprime beaucoup de représentations du *statut de*

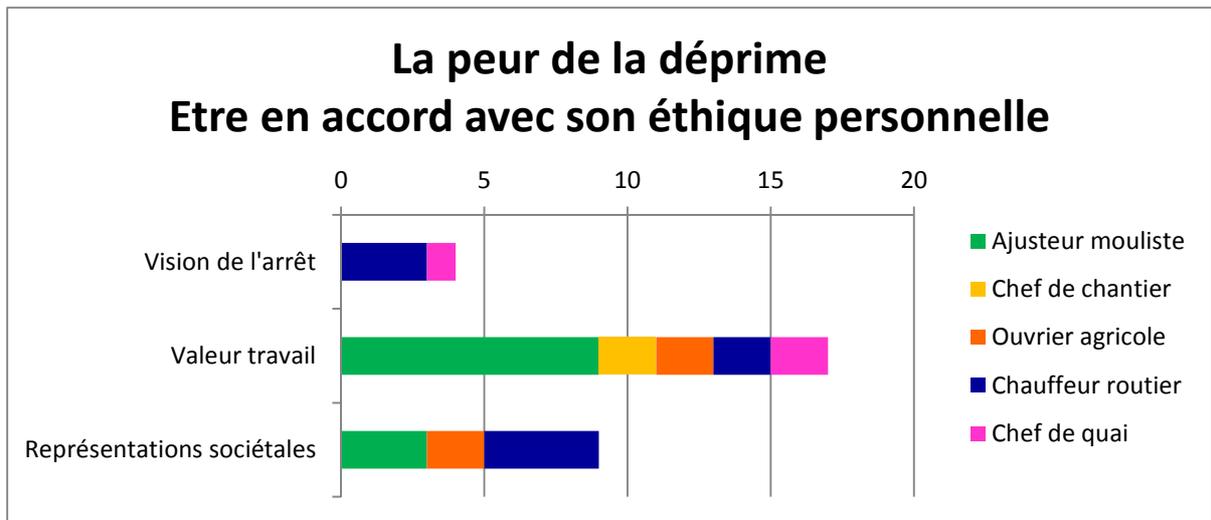
*malade*. A l'exception de l'Ouvrier agricole, tous considèrent que *l'arrêt fait partie du traitement*.



La sous-catégorie *refuser le statut de malade* en refusant l'arrêt est surreprésentée par l'Ajusteur mouliste. On peut retenir 2 cooccurrences fortes: les interviewés refusant l'arrêt par peur de la déprime associent l'arrêt à une *perte de fonction* sociale et à une *perte de liberté*.

b) L'indicateur de motif de refus peur de la déprime et les représentations être en accord avec son éthique personnelle

On retrouve là aussi les 5 interviewés exprimant ce motif de refus avec une nette prédominance de l'Ajusteur mouliste pour les mêmes raisons que celles du *statut de malade*. Le chauffeur routier y occupe une bonne place non pas parce que c'est un motif de refus important chez lui mais plutôt parce qu'il exprime de nombreuses représentations *d'être en accord avec son éthique personnelle*.



Une cooccurrence forte s'établit entre la peur de la déprime et la représentation de la *valeur travail*.

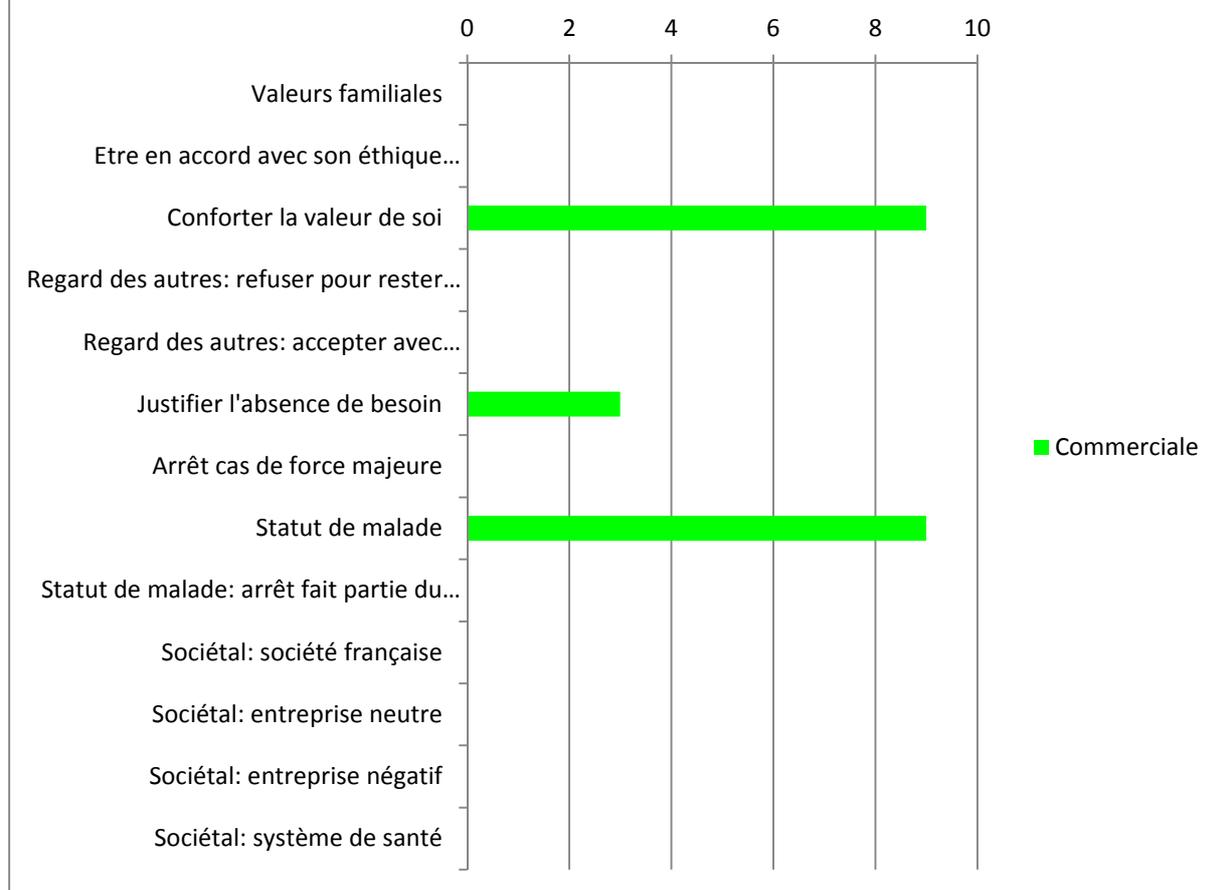
En résumé, on retiendra que les interviewés refusant de s'arrêter par crainte de déprimer en arrêt :

- Considèrent l'arrêt comme une *perte de fonction* sociale et une *privation de liberté*.
- Ont de fortes représentations de la *valeur travail*, la priorité qu'ils donnent au travail les conduits à craindre de déprimer s'ils s'arrêtent.

## 2 La peur de devoir rester à la maison

Cet indicateur de refus est constitué à lui seul par la Commerciale dont il est le 2<sup>ème</sup> motif de refus derrière la conscience professionnelle.

## La peur de devoir rester à la maison Cooccurrences pondérées

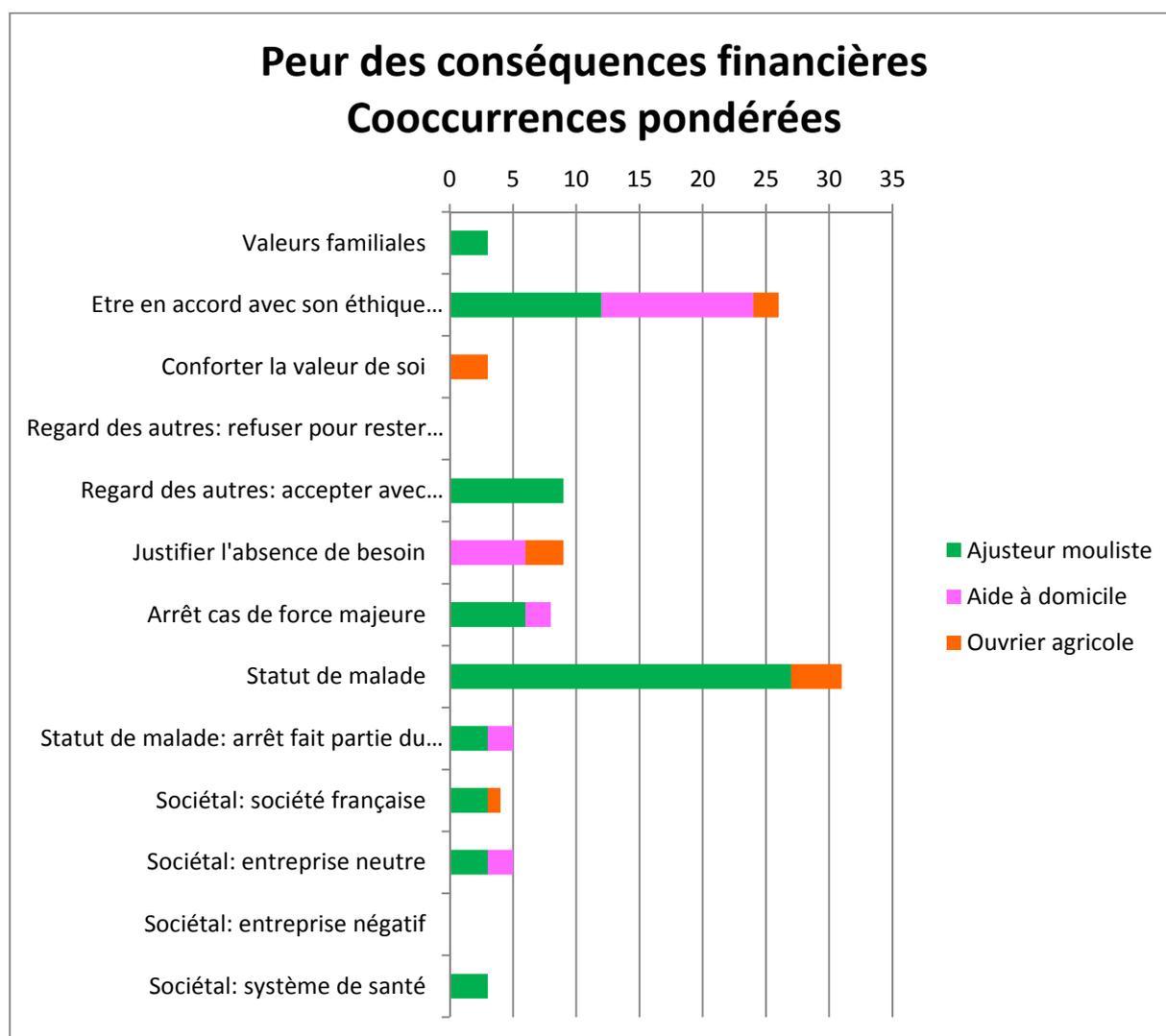


On peut établir 3 cooccurrences :

- Refuser l'arrêt lui permet de *conforter la valeur d'elle-même*. Quand on s'intéresse aux sous-catégories de cette représentation, il s'agit en fait de *travailler pour exister*. Ce lien n'est pas surprenant, elle refuse l'arrêt par peur de se retrouver à la maison et travailler lui permet de préserver une vie sociale et un certain équilibre personnel.
- Les sous-catégories de représentations du *statut de malade* sont *refuser ce statut* et la *perte de fonction* associée à l'arrêt. Accepter l'arrêt la renvoie à un statut de malade qu'elle cherche à éviter par peur de se retrouver à la maison, la *perte de fonction* engendrée par l'arrêt va à l'encontre d'une vie sociale qu'elle essaie de préserver.
- Elle *justifie l'absence de besoin* d'arrêt en *minimisant* sa maladie, pour les mêmes raisons que celles qui la poussent à refuser les représentations du *statut de malade*.

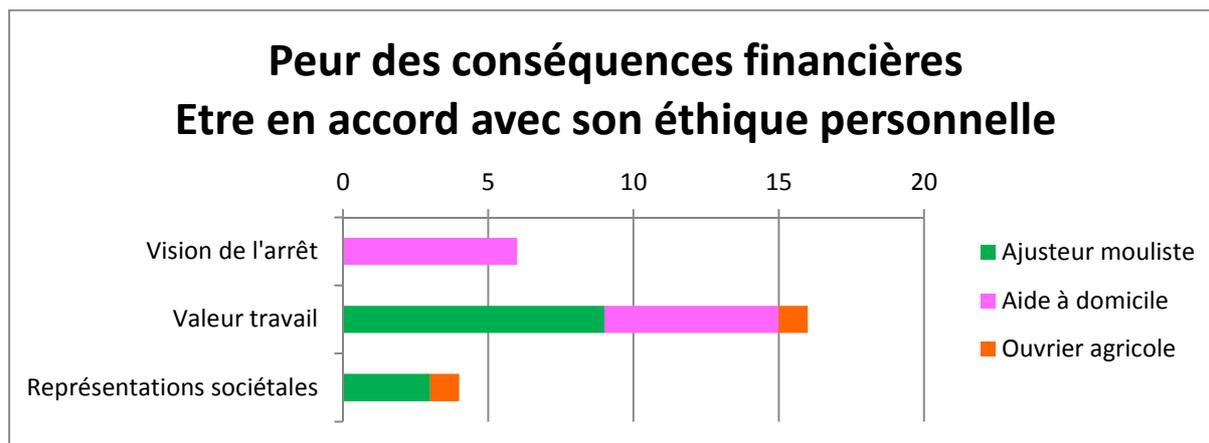
### 3 La peur des conséquences financières

Cet indicateur de motif de refus est secondaire chez les 3 interviewés l'exprimant. Il occupe cependant une place respectable chez chacun d'entre eux. Il est intimement lié à la peur des conséquences professionnelles : peur de rater un examen avec un manque à gagner salarial ultérieur pour l'Aide à domicile, perte de revenus engendrée par l'arrêt et par la crainte d'un reclassement professionnel pour l'Ouvrier agricole, crainte d'une perte de revenus en cas de reclassement professionnel pour l'Ajusteur mouliste.



2 liens forts semblent s'établir entre la peur des conséquences financières et les représentations de l'arrêt de travail :

- Les représentations du *statut de malade* : on y retrouve les 2 interviewés ayant peur du reclassement professionnel. La cooccurrence forte est la même que pour ce motif de refus, il s'agit de la *perte de fonction* que confère le statut de malade.
- Les représentations *d'être en accord avec son éthique personnelle* dont voici le détail des sous-catégories :



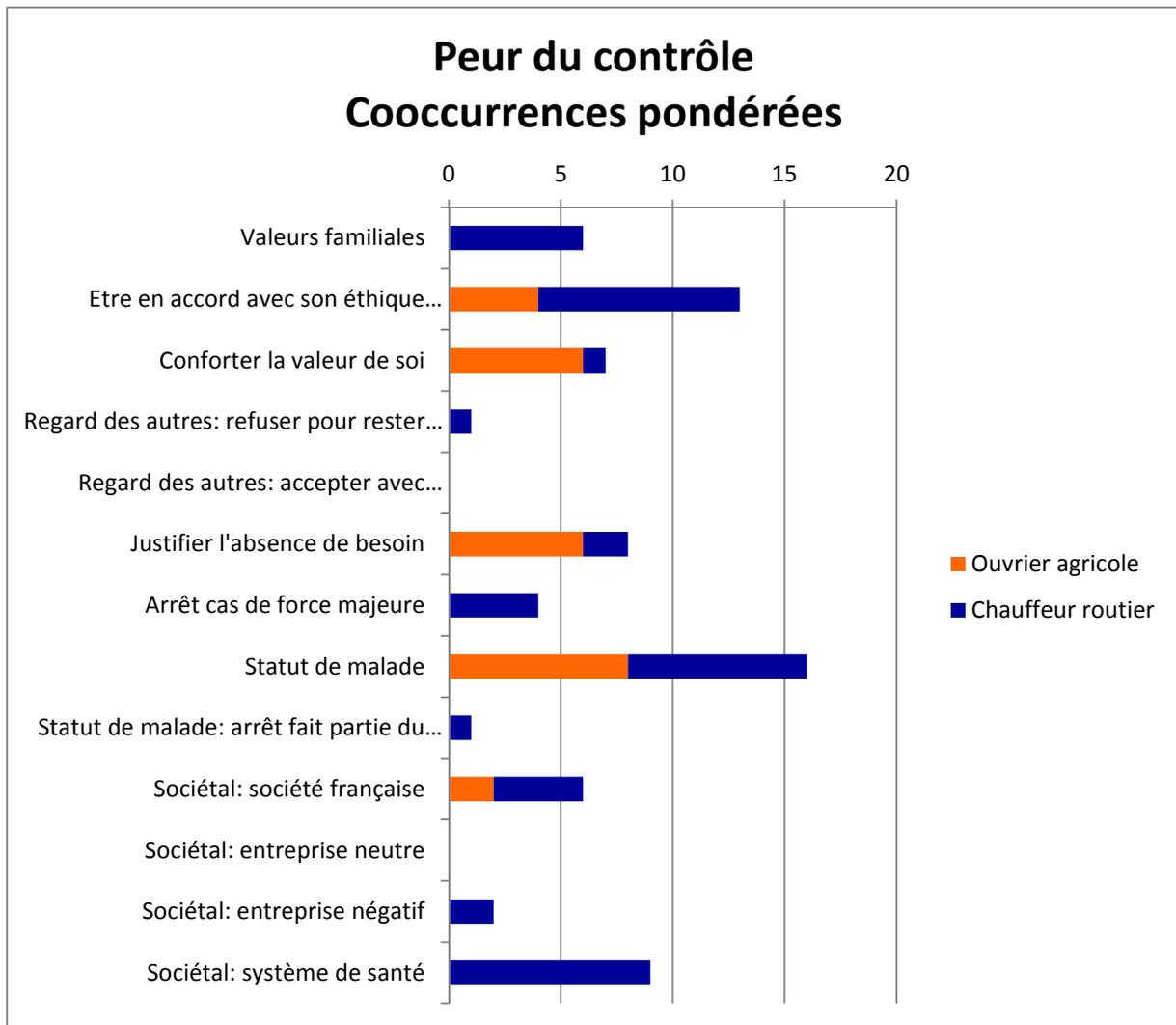
Il s'établit une cooccurrence forte avec la *valeur travail*.

En résumé, les interviewés refusant un arrêt de travail par  Crainte de conséquences financières à moyen ou long terme :

- Ont pour ceux ayant peur du reclassement professionnel des représentations du *statut de malade*, notamment la *perte de fonction* associée à l'arrêt.
- Ont tous les 3 des représentations *d'éthique personnelle* vis-à-vis de l'arrêt, notamment une *forte valeur travail*.

#### 4 La peur du contrôle

Cet indicateur de refus est retrouvé chez l'Ouvrier agricole et le Chauffeur routier qui ont tous les 2 vécu un contrôle de la Sécurité Sociale qui s'est mal passé. Il s'agit pour tous les 2 d'un motif de refus assez accessoire.

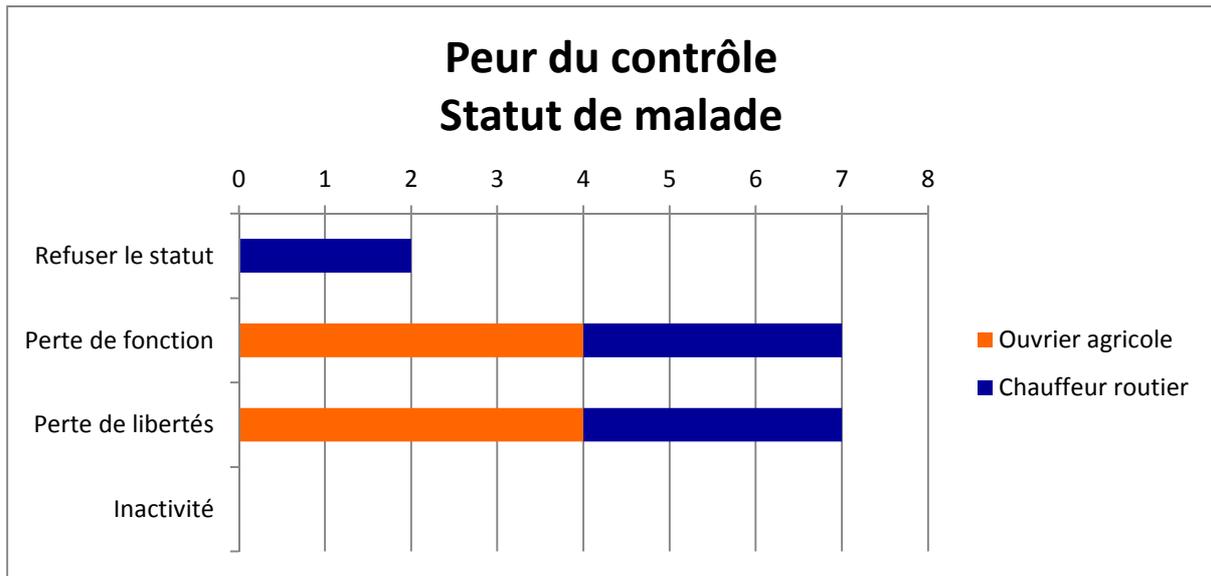


Les 3 liens les plus forts qui semblent s'établir entre ce motif de refus et les catégories de représentations de l'arrêt se font avec :

- *Le statut de malade*
- *Etre en accord avec son éthique personnelle*
- *Justifier l'absence de besoin*

a) L'indicateur de refus peur du contrôle et les représentations du statut de malade

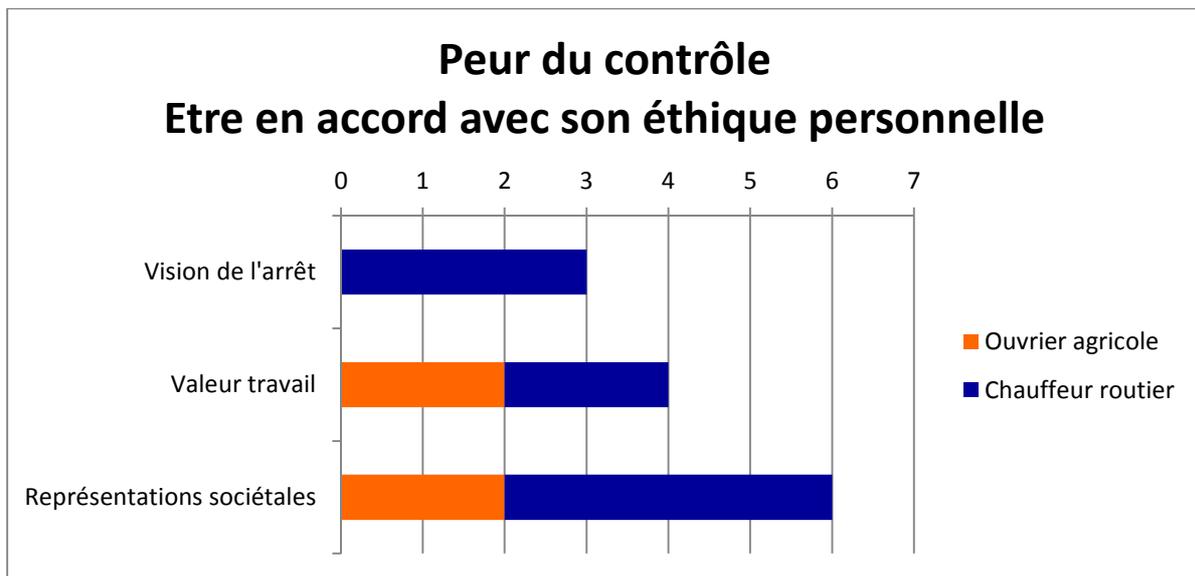
C'est la catégorie de représentations la plus importante retrouvée pour ce motif de refus, les 2 interviewés y sont également représentés. Seul le chauffeur routier se représente *l'arrêt comme faisant partie du traitement*.



On retrouve 2 cooccurrences fortes avec les représentations de *perte de fonction* et de *perte de liberté*.

b) L'indicateur de motif de refus peur du contrôle et les représentations d'être en accord avec son éthique personnelle

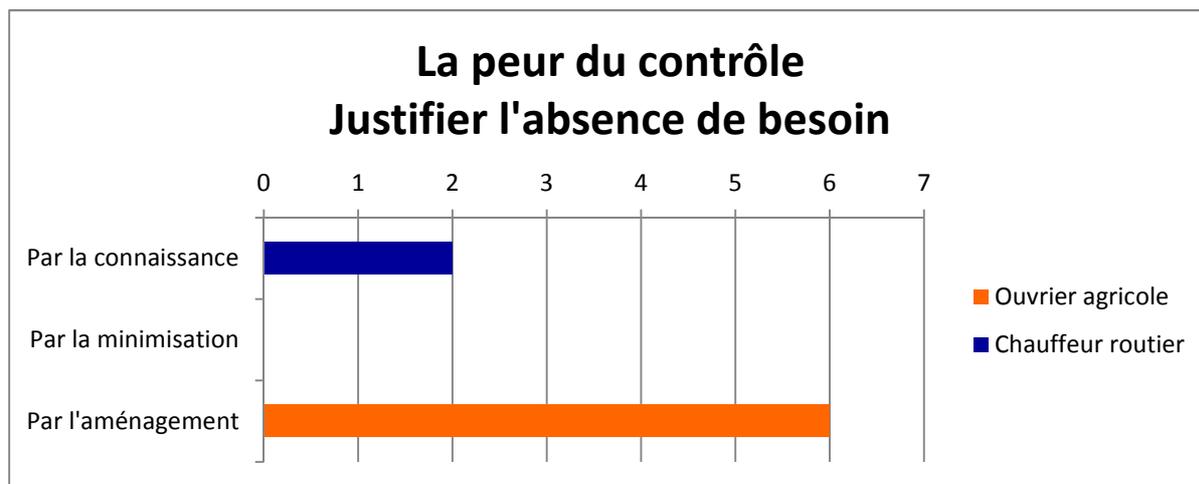
Le chauffeur routier y est plus représenté parce qu'il exprime plus de représentations *d'éthique personnelle*.



On retrouve 2 cooccurrences plus fortes avec les *représentations sociétales de l'arrêt* et la *valeur travail*.

c) L'indicateur de motif de refus peur du contrôle et les représentations justifier l'absence de besoin

L'ouvrier agricole y est plus représenté.



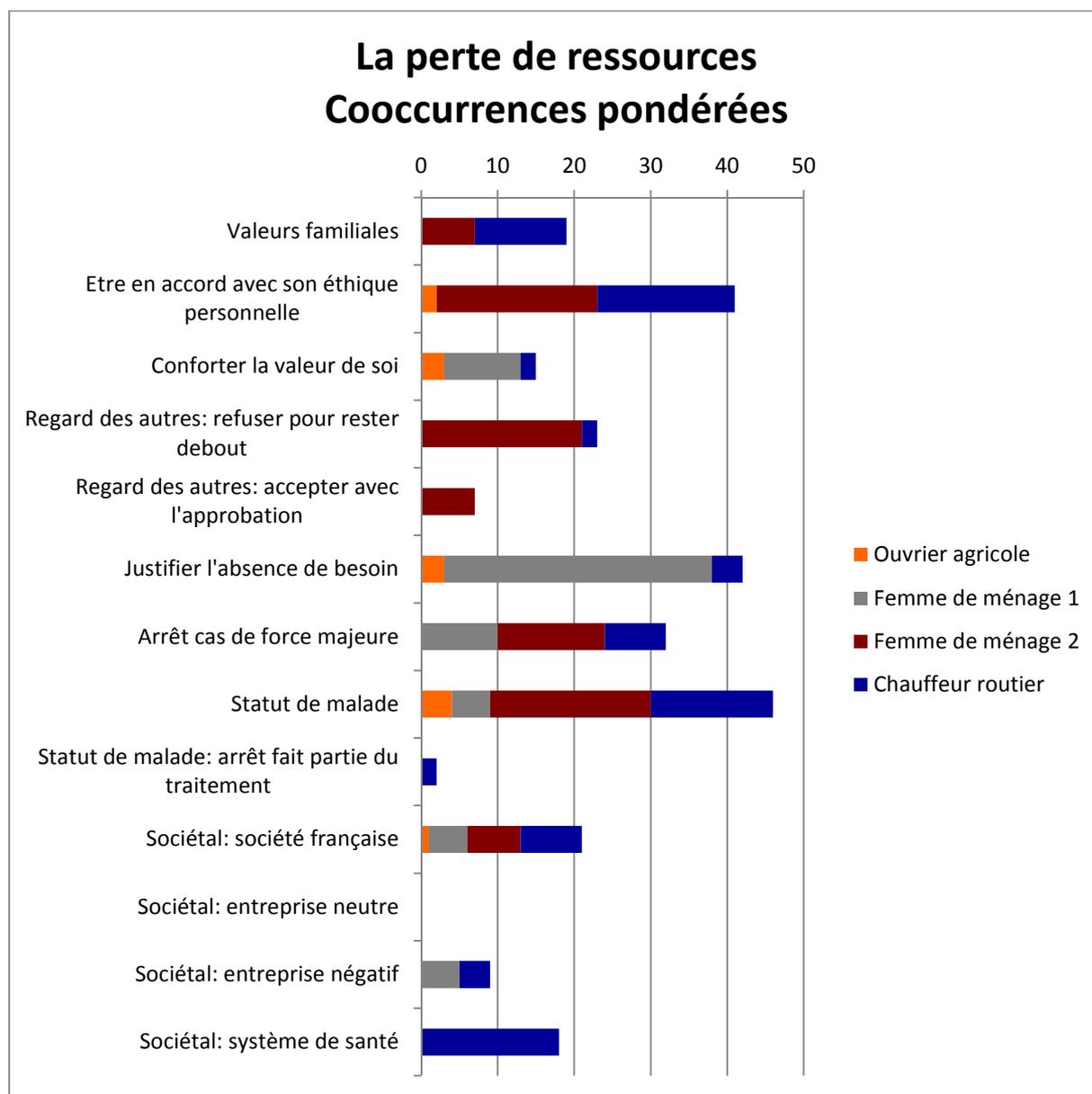
On ne retrouve pas de cooccurrence forte pour ces représentations de l'arrêt.

En résumé, les 2 interviewés refusant l'arrêt parce qu'ils ont peur de se faire contrôler par la Sécurité Sociale :

- Ont des représentations du *statut de malade*, ils voient l'arrêt comme une *perte de fonction sociale* et une *privation de liberté*.
- Ont des représentations *d'éthique personnelle vis-à-vis de l'arrêt* : ils ne veulent *pas vivre aux dépens de la société* et ont des représentations de la *valeur travail*.

## F L'indicateur de refus perte de ressources

Cet indicateur de motif de refus est le principal pour les 2 femmes de ménage du corpus (à égalité avec la peur des conséquences professionnelles immédiates pour la Femme de ménage 1). Il s'agit d'un motif de refus plus relatif pour l'Ouvrier agricole et le Chauffeur routier.



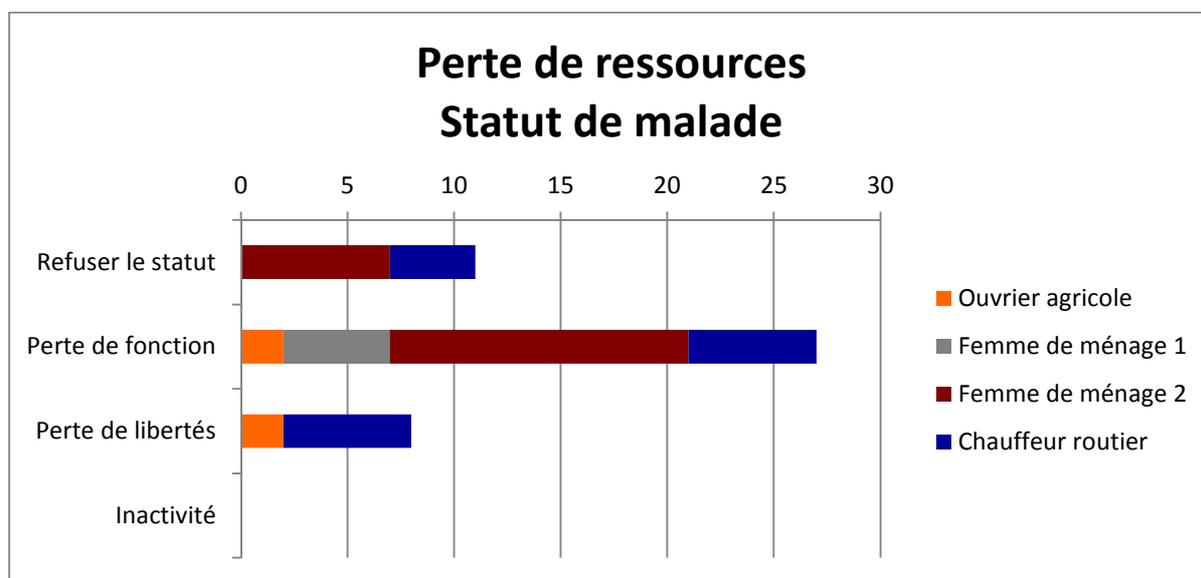
Il semble s'établir des liens forts entre le refus par perte de ressources et les catégories de représentations suivantes :

- *Le statut de malade*

- *Justifier par l'absence de besoin*
- *Etre en accord avec son éthique personnelle*
- *L'arrêt cas de force majeure*
- *Les représentations de l'arrêt dans la société française*

## 1 L'indicateur de motif de refus perte de ressources et les représentations du statut de malade

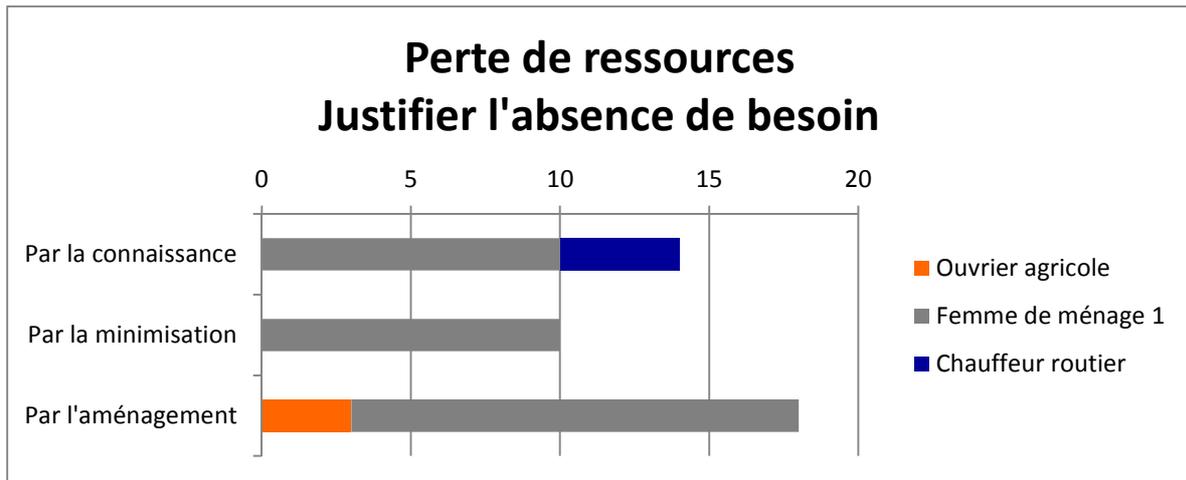
Tous les interviewés citant ce motif de refus y sont représentés avec une prédominance de la Femme de ménage 2. Seul le chauffeur routier se représente *l'arrêt comme faisant partie du traitement*.



On retrouve une cooccurrence forte entre la perte de ressources et la *perte de fonction* que représente l'arrêt.

## 2 L'indicateur de motif de refus perte de ressources et les représentations de justifier par l'absence de besoin

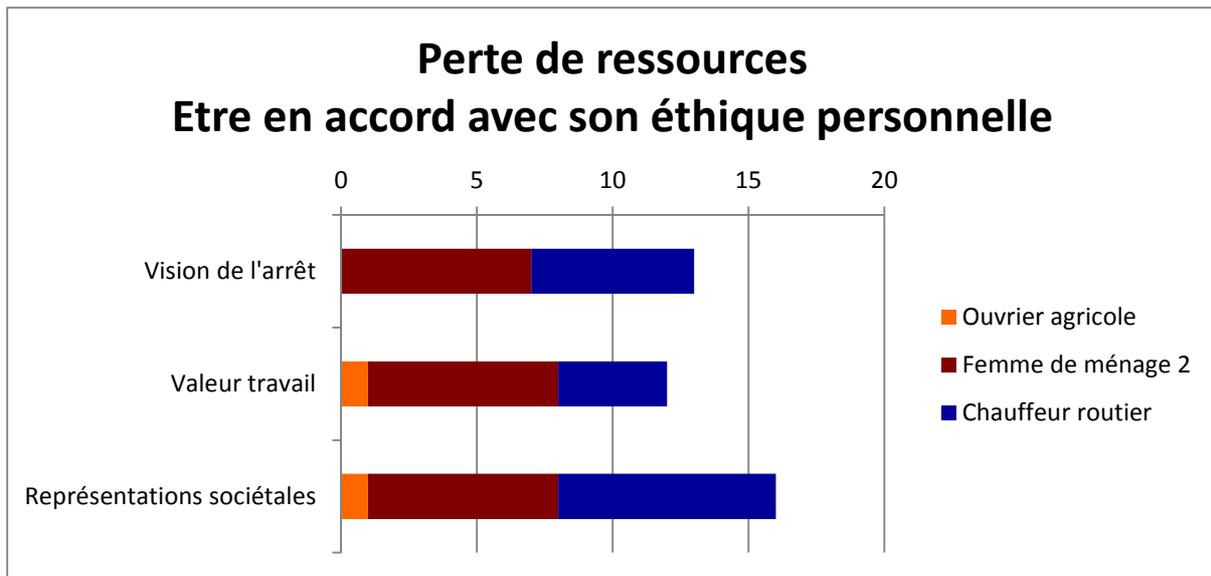
On retrouve dans cette catégorie 3 des 4 interviewés avec une très forte présence de la Femme de ménage 1.



On ne retrouve finalement pas de cooccurrence notable entre ces représentations et le motif de refus perte de ressources. On notera cependant la volonté de la Femme de ménage 1 de se persuader par tous les moyens qu'elle n'a pas besoin d'arrêt, ce qui illustre la nécessité financière qu'elle a de travailler.

## 3 L'indicateur de motif de refus perte de ressources et les représentations d'être en accord avec son éthique personnelle

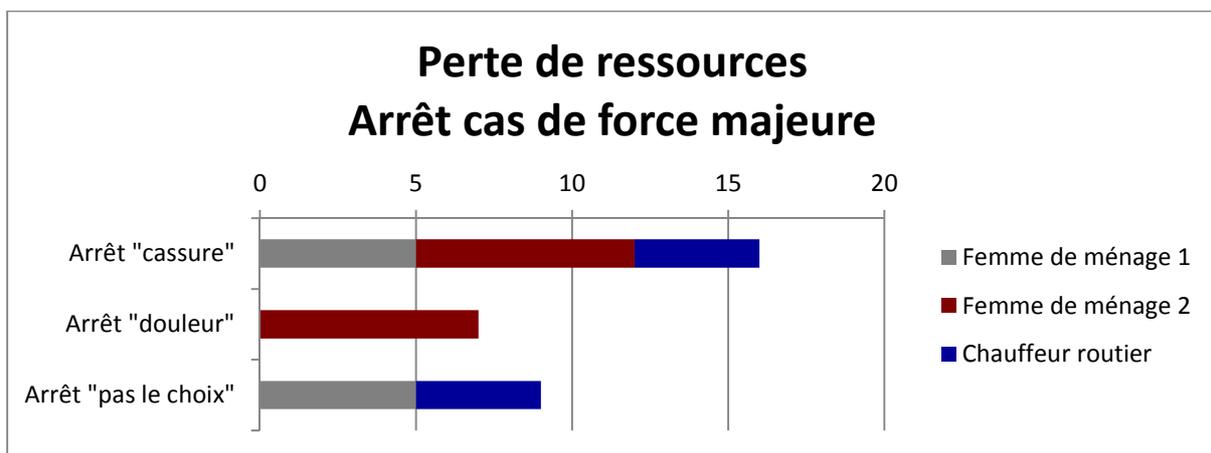
On retrouve 3 des 4 interviewés dans cette catégorie avec une forte présence de la Femme de ménage 2 et du Chauffeur routier mais pour des raisons différentes : la Femme de ménage 2 parce que la perte de ressources est son principal motif de refus, le Chauffeur routier parce qu'il exprime beaucoup de représentations *d'être en accord avec son éthique personnelle*.



On retrouve 2 cooccurrences fortes avec les *représentations sociétales de l'arrêt* et la *valeur travail*.

#### 4 L'indicateur de motif de refus perte de ressources et les représentations de l'arrêt cas de force majeure

On retrouve ici 3 des 4 interviewés dont les 2 femmes de ménage.



On retrouve une cooccurrence forte entre la perte de ressource et les représentations de l'arrêt n'intervenant qu'en cas de « *cassure* ».

## 5 L'indicateur de motif de refus perte de ressources et les représentations de l'arrêt dans la société française

Les 4 interviewés sont présents de manière assez égale dans cette représentation, seul l'Ouvrier agricole y est moins représenté. On peut cependant noter à son sujet qu'il tient lors de l'entretien un discours très critique à l'attention des chômeurs, qu'il accuse de profiter volontairement du système d'assurance chômage. Ses propos ne sont pas spécifiquement tournés vers ceux qui abusent de l'arrêt de travail, ils tendent cependant vers la même idée générale de dénoncer ceux qui abusent « du système ».

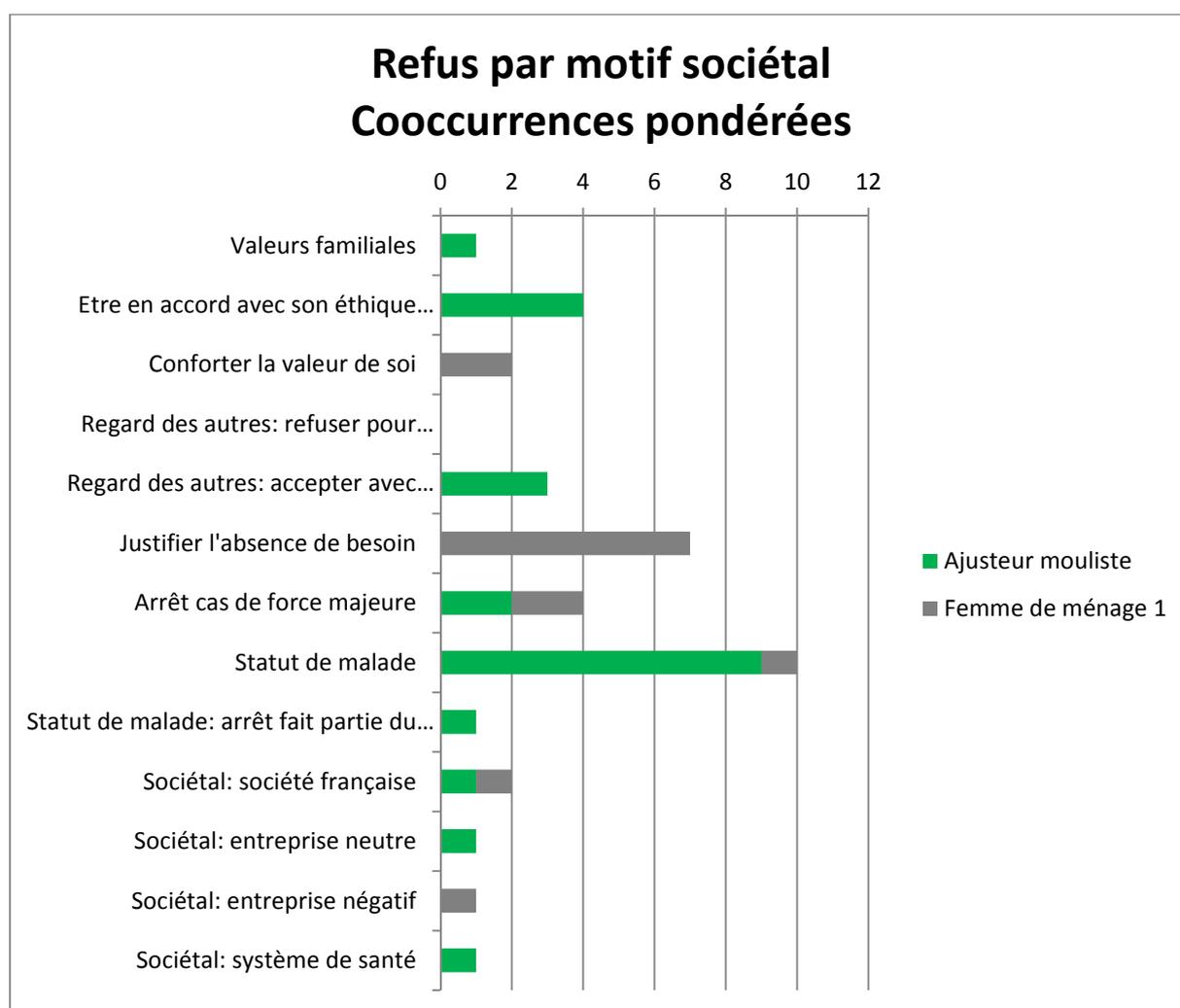
On peut donc établir une cooccurrence forte entre le refus par perte de ressource et les représentations qui veulent que *certain*s abusent de l'arrêt de travail dans la société française.

En résumé, les interviewés refusant l'arrêt de travail parce qu'il est synonyme pour eux de perte de ressources :

- Ont des représentations du *statut de malade* : ils associent tous l'arrêt à la *perte de fonction*. L'arrêt de travail est une double sanction, synonyme de perte de revenus et de perte de fonction sociale.
- Ont des représentations *d'éthique personnelle vis-à-vis de l'arrêt* : ils *refusent de vivre aux dépens du système de santé* et expriment *l'importance du travail dans leur vie*. L'arrêt serait de toute façon synonyme pour eux de perte de ressources. On note l'absence de *représentations d'éthique personnelle vis-à-vis de l'arrêt* chez la Femme de ménage 1 qui admet que si elle était salariée, sa « politique d'arrêt » serait différente, sous-entendant qu'elle s'arrêterait probablement plus.
- Ont des représentations de l'arrêt n'intervenant qu'en *cas de force majeure*, notamment en cas de « *cassure* » physique. Cela illustre pour les 2 femmes de ménage leur nécessité de travailler pour vivre.
- Ont des représentations qu'il existe des *abus concernant l'arrêt de travail dans la société française*. Cela peut s'expliquer parce que la nécessité qu'ils ont à travailler pour vivre les rend plus critique vis-à-vis de ces abus.

## G L'indicateur de refus sociétal

L'Ajusteur mouliste et la Femme de ménage 1 disent refuser l'arrêt parce qu'ils ne veulent pas « vivre sur le dos » de la société ou « aggraver le déficit de la Sécurité Sociale ». Il s'agit pour tous les 2 d'un motif de refus accessoire, ils n'ont aucun autre motif de refus commun.

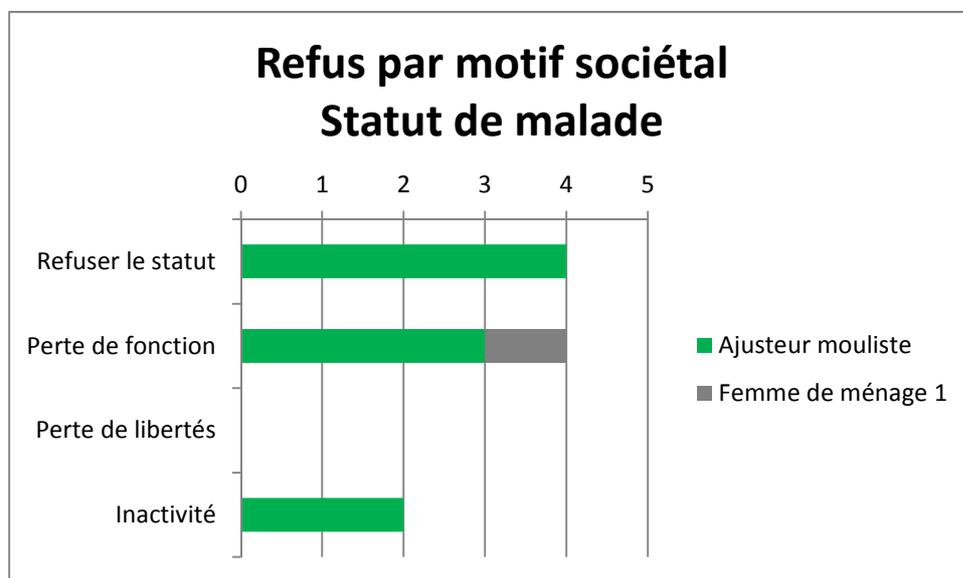


2 catégories de représentations semblent avoir un lien plus fort avec cet indicateur de motif de refus, par le fait qu'ils soient exprimés de manière forte par les 2 interviewés :

- *Les représentations du statut de malade*
- *Les représentations de l'arrêt cas de force majeure*

## 1 L'indicateur de motif de refus sociétal et les représentations du statut de malade

L'ajusteur mouliste est très fortement représenté dans cette catégorie de représentations, la Femme de ménage 1 y est peu représentée. Cela s'explique par les nombreuses représentations du *statut de malade* retrouvées dans l'entretien de l'Ajusteur mouliste. Il est le seul des 2 à exprimer la représentation que *l'arrêt fasse partie du traitement*.



Seule la *perte de fonction* est une représentation commune aux 2 interviewés. Cependant, la faible valeur de cette représentation ne permet pas d'établir une cooccurrence forte.

## 2 L'indicateur de motif de refus sociétal et les représentations de l'arrêt cas de force majeure

Ces représentations sont peu nombreuses, l'Ajusteur mouliste exprime une fois la représentation de *l'arrêt « cassure »* alors que la Femme de ménage 1 exprime une fois la

représentation de *l'arrêt « pas le choix »*. En conséquence, il n'est pas possible d'établir de cooccurrence forte entre le motif de refus sociétal et les représentations de l'arrêt cas de force majeure.

En résumé, il n'existe pas de cooccurrence forte entre les interviewés exprimant un *motif de refus sociétal* et les différentes catégories de représentations de l'arrêt de travail.

## H Bilan des cooccurrences

A l'issue de l'analyse, tous motifs de refus confondus, 4 sous-catégories de représentations de l'arrêt de travail se détachent :

- La *valeur travail* : avec laquelle s'établit une cooccurrence forte pour 9 des 12 motifs de refus. Il n'existe pas de cooccurrence forte avec la peur des conséquences professionnelles immédiates, la peur de rester à la maison et le motif de refus sociétal. Pour ces 2 dernières sous-catégories, cela s'explique par le faible nombre d'interviewés citant ces motifs de refus. On peut émettre l'hypothèse que les interviewés craignant des sanctions professionnelles s'ils s'arrêtent ne font pas du travail une priorité dans leur vie.
- *L'arrêt « cassure »* et *l'arrêt « pas le choix »* : avec lesquels s'établit une cooccurrence forte commune pour 5 motifs de refus. Ceux qui n'envisagent l'arrêt qu'en cas de « cassure » ou *par obligation* refusent l'arrêt par altruisme, par conscience professionnelle, parce qu'ils ne se sentent pas assez malade (que ce soit lié ou non à un indicateur de refus peur des conséquences) et parce qu'ils ont peur des conséquences professionnelles immédiates. *L'arrêt « cassure »* établit une cooccurrence forte supplémentaire avec le motif de refus perte de ressources.
- La *perte de fonction* : avec laquelle s'établit une cooccurrence forte pour 6 des 12 motifs de refus. Il est intéressant de noter que ceux qui perçoivent l'arrêt de travail comme une *perte de fonction* sociale refusent par peur de quelque chose : reclassement professionnel, déprime, devoir rester à la maison, conséquences financières, contrôle par la Sécurité Sociale, perte de ressources.

# VI Discussion

## A Discussion sur la méthode

### 1 Le choix de la méthode

A l'issue des recherches bibliographiques, nous avons fait le constat qu'il existait une littérature assez conséquente sur l'arrêt de travail. Cependant, aucun des travaux ne traitait de l'arrêt de travail sous l'angle du refus, l'étude que nous allions mener aurait donc une visée exploratoire. La méthodologie qualitative est apparue la plus adaptée à ce type de travail.

La réalisation de l'enquête par une méthode quantitative a été discutée, nous l'avons écartée pour deux raisons :

- elle nous privait de l'analyse des représentations de l'arrêt de travail que nous avions définie dans notre question de recherche
- les moyens qu'elle exigeait n'auraient pas permis d'arriver à une puissance statistique suffisante pour valider l'étude.

### 2 L'entretien semi directif

L'entretien semi-directif s'est imposé dès lors que le choix d'une méthode qualitative a été arrêté. Il permettait d'accéder aux représentations de l'arrêt de travail de chaque interviewé et de lui faire développer ses indicateurs de motifs de refus. On s'est en effet aperçu au cours de la réalisation des entretiens que le motif de refus mis en avant initialement pouvait être complété par d'autres voire même devenir secondaire. Le caractère semi-directif autorisait des relances de la part de l'intervieweur et permettait ainsi

d'approfondir des propos ou de les recentrer lorsque l'interviewé s'éloignait du sujet de l'étude.

Bien que nous nous soyons documentés [8] sur les techniques de l'entretien, notre manque total d'expérience en la matière a certainement influencé leurs réalisations. L'entretien est une rencontre entre un interviewé et un intervieweur, chacun y apportant des caractéristiques et des expériences personnelles. Cela implique une part de subjectivité dans ce type d'enquête qui influence l'information recueillie, on ne peut s'affranchir totalement de ce que nous sommes ni de ce que nous cherchons. Nous avons donc essayé d'adopter une attitude d'écoute qui se voulait à la fois empathique et critique vis-à-vis des interviewés.

L'apprentissage de la technique de l'entretien semi-directif a été une expérience enrichissante, elle peut être transposée aux dialogues entre patients et médecin que nous rencontrerons dans notre activité professionnelle.

### 3 La constitution du corpus et la réalisation des entretiens

L'accès aux interviewés s'est fait de manière indirecte, par l'intermédiaire d'« informateurs relais » [8]. Ces « informateurs relais » sont les médecins « recruteurs » qui nous ont mis en contact avec leurs patients. Il n'était pas possible d'avoir un accès direct aux interviewés car les arrêts de travail refusés ne sont pas répertoriés, à l'inverse de ceux qui sont acceptés. La non comptabilisation des refus par les organismes d'assurance maladie explique probablement en partie l'absence d'études sur le sujet.

Nous avons essayé d'avoir un corpus qui soit le plus diversifié possible. Nous pensons avoir atteint cet objectif avec toutefois le regret de n'avoir pu rencontrer une profession libérale du secteur du commerce ou de l'artisanat. Dans notre expérience personnelle, ces entrepreneurs consultent rarement et refusent souvent les arrêts de travail. Le point de saturation de l'enquête atteint, nous ne pouvions attendre sans limite de temps que cette situation se présente.

Les entretiens ont été programmés de manière à maximiser la disponibilité des interviewés. Ils ont duré en moyenne 31 minutes, allant de 20 minutes pour le plus court à 49 minutes pour le plus long. Nous avons proposé à chaque interviewé de le rencontrer chez lui de manière à ce qu'il se sente dans un environnement familier, plus propice à l'entretien. Nous voulions éviter le lieu de travail car il nous semblait peu approprié pour aborder le thème de l'étude. Cela a été possible pour 13 entretiens, le Chef d'entreprise nous a indiqué qu'il ne pouvait nous recevoir que sur son lieu de travail.

L'entretien avec l'Ouvrier agricole n'a pas pu être réalisé entièrement en tête à tête. L'épouse de celui-ci est intervenue à deux moments de l'entretien, ce qui a certainement influencé son discours. Il s'agit d'une erreur de l'intervieweur qui aurait dû mieux spécifier avant l'entretien les conditions de son déroulement. Une fois l'entretien débuté, il nous est apparu désobligeant de lui demander son départ.

#### 4 Méthode d'analyse

Nous avons utilisé une méthode d'analyse thématique pour étudier le matériau de notre étude. Il s'agit d'une méthode accessible pour le chercheur inexpérimenté en analyse de contenu, elle requiert initialement un faible niveau d'interprétation des données, ce qui évite la tentation de valider précocement des hypothèses erronées. Elle s'effectue autour d'une opération principale, la thématization qui consiste à la « transposition d'un corpus donné en un certain nombre de thèmes représentatifs du contenu analysé et ce, en rapport avec l'orientation de recherche » [11]. Les thèmes repérés dans l'étude sont les différentes catégories de représentations de l'arrêt de travail. Pour plus de validité, la thématization a été soumise à la lecture de notre directeur de thèse, cette double lecture ayant pour objectif de s'assurer de la reproductibilité entre différents chercheurs des thèmes que nous avons repérés.

A partir de la thématization établie, il nous a paru intéressant d'effectuer deux types d'analyse de contenu complémentaires dans leur approche du matériau d'étude :

- Une analyse verticale, entretien par entretien. Cette analyse a permis de mettre en lumière l'architecture singulière [8] de chaque entretien, de s'intéresser à la psychologie propre à chaque interviewé pour comprendre ce qui lie ses représentations de l'arrêt à ses motifs de refus.
- Une analyse horizontale, transversale, du corpus. A l'inverse de la précédente, elle laisse de côté l'architecture singulière de chaque entretien. Elle a permis de mettre en lumière, par une méthode fréquentielle, les cooccurrences entre motifs de refus et représentations de l'arrêt.

## B Discussion des résultats

Cette partie est consacrée à la discussion des résultats obtenus par les deux méthodes d'analyse, entretien par entretien et transversale. Elle a pour objectif de synthétiser ce que ces deux méthodes ont mis en évidence et de mettre en relief les données plus inattendues, qu'il s'agisse de liens ou de l'absence de lien entre motifs de refus et représentations de l'arrêt de travail.

### 1 Discussion sur l'analyse entretien par entretien

Cette méthode visait à mettre en lumière les liens entre motifs de refus et représentations de l'arrêt pour chaque entretien. Elle permet de préserver l'architecture singulière de l'entretien c'est-à-dire le contexte de la production du discours, « la dynamique personnelle, qui, en filigrane du flot de paroles, orchestre le processus de pensée de l'interviewé » [12].

Cette analyse nous a permis d'établir certains liens de parenté contextuels ou psychologiques entre interviewés.

a) La forte estime de soi

Le Chef d'entreprise et Le chef de chantier ont tous les deux une grande estime d'eux-mêmes, comme en témoigne l'importance chez eux des représentations *conforter la valeur de soi*. Tous deux ont le *sentiment d'être indispensable* au bon fonctionnement de l'entreprise, il est difficile de faire sans eux :

« *Mais bon il n'y a personne pour me seconder on va dire.* » (Chef d'entreprise L 181-182)

« *et par rapport aux responsabilités que j'ai... Sachant que j'ai beaucoup de matériel déjà dans un fourgon moi, c'est moi qui mène l'équipe, le matériel est tout dans ce fourgon là et moi je travaille à 100 Km d'ici* » (Chef de chantier, L 114-116)

« *sauf ben la machine parce que il n'y a que moi qui la mène.* » (Chef de chantier L 123)

Ils savent qu'ils ne sont pas irremplaçables, ils en viennent presque à la regretter :  
« *C'est vrai qu'on peut être remplacé, on n'est pas irremplaçable. Mais comme il y a un représentant qui m'avait dit des irremplaçables il y en a plein le cimetière* » (Chef d'entreprise L 180-181)

« *Ben ils arrivent à me remplacer. Faut pas rêver* » (Chef de chantier L 144).

On retrouve chez eux des représentations communes de la *valeur travail* et de *travailler pour exister* : leur *sentiment d'être indispensable*, d'avoir des responsabilités font du travail un élément central de leur vie dont ils tirent un bénéfice narcissique certain. Ils n'envisagent l'arrêt qu'en *cas de force majeure*.

Ils ont en en commun le refus par conscience professionnelle et l'état de santé, eux seuls décident s'ils se sentent assez malade ou pas pour s'arrêter.

b) L'incertitude de la maladie

On retrouve ici l'Ajusteur mouliste et l'Ouvrier agricole. Ils sont dans une position où l'incertitude diagnostique et thérapeutique de leur problème de santé génère des angoisses, des ruminations anxieuses sur leur avenir professionnel et personnel :

*« je veux dire on réfléchit quand on est toute une journée dans un canapé là allongé... »  
(Ajusteur mouliste L 334-335)*

*« Non mais c'est vrai que l'arrêt de travail, ça dépend ce qu'on a, je veux dire celui qui s'est cassé une jambe il sait très bien qu'il s'arrête 1 mois et demi après ou 2 mois ça repart et c'est bon, il sait pourquoi il est arrêté. Moi pendant ce temps, je suis arrêté, j'ai pris des médicaments et puis je connais pas mon avenir je sais pas qu'est ce qui va s'en dérouler »  
(Ajusteur mouliste L 369-372)*

*« Ben oui, parce que c'est pas évident de dire, je sais pas est-ce que là des infiltrations ça va, ça le ferait, est-ce que c'est un nerf qui est pincé ou est-ce que c'est un nerf qui est abîmé ou est-ce que... au niveau médical, on sait pas ce que j'ai encore alors bon ça commence à... c'est ça qui est plus long, c'est qu'ils ne savent pas ce que j'ai, c'est un peu (sifflement). » (Ouvrier agricole, L 570-573)*

Ce facteur d'incertitude est à prendre en compte dans leurs représentations de l'arrêt : tous deux expriment la *peur du reclassement professionnel*, la *peur des conséquences financières*. On note aussi leur vision commune de *perte de fonction sociale* engendrée par l'arrêt.

Ce sont les deux entretiens où on relève la plus grande variété de motifs de refus, avec comme on pouvait s'y attendre une prédominance des motifs de peur des conséquences personnelles ou professionnelles. La conscience professionnelle est aussi un de leur motif de refus commun : tous les deux ont effectué une tentative de reprise en argumentant que le

travail les attendait. On peut se demander si cette conscience professionnelle n'était pas un prétexte pour se prouver qu'ils étaient encore physiquement capables de travailler.

c) L'amour du métier

Plusieurs interviewés ont fait part au cours de l'entretien de l'importance qu'ils accordaient à leur métier. Le chef de chantier, l'Ouvrier agricole et le Chauffeur routier insistent sur le bien-être, l'accomplissement personnel qu'ils retirent de leur profession :

*« Normalement j'avais pas trop le droit de reconduire les engins, fallait arrêter mais c'est ma vie donc je suis obligé de le faire. » (Chef de chantier L 19-20)*

*« peut-être changer de métier et puis d'arriver à faire autre chose mais... c'est toute ma vie hein. Donc d'une manière ou d'une autre les travaux publics c'est ça » (Chef de chantier L 39-40)*

*« j'ai pas envie de parler qu'on va me dire que ben non, faut arrêter le... après, ils vont me mettre dans quoi ? Ils vont pas me mettre derrière un bureau parce que là, ça va pas le faire. » (Ouvrier agricole L 493-495)*

*« Ben la liberté parce que mine de rien, vous êtes quand même un salarié tout en étant libre. Vous êtes libres de vous arrêter quand vous voulez, [...], vous êtes quand même libres, si vous voulez vous arrêter sur le bord de la route, vous vous arrêtez, si vous voulez aller à tel endroit, vous allez à tel endroit et puis vous avez personne sur votre dos. [...] moi je pourrais pas être dans une usine, je pourrais pas être dans un bureau non plus. » (Chauffeur routier L 187-193)*

Tous insistent sur le fait qu'ils ont des métiers manuels, qu'ils ne pourraient pas travailler dans une usine ou dans un bureau. On retrouve logiquement chez eux des représentations communes de la *valeur travail*, de *travailler pour exister* (à travers l'épanouissement personnel qu'ils tirent de l'exercice de leur métier) et de l'arrêt vécu comme une *perte de liberté*.

Ils se rejoignent sur deux motifs de refus :

- La conscience professionnelle : ils aiment leur métier et tiennent à le faire correctement.
- La peur de la déprime : qui vient dans le prolongement de la *perte de liberté* que représente l'arrêt.

#### d) La nécessité du travail

Le travail est une nécessité pour deux interviewés du corpus : les Femmes de ménage 1 et 2. Leurs conditions de ressources sont telles que le travail est un impératif pour elles, l'arrêt de travail n'est pas envisageable. La perte de ressources est leur principal motif de refus et leurs conditions de travail les poussent à refuser par peur de perdre des clients :

*« Donc euh... on a quand même eu du mal euh... moi je ne gagne pas énormément hein par mois. Donc sa retraite plus mes revenus, c'est un peu court quand même » (Femme de ménage 1 L321-322)*

*« C'est qu'à mon âge, à 60 ans heu, on trouve pas... bon, j'ai mis longtemps pour créer heu, entre guillemets une clientèle, mes employeurs. Et à mon âge, c'est pas du jour au lendemain que je vais pouvoir recréer ce que j'ai fait il y a plusieurs années. Donc euh... il y a un risque de perdre un emploi » -Femme de ménage 1 L 272-275)*

*« Les heures que je fais, c'est pas des gros salaires donc euh... le peu que j'ai, j'en ai besoin pour vivre. » (Femme de ménage 2 L 62-63)*

*« Ben si mais c'est minime par rapport à ce que j'ai, ce sera minime. Parce que mes heures, je fais pas un temps plein donc euh... ça me fera pas assez d'heures hein. » (Femme de ménage 2 L65-66, en parlant de l'arrêt de travail)*

« j'ai 3 enfants à nourrir donc euh... le loyer à payer, les factures... non. Il n'y a pas de papa à la maison qui vienne donner une paye à la maison ni un salaire donc euh... donc il faut bien... mes enfants ils ont besoin de manger hein, les factures elles attendent pas hein. Ils s'en fichent qu'on est arrêté ou qu'on est malade. » (Femme de ménage 2 L 96-99)

Bien que leurs motifs de refus soient similaires, leurs représentations de l'arrêt de travail ne sont pas les mêmes, hormis *l'arrêt cas de force majeure* qui reflète leur situation économique précaire.

La Femme de ménage 2 bâtit ses représentations du travail et de l'arrêt autour de *valeurs familiales, d'éthique personnelle* et du *regard des autres* : elle reste debout, fière de travailler pour vivre alors qu'elle pourrait se contenter d'allocations diverses :

« Autrement, ouais, c'est vrai je pourrais rester à la maison heu, rester avec ma petite CAF, tranquille, rester à la maison. Je pourrais rester tranquille et puis regarder la télé, ou à zapper. Je pourrais rester à la maison. Ah ben, non ! C'est pas enrichissant de rester à la maison. » (Femme de ménage 2 L 357-360)

La Femme de ménage 1 axe son discours sur les représentations *d'absence de besoin* : elle *connaît* sa maladie, la *minimise* (tout en insistant qu'il lui faille toujours des traitements « par piqûre » pour guérir) et fait tout pour *aménager* ses horaires de travail. Elle admet d'ailleurs au cours de l'entretien que sa « *politique d'arrêt* » serait différente si elle était salariée. Elle est une des 3 interviewés n'exprimant pas de représentations *d'être en accord avec son éthique personnelle*.

#### e) Le respect des règles

Le Chauffeur routier et le Chef de quai ont la particularité d'insister sur le respect des règles de l'arrêt de travail, qu'ils s'imposent. Certes, le Chauffeur routier exprime sa crainte d'un éventuel contrôle mais leur pensée commune va plus loin que cela. Selon eux, être en arrêt signifie être vraiment malade, au point de ne pas pouvoir sortir de chez soi :

« Et puis je vous dis, si je peux pas aller au boulot, je vais pas pouvoir faire mon travail chez moi, je vais quand même pas être en arrêt et puis monter un mur de parpaings » (Chauffeur routier L 113-114)

« Pour moi, il y a des contraintes. Ben c'est normal de toute façon. Quand on est en arrêt, si on est en arrêt, c'est qu'on est inapte à travailler. » (Chef de quai L 82-83)

On retrouve chez eux des représentations communes *d'éthique personnelle* : ils se sont fixés des règles de conduite vis-à-vis de l'arrêt et considèrent le travail comme une valeur personnelle. L'arrêt n'est envisagé qu'en *cas de force majeure*. De là découle leur motif de refus *état de santé*, ils ne s'arrêtent que s'ils estiment ne plus être capable de travailler.

Le respect des règles de l'arrêt leur fait envisager celui-ci comme une *perte de liberté*, une « perte de temps » comme le répète plusieurs fois le Chauffeur routier. Ils décrivent tous les deux des arrêts antérieurs induisant chez eux une baisse de moral, la peur de la déprime est un de leur motif de refus.

Enfin, chose importante, ce sont les deux interviewés qui expriment le plus de *représentations sociétales de l'arrêt de travail*. Leurs critiques concernant les abus d'arrêt de travail sont virulentes. Un sentiment de colère envahit le Chef de quai en fin d'entretien, lorsqu'il est question de ce sujet. Le chauffeur routier se lance dans une véritable diatribe contre les médecins trop laxistes et les assurés qui profitent du système. S'imposer des règles les conduits à dénoncer ceux qui ne les respectent pas.

#### f) Le contexte de survenue

Pour clore cette partie de la discussion, il nous paraît important de s'arrêter un instant sur le contexte entourant l'entretien. Des facteurs extérieurs peuvent fortement influencer la décision d'accepter ou non un arrêt. C'est le cas pour l'Aide à domicile, l'Ouvrier de maintenance et la Commerciale.

Pour les deux premiers, c'est un contexte professionnel qui a fortement influencé le refus : la peur de manquer une formation ou une promotion. Ils ont en commun des représentations *d'éthique personnelle*, notamment que l'arrêt est fonction de la maladie. En tenant compte du contexte, on peut se demander si cette représentation n'a pas été induite parce qu'ils avaient trop à perdre en acceptant l'arrêt.

Concernant la Commerciale, c'est un contexte personnel de rupture sentimentale qui a influencé son refus. Sa volonté d'éviter le domicile peut expliquer ses représentations du travail qui permet de *travailler pour exister* (en conservant un équilibre personnel) et de l'arrêt vécu comme une *perte de fonction sociale*.

## 2 Discussion sur l'analyse transversale

A la différence de l'analyse entretien par entretien, cette méthode d'analyse dite transversale ne s'intéresse plus aux particularités de chaque entretien, elle ignore « la cohérence singulière de l'entretien et cherche une cohérence thématique inter-entretiens » [8].

A partir de la pondération entre représentations de l'arrêt et indicateurs de motifs de refus, nous avons établi des cooccurrences par une méthode fréquentielle. Il sera question dans cette partie d'effectuer la synthèse de cette méthode d'analyse. Nous avons choisi de nous intéresser uniquement aux cooccurrences fortes qui se sont établies entre motifs de refus et représentations de l'arrêt. Cela laisse de côté une partie des résultats de l'analyse transversale. Ce choix est volontaire car dans le cadre d'une enquête exploratoire, notre objectif est de mettre en avant les liens principaux qui unissent motifs de refus et représentations de l'arrêt. Cependant, nous dirons un mot des représentations qui n'ont aucune cooccurrence forte avec les motifs de refus, en essayant d'en expliquer les raisons.

### a) La valeur travail

Nous avons défini la *valeur travail* par la place prioritaire qu'occupe le travail dans la vie des interviewés. L'arrêt de travail fait pour eux figure d'exception, à la différence des représentations *être en accord avec sa vision de l'arrêt*, où les interviewés conditionnent l'acceptation ou le refus à la nature de leur maladie.

Le travail est la règle, il faut « aller au bout » avant de s'arrêter et reprendre dès que possible. C'est pour cette représentation que s'établit le plus de cooccurrences fortes avec les indicateurs de motifs de refus.

Il s'agit du résultat principal de l'étude, les patients qui refusent un arrêt de travail ont pour beaucoup cette représentation du travail prioritaire sur leur propre santé. Le travail est une valeur morale qui structure leur vie, gage d'épanouissement personnel quand il est accompli et parfois synonyme de détresse psychologique lorsqu'ils en sont privés.

### b) L'arrêt cas de force majeure

L'arrêt de travail qui n'est envisagé qu'en *cas de force majeure* est le deuxième enseignement de l'analyse transversale. Une très grande majorité des interviewés se représentent l'arrêt de travail comme une interruption dans leur vie professionnelle parce qu'ils n'ont *pas le choix* ou qu'ils sont *cassés*.

Ce terme de *cassure*, qui fait référence à un critère physique, est fortement exprimé dans le corpus. Les interviewés parlent de fracture, de dos bloqué, d'être cloué au lit, de membre coupé. L'incapacité physique qui en résulte légitime à leurs yeux l'arrêt de travail. Aucun ne fait référence aux arrêts de travail pour des motifs d'ordre psychologique.

*L'arrêt « cassure »* est complété par *l'arrêt « pas le choix »*, en ce sens qu'ils n'acceptent l'arrêt que s'ils y sont contraints. Cette contrainte est extérieure à leur volonté, c'est la maladie ou parfois le médecin qui vient imposer l'arrêt. On peut parler d'arrêt de travail subi,

le critère physique et le caractère imposé font de l'arrêt une période qu'il faut endurer même si certains concèdent qu'elle est nécessaire au processus de guérison. *L'arrêt cas de force majeure* fait écho à la *valeur travail*: pour ceux chez qui le travail est un élément indispensable au bien-être, l'arrêt est une parenthèse forcée qu'il faut refermer au plus vite.

#### c) La perte de fonction

L'arrêt ressenti comme une *perte de fonction* identitaire ou sociale est la dernière représentation forte qui se dégage de l'analyse transversale. Il faut d'emblée préciser que les cooccurrences fortes ne se font qu'avec des indicateurs de motif de refus de peur des conséquences. En d'autres termes, les patients qui ressentent l'arrêt de travail comme une *perte de fonction* refusent l'arrêt principalement par peur des conséquences personnelles ou professionnelles exception faite de la peur des conséquences professionnelles immédiates.

Cette représentation est beaucoup moins répandue dans le corpus que la *valeur travail* et *l'arrêt cas de force majeure*, elle n'est retrouvée que pour 6 des 14 interviewés. Bien que moins répandue, les cooccurrences se font toujours de manière forte avec les différents indicateurs de refus. Chez les interviewés en question, l'arrêt a une forte connotation négative, ils craignent tous que celui-ci ait des répercussions à plus ou moins long terme sur leur vie quotidienne.

#### d) Les représentations sans cooccurrence forte avec les motifs de refus

A l'issue de l'analyse transversale, certaines représentations de l'arrêt n'ont aucune cooccurrence forte avec les indicateurs de motifs de refus. Il est important de s'y arrêter car cela signifie que ces représentations, bien que validées lors de la thématization du corpus, n'ont pas de lien fort avec l'un ou l'autre des motifs de refus alors qu'on pouvait s'y attendre :

## Etre en accord avec ses valeurs familiales

Cette représentation faisait partie de nos hypothèses de recherche, elle s'est confirmée lors de la thématization du corpus. Elle est apparue au cours des deux premiers entretiens, ce qui nous paraissait initialement prometteur, pour finalement n'être retrouvée que chez quatre interviewés. Il s'agit de la catégorie de représentations la plus faiblement exprimé dans le corpus. On notera la présence commune chez eux des représentations *d'être en accord avec son éthique personnelle*. Les *valeurs familiales* leur servent pour expliquer d'où leur vient cette éthique personnelle, il s'agit pour tous d'une forme d'éducation parentale qu'ils élèvent en exemple.

## Le regard des autres

Cette catégorie de représentation ne faisait pas partie de nos hypothèses de départ, il s'agit de la deuxième catégorie de représentations la plus faible du corpus, après les *valeurs familiales*. Elle est apparue dans 6 entretiens sur 14 et nous avons distingué deux sous-catégories :

- *Refuser pour rester debout devant les autres* : cette représentation est exprimée par 5 des 6 interviewés. Pour le Chef de chantier, La Femme de ménage 2 et le Chauffeur routier, il s'agit surtout de montrer sa résistance face à la douleur ou la maladie, envers ses collègues ou son médecin. Pour le Directeur adjoint et l'Ouvrier de maintenance, rester debout est en rapport direct avec leur activité professionnelle. Le Directeur adjoint y voit un moyen d'affirmer son autorité, il croit en la nécessité d'affirmer sa virilité face à l'équipe masculine de chauffeurs routiers qu'il dirige. L'ouvrier de maintenance pense qu'en refusant l'arrêt, il montre à ses supérieurs l'intérêt qu'il porte à la promotion espérée.
- *Accepter en recherchant l'approbation des autres* : cette représentation est exprimée par 3 des précédents interviewés (le Chef de chantier, le Directeur adjoint et la Femme de ménage 2), auxquels s'ajoute l'Ajusteur mouliste. Elle est complémentaire de la représentation *rester debout devant les autres*. Tous montrent la réalité de leur douleur ou de leur maladie à leurs supérieurs et reçoivent en retour une approbation

qui leur permet de mieux vivre leur décision d'accepter l'arrêt. L'ajusteur mouliste va même plus loin, mettant en avant une décision médicale qu'il a été contraint d'accepter.

### L'arrêt faisant partie du traitement

Nous avons créé cette sous-catégorie dans le *statut de malade* car elle était en contradiction avec les autres. En effet, alors qu'elles ont toutes une connotation négative vis-à-vis de l'arrêt, elle est la seule qui envisage l'arrêt non pas positivement mais comme pouvant faire partie d'un processus de guérison. Il n'était pas vraiment attendu de retrouver des cooccurrences fortes avec les motifs de refus. Sur les 10 interviewés exprimant des représentations du *statut de malade*, 6 pensent que *l'arrêt fait partie du traitement*.

### Les représentations sociétales de l'arrêt

Parmi les 4 sous-catégories de représentations qui la constituent, seules les *représentations de l'arrêt dans la société française* ont une cooccurrence forte avec l'indicateur de refus perte de ressources. Les 3 autres n'ont pas de cooccurrence forte avec les motifs de refus :

- *Représentations neutres dans l'entreprise* : on aurait pu s'attendre à ne retrouver aucun motif de refus par peur des conséquences professionnelles associé à cette *représentation sociétale*. Ce n'est pas le cas puisque l'Ajusteur mouliste et l'Aide à domicile y sont présents mais pour des raisons qui peuvent s'expliquer. L'Ajusteur mouliste refuse l'arrêt en partie par crainte du reclassement, mais ce motif de refus n'a pas de lien direct avec la vision qu'il a de l'arrêt dans son entreprise. Quant à l'Aide à domicile, c'est le contexte particulier de la formation qu'elle ne veut pas manquer qui induit son refus par peur des conséquences immédiates, sans lien là non plus avec la vision qu'elle a de l'arrêt dans son entreprise.
- *Représentations négatives dans l'entreprise* : on aurait pu s'attendre à trouver plus de motifs de refus par peur des conséquences professionnelles associés à cette représentation. Nous avons émis l'hypothèse que les patients qui pensent que l'arrêt

est mal perçu dans leur entreprise refuseraient principalement par crainte de sanctions. Cela n'est vrai que pour 2 des 5 interviewés qui expriment cette représentation, l'analyse fréquentielle pondérée n'ayant pas permis d'établir de cooccurrence forte. La Femme de ménage 1 pense que ses clients verraient d'un mauvais œil qu'elle soit fréquemment arrêtée et refuse en partie pour cette raison, par peur de les perdre. C'est pour le Directeur adjoint que le lien est le plus frappant. Il relate au cours de l'entretien la pression psychologique mise par ses supérieurs et cite l'exemple d'un collègue critiqué parce qu'il prend trop d'arrêts. Il relativise cependant ses propos en estimant que ces craintes ne sont peut-être pas fondées mais que c'est le climat dans lequel il travaille qui les a créées.

- *Représentations dans le système de santé* : ces représentations ne sont exprimées que par l'Ajusteur mouliste et le chauffeur routier. Leur faible nombre, associé à leur faible distribution dans le corpus, font qu'il n'a pas été possible d'établir de cooccurrence forte par la méthode d'analyse fréquentielle.

## VII Conclusion

Le refus d'arrêt de travail lors d'une consultation de médecine générale est une réalité qu'il est difficile de quantifier. Cela tient principalement au fait que le refus, à la différence de l'acceptation, ne donne pas lieu à la rédaction d'un certificat médical. Il relève simplement du colloque singulier entre un praticien et son patient.

Alors que la thématique de l'arrêt de travail est l'objet de nombreuses études, notamment de la part des autorités de santé à des fins économiques, aucune ne traite de l'arrêt de travail sous l'angle du refus. Ce champ d'exploration vierge nous a fait choisir une méthode d'étude qualitative, par le biais d'entretiens semi-directifs, pour analyser les motifs de refus de ces patients et leurs représentations de l'arrêt de travail.

Les motifs de refus sont souvent multiples et s'articulent entre eux pour aboutir à la décision du patient. Ils dépendent de la maladie et de sa perception, de valeurs personnelles, du contexte professionnel et personnel du patient. L'intrication de ces différents facteurs amène une singularité et une complexité propre à chaque décision de refus.

Les 2 représentations principales de l'arrêt de travail qui animent ces patients sont la valeur travail et l'arrêt qui n'est envisagé qu'en cas de force majeure. La valeur travail que nous avons définie dans l'étude est largement diffusée dans le corpus. Pour ces patients, le travail est un élément fondamental, qui organise leur quotidien et leur assure une forme de stabilité psychologique, sociale et parfois financière. Il est perçu comme prioritaire sur leur propre santé, il faut travailler jusqu'au bout quand on est malade et s'arrêter le moins longtemps possible.

Cette vision du travail comme valeur personnelle amène la 2<sup>ème</sup> représentation principale dégagée lors de l'étude. L'arrêt n'est envisagé qu'en cas de force majeure, lorsque

la maladie vient « casser » physiquement le patient. C'est seulement lorsque ses capacités physiques sont incompatibles avec la poursuite du travail qu'il accepte l'arrêt, parce qu'il n'en n'a pas le choix.

Plus globalement, les représentations mises en évidence dans l'étude sont de 2 ordres :

- L'acte de refuser un arrêt, qui permet de rester en accord avec son éthique personnelle, avec des valeurs familiales ou de conforter l'estime de soi.

- La perception de l'arrêt de travail, souvent vécu comme une perte de liberté, d'autonomie ou de fonction en ce qu'il renvoie à un statut de malade qui ne peut pas travailler.

Pour conclure, nous aimerions dire l'intérêt que nous avons eu à étudier ce sujet. Ce thème du refus de l'arrêt de travail est méconnu, il peut être approfondi aussi bien d'un point de vue qualitatif que quantitatif. Sur le plan qualitatif, il pourrait être intéressant de réaliser des travaux qui permettraient de mieux comprendre la psychologie de ces patients et les conséquences du refus sur leur état de santé ultérieur. Sur le plan quantitatif, une étude à plus grande échelle pourrait renseigner des données statistiques sur ces patients. Nous espérons que notre travail permettra à d'autres d'initier des études sur le sujet.

# BIBLIOGRAPHIE

[1] Commission des comptes de la Sécurité sociale. Les comptes de la Sécurité sociale résultats 2010 prévisions 2011 et 2012. <http://www.securite-sociale.fr/IMG/pdf/ccss2011-9-versiondefinitive.pdf>, consulté le 1 juin 2012.

[2] IRDES. Dépenses de santé, comptes de la santé 2010. <http://www.irdes.fr/EspaceEnseignement/ChiffresGraphiques/Cadrage/DepensesSante/DepCouranteSante.htm>, consulté le 1 juin 2012.

[3] IRDES. Dépenses de santé Définitions. <http://www.irdes.fr/EspaceEnseignement/ChiffresGraphiques/Cadrage/DepensesSante/DefinitionsDepSante.htm>, consulté le 1 juin 2012.

[4] Kusnik-Joinville O, Lamy C, Merlière Y, Polton D. Déterminants de l'évolution des indemnités journalières maladie. Points de repère. 2006 novembre ; 6 : [12 pages]. [http://www.ameli.fr/fileadmin/user\\_upload/documents/Points\\_de\\_repere\\_n\\_5.pdf](http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/Points_de_repere_n_5.pdf), consulté le 1 juin 2012.

[5] Gourdol A. Les interruptions d'activité pour raisons de santé au cours de la vie professionnelle. Etudes et résultats. 2005 juillet ; 418 : [12 pages]. <http://www.drees.sante.gouv.fr/IMG/pdf/er418.pdf>, consulté le 1 juin 2012.

[6] Lê F, Raynaud D. Les indemnités journalières. Etudes et résultats. 2007 septembre ; 592 : [8 pages]. <http://www.drees.sante.gouv.fr/IMG/pdf/er592.pdf>, consulté le 1 juin 2012.

[7] CNAMTS. Description des populations du régime général en arrêt de travail de 2 à 4 mois. 2004 octobre ; [35 pages]. [http://www.ameli.fr/fileadmin/user\\_upload/documents/Description\\_population\\_RG\\_en\\_Arret\\_de\\_travail.pdf](http://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/Description_population_RG_en_Arret_de_travail.pdf), consulté le 1 juin 2012.

[8] Blanchet A, Gotman A. L'enquête et ses méthodes l'entretien. 2<sup>ème</sup> édition. Paris : Armand Colin ; 2010.

[9] INSEE. Définitions. <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/population-active.htm>, consulté le 1 juin 2012.

[10] ANAES. Arrêt maladies : état des lieux et propositions pour l'amélioration des pratiques. 2004 septembre ; [82pages]. [http://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/Arrets%20travail\\_rap.pdf](http://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/Arrets%20travail_rap.pdf), consulté le 1 juin 2012.

[11] Paillé P, Mucchielli A. L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales. 2<sup>ème</sup> édition. Paris : Armand Colin ; 2010.

[12] Bardin L. L'analyse de contenu. 1<sup>ère</sup> édition Quadrige. Paris : PUF ; 2009.

[13] INSEE. Définitions. <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/secteur-d-activite.htm>, consulté le 1 juin 2012.

[14] INSEE. Définitions. [http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/pcse/pcse2003/liste\\_n1.htm](http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/pcse/pcse2003/liste_n1.htm), consulté le 1 juin 2012.

# ANNEXE 1 DEROULEMENT DE L'ENTRETIEN

## Phrases introductives

« Merci de m'accorder cet entretien. J'effectue donc ma thèse de médecine générale sur les patients qui refusent un arrêt de travail, pour essayer de comprendre les raisons, les motivations personnelles qui vous ont poussées à refuser l'arrêt que vous a proposé votre médecin. Je vais enregistrer notre entretien à l'aide de ce dictaphone pour pouvoir le retranscrire intégralement par la suite. Il sera retranscrit de manière anonyme, aucun nom, prénom ou même localité ne sera cité dans ma thèse. Avez-vous des questions avant que nous ne commençons ? »

## 1<sup>ère</sup> consigne

« Vous avez consulté votre médecin qui vous a proposé un arrêt de travail, pouvez-vous me raconter comment s'est passé cette consultation ? »

## 2<sup>ème</sup> consigne

« Pouvez-vous m'indiquer quelles sont les raisons qui vous ont conduit à refuser cet arrêt de travail ? »

Exploration de la ou des raisons évoquées par l'interviewé

Relance « Y-a-t-il une autre raison ? » jusqu'à épuisement.

## 3<sup>ème</sup> consigne

Elle sera plus ou moins explicite en fonction du déroulement de l'entretien : « Pouvez-vous me dire en quoi consiste votre travail ? »

# ANNEXE 2 GUIDE D'ENTRETIEN

## THEMATIQUE

### 1-Vie personnelle du patient

Age, sexe

Situation familiale

Personnes à charge

Seul revenu du foyer ?

### 2-Vie socioprofessionnelle du patient

#### a)Le travail :

- profession exercée, CSP

-Profession indépendante : travaille-t-il seul ? A-t-il des employés ? Depuis combien de temps a-t-il son entreprise ? Pénibilité ?

-Profession salariée : Type de contrat ? Secteur public ou privé ? A-t-il des collègues salariés ? Relations avec sa hiérarchie ? Relation avec ses collègues ? Climat général de l'entreprise ? Pénibilité ?

-Demandeur d'emploi : depuis combien de temps ? Secteur d'activité ou emploi recherché ? Niveau d'études ?

#### b) La protection sociale :

-Régime de base, délai de carence ?

-Couverture médicale complémentaire ?

-Convention collective de l'entreprise ?

-Assurance privée garantissant la perte de revenu ou le remplacement en cas d'arrêt ? Modalités de cette assurance ?

### 3-la consultation

-Circonstances de la consultation : motif, prise de RDV (en urgence ou non) et gravité ressentie, prescription d'examen complémentaires, d'un traitement, inscription de la consultation dans la journée du patient (avant, pendant, après le travail)

-Proposition d'arrêt de travail : début, milieu, fin de consultation ? Durée prévisible d'arrêt annoncée par le médecin ? Patient surpris par la proposition d'arrêt ? Proposition qu'il trouve justifiée, adaptée ?

-Décision de refus : décision prise par le patient lors de la consultation ? Décision anticipée par le patient ?

# ANNEXE 3 RELEVES

## D'INDICATEURS ET DE

## REPRESENTATIONS

### 1 Relevé d'indicateurs et de représentations Chef d'entreprise

#### Indicateurs

##### Etat de santé

L 76 Maladie insuffisante

L 266 Maladie insuffisante

##### Conscience professionnelle

L 137-139 Pour le fonctionnement de l'entreprise : n'a pas le droit, ne peut pas moralement s'arrêter

L 147 Pour le fonctionnement de l'entreprise, pas pour les autres

L 179-180 Pour le bon fonctionnement de l'entreprise

#### Représentations

##### Conforter la valeur de soi

L 141-143 Conforter la valeur de soi : être indispensable

L151-152 Conforter la valeur de soi : être indispensable

L 162 Conforter la valeur de soi : être indispensable

L175 Conforter la valeur de soi : travailler pour exister

L 181-182 Conforter la valeur de soi : être indispensable

L249-250 Conforter la valeur de soi : travailler pour exister

##### Refuser pour être en accord avec ses valeurs familiales

L 171-172 Refuser pour être en accord avec ses valeurs familiales

L252 Refuser pour être en accord avec ses valeurs familiales

##### Refuser pour être en accord avec ses valeurs personnelles

L 183 Refuser pour être en accord avec ses valeurs personnelles: la santé après le travail

*L218-219 Refuser pour être en accord avec ses valeurs personnelles : se persuader de ne pas avoir mal*

*L336-340 Refuser pour être en accord avec ses valeurs personnelles : arrêt fonction du travail*

*L 270-271 Refuser pour être en accord avec ses valeurs personnelles : l'arrêt comme non indispensable*

*L290-291 Refuser pour être en accord avec ses valeurs personnelles : arrêt fonction du travail*

#### Cas de force majeure

*L19-20 Cas de force majeure : par obligation*

*L75 Cas de force majeure : ne pouvait plus marcher*

*L274 Cas de force majeure : cassure*

*L275-278 Cas de force majeure : douleur*

#### Pas besoin : minimisation

*L32 Pas besoin : minimisation du traitement*

*L34-35 Pas besoin : je connais ma maladie*

*L 61-62 Pas besoin : minimise le traitement*

*L229-230 Pas besoin : je connais ma maladie*

*L283-284 Pas besoin : minimise le traitement*

## **2 Relevé d'indicateurs et de représentations Ajusteur mouliste**

### **Indicateurs**

#### Conscience professionnelle

*L21-23 Charge de travail*

*L78 Charge de travail*

*L93 Charge de travail*

*L182-183 Charge de travail*

#### Etat de santé

*L133 Se sent capable de travailler*

*L260-261 Se sent capable de travailler*

#### Altruisme

*L22-23 Altruisme*

#### Conséquences personnelles

L53-54 Conséquence personnelle : baisse de moral  
L78-79 Conséquence personnelle : baisse de moral  
L265-267 Conséquence personnelle : baisse de moral

L324-325 Peur des conséquences personnelles financières  
L334 Peur des conséquences personnelles financières  
L338 Peur des conséquences personnelles financières

#### Conséquences professionnelles

L348-350 Peur des conséquences professionnelles : reclassement  
L372 Peur des conséquences professionnelles : incertitudes sur l'avenir professionnelles

#### Sociétal

L90 Sociétal : ne pas vivre sur le dos de la sécu

## **Représentations**

#### Accepter avec l'approbation des autres

L47-48 Regard des autres : montrer que la douleur est importante au médecin  
L103-105 Le regard des autres : justifier l'arrêt médicalement  
L106-107 Le regard des autres : montrer sa souffrance sur le lieu de travail

#### L'arrêt cas de force majeure

L55 Cas de force majeure : ne pouvait plus marcher  
L90-91 Cas de force majeure : ne plus pouvoir travailler

#### Refuser l'arrêt pour être en accord avec son éthique personnelle

L89-90 Refuser pour être en accord avec ses valeurs personnelles sociétales  
L186-188 Refuser l'arrêt pour être en accord avec ses valeurs personnelles : travailler lors des périodes d'activité forte  
L304-305 Refuser l'arrêt pour être en accord avec ses valeurs personnelles : être présent en cas de forte activité  
L393-394 Etre en accord avec son éthique personnelle : ne s'arrêter que le temps nécessaire

#### Refuser l'arrêt pour être en accord avec ses valeurs familiales

L170-173 Refuser pour être en accord avec ses valeurs familiales

#### Refuser le statut de malade

L63 Refuser l'arrêt pour refuser le statut de malade : ça va passer  
L79-80 Refuser le statut de malade : travailler pour ne pas penser à la douleur  
L247-248 Refuser le statut de malade : retarder l'intervention et l'arrêt  
L261-262 Refuser le statut de malade : faire avec la douleur

L271-274 Statut de malade : perte de fonction sociale dans le regard des autres

*L131-132* Statut de malade : difficile d'accepter l'inactivité liée à l'arrêt  
*L283-284* Statut de malade : difficultés à accepter d'être inactif, perte de fonction

#### Accepter le statut de malade

*L308-310* Statut de malade : accepter l'arrêt comme faisant partie du traitement  
*L334-338* Statut de malade : accepter de réfléchir sur les conséquences du handicap  
*L369-372* Statut de malade : accepter l'arrêt c'est accepter l'incertitude de l'avenir

#### Représentations sociétales

*L131* Représentation sociétale : pas de pression concernant l'arrêt dans l'entreprise  
*L389-390* Représentation sociétale : certains profitent des arrêts  
*L390-393* Représentation sociétale : injustice des jours de carence quand on est vraiment malade

## **3 Relevé d'indicateurs et de représentations Aide à domicile**

### **Indicateurs**

#### Etat de santé

*L69-70* Se sentait capable de travailler  
*L169-170* Se sent capable de travailler

#### Conséquences personnelles

*L 175* Conséquences personnelles : améliorer son salaire  
*L193-195* Conséquences personnelles financières : devoir payer la formation

#### Conséquences professionnelles

*L13-14* Peur des conséquences professionnelles : arrêt d'une formation  
*L55-57* Peur des conséquences professionnelles : ne pas obtenir son diplôme  
*L173* Conséquences professionnelles : ne pouvait pas manquer la formation  
*L175-178* Conséquences professionnelles : être plus reconnue au travail  
*L163-165* Conséquences professionnelles : horaires de sortie ne permettaient pas de se rendre à la formation  
*L201-202* Conséquences professionnelles : Ne pas perdre le bénéfice l'investissement fourni pour le diplôme  
*L276-277* Conséquences professionnelles : ne pas perdre le bénéfice de l'investissement fourni pour le diplôme

### **Représentations**

#### Refuser en justifiant l'absence de besoin

*L8-9* Pas besoin : minimise l'accident de travail

*L9-10* Pas besoin : minimise la maladie  
*L60-62* Pas besoin : aménager la charge de travail

#### L'arrêt cas de force majeure

*L 214-215* Cas de force majeure : ne pas se sentir capable de travailler

#### Refuser pour être en accord avec son éthique personnelle

*L75-77* Représentations de l'arrêt : fonction de la maladie  
*L77-78* Représentation personnelle : formation prioritaire sur la santé  
*L205-206* Représentation personnelle de l'arrêt : fonction de la maladie  
*L206-207* Représentation personnelle : formation prioritaire sur la santé  
*L 217-220* Refuser pour être en accord avec son éthique personnelle : travailler tant que possible  
*L247* Représentation personnelle de l'arrêt : dépend de la maladie

#### Statut de malade

*L250-251* Statut de malade : facteur de guérison

#### Représentations sociétales

*L110-111* Représentation sociétale : arrêt n'est pas vu négativement dans l'entreprise

## **4 Relevé d'indicateurs et de représentations Chef de chantier**

### **Indicateurs**

#### Etat de santé

*L258* Encore capable de conduire  
*L330-331* Pas assez bloqué  
*L335-336* Pas assez malade  
*L351* Peut encore travailler

#### Conséquences personnelles

*L332-333* Conséquences personnelles : baisse de moral

#### Conscience professionnelle

*L338-340* Conscience professionnelle

#### Altruisme

*L346-347* Altruisme collègues

## **Représentations**

### Statut de malade

*L18-19* Statut de malade : arrêt nécessaire à la guérison

*L136-139* Statut de malade : accepter l'inactivité

*L112-113* Statut de malade : le repos fait partie du traitement

*L139-140* Statut de malade : accepter d'être enfermé

*L292-293* Statut de malade : accepter de devoir s'arrêter pour guérir

### Conforter la valeur de soi

*L19-20* Conforter la valeur de soi : amour du métier, travailler pour exister

*L114-118* Conforter la valeur de soi : est indispensable au chantier

*L123* Conforter la valeur de soi : présence indispensable pour conduire la machine

*L182* Conforter la valeur de soi : difficilement remplaçable

*L340-342* Conforter la valeur de soi : avoir un travail à responsabilités

### Etre en accord avec son éthique personnelle

*L293-294* Etre en accord avec son éthique personnelle : essayer sans s'arrêter

*L324* Etre en accord avec son éthique personnelle : ne s'arrêter que lorsqu'on ne peut plus faire autrement

### Refuser en justifiant l'absence de besoin

*L119-123* Pas besoin : peut s'exempter de travail physique

### Le regard des autres

*L198-199* Le regard des autres : la pénibilité du travail rend l'arrêt acceptable par les supérieurs

*L229-232* Le regard des autres : la pénibilité du travail rend acceptable l'arrêt

*L283* Regard des autres : son médecin sait qu'il s'arrête peu

*L297-298* Regard des autres : montrer sa souffrance au travail pour justifier l'arrêt

### L'arrêt cas de force majeure

*L119* Arrêt cas de force majeure : maladie importante

*L133-134* Arrêt cas de force majeure : était obligé

*L258-259* Arrêt cas de force majeure : si forcé, imposé par le médecin

*L342-343* Cas de force majeure : jambe coupée

*L257-258* Arrêt cas de force majeure : si ne pouvait plus conduire

*L285-287* Arrêt cas de force majeure : si obligatoire de s'arrêter

### Les représentations sociétales

*L213-215* Représentation sociétale : arrêt synonyme de perte d'argent pour les supérieurs

*L227-229* Représentation sociétale : arrêt synonyme de perte d'activité pour l'entreprise

*L315-316* Représentation sociétale : arrêt perte de temps pour l'entreprise

## 5 Relevé d'indicateurs et de représentations Ergothérapeute

### Indicateurs

#### Altruisme

L30-35 Altruisme patient  
L117-119 Altruisme patient  
L153 Altruisme patient  
L172-173 Altruisme patient  
L203-205 Altruisme patient

#### Conscience professionnelle

L36-37 Conscience professionnelle : collègue absent  
L115-117 Conscience professionnelle : collègue absent  
L122-124 Conscience professionnelle : engagement moral envers les patients  
L232-233 Conscience professionnelle : ne pas manquer un rendez-vous professionnel

#### Etat de santé

L225-227 Etat de santé : pas assez malade  
L249-252 Etat de santé : encore capable de conduire

### Représentations

#### Refuser pour être en accord avec son éthique personnelle

L86-88 Etre en accord avec son éthique personnelle : honorer un rendez vous  
L119-120 Etre en accord avec son éthique personnelle : assurer intégralement le suivi des patients  
L129-130 Etre en accord avec son éthique personnelle : ne s'arrête pas pour une maladie bénigne  
L235-239 Etre en accord avec son éthique personnelle : s'assurer d'être remplacée avant d'accepter l'arrêt  
L271-272 Etre en accord avec son éthique personnelle : s'arrêter si se sait remplacée  
L276-277 Etre en accord avec son éthique personnelle : minimiser le temps d'arrêt  
L287-288 Représentation personnelle de l'arrêt : ne coûte pas cher à la sécu car s'arrête peu  
L294-295 Etre en accord avec son éthique personnelle : mener son travail à terme

#### Accepter un statut de malade

L289-290 Accepter un statut de malade : arrêt nécessaire à la guérison

#### Arrêt cas de force majeure

L264-265 Cas de force majeure : trop de douleur

#### Justifier l'absence de besoin

L216-218 Pas besoin : minimise la douleur  
L342-343 Pas besoin : minimise la maladie

### Représentations sociétales

*L130-131* Représentations sociétales : on accepte mieux les arrêts quand on en a souvent

*L281-282* Représentations sociétales : une minorité seulement abuse de l'arrêt

*L329-332* Représentation sociétale : arrêt synonyme de surcharge de travail pour les collègues

*L360-362* Représentation sociétale : arrêt peut être source de conflit entre collègues

*L367* Représentation sociétale : stigmatisation de la personne en arrêt

## **6 Relevé d'indicateurs et de représentations Directeur adjoint**

### **Indicateurs**

#### Peur des conséquences professionnelles

*L172-173* Peur des conséquences professionnelles : venait d'être engagé

*L254-255* Peur des conséquences professionnelles : crainte de sanctions

*L509* Peur des conséquences professionnelles : crainte de sanctions

*L729-730* Peur des conséquences professionnelles : crainte de sanctions

#### Conscience professionnelle

*L14-15* Conscience professionnelle : charge de travail

*L78-79* Conscience professionnelle : charge de travail

*L509-510* Conscience professionnelle : charge de travail

#### Etat de santé

*L92-93* Etat de santé : se sentait encore capable de travailler

*L109-110* Etat de santé : avait déjà travaillé avec plus de douleur

### **Représentations**

#### Conforter la valeur de soi

*L215-216* Conforter la valeur de soi : continuer à travailler pour exister

#### Le regard des autres

*L415-417* Vision des autres : refuser pour asseoir son autorité

*L198-201* Vision des autres : rechercher l'approbation de son supérieur

*L227-229* Regard des autres : refuser pour être reconnu comme quelqu'un d'impliqué dans son travail

#### Pas besoin

*L40-42* Pas besoin : aménagement des conditions de travail

*L547-550 Pas besoin : possibilité d'aménager la journée de travail*

#### Arrêt cas de force majeure

*L19-20 Arrêt cas de force majeure : trop de douleur, pas envisageable de travailler*

*L82-83 Cas de force majeure : bloqué, ne pouvait pas se lever*

*L192-194 Cas de force majeure : intervention plus importante que le travail*

*L541-542 Cas de force majeure : pas le choix, ne pouvait pas travailler*

*L546 Cas de force majeure : cloué au lit*

#### Représentations sociétales

*L77-78 Représentations sociétales : certaines personnes abusent des arrêts*

*L78 Représentations sociétales : être montré du doigt quand on est arrêté*

*L235-239 Représentation sociétale : vision négative de l'arrêt au sein de l'entreprise*

*L241-245 Représentation sociétale : arrêt traduction de souffrance au travail*

## **7 Relevé d'indicateurs et de représentations Mécanicien**

### Indicateurs

#### Altruisme

*L41-43 Altruisme collègues*

*L47-48 Altruisme collègue*

*L54-55 Altruisme collègue*

*L57 Altruisme collègue*

*L61 Altruisme patrons*

*L91 Altruisme collègue et patron*

*L110 Altruisme collègue et patron*

#### Etat de santé

*L63 Etat de santé : peut encore marcher*

#### Conscience professionnelle

*L91-92 Conscience professionnelle*

### Représentations

#### Arrêt cas de force majeure

*L60 Arrêt cas de force majeure : pas le choix*

*L86 Arrêt cas de force majeure : pas le choix*

*L158 Arrêt cas de force majeure : ne pouvait plus se lever*

*L164-165 Arrêt cas de force majeure : douleur intense*

*L220 Arrêt cas de force majeure : après intervention chirurgicale*

### Refuser pour être en accord avec son éthique personnelle

*L118-119* Etre en accord avec son éthique personnelle : ne prendre l'arrêt que si indispensable

*L132-133* Etre en accord avec son éthique personnelle : l'absence de jours de carence ne l'incite pas à s'arrêter plus

### Conforter la valeur de soi

*L180-183* Conforter la valeur de soi : refuser permet de se sentir plus fort que la majorité

### Justifier par l'absence de besoin

*L206* Pas besoin : pense qu'il n'est pas à 2 semaines près

### Représentations sociétales

*L108* Représentation sociétale : dépend de l'ambiance de travail

*L173* Représentation sociétale : pas de réticence contre l'arrêt au sein de l'entreprise

## **8 Relevé d'indicateurs et de représentations Ouvrier agricole**

### **Indicateurs**

#### Conscience professionnelle

*L12* Conscience professionnelle : voulait finir son contrat

*L309-310* Conscience professionnelle : charge de travail

#### Peur des conséquences professionnelles

*L306-310* Peur des conséquences professionnelles : préserver un travail qui lui convenait

*L318-320* Peur des conséquences professionnelles : crainte de ne pas être réembauché

*L331-333* Peur des conséquences professionnelles : crainte qu'un autre ne prenne sa place

*L359-360* Peur des conséquences professionnelles : être en arrêt l'empêchait de rechercher du travail

*L433-436* Peur des conséquences professionnelles : crainte du reclassement

*L493-495* Peur des conséquences professionnelles : peur du reclassement

#### Peur des conséquences personnelles

*L98-99* Peur des conséquences personnelles : peur de rester à ne rien faire

*L351-353* Peur des conséquences personnelles : baisse de moral

*L489* Peur des conséquences personnelles financières

*L587* Peur des conséquences personnelles : crainte d'un éventuel contrôle

*L602-603* Peur des conséquences personnelles : crainte de la sanction financière en cas de contrôle

### Perte de ressources

L511 Perte de ressources

## **Représentations**

### Conforter la valeur de soi

L310-311 Conforter la valeur de soi : n'est pas un tire au flanc

L607-608 Conforter la valeur de soi : garder de l'optimisme, ne pas être un tire-au-flanc

L638-639 Conforter la valeur de soi : travailler permet de conserver un équilibre personnel

### Etre en accord avec son éthique personnelle

L610-611 Etre en accord avec son éthique personnelle : ne pas creuser le déficit de la MSA

L617-618 Etre en accord avec son éthique personnelle : travailler tant qu'il en a les capacités physiques

### Justifier l'absence de besoin

L119-121 Pas besoin : demanderait à aménager ses horaires

L315-316 Pas besoin : proche de la fin de contrat et possibilité d'aménagement des horaires

L381 Pas besoin : se débrouille pour rattraper la journée en évitant l'arrêt

### Statut de malade

L365-367 Statut de malade : respecter les horaires de sortie

L482-484 Statut de malade : refuse d'évoquer le handicap potentiel

L594-595 Statut de malade : refuser les contraintes de l'arrêt

L633-634 Statut de malade : perte d'identité quand ne travaille pas

### Représentation sociétale

L613-614 Représentation sociétale : tellement de tire-au-flanc qui profitent du système

## **9 Relevé d'indicateurs et de représentations Commerciale**

### **Indicateurs**

#### Peur des conséquences personnelles

L21-22 Peur des conséquences personnelles : se retrouver à la maison avec son conjoint

L95-96 Peur des conséquences personnelles : crainte de se retrouver seule avec son ex-mari

L236-237 Peur des conséquences personnelles : ne pouvait être en arrêt à son domicile

#### Conscience professionnelle

L23-24 Conscience professionnelle : charge de travail

L29-30 Conscience professionnelle : ne pas laisser le service fermé

L110-113 Conscience professionnelle : ne pas laisser le service fermé

L121-122 Conscience professionnelle : satisfaire ses clients

### Etat de santé

L26 Etat de santé : se sentait capable de tenir le coup pour 2 jours

## **Représentations**

### Conforter la valeur de soi

L65-67 Conforter la valeur de soi : garder un équilibre personnel à travers le travail

L103-106 Conforter la valeur de soi : préserver des relations sociales

L157-159 Conforter la valeur de soi : tenter de garder un équilibre personnel à travers le travail

### Le statut de malade

L59-61 Accepter le statut de malade : perte de fonction sociale

L72-75 Accepter un statut de malade : peur de la perte de fonction liée à l'arrêt

L171-173 Refuser le statut de malade : l'arrêt renvoie aux difficultés personnelles

### Justifier l'absence de besoin

L239-240 Pas besoin : seulement 2 jours à tenir

## **10 Relevé d'indicateurs et de représentations Femme de ménage 1**

### **Indicateurs**

#### Perte de ressources

L56-59 Perte de ressources

L219-220 Perte de ressources

L273 Perte de ressources

L288-292 Perte de ressource importante en cas d'arrêt

L224-226 Eviter une perte de ressources en décalant ses jours de travail

#### Peur des conséquences professionnelles

L20-21 Peur des conséquences professionnelles : perte d'emploi

L49-52 Peur des conséquences professionnelles : ne peut se permettre de décevoir ses clients

L257-258 Peur des conséquences professionnelles : perdre des clients

L267-269 Peur des conséquences professionnelles : risque de perdre la confiance de ses clients à s'arrêter trop souvent

L273-276 Peur des conséquences professionnelles : trop difficile de se refaire une clientèle à son âge

### Motif sociétal

L215-217 Motif sociétal : ne pas aggraver le déficit de la Sécu

## **Représentations**

### Conforter la valeur de soi

L37-38 Conforter la valeur de soi : se sent assez forte pour guérir sans s'arrêter

L53-54 Conforter la valeur de soi : n'est pas une personne malade de caractère

### Justifier l'absence de besoin

L17-19 Pas besoin : sait qu'avec un traitement antibiotique par injection elle guérit plus vite

L47-49 Pas besoin : peut adapter sa charge de travail

L59-61 Pas besoin : minimise, relativise ses problèmes

L66-68 Pas besoin : se débrouille pour se faire remplacer

L73-74 Pas besoin : minimise, sait qu'elle se rétablit vite

L98-99 Pas besoin : pense qu'elle peut s'en sortir sans arrêt

L112-113 Pas besoin : a déplacé ses horaires en fonction des séances de kiné

### Arrêt cas de force majeure

L16 Cas de force majeure : obligée de s'arrêter

L300 Cas de force majeure : ne plus être debout

### Refuser le statut de malade

L127-130 Refuser le statut de malade : l'arrêt renvoie au handicap de la maladie

### Représentations sociétales de l'arrêt

L69-71 Représentation sociétale de l'arrêt : s'arrêterait probablement plus si elle était salariée

L217-218 Représentation sociétale : pas mal de gens abusent des arrêts

## **11 Relevé d'indicateurs et de représentations Femme de ménage 2**

### **Indicateurs**

#### Perte de ressources

L28-29 Perte de ressources

L59-61 Perte de ressources

L63-64 Perte de ressources : ne gagne pas assez pour s'arrêter

L66-67 Perte de ressources : IJ insuffisantes pour vivre en cas d'arrêt

L71-72 Perte de ressources : doit nourrir ses enfants

L97-102 Perte de ressources

L301-303 Perte de ressources : insuffisamment indemnisée en arrêt

### Peur des conséquences professionnelles

L174-177 Peur des conséquences professionnelles : perte d'emploi

## **Représentations**

### Refuser pour être en accord avec ses valeurs familiales

L244-247 Refuser pour être en accord avec ses valeurs familiales : forme d'éducation de l'ancienne génération

### Etre en accord avec son éthique personnelle

L273-275 Etre en accord avec son éthique personnelle : reprendre dès que possible

L285 Etre en accord avec son éthique personnelle : n'aime pas s'arrêter

L358-361 Etre en accord avec son éthique personnelle : refuser de vivre des allocations

### Le regard des autres

L75-77 Le regard des autres : montre au médecin qu'elle est dure au mal

L283-284 Le regard des autres : montrer qu'elle était vraiment malade en venant donner son arrêt

L293-297 Le regard des autres : montrer qu'elle s'arrête peu, qu'elle ne coûte pas cher à la Sécu

L311-315 Le regard des autres : montrer qu'elle travaille avec des pathologies nécessitant un arrêt

### L'arrêt cas de force majeure

L255 Arrêt cas de force majeure : main bloquée

L260 Arrêt cas de force majeure : avoir très mal

### Le statut de malade

L94-95 Refuser un statut de malade : perte d'autonomie liée à l'intervention

L310 Refuser le statut de malade : perte d'autonomie liée à l'arrêt

L431-434 Refuser le statut de malade : ne pas tomber dans la « spirale » de l'arrêt

### Représentation sociétale

L282-283 Représentation sociétale : certains s'arrêtent pour de faux motifs

## **12 Relevé d'indicateurs et de représentations Ouvrier de maintenance**

### **Indicateurs**

#### Peur des conséquences professionnelles

*L15-17* Peur des conséquences professionnelles : perdre une promotion

*L20-22* Peur des conséquences professionnelles : manquer une promotion

*L99-100* Peur des conséquences professionnelles : arrêt qui l'embêterait au niveau de son travail

*L115* Peur des conséquences professionnelles peur de perdre une promotion

*L210-211* Peur des conséquences professionnelles : manquer la promotion

### **Représentations**

#### Conforter la valeur de soi

*L71-72* Conforter la valeur de soi : est dur au mal, travaille même avec des lombagos

*L84* Conforter la valeur de soi : se prouver qu'il pouvait travailler avec la douleur

*L204-205* Conforter la valeur de soi : va travailler même en rampant

*L229-231* Conforter la valeur de soi : refuser alors que 90% auraient pris l'arrêt

#### Etre en accord avec son éthique personnelle

*L239-240* Etre en accord avec son éthique personnelle : ne pas s'arrêter pour un rhume

*L246-247* Etre en accord avec son éthique personnelle : décide si l'arrêt est justifié ou non

#### Le regard des autres

*L22-23* Le regard des autres : montrer son caractère travailleur

#### Justifier l'absence de besoin

*L9-12* Pas besoin : pense que le traitement le plus adapté serait du kiné

*L57-63* Pas besoin : savait que des manipulations auraient été plus bénéfiques qu'un arrêt

*L87-88* Pas besoin : savait que l'arrêt n'était pas utile

*L109-111* Pas besoin : savait que c'était une vertèbre déplacée

*L115* Pas besoin : arrêt inutile

*L221-223* Pas besoin : arrêt non justifié

*L292-294* Pas besoin : arrêt non justifié

#### Arrêt cas de force majeure

*L74-76* Arrêt cas de force majeure : était rendu au bout

*L223-226* Arrêt cas de force majeure : douleur intense

*L249* Arrêt cas de force majeure : douleur

*L249-250* Arrêt cas de force majeure : pas le choix

# 13 Relevé d'indicateurs et de représentations Chauffeur routier

## Indicateurs

### Peur des conséquences personnelles

L34-35 Peur des conséquences personnelles : baisse de moral

L111-113 Peur des conséquences personnelles : crainte d'un éventuel contrôle

### Perte de ressources

L29-32 Perte de ressources : chantage à la prime d'absentéisme

L258-260 Perte de ressources : chantage à la prime d'absentéisme

### Etat de santé

L337 Etat de santé : ne se sentait pas assez malade

### Altruisme

L91 Altruisme patron

## Représentations

### Etre en accord avec ses valeurs familiales

L8-9 Etre en accord avec ses valeurs familiales : allait à l'école quand était malade

L20-22 Etre en accord avec ses valeurs familiales : exemple parental

L22-23 Etre en accord avec ses valeurs familiales : vision identique avec sa femme

L23-24 Etre en accord avec ses valeurs familiales : valeur transmise à ses enfants

L96-101 Etre en accord avec ses valeurs familiales : forme d'éducation de l'ancienne génération

L107-109 Etre en accord avec ses valeurs familiales : son père dénonçait déjà les arrêts abusifs

### Conforter la valeur de soi

L87-90 Conforter la valeur de soi : continuer d'exercer un métier qu'il aime

### Etre en accord avec son éthique personnelle

L15-16 Etre en accord avec son éthique personnelle : maladie n'est pas synonyme d'arrêt

L18-20 Etre en accord avec son éthique personnelle : va au bout avant de s'arrêter

L24-28 Etre en accord avec son éthique personnelle : les petits bobos n'empêchent pas de travailler

L54 Etre en accord avec son éthique personnelle : être en arrêt le minimum de temps

L127-129 Etre en accord avec son éthique personnelle : ne pas s'arrêter pour des maladies bénignes

L155-166 Etre en accord avec son éthique personnelle : ne pas profiter du système de santé

L249-251 Etre en accord avec son éthique personnelle : abuser des arrêts c'est abuser le système, ses collègues et son patron

L295-297 Etre en accord avec son éthique personnelle : ne pas abuser du système de santé

L441-442 Etre en accord avec son éthique personnelle : ne pas profiter du système de santé

### Le regard des autres

L16-18 Le regard des autres : médecin sait qu'il s'arrête très peu

### Justifier l'absence de besoin

L37-38 Pas besoin : ne voit pas l'utilité de l'arrêt

L71-74 Pas besoin : arrêt diminue la résistance aux maladies

### Arrêt cas de force majeure

L15-16 Arrêt cas de force majeure : prend l'arrêt si forcé

L50-52 Arrêt cas de force majeure : forcé par le médecin et ne pouvait plus

L57-58 Arrêt cas de force majeure : était au bout du rouleau

L346-347 Arrêt cas de force majeure : fracture

### Statut de malade

L32-34 Statut de malade : perte de liberté liée à l'arrêt

L37-38 Statut de malade : perte d'autonomie

L58-60 Statut de malade : refuser car la vie ne s'arrête pas quand on est malade

L67-68 Statut de malade : refuser allonge le temps de guérison

L76-82 Statut de malade : difficile d'accepter la perte d'autonomie liée à l'arrêt

L82-83 Statut de malade : perte d'identité liée à la perte de fonction sociale en arrêt

L110-111 Statut de malade : arrêt perte de temps

L113-116 Statut de malade : accepter les règles de l'arrêt

L124-126 Statut de malade : accepter la perte de liberté liée à l'arrêt

### Représentations sociétales

L11-12 Représentation sociétale : certains consultent pour s'arrêter

L83-87 Représentation sociétale : plus d'arrêts si on n'aime pas son travail

L101-103 Représentation sociétale : les jeunes s'arrêtent plus

L103 Représentation sociétale : plus facile aujourd'hui d'obtenir un arrêt

L150-153 Représentation sociétale : système injuste où ceux qui s'arrêtent peu paient autant que les autres

L220-224 Représentation sociétale : injustice du système où les plus en arrêt ne sont pas forcément les plus contrôlés

L242-243 Représentation sociétale : certains s'arrêtent pour de faux motifs

L251-256 Représentation sociétale : arrêt synonyme de surcharge de travail pour les collègues

L268-272 Représentation sociétale : injustice des jours de carence quand on est vraiment malade

L278-279 Représentation sociétale : arrêt synonyme de perte financière

L291-293 Représentation sociétale : les arrêts devraient être plus contrôlés

L297-300 Représentation sociétale : certains profitent du système

L305-306 Représentation sociétale : certains médecins donnent trop d'arrêt

L332-335 Représentation sociétale : l'ancienne génération de médecin donnait moins d'arrêts

L426-431 Représentation sociétale : manque de sanctions pour les arrêts abusifs

## **14 Relevé d'indicateurs et de représentations Chef de quai**

### **Indicateurs**

#### Etat de santé

L9-10 Etat de santé : se sentait apte à travailler

L35-36 Etat de santé : pas assez malade

L179 Etat de santé : se jugeait apte au travail

#### Peur des conséquences personnelles

L75-76 Peur des conséquences personnelles : dépression

### **Représentations**

#### Etre en accord avec son éthique personnelle

L8-9 Etre en accord avec son éthique personnelle : maladie n'est pas synonyme d'arrêt

L56-57 Etre en accord avec son éthique personnelle : essayer de tenir jusqu'aux vacances

L72-73 Etre en accord avec son éthique personnelle : a travaillé 1 semaine avec 40 de fièvre

#### Justifier l'absence de besoin

L181-182 Pas besoin : connaît ses limites

#### Arrêt cas de force majeure

L73 Arrêt cas de force majeure : ne pouvait plus tenir

L109-110 Arrêt cas de force majeure : « bloqué de chez bloqué »

L119-120 Arrêt cas de force majeure : pas possible de faire autrement

#### Statut de malade

L39-40 Statut de malade : accepter de se reposer pour guérir

L70-71 Statut de malade : difficile d'accepter la perte d'activité liée à l'arrêt

L80 Statut de malade : accepter la perte de liberté liée à l'arrêt

L82-83 Statut de malade : accepter c'est accepter les règles de l'arrêt

L85-87 Statut de malade : accepter la perte de liberté liée à l'arrêt

L92-94 Statut de malade : accepter c'est accepter les règles de l'arrêt

L94 Statut de malade : perte de liberté en arrêt

L112-114 Statut de malade : difficile d'accepter l'inactivité liée à l'arrêt

#### Représentations sociétales

L45-47 Représentation sociétale : en colère contre les nombreuses personnes qui abusent de l'arrêt

*L52* Représentation sociétale : certains prennent un arrêt alors qu'ils souffrent moins que lui  
*L142-143* Représentation sociétale : pas de pression de la part de l'entreprise en cas d'arrêt  
*L145-151* Représentation sociétale : certains abusent de l'arrêt  
*L158-159* Représentation sociétale : pas de pression de la part de l'entreprise  
*L175-176* Représentation sociétale : en colère contre ceux qui abusent d'un système de santé déjà en déficit  
*L240-241* Représentation sociétale : connaît des tire-au-flanc profitant du système  
*L252-253* Représentation sociétale : en colère contre ceux qui abusent de la Sécu en déficit  
*L270-272* Représentation sociétale : en colère contre ceux qui profitent d'arrêts injustifiés  
*L285-287* Représentation sociétale : en colère contre ceux qui ne respectent pas les règles de l'arrêt

# ANNEXE 4 ENTRETIENS

# 1 Transcription entretien Chef d'entreprise

2

3 JC : Donc vous avez consulté votre médecin, pour un motif que vous allez peut-être pouvoir  
4 m'expliquer, il vous a proposé un arrêt de travail et vous l'avez refusé, est-ce que vous pouvez me  
5 raconter avec un petit peu de détails comment ça s'est passé cette consultation, pourquoi est-ce que  
6 vous l'avez consulté... Voilà me raconter un petit peu cette journée-là.

7 A : Oh ça faisait très longtemps que ça durait, c'est un mal de... C'était un mal de dos, ensuite, par un  
8 faux mouvement, ce qui m'arrive fréquemment on va dire, et heu j'avais une toux en même temps et  
9 cette toux me provoquait de l'électricité dans la jambe.

10 JC : D'accord.

11 A : Donc je suis allé voir le Dr X, surtout sur la pression de ma femme, parce qu'on va dire moi les  
12 docteurs, j'y vais rarement.

13 JC : Merci de me recevoir alors.

14 (Rires)

15 A : J'y vais rarement. Donc il m'a consulté, il m'a regardé, il m'a dit oh vous avez une jambe qui est  
16 plus longue que l'autre, ben je lui ai dit c'est de naissance, ça fait très longtemps que j'ai ça et donc il  
17 m'a dit c'est ce qui provoquait justement une sciatique du fait que il y avait peut-être avec l'âge un  
18 affaissement au niveau des disques et machin, il m'a fait voir avec son truc là. Et voilà donc il m'a pas  
19 proposé d'arrêt de travail parce qu'il me connaît très bien, que je prends pas d'arrêt de travail sauf  
20 cas de force majeur on va dire, si je suis obligé de rester, je reste hein. Mais c'est pas, avec ces  
21 patients, Dr X il les connaît donc euh

22 JC : Quand est-ce que vous aviez pris rendez- vous donc vous me dites c'est sous la pression de votre  
23 femme ? Ça faisait déjà un petit bout de temps que vous aviez mal ou ça s'est déclenché... comment  
24 ça s'est passé ?

25 A : Ah oui ça faisait 15 jours

26 JC : 15 jours que vous aviez mal suite au...

27 A : Oui, oui, oui, et puis c'est régulier on va dire.

28 JC : D'accord.

29 A : Donc c'est souvent que j'ai des petites douleurs comme ça au dos.

30 JC : Elles étaient plus importantes là, enfin vous trouviez ça plus urgent, c'était plus important que  
31 d'habitude ?

32 A : Ben c'était pour avoir heu... un petit... anti inflammatoire.

33 JC : Ça vous est déjà arrivé alors visiblement.

34 A : On connaît, ouais, je connais, je connais ouais, je connais ce que j'ai donc heu... en principe j'ai  
35 toujours la même chose. Et puis heu ben c'est vrai qu'avec la toux ça faisait heu, ça faisait mal quoi  
36 donc il y aurait pas eu cette toux, comme là en ce moment j'ai pas la toux j'ai toujours une petite  
37 douleur mais, c'est supportable

38 JC : C'est la toux plus qui vous a incité, ça majorait la douleur...

39 A : Ouais, ouais, ouais et puis ma femme quoi

40 JC : Et puis votre épouse. Vous êtes donc marié ?

41 A : Oui

42 JC : Vous avez des enfants aussi ?

43 A : On a, moi j'ai une fille, ma femme avait un gars avant donc, on a 2 enfants à la maison

44 JC : Votre femme travaille aussi ?

45 A : Alors ma femme travaille au sein de l'entreprise sauf que là elle a pris un congé parental du fait de  
46 la naissance de notre fille

47 JC : Une petite fille en bas âge quoi

48 A : Oui elle a 2 ans

49 JC : Alors pour revenir un petit peu sur la consultation, vous me disiez tout à l'heure que le Dr X ne  
50 vous a même pas proposé d'arrêt de travail ?

51 A : Il l'a vaguement évoqué mais... non il sait ce que je fais donc

52 JC : Il vous en a quand même parlé ?

53 A : Oui, si ça persiste faudra... Rester allongé, de toute façon il y a que ça qui calme.

54 JC : ça c'est ce qui est ressorti de la consultation ?

55 A : Voilà, oui

56 JC : C'est la conclusion à laquelle vous êtes arrivé avec le Dr X. Il vous en a parlé quand même de cet  
57 arrêt de travail ? Vous me dites « vaguement » mais au début, à la fin, comment ça s'est présenté en  
58 fait ?

59 A : A la fin, à la fin, quand il a fait son diagnostic on va dire. Quand on s'est rassis à son bureau, il m'a  
60 expliqué, il m'a pris sa petite colonne vertébrale là, il m'a expliqué bon ça passe entre les deux, bon  
61 ben faudrait rester un petit peu, faut, faut, faut, limiter un petit peu bon la voiture bien sûr et de  
62 bouger de trop, faut se reposer quoi... Et puis ben voilà.

63 JC : Ça n'a pas forcément été très implicite, il vous a dit faut vous reposer mais l'arrêt de travail  
64 c'était pas forcément...

65 A : L'arrêt de travail, il me connaît, c'est pas comme si c'était quelqu'un qui ne me connaissait pas qui  
66 me donne un arrêt de travail je lui dis non j'en ai pas besoin, je peux pas pour telle et telle raison... Il  
67 me connaît, donc ça fait très longtemps...

68 JC : Donc vous saviez déjà avant de consulter, vous saviez déjà que s'il vous en proposait un...

69 A : Ah non, non j'en veux pas.

70 JC : votre réaction ça aurait été

71 A : Ah oui, oui. Oui, oui, c'est non.

72 JC : Et lui de son côté, vous me dites qu'il vous en a vaguement proposé, comment est-ce que vous  
73 vous lui avez dit, vous lui avez dit non de toute façon j'en veux pas ?

74 A : Ben c'est dans les années antérieures où j'ai déjà eu ce mal, c'était ce mal de dos plus un mal de  
75 genou plus un mal de truc... bon là oui j'ai dit oui mais je pouvais plus marcher donc là c'était clair  
76 mais pour un mal de dos j'ai dit non je peux pas

77 JC : Quelle a été sa réaction ? Vous me dites il vous connaît, il a essayé de négocier ? de dire faut vous  
78 reposer...

79 A : Non, non ben quand vous travaillez pas faut du repos mais là... c'est pas quelqu'un qui donne des  
80 arrêts de travail comme ça. Même des... oh ça fait quelques années hein, quand on a des...même  
81 quand je travaillais, j'étais pas au bureau, j'étais sur des chantiers, même pour des gastros, des trucs  
82 comme ça, bon, ben ça arrive, ben quand on a une gastro, ben faut avoir heu... non. C'était pas  
83 systématique hein.

84 JC : ouais, ça dépendait que lui en propose ou pas en fait

85 A : ouais

86 JC : D'accord. Donc vous êtes chef d'entreprise si j'ai bien compris, vous avez des employés ?  
87 Combien de personne est ce que vous employez ?

88 A : Là on est 16, nous sommes 16 personnes ouais, on est un peu plus parce qu'il y a des intérimaires  
89 mais euh, effectif 16.

90 JC : Ça fait combien de temps que vous avez cette entreprise ?

91 A : Alors l'entreprise elle existe depuis 1986 donc c'était pas moi déjà, moi j'ai repris ça il y a 12 ans,  
92 c'est une SCOP donc c'est une société coopérative de production et tous les salariés sont  
93 actionnaires de l'entreprise

94 JC : Donc y compris vous qui avez un petit plus de part peut-être ?

95 A : Non, tout le monde est à peu près à parts égales

96 JC : Et vous au poste de directeur. Comment ça se passe dans ce cas-là, il y a des conseils  
97 d'administration ?

98 A : Oui, on est une société anonyme donc il y a des conseils d'administration. Il y a des votes pour  
99 élire le directeur tous les 6 ans

100 JC : Donc c'est votre 2<sup>ème</sup> mandat en fait ?

101 A : Là je commence mon 3<sup>ème</sup>.

102 JC : Ce qui fait que vous dépendez de quel régime d'assurance maladie ?

103 A : Bâtiment

104 JC : Vous êtes au RSI ?

105 A : Non, c'est la CPAM pour nous

106 JC : Donc vous êtes directeur mais vous n'êtes pas au régime social des indépendants.

107 A : J'y suis mais sur une autre entreprise parce que j'ai 2 entreprises, j'ai donc celle-ci où je suis  
108 directeur et j'en ai créé une en annexe où je cotise au RSI

109 JC : Dans le même domaine ?

110 A : Oui

111 JC : Et là, vous employez du monde aussi ou vous êtes tout seul ?

112 A : C'est une sous-traitance avec cette société, je m'occupe de l'administratif et c'est des employés  
113 de la coopérative qui travaillent dans cette société

114 JC : C'est imbriqué en fait

115 A : Oui, c'est une formule

116 JC : Si ça marche... (Rires)

117 JC : On va peut-être rester sur celle-ci alors. Donc vous êtes à la CPAM, vous avez une mutuelle ?

118 A : Oui Pro BTP

119 JC : Donc vous faites partie de la CPAM donc vous avez un délai de carence en cas d'arrêt

120 A : Comme tout salarié

121 JC : Vous le connaissez d'ailleurs votre heu?

122 A : je sais pas, c'est combien heu... le total de jours qu'on a le droit ?

123 JC : Non, le délai de carence, vous savez, c'est le moment entre la prescription de l'arrêt de travail et  
124 le moment où on perçoit les 1ères indemnités journalières

125 A : Ah oui, ben alors là...

126 JC : vous ne le connaissez pas ?

127 A : ben ça fait longtemps hein

128 JC : Votre dernier arrêt de travail ?

129 A : (soupir)

130 JC : Ça fait combien ? Ça se compte en année, en mois ?

131 A : oh en année, ben, c'est quand, avant que ma fille naisse donc heu, là où je ne pouvais plus  
132 marcher.

133 JC : donc il y a plus de 2 ans

134 A : il y a plus de 2 ans

135 JC : On va aborder maintenant le thème principal, quelle est la raison pour vous lors de cette  
136 consultation qui a fait que vous avez refusé l'arrêt de travail ?

137 A : Je ne peux pas. Si je dois rester 1 semaine bon ça irait encore mais pas au-delà. Je ne peux pas, je  
138 n'ai pas le droit. Enfin, je n'ai pas le droit, je ne peux pas moralement laisser l'entreprise euh... non, je  
139 ne peux pas.

140 JC : Vous dites moralement ?

141 A : Question d'organisation, question de... pour les gars, c'est tout dans la tête presque... Il y a des  
142 écritures bien sûr, mais il y a toujours quelque chose faut toujours tous les matins les diriger enfin ils  
143 ont toujours de questions, ils ont toujours, il y a toujours... c'est ça une entreprise... en règle générale  
144 hein, pour tout le monde pareil

145 JC : D'accord donc ça c'est votre principale raison... C'est pour les autres ? Pour l'organisation de  
146 l'entreprise ?

147 A : Oui... c'est pour l'entreprise, pas pour les autres, c'est pour l'entreprise. Moi je passe après c'est  
148 pas grave.

149 JC : Et si vous aviez pris l'arrêt de travail, ce ne serait pas possible pour vous de diriger de la maison  
150 en passant des coups de fils ?

151 A : Avec l'informatique qu'on a maintenant même quand je suis en congés 2 semaines par an c'est  
152 pas énorme... Vous voyez déjà là je peux pas plus. Bon il y a internet donc c'est facile de  
153 communiquer par internet. Donc quand il y a des devis à faire même pendant mes vacances les  
154 photos elles me sont envoyées par internet, je fais mes devis. Mais il y a vraiment des questions où il  
155 faut être là faut aller sur le terrain, des fois il y a des choses qui vont pas donc faut se déplacer...

156 JC : Donc vous êtes amené à vous déplacer beaucoup sur les chantiers ?

157 A : Donc je vais pas beaucoup sur les chantiers, j'explique beaucoup sur les papiers et ils se  
158 débrouillent après sur le terrain

159 JC : Quelle est votre quotidien ? Votre journée type ? Vous faites beaucoup de voiture, vous êtes  
160 beaucoup au bureau, comment ça se passe ?

161 A : Une journée type c'est 5 à 6 rendez-vous par jour et autrement bureau, papiers... mais autrement  
162 je ne fais pas de chantier, je ne peux plus, j'ai pas le temps.

163 JC : Pas de travail de force ?

164 A : Non.

165 JC : Et en terme de voiture, vous êtes amené à vous déplacer loin, vous restez dans la région ?

166 A : En général une quarantaine de kilomètres à la ronde.

167 JC : Vous estimez à peu près à combien votre nombre de kilomètres par semaine ?

168 A : Heu 900 à 1000 heu... de 700 à 1000km par semaine, allez

169 JC : Vous m'avez dit comme principal motif de refus c'est l'engagement vis-à-vis de votre société si  
170 j'ai bien compris ?

171 A : Oui, oui et puis c'est en nous, c'est comme ça... je suis déjà d'une famille d'artisan, à la base, je  
172 suis la 5<sup>ème</sup> génération donc déjà on a ça dans le sang quoi

173 JC : Donc on pourrait dire qu'il y a un motif idéologique ? Idéologique c'est peut-être un petit peu  
174 fort mais...

175 A : C'est ma vie quoi. Dès tout petit, c'est ma vie.

176 JC : Sans le travail ?

177 A : Oh ben non. Non.

178 JC : A part ces 2 raisons, y-a-t-il d'autres raisons qui pourraient vous faire refuser un arrêt de travail ?

179 A : Ben heu... non... c'est l'entreprise, déjà... ben, oui, puis pour le bon fonctionnement de  
180 l'entreprise on va dire. Il faut hein... C'est vrai qu'on peut être remplacé, on n'est pas irremplaçable.  
181 Mais comme il y a un représentant qui m'avait dit des irremplaçables il y en a plein le cimetière. Mais  
182 bon il n'y a personne pour me seconder on va dire.

183 JC : Vos secrétaires, elles font aussi partie de la coopérative ?

184 A : Heu... une, bon normalement heu... l'autre, c'est une intérim, c'est une intérim, bon, elle est pas  
185 là, elle travaille pas le lundi matin et j'ai un contremaître.

186 JC : votre effectif varie beaucoup ? Vous me disiez 16 fixes tout à l'heure ?

187 A : Ah oui, 16 fixes et après ça peut monter à 28, 30 en fonction des chantiers.

188 JC : Et sur les chantiers, vous avez toujours des ouvriers fixes, qui sont complétés par des  
189 intérimaires, en fonction des chantiers.

190 A : Oui. Bah oui, parce qu'au Pôle Emploi il n'y a personne.

191 JC : pour recruter ? Vous recherchez, vous, des personnes à engager ?

192 A : ben là heu... actuellement, dans le cadre, on va peut-être un peu sortir mais... dans le cadre d'un  
193 marché que j'ai avec (marché public), ils nous obligent... quelque part, à prendre de l'insertion.  
194 Pourquoi pas quoi. Si ça peut aider les gens à se remettre dans le, enfin, déjà à se lever le matin, c'est  
195 bien. Mais heu... là, je suis en recherche depuis quelques mois, de quelqu'un en réinsertion. Il y a  
196 personne. Même à Pôle Emploi... même, les services, adéquats, à l'insertion, ils ont personne. Parce  
197 que ces gens-là, ils vont où les chercher ? Ils vont à Pôle Emploi, hein. Il y a personne, ou alors, les  
198 dossiers sont mal gérés ou alors c'est, je sais pas mais il y a personne.

199 JC : Et vous avez un certain pourcentage ?

200 A : ben, c'est nous qui mettons le quota d'heure que l'on souhaite faire, à l'insertion, par an. Donc  
201 c'est pour 4 ans. Par an, on a tant d'heures à effectuer avec la réinsertion.

202 JC : Bien, j'aimerais revenir un peu sur la consultation, vous aviez vu le Dr X à ce moment-là, est-ce  
203 qu'il vous a prescrit des examens complémentaires ?

204 A : Oui, une radio

205 JC : Que vous avez eu le temps de faire ?

206 A : Non

207 JC : Vous pensez la faire ?

208 A : Peut-être, je suis pas loin pourtant... La petite note d'humour que m'a fait Dr X c'est que, dans son  
209 dossier client, il me dit « Mais je vous avais déjà prescrit une radio il y a 5 ans » Peut-être je lui dis.  
210 « Par contre j'ai jamais vu les clichés » c'est normal je suis pas allé, il me dit « là ce coup-ci faudrait  
211 peut-être y aller quand même »

212 JC : Il vous l'a represcrit volontiers ? Un peu agacé que vous l'avez pas faite auparavant ?

213 A : Non, non, non... c'est vrai qu'il l'a prescrit parce que si ça perdure ce mal, parce que j'ai toujours  
214 mal, c'est pour avoir des talonnettes quoi pour compenser, puis pour équilibrer le dos.

215 JC : Comment s'est passé votre quotidien après cette consultation ? Vous m'avez dit tout à l'heure  
216 qu'il vous a prescrit des anti inflammatoires, comment ce sont passés les jours suivants ? Quelle a été  
217 l'influence de la douleur dans votre quotidien ?

218 A : Ben on n'a pas mal, déjà, on se dit on n'a pas mal comme ça on n'a pas mal. Je suis comme ça  
219 moi : on n'a pas mal.

220 JC : Et les médicaments ?

221 A : Ouais ça fait un petit peu effet mais bon, c'est pas... c'est pas ça qui, c'est diclofénac, je sais pas  
222 quoi là.

223 JC : Quelle était votre attente alors quand vous avez été voir le Dr X puisque vous saviez que vous  
224 alliez refuser l'arrêt de travail, vous saviez déjà peut être qu'il allait vous proposer des radios ?

225 A : Je suis allé le voir d'une part on va dire pour faire plaisir à ma femme, sur la pression de ma  
226 femme, de ma mamie aussi, je suis allé et comme j'avais plus d'anti inflammatoires, que c'est sur  
227 ordonnance donc je suis allé voir le docteur.

228 JC : Ça vous est déjà arrivé de vous auto-médiquer ?

229 A : Oh ben oui, je sais ce que j'ai. Quand on sait ce qu'on a. Quand on sait ce qu'on a et que dans la  
230 pharmacie il reste 2 3 petits médicaments qui servent à ça, on les prend on va pas voir le docteur.

231 JC : Et les médicaments vous ont soulagé nettement ?

232 A : Oh oui, ça m'a soulagé 2 jours, 3 jours mais au bout des 7 jours parce que c'est 7 jours ben c'est  
233 reparti

234 JC : Et vous me parliez de la toux tout à l'heure, les anti inflammatoires n'ont pas eu d'effet sur la  
235 toux ?

236 A : Sur la toux non. Ben je me suis auto-médiqué aussi parce que il m'a donné un sirop mais... le seul  
237 qui me convient je le connais, c'est Y, j'ai été chercher du Y et c'est terminé.

238 JC : Donc à court terme vous avez ressenti un soulagement, même modéré avec ce qu'il vous avait  
239 prescrit comme anti inflammatoire et sur votre travail est ce qu'il y a eu une influence ? Est-ce que  
240 vous avez pu continuer à travailler normalement ?

241 A : Oui, oui

242 JC : Vous n'avez pas été obligé de reconsulter ?

243 A : Ah non

244 JC : Et si la douleur persiste ou revient ?

245 A : Ben là c'est la radio, c'est la radio et puis la talonnette, c'est pas dur.

246 JC : Puisque vous savez que cette talonnette pourrait améliorer ou réduire ce mal de dos, qu'est-ce  
247 qui vous empêche de prendre ça en mains entre guillemets et d'aller faire la radio puis  
248 éventuellement un podologue après?

249 A : J'ai très peu de temps pour moi. J'ai très peu de temps, même le week-end j'ai très peu de temps,  
250 j'ai quasiment que mon dimanche après-midi

251 JC : Donc vous seriez du genre à attendre de plus pouvoir faire autrement ?

252 A : C'est de famille, c'est de famille... On est tous pareil, je suis d'une famille on va dire où on n'a pas  
253 eu de chance, où tout le monde est décédé un peu jeune, c'est pour ça que ma mamie... euh...

254 JC : Elle s'inquiète pour votre santé

255 A : Ben oui à 83 ans.

256 JC : Dernière question, on parlait tout de suite de la radio que vous aviez pas faite, est ce que vous  
257 pensez que l'arrêt de travail que vous avez refusé retarde votre guérison ?

258 A : Non... Non, parce que je fais pas une activité physique. J'ai mon beau-frère il a exactement la  
259 même chose que moi. Il a été voir le Dr X, lui c'est un travail physique qu'il fait, il est dans la  
260 métallerie, il travaille à la X. Donc c'est vrai les escaliers les machins, les poids lourds, les fortes  
261 charges qui l'amènent à faire son travail, il est obligé de prendre un arrêt. Moi je fais pas un effort  
262 physique, je suis assis soit à mon bureau soit à ma voiture, c'est pas un effort physique, c'est pour ça  
263 que je prends pas d'arrêt de travail. Si je faisais comme lui le même travail ou si j'étais toujours dans  
264 l'atelier de menuiserie ou à faire de la charpente, je dis pas, je serais obligé

265 JC : Si votre travail était différent ?

266 A : On est obligé... travail administratif, pour un mal de dos... ça va.

267 JC : Vous prendriez plus soin de vous si vous effectuiez...

268 A : C'est pas question de prendre soin de nous, c'est quand même avec l'activité physique, la douleur  
269 se décuple, donc moi... ça va. C'est surtout ça, ça dépend de l'activité de chacun. Enfin même quand  
270 j'étais en activité physique heu... je mets ma ceinture... je veux dire les arrêts de travail ça n'a jamais  
271 été mon truc. Depuis que j'ai commencé à l'âge de 16 ans, je suis pas vieux j'ai 41 ans, les arrêts de  
272 travail j'en ai quoi, 4, 5.

273 JC : Des choses où vous ne pouviez pas faire sans

274 A : Voilà, ou c'était des cassures ou... la seule chose où je serais amené, au jour d'aujourd'hui à  
275 prendre un arrêt de travail, c'est une crise de goutte. Les crises de goutte, je sais ce que c'est... ah  
276 ben là c'est... c'est terrible. C'est un chalumeau, moi c'est à la cheville, c'est un chalumeau sur le  
277 pied... là je peux plus, là je peux pas. Rien, ni bouger ni marcher. Donc c'est la seule chose qui  
278 m'obligerait à m'arrêter.

279 JC : Vous en avez déjà eu une alors, crise de goutte ?

280 A : Oui j'en ai eu 2.

281 JC : Ça fait partie des quelques arrêts de travail que vous avez eu.

282 A : Non parce que c'est tombé, la première, oui j'ai pris un arrêt de travail parce que c'était en  
283 semaine et la deuxième c'était un week-end donc samedi dimanche au lit, les petites pastilles bleues  
284 qui vont bien et ça y est c'est fini... lundi on va au boulot.

285 JC : D'accord. Est-ce que vous aviez d'autres choses à... ?

286 A : Non. Est-ce que vous aviez d'autres choses ? (rires)

287 JC : Moi je crois que c'est bon.

288 A : Si mes réponses vous conviennent.

289 JC : ben il n'y a pas de réponses qui conviennent mais c'était très intéressant ce que vous m'avez dit.

290 A : non, mais je pense que les arrêts de travail, je pense que ça dépend du métier et du travail que

291 l'on fait.

## 1 Transcription entretien Ajusteur mouliste

2

3 JC : Vous avez consulté votre médecin traitant pour une raison que vous allez pouvoir m'expliquer et  
4 au cours de la consultation il vous a proposé un arrêt de travail que vous avez refusé. Est-ce que vous  
5 pourriez me raconter, avec des détails, le motif, pourquoi vous avez consulté, comment ça s'est  
6 passé quand il vous a proposé l'arrêt de travail et puis... Voilà, la consultation comment ça s'est  
7 passé ?

8 B : D'accord. Donc déjà on peut dire qu'il y a 10 ans de ça je me suis fait opérer d'une hernie discale.  
9 Donc j'ai été presque 1 an en arrêt de travail enfin avec des alternances, j'étais en arrêt, je reprenais,  
10 j'étais en arrêt, je reprenais et ça s'est fini par une opération. Après j'ai été pendant une dizaine  
11 d'année avec des petites douleurs au niveau du dos par ci par là mais bon avec des manipulations  
12 chez le kiné qui s'avéraient positives, je veux dire je pouvais reprendre sans problème sans avoir  
13 d'arrêt de travail. Et là après 10 ans, cet été, j'ai été sur un toboggan aquatique donc il y avait une  
14 barre parallèle pour s'élaner et ma fille s'est trouvée derrière moi avec le genou plié et tout le poids  
15 de mon corps est tombé sur son genou, au niveau du coccyx, et depuis 1 mois et demi, j'ai des  
16 douleurs au niveau de la jambe qui me rappellent mes douleurs de sciatiques, d'il y a 10 ans. Donc au  
17 départ je me suis dit bon, ça va s'atténuer, c'est un petit tassement comme d'habitude une  
18 manipulation chez un ostéo ou un kiné et ça va repartir et puis non, c'est toujours pareil. Donc là j'ai  
19 consulté Dr X qui là euh... je boitais, j'avais mal... qui m'a proposé un arrêt de travail, m'a dit que ce  
20 serait bien quand même vu mes antécédents pour pas trop enflammer non plus le nerf. Moi au  
21 niveau activité, c'était la reprise des vacances, tout le monde n'avait pas repris le travail, une bonne  
22 charge de travail, beaucoup de boulot m'attendait... je voulais pas non plus au niveau des collègues  
23 foutre tout le monde dans la... Donc voilà, j'ai refusé mon arrêt de travail.

24 JC : Donc si je comprends bien vous revenez de vacances, il y a eu cet épisode du toboggan où vous  
25 avez eu mal. Vous avez eu d'emblée très mal où la douleur s'est installée progressivement ?

26 B : Non, la douleur s'est installée progressivement, je sentais la douleur descendre dans ma jambe et  
27 vu mes antécédents je connaissais un peu les symptômes du coup j'ai contacté mon ostéopathe avec  
28 lequel je vais régulièrement. Elle était confiante, quand je lui ai décrit elle m'a dit bon c'est comme  
29 d'habitude, une manipulation, ça va aller, moi aussi confiant puis en fait la douleur ne passait pas  
30 donc une consultation, je l'ai rappelée 8 jours après elle m'a dit bon revient me voir. Elle m'a  
31 remanipulé, ça avait bougé encore un petit peu au niveau du bassin et puis ben toujours pareil. La  
32 douleur était toujours là sans amélioration.

33 JC : Qu'est-ce qui vous a poussé finalement à prendre rendez-vous avec le Dr X ? Qu'est ce qui a  
34 motivé la consultation ?

35 B : Ben c'est parce que moi ce que je voulais c'était avoir des anti-inflammatoires, avoir des calmants  
36 pour couper cette inflammation et ça a été efficace, j'en prenais 3 par jour, la douleur s'était  
37 estompée quasiment, bon une sensibilité le soir mais une fois que c'était parti à chaud, je passais  
38 quasiment une journée normale. Après j'ai réduit les médicaments, j'ai dit je peux pas continuer les  
39 anti-inflammatoires comme ça, je suis passé à 2 à 1 même voire sauter une journée de temps en  
40 temps et puis bon la douleur revenait.

41 JC : Vous aviez pris votre rendez- vous après une journée de travail avec le Dr X ?

42 B : C'était début, mi-septembre, moi ça m'est arrivé vers le 10 août, ce choc.

43 JC : Vous aviez repris à ce moment-là, la première fois où vous avez vu le Dr X ?

44 B : Ah oui, oui, oui ça faisait déjà 15 jours que j'avais repris le travail.

45 JC : Comment ça s'est passé pendant la consultation, il vous l'a proposé spontanément l'arrêt de  
46 travail ?

47 B : Voilà, il me connaît, il sait que je suis une personne... Si je demande un arrêt de travail c'est que  
48 j'en ai besoin, c'est que je souffre, que j'ai des douleurs assez importantes. Donc là j'ai eu une  
49 consultation, il a fait ce qu'il y avait à faire, les mouvements, voir au niveau du nerf sciatique  
50 comment il était pincé en me levant la jambe. C'est vrai que ma jambe on la levait de 20 cm et ça me  
51 déclenchait une douleur et puis je boitais donc lui s'est dit, vu mes antécédents, il s'est dit « B, on  
52 arrête tout de suite, va pas plus loin ». Surtout qu'il y a 10 ans c'était un petit peu ça, je prenais 8  
53 jours d'arrêt de travail, bon moralement j'étais pas du tout bien, je reprenais pour avoir une bonne  
54 conscience et puis je me reclaquais et c'était reparti et ça a duré pendant plusieurs mois ça, jusqu'au  
55 moment où c'était complètement coincé je pouvais plus marcher donc là, arrêt impératif.

56 JC : Comment ça s'est passé pendant la consultation, comment il vous a amené l'arrêt de travail ?

57 B : Il m'a examiné, il a pris un peu son temps, on a dialogué et puis au bout d'un moment il m'a dit  
58 « B, vu comment c'est, je pense que ce serait bien que tu t'arrêtes ». Puis bon derrière moi je pense  
59 au travail, je me disais non

60 JC : Il vous avait dit combien de temps ?

61 B : Non mais moi je sais, il m'a dit 8 jours et je lui ai répondu, je sais très bien que 8 jours pour un  
62 nerf sciatique, c'est zéro en fait, c'est minimum 15 jours. 8 jours ça fait rien, si l'inflammation est là,  
63 pour vraiment la couper. Et puis voilà, j'ai refusé, je me suis dit ça va passer. Avec les médicaments  
64 c'est vrai que ça s'est bien atténué, la douleur était beaucoup moins forte et même là actuellement,  
65 je peux pas dire que la douleur est aussi forte que ce que j'avais début septembre mais bon cette  
66 douleur est toujours là.

67 JC : Comment est-ce qu'il a réagi le Dr X quand vous lui avez dit que vous ne vouliez pas le prendre  
68 l'arrêt de travail ?

69 B : Moi, il m'a dit, « B, je peux pas te forcer la main, c'est toi qui prend la décision, je te propose  
70 quelque chose que je juge bien pour ta santé maintenant c'est toi qui vois mais... » Il savait très bien  
71 mes antécédents comment que c'était et comment ça s'était passé autrefois.

72 JC : De votre côté, avant d'avoir la consultation, vous vous doutiez qu'il allait vous proposer un  
73 arrêt ?

74 B : Vu comment je boitais oui.

75 JC : Vous vous en doutiez.

76 B : Je me suis dit là c'est trop loin là.

77 JC : Donc avant qu'il vous le propose vous saviez déjà que vous auriez dit non ?

78 B : ...Oui... vu le travail qu'il y avait... et puis un arrêt de travail c'est jamais très bon, être chez soi à se  
79 rabâcher les mêmes choses toute la journée, s'apitoyer sur soi-même alors qu'au travail on pense à  
80 autre chose. La douleur passe un petit peu de côté alors que là chez soi... on cogite en fait...

81 JC : Vous êtes marié ?

82 B : Oui

83 JC : Et vous avez des enfants ?

84 B : Oui, 2 enfants, 6 ans et 9 ans

85 JC : Votre épouse travaille ?

86 B : Oui... enfin mariés, on vit en tant que conjoint

87 JC : Bien, on va arriver au thème principal, pouvez-vous me dire la principale raison qui a motivée  
88 votre refus ? On va essayer de la développer un peu.

89 B : On va dire qu'il y a 2 raisons, déjà le comportement de la personne. Moi je suis une personne... on  
90 va dire je ne suis pas à vivre sur le dos... de la sécurité sociale on va dire. Si j'ai vraiment mal, que je  
91 peux plus travailler je me dis c'est bon, faut que j'arrête et puis il y avait le travail aussi...

92 JC : Quand vous me dites le travail c'est-à-dire le salaire, la charge de travail ?

93 B : La charge de travail parce que au niveau de la perte de salaire chez nous on n'a pas les 3 jours, les  
94 3 jours où on perd notre salaire ça on l'a pas. C'est pas forcément une des raisons. C'est vrai que  
95 pour certains au sein d'une entreprise c'est un problème ça, perdre 3 jours, pas chez nous donc... Et  
96 puis même au niveau de mon entreprise, mon patron, mon chef d'atelier... Non... D'ailleurs mon chef  
97 d'atelier je l'avais prévenu en revenant de vacances je lui ai dit j'ai eu un choc pendant mes vacances,  
98 j'ai mal à la jambe, je sais pas comment ça va évoluer mais bon voilà, je te préviens.

99 JC : Vous étiez déjà dans la même entreprise 10 ans auparavant quand ça s'est passé...

100 B : Oui

101 JC : La même hiérarchie, les mêmes chefs ?

102 B : Oui. J'ai jamais eu de reproches comme quoi j'avais été en arrêt de travail comme quoi j'avais mal  
103 au dos. Ils savent très bien que si je suis arrêté, voilà c'est que... Et comme j'ai expliqué il y a 8 jours,  
104 pour expliquer comme quoi il fallait que je m'arrête parce que au bout d'un mois ½ mon médecin  
105 traitant avait jugé qu'il fallait peut-être faire une petite pause pour voir l'évolution. Bon ben ils l'ont  
106 compris tout de suite. Surtout qu'ils me voyaient bien dans l'atelier tirer la jambe un petit peu ou  
107 m'asseoir de temps en temps parce que bon... Suivant les activités il y avait possibilité de m'asseoir  
108 donc moi je m'assoiais.

109 JC : Vous pouvez me parler de votre travail ? De ce que vous faites exactement ?

110 B : Donc je travaille à X, société X, donc ça me fait 30Km pour y aller, 60 Km aller-retour. Je dirais à la  
111 rigueur que les douleurs étaient plus liées au trajet voiture qu'au travail.

112 JC : Sur quel poste vous travaillez ?

113 B : Donc moi je suis ajusteur mouliste. On fait tout ce qui est finition des moules c'est-à-dire que tous  
114 les blocs d'acier sont usinés sur des machines à commandes numériques, des fraiseuses, les blocs

115 arrivent côté ajustage et faut ajuster les morceaux les uns aux autres, pour à la finale avoir un moule  
116 pour l'injection plastique pour les pièces automobiles ou l'électroménager, enfin n'importe quoi.

117 JC : Vous avez un métier... enfin on parle beaucoup de pénibilité au travail en ce moment, vous diriez  
118 que vous avez un travail qui est très physique ?

119 B : Non, je veux dire on s'adapte, quand on travaille sur un outillage, on le met à la hauteur dans  
120 laquelle on se sent le mieux, quitte à passer un ¼ d'heure à aménager son poste, à mettre des  
121 tréteaux, des bouts de bois pour caler le morceau pour travailler à la bonne position. Si il y a  
122 possibilité de s'asseoir, on s'assoit personne ne nous fait de remarques, on a des ponts de levage donc  
123 c'est à nous de les utiliser le plus possible. Non de côté-là, il n'y a jamais eu de problème. Non, non...

124 JC : C'est une grosse entreprise ? Vous êtes combien ?

125 B : On est 45 salariés, en comptant les fraiseurs, les ajusteurs, le bureau d'étude et de méthode

126 JC : Ça fait combien de temps que vous y êtes ?

127 B : Je suis rentré en 95

128 JC : Donc ça fait...

129 B : 15 ans

130 JC : Donc vous me disiez tout à l'heure que le climat dans l'entreprise était plutôt bon...

131 B : Ah oui, y a aucune pression de ce côté-là. Non, non, c'est plutôt ma façon d'être qui fait que bon  
132 voilà... J'ai du mal à être à la maison, à rester comme ça et puis surtout en ce moment avec une  
133 douleur, comme je disais à Mr X., il y a 8 jours, pour moi là je me sens capable de travailler. C'est pas  
134 une douleur forte de là à m'empêcher de travailler mais c'est que cette douleur est toujours là et  
135 c'est désagréable. Par contre c'est sûr que début septembre, avec un peu de recul, c'était un peu  
136 limite de ma part... sachant que je boitais et que j'avais quand même une douleur assez forte

137 JC : Vous me disiez qu'il y a 10 ans ça avait tenu quasiment un an ce cercle vicieux de arrêt reprise  
138 arrêt reprise parce que vous meniez un petit peu jusqu'au bout, jusqu'à ce que vous ne pouviez plus  
139 et qu'il fallait l'arrêt...

140 B : Voilà... Puis bon entre le temps d'aller voir le chirurgien, passer après un scanner, une  
141 sacroradiculographie, puis bon ben mettre une date pour l'intervention, ça va vite les mois

142 JC : Qu'est ce qui s'est passé, là je reste sur la première consultation avec le Dr X, il vous a prescrit  
143 des anti-inflammatoires si j'ai bien compris

144 B : Oui

145 JC : Est-ce qu'il a décidé aussi de refaire des examens d'emblée ?

146 B : Non

147 JC : Vous êtes juste parti sur les anti-inflammatoires

148 B : Voilà bon il m'a dit faut laissez faire pour l'instant voir comment ça évolue. Donc bon je suppose  
149 qu'il devait se dire peut-être bien que dans 8 jours euh, tu le refuses aujourd'hui mais dans 8 jours  
150 t'auras pas le choix parce que tu vas empirer ton état en fait.

151 JC : Vous y pensiez déjà à l'époque ou c'est avec un peu de recul ?

152 B : Moi en arrivant chez moi après j'y ai pensé, je me suis dit euh X. tu fais peut être une bêtise. Parce  
153 que connaissant le Dr X qui met pas comme ça des arrêts de travail facilement, je me suis dit si il en  
154 propose un c'est que bon, il voit bien mon état, il juge nécessaire de s'arrêter pour couper cette  
155 inflammation en fait

156 JC : Et c'est vrai que vous me disiez tout à l'heure que votre réponse ça a été sur le fait, la décision de  
157 refuser l'arrêt vous l'avez pris pendant la consultation

158 B : Ah oui, oui, oui

159 JC : C'était pas quelque chose qui était réfléchi dans la salle d'attente

160 B : Bah réfléchi... oui... bon moi j'y allais pas pour un arrêt de travail, j'y allais pour avoir les  
161 médicaments pour euh...

162 JC : Le but pour vous de la consultation c'était avoir des anti... enfin être soulagé, enfin consulter  
163 savoir si c'était bien ça

164 B : Voilà, enfin je connaissais déjà

165 JC : C'était avoir des anti-inflammatoires pour se soulager...

166 B : Voilà

167 JC : Vous me parliez tout à l'heure d'un deuxième, ben vous me disiez c'est vous, c'est pas dans votre  
168 caractère... alors c'est de famille euh... qu'est-ce que vous en diriez de ça ? Que c'est vous votre  
169 caractère ou que c'est quelque chose qu'est hérité entre guillemets ?

170 B : Oh je pense que c'est de famille parce que bon mes parents ou euh ça leur arrive d'avoir des  
171 petits problèmes de santé et ils s'arrêtent non plus pas comme ça pour un oui pour un non. Ma mère  
172 fait des heures de ménage, elle c'est pareil des fois elle va travailler aussi en boitant. Ma sœur c'est  
173 pareil, elle a souvent des problèmes de sciatique et bon elle travaille comme ça

174 JC : On peut assimiler ça à une sorte de philosophie enfin vous me disiez tout à l'heure je suis pas le  
175 genre de personne à vivre sur le dos de la

176 B : Non, non, non, non, non, non...

177 JC : Et puis vous m'aviez évoqué une deuxième raison tout à l'heure vous me disiez c'était pour la  
178 charge de travail vous me disiez pour les autres, qu'est-ce que vous entendez par là ?

179 B : Ben euh on avait 2 outillages à faire avec un délai assez court quand je suis revenu de vacances  
180 l'effectif était assez réduit... en plus on a une société à coté où... [nom de la société] où on fait  
181 beaucoup de maintenance pour eux, d'entretien d'outillage et donc il y a beaucoup de casse  
182 beaucoup de moules donc le boulot arrivait dans tous les sens avec un effectif très réduit donc ben  
183 voilà, avec une personne de moins ça y est c'était, oui

184 JC : Et là dans cette optique là c'était plutôt vis-à-vis de vos collègues qui allaient avoir une surcharge  
185 de travail ou vis-à-vis de l'entreprise en elle-même parce que fallait...

186 B : Non c'est par rapport à moi ma conscience professionnelle je me dis que ben il y a du travail faut y  
187 aller, faut, faut en profiter... ce qui n'est pas toujours le cas. Donc là quand il y a de l'activité... Non,  
188 non, je pense que c'est vraiment une conscience professionnelle

189 JC : Ça vous est arrivé d'avoir des périodes un peu plus dures économiquement dans l'entreprise où il  
190 y avait moins de boulot

191 B : Ah oui, oui, oui, oui, oui. C'est vrai qu'on aurait été dans une période où ça aurait été très creux  
192 que bon à la rigueur un de plus ou un de moins, ça fait pas, change pas grand-chose. Peut-être que là  
193 je me serai dit avec du recul bon c'est bon l'activité n'est pas forte, allez rester chez toi soignes toi et  
194 puis... Mais là bon c'était pas le cas

195 JC : Ca le fait que... s'il y avait eu moins d'activité dans l'entreprise c'est quelque chose qu'aurait pu  
196 modifier votre comportement quoi

197 B : Il y a 1 mois ?

198 JC : Oui

199 B : Oui je pense, je pense

200 JC : Si vous saviez que c'était creux en ayant téléphoné à la boîte...

201 B : Oui je pense, je pense

202 JC : D'accord, donc ça fait 2 motifs, est ce que vous voyez autre chose dans le refus que vous avez eu,  
203 une autre raison ?

204 B : Non

205 JC : C'était celle-là...

206 B : Oui, c'est vraiment les 2 principaux, les 2 principales... ouais

207 JC : Bon on va peut-être parler un petit peu de la suite alors, parce que on l'a plus ou moins évoqué  
208 en nuance... Donc vous avez vu le Dr X, je sais pas c'était en début de semaine ?

209 B : La semaine dernière ?

210 JC : Non la première fois où vous avez été le voir, est ce que vous vous souvenez...

211 B : Je sais plus si c'était... un soir. Je crois... Non c'était en milieu de semaine, oui un soir

212 JC : Comment ça s'est passé alors donc vous avez eu les anti inflammatoires, comment ça s'est passé  
213 votre quotidien au travail après. Est-ce que ça s'est amélioré, ça a changé quelque chose ou

214 B : Ah déjà la douleur était moins forte bon j'avais une gêne mais voilà bon... Je pouvais travailler, ça  
215 me gênait pas pour travailler, c'était une douleur supportable

216 JC : Et ça a tenu, vous m'avez dit que vous aviez fait les 7 jours puis vous avez essayé de diminuer  
217 progressivement

218 B : Ouais puis progressivement j'ai diminué le nombre d'anti... de médicaments. Parce que c'était un  
219 matin midi et soir après je prenais un matin, midi des fois je sautais le soir ou bon matin et soir ça  
220 dépendait, de 3 je passais à 2, 2 à 1 puis après 1 jour sur 2 jusqu'à être à 0. Et bon la douleur était pas  
221 plus forte au contraire elle s'est atténuée un petit peu mais en ayant toujours cette gêne dans la  
222 jambe suivant les mouvements que je veux faire, mettre mes chaussures le matin ou ... après un  
223 trajet en voiture

224 JC : C'est ce que vous me disiez tout à l'heure, c'était vraiment le plus...

225 B : Oui parce que je vois la journée, à travailler, jusqu'à 10h en fait quand c'était bien chaud, je  
226 passais quasiment la journée sans avoir de douleur, une petite gêne mais bon... supportable... Et le  
227 soir le fait de reprendre le véhicule et de faire 30 Km, arrivé ici, ben la douleur je sentais qu'elle avait  
228 ré-évolué un petit peu.

229 JC : Et donc vous avez été obligés de reconsulter le Dr X. finalement ?

230 B : Oui, oui, oui et puis ben là, il m'a dit « B ça fait quand même un petit moment que ça dure,  
231 faudrait peut-être envisager quand même un arrêt pour voir et recontacter Dr X qui t'a opéré il y a 10  
232 ans pour voir ce que lui en pense. Donc il m'a dit faut passer des radios, ben les radios j'étais un petit  
233 peu contre parce que, je sais très bien que sur des radios c'est pas assez pointilleux pour vraiment  
234 voir au niveau d'une hernie discale donc je l'ai contredit un petit peu, je lui ai dit bon voilà les radios  
235 vous savez pertinemment comme moi que c'est pas.. On voit rien dessus. Il me dit oui mais bon faut  
236 commencer par ça. Donc voilà lundi dernier j'ai passé des radios, une semaine chez moi et mardi là je  
237 consulte le Dr X, demain

238 JC : D'accord vous avez rendez-vous avec lui

239 B : Oui

240 JC : Vous redoutez un petit peu comment ça va se passer ou... qu'est-ce qu'il en est ressorti à peu  
241 près des radios, il y a eu des changements, vous avez comparé vos radio d'il y a 10 ans

242 B : Non mais j'ai un petit compte rendu là ça me fait un peu peur quand je vois ce qu'il y a d'écrit  
243 dessus ça m'inquiète un petit peu quand même parce que bon j'ai un dos qu'est pas tout clair au  
244 niveau des disques avec une scoliose on voit bien qu'il n'y a rien de droit donc euh...j'appréhende un  
245 peu ce qu'il va me dire demain quand même parce que bon. Je pense qu'il va me demander de  
246 passer soit un scanner soit un IRM pour approfondir pour voir vraiment si y a hernie ou pas et puis  
247 après... Moi dans l'état actuel des choses j'ai pas forcément envie de me faire opérer tant que la  
248 douleur n'est pas plus forte mais bon ça peut pas durer non plus des mois et des mois...

249 JC : Vous vous repartez sur cette expérience d'il y a 10 ans enfin c'est ce qui vous pousse un petit peu  
250 à aller plus rapidement peut-être revoir le chirurgien refaire le scanner

251 B : Déjà c'est savoir ce qu'il en est parce que bon déjà j'ai quand même eu un choc, c'est pas comme  
252 si j'avais pas eu de choc là j'ai quand même eu un choc très violent on peut dire que euh... c'a été  
253 fort, c'est comme si je laissais tout mon poids tomber sur un rondin de 30 cm hein... D'ailleurs j'aurais  
254 pu lui casser la jambe...

255 JC : A votre fille ?

256 B : A ma fille ah ben oui, 75kg qui tombent comme ça dessus, j'aurais pu lui casser la jambe hein...

257 JC : Et euh ce qui vous embêterait le plus là finalement, c'est l'intervention... Parce que le scanner  
258 l'IRM visiblement vous êtes prêt à savoir ce qui...

259 B : Ah ben moi je suis prêt à savoir maintenant oui. D'ailleurs moi j'ai dit à Dr X, c'est une semaine et  
260 demi d'arrêt de travail mais dès le mercredi, dès mercredi je reprends le travail, c'est pas la peine, je  
261 vais pas rester chez moi, là moi je me sens capable hein, bon maintenant j'ai une douleur qui pour  
262 moi... reste supportable je vais faire avec hein

263 JC : On a vraiment l'impression que ça vous pèse le fait de rester tout seul à la maison comme ça,  
264 c'est quelque chose que vous avez du mal à supporter.

265 B : Ah oui, oui... Ah ben moralement c'est pas bon du tout. Il y a des gens pour qui ça fait rien mais  
266 non moi non, non. J'ose même pas trop sortir de chez moi euh... non je suis pas bien dans ma peau  
267 là.

268 JC : Qu'est-ce qui vous gêne, le fait de pas bosser de pas avoir un rythme, de pas être inséré de pas  
269 avoir de contact avec les autres personnes ?

270 B : ... Ben c'est-à-dire que comme là c'est une douleur qu'est pas super forte donc je veux dire pour  
271 moi je me sens capable de travailler, je vais dans le bourg je vais faire mes courses je marche euh je  
272 suis dans un magasin les gens « tu travailles pas ? » ben non je suis en arrêt

273 JC : C'est le regard des autres alors qui vous ?

274 B : Pas à l'aise, voilà pas à l'aise

275 JC : Le regard des autres vous gêne parce que vous, vous avez l'impression que

276 B : Le regard des autres oui et non parce que j'ai rien à me prouver, à prouver aux autres je veux dire,  
277 mais c'est, c'est dur je veux dire, oui...

278 JC : Mais cela dit peut être que la guérison en tout cas enfin le repos, vous concevez que ça fait partie  
279 de l'amélioration le temps de repos ?

280 B : Oui, oui, oui mais bon là ça fait une semaine et demi j'ai vraiment rien fait et je peux pas dire que  
281 bon c'est tip top hein. Il y a toujours cette petite gêne qui est là. Bon elle est pas de plus en plus forte  
282 même au contraire je veux dire là une journée comme aujourd'hui je suis quasiment... si on mettait la  
283 douleur de 0 à 20, c'est une douleur là aujourd'hui... de 1 que j'ai. C'est vraiment insignifiant mais  
284 bon ça fait quand même une semaine et demie où je ne fais strictement rien

285 JC : Est-ce que vous pensez que votre refus d'arrêt de travail sur la première consultation, il a pu  
286 retarder votre guérison enfin l'amélioration en tout cas de votre état. Est-ce que vous croyez que ça  
287 a changé quelque chose de refuser la première fois ?

288 B : Je pense pas, je pense pas. On verra ce qu'il va me dire le chirurgien demain par rapport aux  
289 radios... mais je pense pas

290 JC : Pour vous ça a fait que retarder

291 B : Ben oui puis bon je suis quand même allé voir un ostéopathe, que j'ai recontacté 8 jours après  
292 pour lui dire que ce qu'il m'avait fait puis rien c'était quasiment pareil. Donc euh il m'a remanipulé,  
293 après j'ai quand même eu quelques séances de kiné, je suis allé voir un autre ostéopathe, qui a  
294 travaillé sur moi, c'est pareil je l'ai recontacté 8 jours après, je lui ai dit que pareil, c'était, il y avait  
295 pas d'amélioration, il a encore retravaillé sur moi, c'est toujours pareil en fait donc euh bon... A bout  
296 d'un moment les manipulations ça me fait rien donc je me dis que c'est au niveau de la colonne au  
297 niveau de oui... Peut-être qu'il y a une hernie ou un tassement je sais pas après euh... je suis pas  
298 docteur

299 JC : Vous me disiez tout à l'heure il y avait plein de boulot c'est ce qui m'a fait refuser aussi c'est une  
300 des raisons qui m'a fait refuser, est ce que là vous accepté plus parce que là vous pouviez plus et que  
301 c'était vraiment vis-à-vis de votre santé que vous sentiez qu'il fallait arrêter ou est-ce que le fait que  
302 peut être toutes les personnes soient rentrées de vacances ait fait qu'il y avait moins de charge de  
303 travail et que ça a pu jouer ?

304 B : Oui c'est un ensemble, c'est-à-dire que bon là c'est sûr l'activité ça y est elle a rebaisé, les  
305 collègues sont revenus donc euh bon on est plus forcément trop à la bourre et puis bon Dr X m a  
306 quand même... bien dialogué avec moi m'a bien démontré que bon...les médicaments c'est une  
307 chose, sans s'arrêter euh... ben c'est pas la solution non plus. Je veux dire c'est prendre des  
308 médicaments, on s'arrête et on voit le résultat au bout si il y a amélioration ou pas. Les médicaments  
309 ça soulage mais euh ne pas s'arrêter, être à piétiner, faire le trajet en voiture tous les jours ça  
310 entretient l'inflammation aussi donc

311 JC : On en revient au fait que le repos aussi ça fait partie...

312 B : De la guérison.

313 JC : Bien il y a juste un sujet qu'on a abordé rapidement tout à l'heure et que j'aimerais préciser sur  
314 2 à 3 petites choses. Vous êtes ouvrier donc vous êtes à la CPAM, à la caisse primaire d'assurance  
315 maladie

316 B : Oui

317 JC : Est-ce que vous personnellement ou avec les membres de votre famille vous avez une mutuelle ?

318 B : Oui

319 JC : D'accord. Vous êtes bien couvert ?

320 B : Bien couvert euh non, là c'est pareil, c'est un des tracas en ce moment, ça je le montre pas à ma  
321 femme mais ce qui m'inquiète un petit peu c'est que... On a construit il y a 7 ans... Quand j'ai eu mon  
322 hernie discale... on a fait construire 3 ans après oui... oui en 2003 et voilà au niveau de la banque on  
323 m'a dit monsieur OK pas de problème on accepte vos prêts mais maintenant faut savoir une chose  
324 c'est que votre dos ben vous n'êtes plus assuré. Ça veut dire qu'en cas de récurrence ou quoi que ce  
325 soit... ben vous serez pas couvert

326 JC : C'est-à-dire au niveau de la suspension du remboursement de vos prêts

327 B : Ben voilà c'est-à-dire que si jamais aujourd'hui j'avais une récurrence de hernie discale et puis que  
328 j'avais un gros problème, mon assurance me couvre pas moi pour euh...

329 JC : Pour ce qui concerne les prêts

330 B : Voilà

331 JC : Pour suspendre temporairement les...

332 B : Voilà. Après bon c'est peut-être moi bon ça me travaille un petit peu bon ... j'en parle pas mais on  
333 est assuré tous les deux donc voilà je veux dire il y a ma femme qu'a une assurance sur le prêt donc  
334 euh voilà. Ça fait peur quand même, je veux dire on réfléchit quand on est toute une journée dans un  
335 canapé là allongé...

336 JC : Ça c'est venu après, ce genre d'analyse

337 B : Ben oui, au bout d'une semaine qu'on est allongé puis qu'on voit pas forcément une grosse,  
338 grosse évolution on cogite dur on se dit bon sang... qu'est ce qui va arriver. Je vois dans le même  
339 temps j'avais souscrit une assurance vie c'est pareil on m'avait dit Mr X vous êtes couvert pour tout  
340 sauf pour votre dos

341 JC : Ça n'empêche que si vous devez vous faire opérer vous serez pris en charge au titre de la maladie  
342 très certainement au niveau de la sécu, vous aurez une perte de revenus puis que c'est 50% du  
343 salaire mais vous aurez quand même une moitié de salaire si vous devez vous faire opérer

344 B : Suite à une opération ? Oh je sais pas parce que la dernière fois non, je n'avais rien perdu hein,  
345 sur un an, non, non mon salaire euh non, non

346 JC : Il avait pas bougé ?

347 B : Non, non j'avais quasiment la même chose, j'avais pas de perte de salaire. Là ça fait peur parce  
348 qu'on se dit bon euh voilà après c'est médecin conseil, c'est voilà monsieur est ce que votre poste il  
349 est bien... bien adapté à votre dos, ça fait 2 fois que ça arrive, ça serait peut-être bien de voir,  
350 envisager un autre métier

351 JC : Donc la peur de vous retrouver...

352 B : Reclassé

353 JC : Oui sur le banc ou reclassé

354 B : Ben oui parce que j'ai des copains à qui c'est arrivé aussi qui sont dans le même cas que moi et  
355 voilà c'est ce qu'on leur dit

356 JC : Qui étaient dans la même entreprise que vous ?

357 B : Non, non il y en a un c'est dans la mécanique poids lourds, bon puis à son entreprise, il s'est fait  
358 opéré et on devait le remettre sur des postes adaptés et bon il n'y a pas de possibilité en fait, il y a  
359 toujours un moment où faut forcer donc euh voilà. Et puis l'autre il est dans la mécanique agricole et  
360 pareil il s'est fait réopérer, une deuxième fois et là pareil lui aussi on lui dit ben monsieur faut se  
361 reclasser. Mais bon c'est quand même de la grosse mécanique, c'est lourd, c'est physique, ce qui  
362 n'est pas le cas moi...

363 JC : Oui, pour vous et puis c'est ce que vous disiez aussi tout à l'heure on a quand même un délai de  
364 10 ans et puis on a un choc, on a un traumatisme, on n'est pas tout à fait dans le même cas de figure  
365 même si je sais pas si ça change quelque chose pour les assurances mais...

366 B : Non, non c'est sûr, pour l'instant faut pas non plus s'alarmer

367 JC : C'est vrai que j'ai l'impression que vous avez été loin, loin là pendant votre arrêt, vous avez  
368 pensé...

369 B : On cogite hein... Non mais c'est vrai que l'arrêt de travail, ça dépend ce qu'on a, je veux dire celui  
370 qui s'est cassé une jambe il sait très bien qu'il s'arrête 1 mois et demi après ou 2 mois ça repart et  
371 c'est bon, il sait pourquoi il est arrêté. Moi pendant ce temps, je suis arrêté, j'ai pris des  
372 médicaments et puis je connais pas mon avenir je sais pas qu'est ce qui va s'en dérouler donc déjà  
373 demain je pense que il y a beaucoup de choses qui vont s'éclaircir, si déjà sur les radios si on arrive à  
374 voir quelque choses, ce dont je doute mais bon

375 JC : C'est l'incertitude en fait qu'est euh...

376 B : Voilà

377 JC : Qu'est la plus pesant là-dedans quoi. Donc vous me disiez que vous aviez une mutuelle, si j'ai  
378 bien compris il y a une convention collective aussi au niveau de l'entreprise parce que vous perdez  
379 pas la euh ... les carences...

380 B : Il y a pas les trois jours de carence

381 JC : C'était un avantage pour vous, vous le saviez avant de rentrer dans l'entreprise ?

382 B : Non, non ben non, moi je l'ai découvert quand j'ai eu mes arrêts de travail.

383 JC : Et ça c'est pas quelque chose qui vous fait changer de vue par rapport aux arrêts de travail, c'est

384 une aide vous trouvez ce genre de chose enfin, ces conventions collectives enfin des fois on est

385 obligé de s'arrêter pas pour longtemps... Parce exemple les gastros où on est obligé de s'arrêter 48h

386 mais il y a 48h ou ben non, on peut pas aller travailler... C'est une bonne chose ?

387 B : Pour moi c'est une bonne chose oui. De pas avoir les trois jours de carence ?

388 JC : Oui

389 B : Oui c'est une bonne chose oui, quand tout le monde joue le jeu, faut que tout le monde joue le

390 jeu c'est ça le problème. Je vois moi dans mon entreprise, si une personne n'est pas là, on est 45, moi

391 honnêtement je ne connais personne qui est là pour tirer à cul, non, non les gens sont là pour

392 travailler, si le gars il est absent c'est qu'il est malade. Il a pas à se faire sanctionner de ses 2 jours

393 parce qu'il a une gastro ou il a un petit état grippal. Moi ça m'est arrivé d'avoir des états grippal de

394 me mettre une semaine en arrêt de travail et puis au bout de trois jours, ça va mieux je reprends

395 JC : Avant quoi

396 B : Ah oui, oui, oui, ça m'est arrivé hein

397 JC : Ça reste dans cet esprit que on ne s'arrête que quand il y a besoin quoi... Bon je regarde si je n'ai

398 rien oublié de vous demander... Si j'ai oublié de vous demander votre âge ?

399 B : 36 ans donc j'ai été opéré à 25 ans

400 JC : C'est oui un peu jeune quand même pour euh...

401 B : Oui et puis je veux dire ce qui me travaille aussi, je veux dire c'est quand on me dit vous avez un

402 dos qu'est pas en très bon état, pourtant j'ai rien de physique dans ma vie, je veux dire quand on voit

403 nos parents dans le temps qu'étaient à travailler dans les champs, penchés, bah nous c'est pas le cas

404 aujourd'hui. Et pour quelle raison on va avoir un dos qui soit aussi fragile que ça et puis c'est courant

405 je veux dire autour de soi, je connais plein de monde qui sont jeunes et qui ont des problèmes de dos

406 donc euh...

407 JC : OK... est ce que vous voulez rajouter quelque chose ?

408 B : Non, je crois que j'ai dit tout ce que j'avais à dire

## 1 Transcription entretien Aide à domicile

2

3 JC : Donc vous avez consulté votre médecin traitant et au cours de cette consultation il vous a  
4 proposé un arrêt de travail que vous avez refusé

5 D : Il me l'a proposé oui, exactement

6 JC : Pourriez-vous me raconter, dans un premier temps, avec des détails, pour quel motif vous l'avez  
7 consulté et comment s'est passée la consultation ?

8 D : D'accord, donc j'ai pris rendez-vous avec le médecin traitant pour un mal de dos suite à un petit  
9 incident sur mon temps de travail dans l'après-midi. Donc après auscultation, ben oui il a bien senti  
10 que le dos était un petit peu faible et euh... voilà sans plus non plus. Euh comment dire euh... il me l'a  
11 proposé vu mon travail, je suis auxiliaire de vie sociale donc manutention on bouge beaucoup. Il me  
12 l'a proposé mais bon j'ai refusé hein, j'ai refusé dans le sens où je suis une formation en même  
13 temps, ça tombait pile poil euh, là ça s'est passé un jeudi et le lundi j'étais en formation donc c'était  
14 pas possible de prendre cet arrêt de travail en fin de compte

15 JC : Qu'est ce qui c'était passé comme incident ?

16 D : Je vais vous expliquer comment ça s'est passé alors ? Donc j'interviens au domicile d'une  
17 personne âgée, la personne âgée était assise dans un fauteuil, elle m'a demandé de m'asseoir à côté  
18 d'elle pour pouvoir discuter avec elle, et son fauteuil n'est pas tout jeune, il a bien 30, 40 ans, à peu  
19 près et le fauteuil ben il s'est affaissé quoi, les pieds se sont séparées et ça s'est écroulé. Donc moi je  
20 ne suis pas tombée mais je me suis relevée, d'un geste assez brusque, je me suis relevée et bon c'est  
21 vrai qu'après dans le milieu du dos, ça me lançait un petit peu

22 JC : Douleur immédiate ?

23 D : Donc douleur immédiate oui

24 ...

25 JC : Vous. Pardon je vous ai coupé. Vous alliez dire quelque chose ?

26 D : Oui mais je sais plus (rires). C'est pas grave

27 JC : Vous avez, donc ça s'est passé un après-midi, vous avez appelé aussitôt le médecin ?

28 D : Aussitôt non, parce que j'arrivais à la fin de mon temps, peut-être un quart d'heure vingt minutes  
29 avant que je ne parte de chez la personne donc j'ai laissé le temps passer puis je me suis dit, ça vient  
30 d'être fait c'est peut-être normal aussi d'avoir mal, on vient de la faire, c'est chaud, c'est normal.  
31 Donc je dis je laisse on verra bien. Bon les personnes qui étaient là, parce que cette dame elle avait  
32 son fils, elle me dit « Ben surtout faut pas hésiter, si vous avez un problème faut aller voir votre  
33 docteur, y a pas de souci, faut y aller, faut y aller. » Je dis bah je verrai bien puis en sortant, ah oui  
34 quand même c'est vrai que c'est le dos, on travaille beaucoup avec notre dos, faut quand même faire  
35 attention, j'ai téléphoné à ma responsable qui me dit « ah ben oui, oui il vaut mieux quand même

36 consulter surtout que ça vient d'être fait, il vaut mieux. Vous passez à l'agence chercher un  
37 document », une feuille d'accident de travail, je crois que c'est comme ça que ça s'appelle, « et puis  
38 vous prenez rendez-vous et vous y allez hein, faut pas laisser tomber » Donc voilà, j'ai fait, j'ai fait  
39 tout ça.

40 JC : Vous avez eu votre rendez-vous combien de temps après avoir appelé ? C'était le jour même ?

41 D : C'était le jour même, ah oui, oui, oui, j'ai expliqué à la secrétaire et puis bah oui, oui, elle a dit je  
42 vous trouve un rendez-vous telle heure, est ce que vous pouvez, oui et puis voilà quoi. Ça s'est fait,  
43 15h15, 14h45 à peu près ça s'est passé et j'avais rendez-vous à 17h15 quoi. Donc ça s'est  
44 globalement fait très peu de temps après.

45 JC : Ça s'est passé finalement sur votre temps de travail ? La consultation ?

46 D : Ah non la consultation n'est pas sur mon temps de travail, non elle a été faite après

47 JC : Vous aviez terminé votre journée ?

48 D : J'avais terminé ma journée oui, oui, c'était la dernière personne, j'avais terminé ma journée à peu  
49 près vers 15h, 15h, 15h15 ce jour-là je sais plus trop mais non, non c'était terminé.

50 JC : Donc vous avez consulté votre médecin traitant, comment vous a-t-il proposé l'arrêt de travail ?

51 D : Comment ça ?

52 JC : A quel moment de la consultation ?

53 D : Je lui ai expliqué ce qui s'était passé, où j'avais mal, donc il a fait l'auscultation, après on s'est  
54 rassis, il m'a expliqué un petit peu moi je préférerais vous mettre en arrêt de travail, le dos ce serait  
55 mieux d'avoir un peu de repos... euh voilà tout simplement. Quand je lui ai dit ben non moi je ne  
56 veux pas parce que moi je suis en formation, une formation que je ne peux pas rater, je suis dans les  
57 derniers moments pour obtenir mon diplôme donc je ne veux absolument pas rater cette formation,  
58 après il m'a proposé le vendredi, le samedi, le dimanche en arrêt... pff... franchement j'ai trouvé ça  
59 ridicule quoi, en arrêt pour une journée de travail plus le week-end, j'ai dit ben non c'est pas la peine,  
60 c'est pas la peine du tout, c'est bon. Moi je vais être... je sais que ma journée du vendredi elle est pas  
61 tellement chargée en travail, mon temps de travail il est pas tellement chargé, après j'étais, samedi  
62 dimanche je travaille pas, ou très rarement donc je dis non c'est bon je me reposerai le week-end et  
63 puis ça ira, y a pas de raison.

64 JC : Il vous avait proposé combien de temps initialement d'arrêt de travail ?

65 D : Pour lui il aurait voulu une semaine, une semaine donc après je lui ai expliqué pourquoi non,  
66 après il m'a proposé ces 3 jours

67 JC : Il a essayé de négocier

68 D : Il a essayé (rires)... mais non... Non c'était enfin (non transcritible)... Oui et non enfin c'est peut-  
69 être mieux quand même dans un sens mais bon, dans le sens où je pouvais quand même y aller, ça  
70 m'empêchait pas de bouger, ça m'empêchait pas de faire ce que je pouvais faire, même chez moi  
71 travailler j'ai pas été aussi efficace certainement c'est un petit peu bloqué du dos et puis il y a les

72 médicaments qui font effet aussi c'est pareil hein, il m'a donné de quoi faire passer la douleur ce qui  
73 a bien fonctionné donc euh voilà

74 JC : Vous vous y attendiez à ce qu'il vous propose un arrêt de travail ?

75 D : ... euh, je... oui, un petit peu oui, je pense que pour les mal de dos en général, ce genre-là, les gens  
76 ils n'hésitent pas, ils préfèrent s'arrêter, ou les médecins quand même conseillent plus pour ce genre  
77 de choses-là, oui, oui j'allais un peu dans cette idée là mais bon moi j'avais vraiment mon idée de  
78 refuser donc de toute façon. Mais le fait que ce soit, j'ai pris la décision d'aller voir le médecin dans le  
79 sens où c'était un accident de travail. Peut-être que si, enfin j'en sais rien, c'est une supposition,  
80 peut-être que si ça avait été chez moi, je me serais fait mal chez moi, je l'aurais peut-être pas fait ou  
81 peut-être pas dans l'immédiat, peut-être pas si rapidement, peut être j'aurai attendu un petit peu,  
82 voir comment ça se passait, là je l'ai fait assez rapidement mais ça s'était passé sur le temps de  
83 travail et c'est ce qu'on dit faut le faire assez rapidement et faut pas trainer

84 JC : Vous aviez cette notion-là que c'est important

85 D : Oui, oui, oui bah oui, on a, dans notre travail on nous l'entend, on nous le répète assez souvent,  
86 on nous envoie des documents, notre responsable, notre cadre de secteur nous bassine pas mal là-  
87 dessus aussi et euh donc on le sait hein. Même pour la moindre petite chose il vaut mieux le signaler  
88 parce qu'après ça peut engendrer autre chose on ne sait jamais. Donc ils préfèrent, ils préfèrent  
89 qu'on s'arrête

90 JC : Ce qui fait qu'il y a eu une déclaration d'accident de travail avec soins, sans arrêt de travail

91 D : Exactement

92 JC : C'est ce qui s'est passé

93 D: C'est ce qui s'est passé, voilà. (...) Ce qui s'est passé par 2 fois parce que j'avais donc. Il m'avait mis  
94 le premier, il m'avait mis jusqu'au 10 octobre, des soins jusqu'au 10 octobre

95 JC : D'accord

96 D : D'accord. Il me dit si jamais ça ne passe pas faut revenir, reprendre rendez-vous, on se revoit et  
97 on voit. C'est ce que j'ai fait parce que l'effet des médicaments, voilà ça fait de l'effet mais quand  
98 même c'était un peu dur en fin de journée etc.... c'était quand même un peu dur. Bon je l'ai vu le  
99 vendredi, c'est arrivé, le vendredi ça faisait une semaine un peu plus d'une semaine que ça s'était  
100 passé alors j'avais encore mal et tout. Je rappelle le samedi matin, la secrétaire me dit c'est pas  
101 possible samedi matin c'est complet, je peux pas vous dire s'il pourra vous prendre lundi ou mardi,  
102 rappelez plutôt le lundi et puis on avisera. Et puis le lundi j'ai rappelé et puis j'ai été prise, non le  
103 lendemain, j'ai eu rendez-vous le mardi. Donc voilà, il m'a fait une prolongation jusqu'à ben  
104 normalement jusqu'à demain, jusqu'à demain.

105 JC : De soins

106 D : De soins, toujours de soins, il m'a reproposé la deuxième fois aussi de m'arrêter hein mais je, non.

107 JC : Donc vous avez refusé par 2 fois

108 D : J'ai refusé par 2 fois

109 JC : Comment ça se passe au travail quand vous êtes arrêtée ?

110 D : Si c'est bien pris ou pas ? C'est ça que vous voulez savoir ? Non, non c'est bien pris puis on est  
111 remplacée, pour les cas un peu urgents, étant auxiliaire de vie chez les personnes chez qui c'est pour  
112 un lever, un coucher, un repas, une toilette bon ben là je suis obligatoirement remplacée par des  
113 collègues. Pour des choses qui sont un peu plus matérielles, bon ben là on voit si la personne a  
114 vraiment besoin ou si ça peut attendre. Mais il n'y a pas de souci, je suis remplacée, je fais partie  
115 d'une association, donc euh il y a toujours quelqu'un pour aller chez les personnes quand nous on ne  
116 peut pas et ça se fait du jour au lendemain y a pas de souci.

117 JC : Vous êtes employée par une association ?

118 D : Je suis employée par une association

119 JC : Qui emploie combien de personnes au total, il y a un pool de combien de personnes ?

120 D : Euh juste mon secteur ou sur la Loire Atlantique ? (rires) Parce qu'elle est implantée à pas mal  
121 d'endroits donc c'est pour ça

122 JC : C'est une association qui est connue dans tout le département ?

123 D : C'est X

124 JC : C'est X, d'accord

125 D : C'est X donc c'est une association qu'est connue par chez nous, un peu partout. Donc euh ouais  
126 ça marche bien ça

127 JC : Alors dans votre secteur ?

128 D : Dans notre secteur nous on est une trentaine. Trente, trente-cinq personnes à être en CDI, parce  
129 qu'il peut y avoir des petites remplaçantes qui viennent pour les vacances ce genre de choses mais  
130 en général on est entre trente et trente-cinq ouais

131 JC : Donc vous avez un contrat un durée indéterminée

132 D : Oui

133 JC : Et vous êtes chapeautées par une responsable ?

134 D : On est chapeautés oui par une responsable

135 JC : Qui décide...

136 D : Enfin qui nous trouve nos maisons, qui nous écoute quand on a un problème, qui nous conseille  
137 qui est, voilà, qui est à l'écoute. Quand elle a besoin de nous, on enfin moi en général je réponds  
138 présent et puis elle quand elle a besoin c'est pareil quoi

139 JC : Relativement bonne entente

140 D : Ah ouais très, très bonne relations, y a aucun de souci ouais, ouais

141 JC : Avec vos collègues également ? Vous avez beaucoup de contact ou finalement vous vous  
142 croisez ?

143 D : Beaucoup de contacts, non, on peut pas dire qu'on ait beaucoup de contacts, on se voit pas très  
144 souvent, on travaille rarement dans les mêmes maisons, du moins en même temps de toute façon et  
145 avec certaines qu'on se voit ouais qu'on se voit plus ou qu'on a à travailler dans les mêmes maisons  
146 donc on échange plus oui il y a des bonnes relations, celles qu'on connaît moins ben c'est normal,  
147 c'est logique hein. Mais bon en général oui ça se passe bien, ça se passe bien, c'est bien.

148 JC : Bien connaissez-vous votre régime ? A quel organisme de sécurité sociale êtes-vous affiliée ?

149 D : C'est la CPAM, c'est ça que vous voulez savoir ?

150 JC : Oui

151 D : Oui, c'est ça

152 JC : Vous avez un délai de carence en cas d'arrêt de travail ?

153 ...

154 JC : C'est la fameuse période des 3 jours où on n'est pas payé, on ne perçoit pas d'indemnité.

155 D : Alors en arrêt de travail si c'est maladie ou en arrêt de travail accident

156 JC : Alors en maladie ?

157 D : En maladie oui parce que je l'ai été euh il y a donc 3 jours.

158 JC : Et en cas d'accident de travail ?

159 D : Il n'y en a aucun. Si je connais ben, je crois qu'il n'y en a aucun. Et pourtant ben pourquoi je ne me  
160 suis pas arrêtée alors ? (rires) C'est pas le financier hein

161 JC : Alors dites moi quelles sont les raisons qui ont fait que vous avez refusé cet arrêt de travail ?  
162 Vous allez pouvoir me les dire et on va en discuter si vous voulez bien

163 D : Moi, ma raison ça a été le fait que j'étais en formation. Si j'avais été en arrêt de travail il aurait  
164 fallu que je reste chez moi, bon j'aurais peut-être eu des horaires de sortie mais voilà ça n'aurait pas  
165 correspondu à ce que je voulais. Parce que moi quand je vais en formation c'est à Nantes, c'est une  
166 après-midi et cette formation elle me permet d'obtenir le diplôme d'auxiliaire de vie sociale, le  
167 DEAVS. Là j'ai fait le gros boulot, j'ai envoyé le dossier de mars à juin donc on a travaillé le dossier,  
168 septembre octobre on travaille l'oral, pour le mois prochain. Donc je pouvais pas me permettre de le  
169 rater. Pour moi c'est important, j'ai travaillé assez dessus depuis des mois, je dis c'est pas ça qui va  
170 m'arrêter. Je peux marcher, je peux conduire, je vais, je vais, je vais, je veux pas m'arrêter. C'est ça  
171 ma raison, il n'y en n'a pas 36, c'est ça. C'est pas un côté financier, c'est pas un côté ou un mauvais  
172 travail, j'aime pas mon travail c'est l'excuse, pas du tout moi c'était cette formation que je ne voulais  
173 pas rater. Que je ne pouvais pas me permettre de rater

174 JC : Elle débouchera sur quoi concrètement pour vous cette, l'obtention de ce diplôme ?

175 D : Le financier qui sera meilleur, voilà tout simplement. Et puis vraiment la reconnaissance, parce  
176 que notre travail il est pas, il est pas reconnu énormément reconnu, l'aide à domicile, aide à domicile  
177 pour la plupart des gens, c'est quoi, c'est faire le ménage, c'est ça, alors que maintenant, c'est pas  
178 que ça. C'est ça parce que ça fait partie mais c'est pas que ça, c'est énormément et de plus en plus  
179 c'est la personne qui rentre en compte donc c'est de l'aide à la toilette, c'est de l'aide au repas c'est  
180 de l'aide qu'ils gardent leur autonomie, que les gens gardent leur autonomie le maximum de temps,  
181 qu'ils restent à domicile le maximum de temps donc c'est ça, c'est surtout près de la personne, plus  
182 qu'avant.

183 JC : Quelle sera la différence ? Quel statut avez-vous maintenant par rapport au statut que vous allez  
184 acquérir ?

185 D : Moi je suis juste aide à domicile, actuellement et après, après l'obtention de ce diplôme, je serai  
186 auxiliaire de vie sociale

187 JC : Est-ce que ça impliquera plus de tâches ou ?

188 D : Non, ce sera exactement la même chose à part peut-être pour des cas un petit peu, peut-être un  
189 peu plus particuliers, je sais pas vraiment lesquels peut-être qu'ils enverront plus une auxiliaire de vie  
190 sociale qui aura fait un peu les études et qui aura vu quelques points qui saura peut-être mieux réagir  
191 qu'une simple aide à domicile, peut-être, mais j'en sais rien, à voir

192 JC : Comment ça se serait passé si vous aviez raté cette formation de vendredi après-midi ?

193 D : Et bien disons qu'elle est prise en charge ma formation et si je n'y serais pas allé hé ben ça aurait  
194 tombé complètement à l'eau et c'est moi qui aurait dû, il n'y aurait plus eu de prise en charge le fait  
195 de rater un jour ou deux et c'est moi qui aurait dû payer, voilà... ce qui était dû

196 JC : Même sous couvert d'un accident de travail ?

197 D : Et ben là je sais pas, mais j'ai pas pris le risque, parce que ça s'est fait assez relativement, c'était  
198 proche, proche donc euh non, j'ai pas couru le risque, pas du tout, pas du tout. Et puis ça implique le  
199 fait depuis le mois de mars ben cette formation je la fais avec 2 autres personnes, 2 autres collègues  
200 de d'autres secteurs plus la formatrice donc c'est pour moi, c'est normal qu'on se retrouve, on a créé  
201 des liens quoi je veux dire. Et puis on travaille ensemble depuis déjà pas mal de mois donc j'avais pas  
202 envie de laisser tomber, de rater ça quoi, puis c'est important pour moi c'était important

203 JC : Donc c'est la raison qui vous est venue spontanément à l'esprit, avant que vous n'arriviez en  
204 consultation ?

205 D : Spontanément, oui j'avais ça dans la tête. Je me doutais bien, pour un mal de dos il allait me  
206 mettre en arrêt, ça coule de source, pratiquement, donc ben non, je peux pas être en arrêt, (rires),  
207 même avec des béquilles j'y serais allée peut être (rires) non peut-être pas. Non mais voilà quoi c'est  
208 vraiment la raison, la raison

209 JC : Y a-t-il d'autres raisons qui ont fait que vous avez refusé ?

210 D : Non, c'est la raison, vraiment, vraiment, pas autre chose. Et puis moi j'aime mon travail, je suis  
211 bien dans mon travail donc voilà

212 JC : Et malgré cette formation, qu'est ce qui aurait pu faire dans votre état de santé que vous auriez  
213 finalement été un peu contrainte d'accepter un arrêt de travail ?

214 D : Ben écoutez, je dirais que j'aurais pris cet arrêt de travail, si vraiment je ne me sentais pas capable  
215 d'aller au travail en gros c'est ça. Voilà on a essayé le vendredi, le vendredi c'est vrai que c'est pas  
216 une journée extraordinaire pour moi le vendredi, c'est plutôt tranquille mais bon quand même, enfin  
217 bon faut quand même y aller et tout. Mais voilà, moi tant que je peux, tant que je ne suis pas  
218 bloquée quelque part que je peux faire mon travail à peu près correctement, je veux dire on est tout  
219 de suite diminuée un petit peu et puis j'ai moins forcé, j'ai fait plus attention. Mais bon tant que je  
220 peux y aller voilà, j'y vais.

221 JC : Vous n'étiez pas remplacé donc le vendredi matin ?

222 D : Non, non, non, j'ai pas du tout demandé à être remplacée, c'est tout, on a essayé et puis ça a été,  
223 ça a été

224 JC : Très bien. Il me reste encore quelques petites questions concernant votre protection sociale, est  
225 ce que vous avez une mutuelle ?

226 D : Oui

227 JC : Vous considérez que vous êtes bien prise en charge ?

228 D : Oui... Oui, oui

229 JC : Vous êtes mariée ?

230 D : Oui

231 JC : Vous avez des enfants ?

232 D : J'en ai 2

233 JC : Est-ce que vous avez d'autres personnes à charge dans votre foyer ?

234 D : Ah non du tout

235 JC : Il me reste à vous demander votre âge ?

236 D : 35 ans (rires)

237 JC : Je regarde si je n'ai rien oublié... le médecin vous a prescrit des médicaments contre la douleur

238 D : Oui

239 JC : Est-ce qu'il a fait d'autres prescriptions ? D'examens complémentaires, de radios ?

240 D : Non, non pas du tout, non, non

241 JC : Le traitement qu'il vous a prescrit vous a amélioré ?

242 D : Oui... oui, oui, je trouve qu'entre guillemet c'est un peu le problème des médicaments, c'est qu'on  
243 ressent pas grand-chose voire plus rien donc ça y est c'est bon j'ai plus mal puis quand même quand  
244 ça fait plus trop d'effet aïe ça revient, ah si quand même c'est là

245 JC : Et pensez-vous que le temps d'arrêt de travail puisse être un facteur de guérison dans quelque  
246 maladie que ce soit ?

247 D : Ca dépend ce qu'on a aussi c'est pareil, après... Je pense que c'est quand même bien dans le sens  
248 où à la maison c'est quand même plus tranquille, on se repose, on s'allonge, c'est quand même pas  
249 pareil. Quand on est obligé d'aller travailler on peut pas dire tiens là je vais prendre un quart d'heure  
250 parce que ça va vraiment pas, je vais m'allonger et ben non on peut pas. Oui je pense que ça  
251 contribue quand même à guérir et à aller mieux plus vite dans le sens où on fait pas, on fait le  
252 minimum vraiment et encore pas forcément, ça dépend ce qu'on a

253 JC : Comment ça se passe à la maison quand vous êtes en arrêt ?

254 D : En arrêt complètement ? (rires) Parce que je l'ai été, je pouvais plus marcher. Ben c'est mon mari,  
255 c'est mes enfants, on vient m'aider. Oh là je pense que j'aurais pu faire quand même, j'avais pas trop  
256 mal, ça allait. J'aurais fait ce que j'avais à faire chez moi, mais bon non, non, autrement oui il y a de  
257 l'aide hein. Même mes voisines... on n'est pas tout seul

258 JC : D'accord, OK

259 JC : Bien avez-vous quelque chose à rajouter avant qu'on termine cet entretien ?

260 D : Bien écoutez, je ne sais pas c'est plutôt à moi qui devrait vous poser la question je sais pas si j'ai  
261 été assez claire, est ce que j'ai bien répondu

262 JC : Vous avez été très claire, et c'est ce que je dis à chaque fois, il n'y a pas de bonnes réponses, il n'y  
263 a que les réponses des patients

264 D : Chacun a son histoire... Non, du début à la fin, je pense que je n'ai rien à rajouter.

# 1 Transcription entretien Chef de chantier

2

3 JC : Vous avez consulté votre médecin traitant

4 E : Oui, tout à fait

5 JC : Qui vous avait proposé un arrêt de travail, est ce que vous pourriez me raconter pour quel motif  
6 vous l'avez consulté et comment s'est passé la consultation ?

7 E : Ben je l'ai consulté pourquoi parce que j'avais une douleur au genou et ben je voulais savoir d'où  
8 ça venait. Plus ça va plus ça amplifiait, enfin ça fait quand même 3 semaines que ça dure. Euh la  
9 douleur n'est pas passée donc je suis allé voir le médecin pour qu'il m'explique un petit peu ce qu'il y  
10 avait à faire pour pouvoir arrêter tout ça quoi. Voilà.

11 JC : D'accord, ça faisait déjà 3 semaines alors.

12 E : 3 semaines à peu près oui que ça faisait mal, oui

13 JC : C'était la première fois ?

14 E : Non, non,... j'ai été obligé de m'arrêter un moment parce que j'avais des problèmes de genou et  
15 ça serait dû justement à la maladie des chauffeurs d'engins. Comme j'étais conducteur d'engins.

16 JC : D'accord. C'est-à-dire, une tendinite ?

17 E : C'est des tendinites au départ puis après j'étais passé voir multiples personnes et bon ben, c'est,  
18 c'est une maladie qui est typique de ce métier et qui fait qu'on est obligé d'arrêter un moment pour  
19 pouvoir que ça se soulage. Normalement j'avais pas trop le droit de reconduire les engins, fallait  
20 arrêter mais c'est ma vie donc je suis obligé de le faire.

21 JC : Donc vous avez déjà été arrêté pour cette...

22 E : Oui j'ai été arrêté à peu près 15 jours 3 semaines mais il y a déjà à peu près 7, 8 ans...

23 JC : 7, 8 ans.

24 E : Ouais.

25 JC : D'accord. Qu'est-ce qui vous a poussé à prendre rendez-vous ?

26 E : Poussé à prendre rendez-vous ben la douleur hein automatiquement quand ça fait mal et puis que  
27 dans le travail ça nous gêne pas mal toute la journée quoi, donc automatiquement ben on n'est pas à  
28 l'aise à travailler. Il faut bien... ben soulager la douleur surtout c'est ce qui m'intéressait le plus.

29 JC : En termes de diagnostic vous pensiez déjà savoir ce que vous aviez ? Vous vous en doutiez ?

30 E: Ben tendons ligaments mais... Pas forcément après... je suis pas docteur moi

31 (Rires)

32 JC : Ce que je sous-entends c'est est ce que vous aviez fait le lien déjà avec votre premier arrêt d'il y a  
33 7, 8 ans ?

34 E : Oui, je pense que oui, c'était à peu près les mêmes endroits et les mêmes douleurs donc il y avait  
35 forcément un lien. Après on n'est pas là pour diagnostiquer nous même

36 JC : Et donc ce que vous alliez chercher c'est quelque chose contre la douleur ? Principalement

37 E : Ben la douleur et puis peut-être si on pouvait enlever ce genre de blessure ben ça m'intéresserait

38 beaucoup mais bon les traitements ça serait surtout d'arrêter de conduire les engins, pour

39 commencer, peut-être changer de métier et puis d'arriver à faire autre chose mais... c'est toute ma

40 vie hein. Donc d'une manière ou d'une autre les travaux publics c'est ça. Bon je suis chef d'équipe

41 maintenant c'est vrai que je monte beaucoup moins sur les engins, mais j'en fais beaucoup plus avec

42 les mains alors euh... en fin de compte, l'un dans l'autre, c'est descendre et monter dans des

43 tranchées, c'est travailler avec les jambes parce qu'on a des pelles, des baramines, des pioches, on

44 travaille dans des terrains accidentés, ça c'est tout le temps la même chose donc ben euh, je pense

45 que ce genre de chose ça arrivera toujours à, à revenir de temps en temps

46 JC : C'est une grosse entreprise ?

47 E : Entreprise X oui, grosse entreprise de 24000 personnes dans le monde entier qui fait partie du

48 groupe X maintenant.

49 JC : Et vous avez un poste de chef d'équipe vous me disiez ?

50 E : Tout à fait oui

51 JC : Vous avez combien de personnes qui travaillent à vos côtés ?

52 E : Ca dépend des jours, ça peut aller de 1, 2, 3 à 10, tout dépend des chantiers

53 JC : D'accord

54 E : De la grandeur du chantier, de l'évolution et puis bah de ce qu'il y a à faire dessus quoi. Comme on

55 travaille sur des lotissements on fait l'enfouissement des... des réseaux électriques, des réseaux

56 souples donc tout ce qu'on a à enterrer, gaz, eau, électricité bien sûr, PTT tout ce genre de choses.

57 Donc ça peut être un lotissement neuf comme ça peut-être aussi ben de la rénovation sur réseaux et

58 on fait l'éclairage public, des choses comme ça... donc toujours sur des terrains accidentés

59 JC : Comment ça se passe quand il y a des travaux comme ça, c'est vous qui êtes le responsable

60 principal de l'ensemble du site où vous travaillez ou il y a encore quelqu'un d'autre ?

61 E : Ben au-dessus de moi il y a le conducteur de travaux mais lui n'est pas sur le chantier, il est là pour

62 euh ben heu pour recevoir les clients et puis suivre un peu le chantier et aller en trouver d'autres

63 parce qu'on en a toujours besoin. Et puis moi je suis responsable forcément du chantier en lui-même,

64 de la totalité sauf si on travaille avec maintes entreprises, c'est-à-dire des fois on a 2 corps

65 d'entreprise ou 3 et là c'est chaque chef d'équipe qui correspond enfin qui a la responsabilité de son

66 plan et de ce qu'il a à faire sur le chantier.

67 JC : Ca nécessite une coordination entre tous les chefs d'équipe quand c'est le cas

68 E : Quand c'est le cas oui, normalement il y a des réunions de coordination et puis... réunion de

69 sécurité tout au départ bien sûr et puis réunion de coordination et puis tout dépend après si on

70 travaille ensemble des fois ça peut aussi que l'équipe s'en va pendant 15 jours sur un autre chantier

71 pendant que nous on est là de façon à pas être les uns sur les autres

72 JC : Et ça fait combien de temps que vous êtes passé chef d'équipe ?

73 E : Euh... ça fait à peu près 7 ans... je sais plus... on va dire 5. Ça dépend comment vous voyez ça parce

74 que un moment j'étais formateur à l'X de X donc euh... dans la formation conducteur d'engins

75 JC : Avant. Et au départ dans votre parcours vous étiez conducteur d'engins puis vous vous êtes  
76 reconverti, enfin, reconverti c'est pas le terme vous avez bifurqué

77 E : Euh oui pourquoi parce que j'ai été opéré des 2 bras, rupture des ligaments sur chaque bras et  
78 donc euh... on devrait arrêter le métier du TP mais on n'y arrive pas.

79 JC : Ca fait plusieurs fois que vous me le dites ça, j'ai l'impression qu'on vous l'a déjà dit

80 E : Pas mal oui. Ben oui puisque je suis COTOREP quand même quelque part, avec les genoux puisque  
81 ça c'est la maladie des conducteurs d'engins et puis après avoir été passé COTOREP j'ai encore eu les  
82 bras. Rupture des ligaments, opération à 3 ans d'intervalle, un bras après l'autre

83 JC : Les 2 bras

84 E : Pardon ?

85 JC : Les 2 bras

86 E : Les 2 bras à 3 ans d'intervalle

87 JC : D'accord. Et donc plusieurs médecins vous l'ont déjà dit

88 E : Surtout la médecine du travail. Ils voudraient plus que je travaille enfin surtout sur les engins et  
89 puis que je fasse que des papiers mais c'est difficile à expliquer à une entreprise. Disons que le poste  
90 il est fait pour donner un coup de main il est pas fait non plus que pour faire de la paperasse. Un chef  
91 d'équipe ça se doit de montrer l'exemple déjà pour commencer sinon c'est pas facile de commander  
92 du personnel alors le fait est que ben... on est toujours après à demander à faire des efforts avec les  
93 membres inférieurs ou supérieurs, ça c'est, c'est notre métier quoi. C'est vrai qu'à y penser on vieillit  
94 mais bon. Il n'y pas de place en or hein.

95 JC : Et quand vous vous êtes réengagés dans le TP, vous n'êtes pas passé chef d'équipe directement ?

96 E : Non, non, si, en 1 mois c'était fait. J'ai repris à la X au départ et c'est une grosse entreprise aussi et  
97 en 1 mois, dès qu'ils ont vu mon curriculum vitae dirons-nous, ils se sont dit que j'allais pas être  
98 manœuvre quoi. Il fallait me trouver un poste supérieur sachant que je suis conducteur d'engins, j'ai  
99 47 ans, je suis conducteur d'engins depuis 17 ans, depuis l'âge de 17 ans, donc euh je connais un peu  
100 la partie du métier de conduite d'engins. Puis bon ben après, l'expérience d'un conducteur d'engin,  
101 voir tous les chantiers à droite à gauche fait qu'on a quand même un peu d'expérience et le fait après  
102 aussi d'avoir passé à l'X pendant 3 ans à faire de la formation fait que on a un peu les caractéristiques  
103 du chef d'équipe parce que on a quand même eu plusieurs stagiaires à former donc euh pour eux  
104 c'était... le niveau était bon.

105 JC : Ca impliquait que vous ayez les caractéristiques de management pour gérer une équipe

106 E : Et puis après ils vous mettent à l'œuvre donc euh il y a 3 mois après d'essai comme pour toute  
107 entreprise donc si ça va ça se passe bien et on continue l'affaire

108 JC : Et donc quand vous avez consulté le Dr X là, vous me disiez tout à l'heure que vous vous  
109 attendiez surtout à ce qu'il vous soulage et avoir un diagnostic. Est-ce que vous aviez songé à  
110 l'éventualité qu'il vous propose un arrêt de travail ?

111 E : Je m'en doutais même... (Rires) faut être franco, bah je savais très bien qu'il allait me proposer un  
112 arrêt de travail et puis d'abord pour arriver à reposer la... le membre et puis dire que pour soulager la  
113 douleur il n'y a pas que les médicaments sûrement, il y a aussi le repos. Donc je me doutais bien oui

114 qu'il allait me proposer un arrêt de travail et par rapport aux responsabilités que j'ai... Sachant que  
115 j'ai beaucoup de matériel déjà dans un fourgon moi, c'est moi qui mène l'équipe, le matériel est tout  
116 dans ce fourgon là et moi je travaille à 100 Km d'ici. Disons-nous dans le (département voisin). Si moi  
117 j'y vais pas déjà il n'y a pas de matériel sur le terrain donc les gars qui sont autour n'ont plus rien  
118 pour travailler ou alors faut renouveler ce matériel le plus rapidement possible ce qui pourrait arriver  
119 vraiment s'il y avait des causes qui seraient plus importantes par rapport à ma maladie mais bon. Si  
120 on veut, je peux quand même retourner travailler à ce moment-là, c'est emmener le camion et  
121 donner des ordres ça pose pas, enfin, ça engendre pas trop d'effort donc euh après je dirais que  
122 j'arrive pas à me faire faire mon travail mais bon on arrive à soulager sa... le ben tout ce qui est  
123 travail physique quoi sauf ben la machine parce que il n'y a que moi qui la mène.

124 JC : Vous avez un poste quand même bien défini où il n'y a que vous qui pouvez y aller ? Vous êtes le  
125 seul conducteur d'engin sur les travaux, personne d'autre ne pourrait prendre votre place ?

126 E : Il y a quelqu'un qui pourrait la prendre mais qui n'a pas les... qu'a pas eu la formation et les  
127 diplômes enfin ouais on peut parler de diplôme c'est même pas un diplôme disons une formation qui  
128 fait qu'il a le droit de monter sur le matériel, il a pas le droit de monter sur le matériel

129 JC : Il sait faire mais d'un point de vue sécurité

130 E : Si moi je suis là je peux encore prendre la responsabilité qu'il monte dessus, si je suis pas là il a pas  
131 le droit de monter dessus, voilà

132 JC : Vous avez déjà été en arrêt depuis que vous êtes responsable de chantier ?

133 E : Oh pour des bricoles 2, 3 jours peut-être, oui 2, 3 jours peut-être. C'était un calcul, c'est vraiment  
134 des trucs... où je suis obligé

135 JC : Et comment ça se passe alors ?

136 E : Ben, faudrait pas que ça dure longtemps. D'abord parce que je suis quelqu'un qui aime bien être  
137 dehors et puis il faut bouger et puis ben comment ça se passe quand on est à la maison c'est difficile  
138 de se reposer ça c'est sûr. Faudrait bouger quoi, si il y avait du matériel à côté on pourrait travailler,  
139 faudrait vraiment avoir la jambe dans le plâtre pour pas bouger. Je suis quelqu'un qui vit moi j'aime  
140 bien bouger et puis c'est tout. Je suis né dehors.

141 JC : Et si vous êtes en arrêt dans l'entreprise alors ça se passe comment ?

142 E : Par rapport à l'entreprise vous dites

143 JC : Oui

144 E : Ben ils arrivent à me remplacer. Faut pas rêver. Ou ils retardent le chantier, ils peuvent faire aussi  
145 plein de choses, c'est-à-dire que les gars qui étaient avec moi ben ils les distribuent dans une autre  
146 équipe et puis bon ben ce chantier est arrêté pour un certain temps ou alors ben on embauche aussi  
147 des intérimaires des fois mais il faut mettre quand même un responsable d'équipe à ma place. Tout  
148 dépend du chantier et des travaux qu'on a. Soit on arrête ce chantier-là, on le repousse soit il y a un  
149 chef de chantier aussi qui fait les 2. Donc euh ça veut dire que si la personne fait 2,3 chantiers qu'il  
150 peut pas tout le temps être avec les gars. Ce sont des risques à prendre et puis ben faut... de toute  
151 façon c'est une certaine prise de risque comme on travaille à côté des réseaux électriques qui sont en  
152 fonction que ce soit électrique ou gaz, il y a du danger et faut quelqu'un de responsable à côté pour

153 prendre les décisions, sinon les gars forcément bon ben ils vont abandonner. Enfin je leur dirais  
154 même d'abandonner

155 JC : La présence d'un chef de chantier elle est nécessaire de façon constante ?

156 E : Pas forcément constante, quand on est sur un chantier vous avez des phases où il n'y a pas de  
157 danger, bon après là ça va mais quand on est sur des chantiers où il y a danger, oui pour moi un  
158 responsable d'équipe il est obligatoirement sur son chantier du matin au soir. Un accident est vite  
159 arrivé, c'est souvent une faute humaine ou une irresponsabilité alors on est quand même là pour  
160 gérer les choses et puis on participe quand même énormément à la sécurité sur un chantier. On en  
161 fait d'ailleurs toutes les semaines un petit quart d'heure, pas pour inventer des choses mais pour  
162 renouveler la mémoire ce qui engendre moins d'accident: le casque, les chaussures, les gants... on se  
163 répète mais bon ça fait quand même peut-être un moment qu'il n'y a pas eu d'accident sur le  
164 chantier et un accident c'est toujours bête.

165 JC : Oui par définition

166 E : Souvent. Bon ben il y a le cas contraire où il y a eu des explosions parce que les conduites étaient  
167 anciennes mais bon on était là pour les renouveler. Mais bon souvent après accrocher un câble avec  
168 une pelleuse ou quelque chose comme ça, bon logiquement ils sont tous avec un grillage  
169 avertisseur dessus la plupart du temps mais ça ce sont les nouveaux réseaux, pas ceux que nos  
170 grands-pères ont fabriqués. Ceux que nos grands-pères ont fabriqués ils avaient pas de grillage  
171 avertisseur, ils avaient pas de sable, il remblaient à même la tranchée donc on arrive à faire des  
172 différences de terrain quand on voit une tranchée à peu près qui a été faite ou alors à  
173 l'assouplissement du terrain des choses comme ça... c'est l'âge qui fait qu'on arrive à avoir un petit  
174 peu de... de choses comme ça mais vaut mieux quand même qu'on soit là pour prévenir les gars. La  
175 plupart du temps on travaille et c'est ce qui faut dire, c'est qu'on travaille avec des gens de locations,  
176 qui ne font pas partie de l'entreprise, pour moi j'estime que au moins une personne de l'entreprise  
177 sur le terrain, c'est quand même un minimum. Parce que les gens de location sont déjà avec leur  
178 matériel et c'est pas à eux de prendre les responsabilités de ce qui se passe sur un chantier. Ce qui  
179 arrive des fois mais quand il y a des toutes petites choses à faire, mais sur les gros chantiers non.

180 JC : Donc si jamais vous étiez obligé de vous arrêter on arrive quand même à trouver des solutions  
181 de...

182 E : Oui on arrive à trouver des solutions mais bon c'est jamais facile.

183 JC : C'est des solutions qui ne vous satisfont pas vous ou au niveau de votre hiérarchie ça râtre un petit  
184 peu quand il manque un chef de chantier ?

185 E : Je pense que ça râtre tout le temps c'est peut-être aussi sur le coup parce que dans une entreprise  
186 « ah zut cette personne-là est blessée » c'est toujours de la... c'est toujours des imprévus, donc faut  
187 aller au plus vite pour pouvoir remplacer cette personne là et ce qui n'est pas forcément efficace. En  
188 une journée pourquoi parce que les plans la personne les avait dans la tête, faut que la personne qui  
189 le remplace les réétudie pour pouvoir arriver à faire, à établir le chantier comme il faut, donc... disons  
190 qu'il y a 2 jours au moins entre les 2 qui sont pratiquement... foutus quoi

191 JC : C'est une perte financière pour l'entreprise

192 E : Je pense oui. Oui, pourquoi parce que ben après faut peut-être louer encore un véhicule, faut  
193 faire déplacer les gens un peu plus loin, c'est surtout une perte financière pour l'entreprise. Et puis il

194 y a le dérangement parce que s'il y a un chantier des fois qui doit être fini dans une semaine, ça nous  
195 rajoute 2 jours, faut savoir qu'il y a quand même de temps en temps des amendes par rapport au  
196 frais de chantier donc, si les délais sont pas respectés ça peut amener des pénalités et puis là  
197 forcément vous mettez votre chef de chantier ou votre responsable un petit peu en colère mais bon  
198 c'est sur le coup, je pense pas que c'est par rapport à l'humain non. Ils savent tous qu'on a un travail  
199 qui est pénible et puis que ben ça peut arriver donc euh, non, je pense c'est par rapport à la perte  
200 financière qui ou par rapport au travail que ça lui engendre un peu plus pour rechercher justement  
201 les personnes qui vont vous remplacer. Il y en a toujours, peut être au niveau des conducteurs de  
202 travaux ils ont toujours un poste d'après ce que je comprends en ce moment, ils sont débordés de  
203 chez débordés surtout en fin d'année, faut finir les chantiers faut, faut établir les budgets pour  
204 l'année prochaine et puis finir ceux de l'année. Donc euh c'est un travail qui est assez intense,  
205 s'occuper de plusieurs chefs de chantier aussi, plusieurs chantiers... bon ça leur met encore une  
206 chose supplémentaire, bon ça peut être facile ou pas facile c'est pas...

207 JC : Et ça le conducteur de travaux peut vous le reprocher directement ?

208 E : Non, non, non

209 JC : Comment vous le savez alors ?

210 E : Il nous le fait comprendre, c'est tout, il y a certains mots qu'on comprend. (Rires) je vais pas les  
211 dire mais bon

212 JC : C'est du sous-entendu ?

213 E : Ouais on peut, je dirais... bah, c'est sous-entendu disons que oui... de la façon qu'il s'exprime on le  
214 comprend, que ça le gêne. C'est ça qui... oui, il va perdre un peu d'argent. Donc on le sent aussi nous.  
215 Il est tributaire des chantiers qui vont bien lui aussi... ses primes c'est ça hein donc faut pas rêver

216 JC : Ouais il y a un système de prime quand même pour les conducteurs de travaux...

217 E : Forcément

218 JC : Et vous vous l'avez ?

219 E : Non, non, non

220 JC : D'accord. Donc vous me dites on vous le reproche enfin on vous le sous-entend mais ça va jamais  
221 plus loin ?

222 E : Euh... ouais non ça va pas plus loin non, non... non, non ça va pas plus loin. Et puis ça peut être  
223 sous-entendu par un des conducteurs de travaux par forcément par tous hein. Mais bon on voit bien  
224 que ça gêne de toute façon. Mais ça va pas plus loin, non, non. Je vous dis question humain non ils  
225 sont pas fous, quelqu'un qui se blesse c'est quelqu'un qui se blesse. Vous savez la maladie pour eux  
226 c'est pas... être malade ils préfèrent ça qu'on soit en arrêt de travail d'accident de travail, ça, ça leur  
227 coûte beaucoup plus cher. Donc euh, maladie pour eux, c'est malade. C'est pas question d'argent par  
228 rapport à l'entreprise, enfin, entre vous et l'entreprise, c'est une question d'argent entre le chantier  
229 et l'entreprise. Mais nous non, ils sont tous, non, on a affaire à des gens quand même qui, qui  
230 reconnaissent notre travail physique et qui savent que ben il y a pas photo de temps en temps... et  
231 puis on travaille dehors, le rhume, la grippe, les pieds dans l'eau à cette saison. Donc faut pas rêver  
232 hein, c'est des situations quand même qui peuvent amener certaines maladies.

233 JC : Et vous-même comment ça se passe quand il y a un de vos gars du coup qui est en arrêt, ça  
234 pénalise beaucoup le travail de toute votre équipe ?

235 E : Tout dépend duquel (rires) tout dépend de sa fonction. Si vous avez un manœuvre bon qui est  
236 jeune encore et qu'a pas d'expérience bon il est facile à remplacer, après vous avez le manœuvre qui  
237 a beaucoup d'expérience il sera beaucoup difficile à remplacer. Généralement vous n'en aurez pas un  
238 comme lui tout de suite euh bon ben après ça peut être le conducteur d'engin, le chauffeur de  
239 camion. Des fois on a plusieurs engins aussi sur le site, si c'est votre conducteur d'engin bon ben faut  
240 trouver un remplaçant. Nous il est vrai qu'on utilise beaucoup de boites de location, donc c'est à eux  
241 de s'arranger pour trouver mais.... Et puis de temps en temps ben moi je le remplace parce que bon  
242 ça peut être qu'une journée. Ça peut être quelque chose comme ça donc moi j'arrive à remplacer  
243 cette personne-là sur le site. Ou bien des fois on arrive à mettre quelqu'un à la place aussi.

244 JC : C'est ce qui a un petit peu fait la polyvalence de votre travail à vous, c'est que vous êtes là en  
245 tant que chef d'équipe mais finalement vous pouvez

246 E : Remplacer tous les membres de l'équipe ça c'est sûr

247 JC : Ce qui fait que ce que vous me disiez tout à l'heure que vous êtes là pour donner un coup de  
248 main mais ça dépend un petit peu de ce qu'il y a à faire quoi

249 E : Tout à fait ben on est là pour donner un coup de main, on est là pour travailler en même temps,  
250 disons qu'on est manœuvre. On est manœuvre tout en ayant la responsabilité de l'équipe et puis s'il  
251 faut monter sur du matériel, on monte sur du matériel, on fait... c'est vraiment le polyvalent du  
252 chantier.

253 JC : Vous pouvez vous trouver vous sur tous les postes

254 E : Tout à fait

255 JC : Bien, pour revenir à ce qu'on disait tout à l'heure. Vous vous en doutiez qu'il allait vous proposer  
256 un arrêt de travail. Vous saviez, avant la consultation, que vous alliez le refuser ?

257 E : Tout à fait... c'est sûr. De toute façon je pouvais pas... ça m'aurait vraiment empêché de rouler, de  
258 conduire : bon c'était fini, fin. Mais là je pouvais encore conduire, euh... il m'aurait vraiment imposé  
259 l'arrêt j'aurais dit OK, si je suis vraiment forcé c'est bon. Mais bon il ne me l'a pas imposé.

260 JC : C'est quelque chose qui aurait pu modifier votre jugement, ça, le poids du

261 E : Du médecin oui

262 JC : L'insistance du Dr X

263 E : Tout à fait. Bon je pense qu'il aurait vraiment insisté en me disant qu'il fallait arrêter oui. Disons  
264 que lui il m'a dit qu'on allait essayer une semaine sans arrêt pour voir si les médicaments allaient  
265 faire effet avec une genouillère qu'il m'a donné, et le fait est que bon si j'arrive aussi à soulager un  
266 petit peu mon travail physique sur le terrain. On voit pendant une semaine et si cette semaine-là, si  
267 ça se passe bon ben ça se passe, si ça se passe pas il veut me revoir et puis ben là je pense qu'on va  
268 aboutir à ce qu'il avait souhaité dès le départ.

269 JC : Là vous l'avez vu une première fois.

270 E : Tout à fait

271 JC : Pour le problème au genou

272 E : Voilà

273 JC : Genouillère et puis anti inflammatoires en vous demandant de vous mettre un peu au repos

274 E : Ben en me demandant physiquement d'essayer de soulager un peu ouais, enfin de ne pas sauter  
275 dans les tranchées et puis de sauter sur les machines automatiquement quoi. Enfin en ce moment je  
276 cours moins vite hein (rires)

277 JC : Comment ça s'est... il vous l'a effectivement proposé l'arrêt ou il vous a dit ça serait bien ?

278 E : Non il m'a dit ça serait bien. Enfin ça serait bien disons qu'il a pas dit ça comme ça il a dit, enfin il  
279 me connaît beaucoup, donc il a dû dire je propose arrêt ou ça va pas vous empêcher de travailler,  
280 peut-être qu'il a dit comme ça ouais, ça va pas vous empêcher de travailler pour pas dire euh ... non,  
281 non, ça va pas m'empêcher de travailler. Mais il a donné peut-être une parole, oui, faut peut-être pas  
282 que je dise n'importe quoi non plus mais il a dit quelque chose qui, pour me demander, ça serait bien  
283 quoi et euh... il sait très bien que la personne va refuser, enfin il me connaît

284 JC : Il ne l'a pas formulé « je vous mets en arrêt de travail »

285 E : Non, non, s'il l'aurait formulé de cette chose-là, là par contre euh... on est comme tout le monde  
286 hein, on se dit que si c'est obligatoire de s'arrêter, ça veut dire que de toute façon ça passera pas, la  
287 douleur ne passera pas sans. Là euh oui euh là. Puis je respecte Mr X, je pense que question de ça il  
288 en connaît beaucoup plus que moi. Donc je pense que s'il me dit vraiment faut m'arrêter, je pense  
289 que ça finira peut-être comme ça mais bon pour le moment... on attend

290 JC : Il vous avait donné une durée ?

291 E : Non, mais, enfin il m'a dit qu'on se revoyait dans 8 à 15 jours si la douleur persistait. Vis-à-vis de la  
292 boîte d'anti inflammatoires de toute façon je pense que quand on va arriver au bout et si la douleur  
293 est toujours là va bien falloir faire quelque chose. Enfin ça voudra dire que bon, on a essayé mais  
294 bon. Non, je pense que oui, il a donné un délai de 8 jours. Il m'a même donné aussi une ordonnance  
295 pour aller faire une radio au cas où.

296 JC : ça vous a permis de prévenir un peu votre boîte ?

297 E : Autour de moi ils sont déjà prévenus puis qu'ils me voient boiter déjà depuis à peu près 3  
298 semaines. Puis ils connaissent le moineau... (Rires) Donc euh le fait euh, ils sont déjà prévenus. C'est  
299 pas pour ça par contre qu'ils vont préparer quelque chose. Ils anticipent pas là-dessus hein.

300 JC : Au niveau de vos supérieurs vous voulez dire.

301 E : Oui

302 JC : ouais

303 E : Oui mais mes collègues qui travaillent avec moi, pas de souci ils savent bien que, ben ils font tout  
304 pour essayer de me soulager mais, mais bon euh

305 JC : Mais bon vous me dites qu'ils anticipent rien là-dessus. Ce serait possible de faire quelque chose,  
306 d'anticiper ?

307 E : Disons que à défaut faudrait peut-être qu'on ait un collègue qui puisse voir mon chantier, qui lui  
308 est en pleine santé, qu'on fasse le tour et puis que bon, qu'il voit à peu près ce qu'il y a à faire et puis  
309 qu'il ait un peu le chantier dans la tête, le fait est qu'il est pas forcément obligé de venir parce que les  
310 plans on arrivera toujours à les transmettre mais..

311 JC : Ce que vous vous avez repéré : « fais attention là, là »

312 E : Voilà, les points forts du chantier.

313 JC : Ce serait peut-être intéressant quand même, quand on peut éventuellement l'anticiper, de la  
314 part du conducteur de travaux, ça ferait perdre moins de temps

315 E : Ben... ça ferait perdre moins de temps s'il y a arrêt mais s'il n'y a pas arrêt ? Ça fait perdre du  
316 temps. Alors l'un dans l'autre euh, c'est, vous avez toujours les plans, la personne va arriver. A moi  
317 peut être aussi de mettre des points forts sur mes plans, et que je me débrouille pour qu'il les ait le  
318 plus vite possible. Mais, en fin de compte on peut pas mettre 2 personnes sur un même chantier,  
319 donc s'il envoie une autre personne ça fait une heure de foutue sur un autre chantier, tout ça c'est  
320 géré...

321 JC : Mais une heure comparée aux 2 jours que vous me disiez tout à l'heure ?

322 E : Ben oui mais après c'est une heure sur le chantier mais après c'est peut-être une heure de  
323 transport enfin une heure de route puis une autre heure de route, ça fait une matinée de foutue sur  
324 son chantier. Ça va vite hein donc non, en fin de compte, non, pour moi, c'est pas justifiable. C'est  
325 des idées qu'on donne. Moi, j'ai donné l'idée aussi, comme je vous dis, de mettre sur mon propre  
326 plan les points forts, les points dangereux. On a quand même des réunions un quart d'heure par  
327 semaine avec les gars, sur place, donc heu, ça le fait quand même quoi.

328 JC : Bien, je vais vous poser la question principale alors : qu'est-ce qui vous a motivé pour refuser cet  
329 arrêt de travail ?

330 E : Ben la question principale c'est que je me sentais pas encore assez bloqué pour ne pas aller au  
331 travail, financièrement, non, ça ne me dérange pas, puisque vis-à-vis de notre entreprise on a  
332 quasiment le même salaire ou on perd pas grand-chose. C'est la motivation, enfin s'arrêter pour  
333 rester dans mon canapé à rien faire ça aussi ça, rien que ça je crois que je suis encore plus malade

334 JC : C'est difficile quand vous êtes à la maison

335 E : Ah oui, oui, si encore je suis à la maison dehors ça va, mais pas dedans (rires) et non, c'est, peut-  
336 être pas assez mal.

337 JC : Pas encore assez atteint

338 E : Pour arrêter. Et puis bon on a toujours son chantier dans la tête, ses gars, donc euh, maîtrise du  
339 boulot, conscience professionnelle heu, envie que l'entreprise dure, gagne du pognon, je sais pas  
340 plein de choses, tout ça, ça me passe dans la tête et puis, il y en a qui vont s'arrêter, oui, qu'en ont  
341 rien à fiche, mais moi non, je suis... être chef d'équipe c'est déjà une responsabilité, avoir un chantier  
342 c'est une responsabilité. Et puis bon ben si un jour ma jambe est coupée bon ben là je serai bien  
343 obligé. Mais bon je le souhaite pas et puis...

344 JC : Quand vous me dites conscience professionnelle, vous l'évoquez plus par rapport à vos gars ou  
345 par rapport à votre hiérarchie ?

346 E : Par rapport à mes gars oui. Oui parce que au-dessus c'est un petit peu à eux de se débrouiller en  
347 fin de compte, par contre en dessous non

348 JC : D'accord

349 E : C'est presque à nous de se débrouiller pour pouvoir faire quelque chose de nous.

350 JC : Donc ouais, pas encore assez... c'est votre principale raison, pas encore assez...

351 E : Ben c'est ouais, ça me permet encore de travailler. Bon si la douleur peut se soulager comme ça,  
352 ça aussi faut y penser, si ça peut partir, tant mieux

353 JC : Est-ce qu'il y a d'autres raisons ?

354 E : Non.

355 JC : Vous me disiez financièrement tout à l'heure, je perds rien

356 E : Ben oui, je perds rien en fin de compte. Enfin je perds rien, on perd toujours un petit peu, les  
357 repas du midi, les machins, les choses. Mais bon, nous on a une assurance enfin qu'on paye à  
358 l'année. Toute l'année moi je paye une assurance sur mes, sur mon salaire de façon à ce que  
359 l'entreprise nous donne un petit peu, le complément

360 JC : D'accord

361 E : Euh non, on perd pas grande chose

362 JC : Vous avez les 3 jours de carence ?

363 E : Oui mais ça doit être ça justement qui font que l'entreprise nous paye et puis, on perd pas grand-  
364 chose. On les a aussi, oui, oui, bien sûr

365 JC : Par la sécu mais ils sont en partie compensés par l'assurance. Et après quand vous êtes en arrêt,  
366 l'entreprise comble aussi ce que vous donne la sécu ?

367 E : Tout à fait, oui

368 JC : Vous avez une mutuelle peut-être ?

369 E : Ouais, aussi, ProBTP

370 JC : Qui est une bonne mutuelle, vous diriez ?

371 E : A entendre parler partout, enfin, bonne mutuelle on le sait parce que d'autres personnes sont  
372 dans d'autres mutuelles et qu'ils nous disent leur remboursement à eux et... bon nous en plus c'est la  
373 mutuelle de l'entreprise, c'est pareil, on a un cumul. Disons que quand on la prend avec l'entreprise  
374 la ProBTP, il y a une petite partie qui est payée par l'entreprise, en direct. Donc ça aussi, ça peut  
375 amener... plein de choses.

376 JC : Bien... d'accord, je regarde juste s'il me manque quelques données. Vous m'avez dit tout à  
377 l'heure que vous avez 47 ans, c'est ça ?

378 E : Oui

379 JC : Votre métier, l'intitulé de votre métier, c'est chef d'équipe dans les travaux publics ?

380 E : Dans les travaux publics

381 JC : Vous êtes marié ?

382 E : Oui

383 JC : Est-ce que vous avez des personnes à charge encore, des enfants ?

384 E : J'ai un fils qui est en master de droit en Finlande

385 JC : Donc qui n'est pas à la maison ?

386 E : Non mais qui est à charge quand même (rires)

387 JC : Financièrement il dépend de papa et maman encore

388 E : Pas mal même. (Rires)

389 JC : D'accord, la Finlande ça fait loin mais euh

390 E : Ben oui, c'est pas l'école à côté hein, en mobylette ça le fait pas (rires)

391 JC : Et vous avez d'autres enfants qui sont plus grands ?

392 E : J'ai ma fille qui est mariée et qui a un enfant elle maintenant oui. Qui est infirmière. Et ma femme

393 coiffeuse à domicile à son compte.

394 JC : D'accord, vous travaillez tous les 2, vous avez 2 revenus heu... vous avez encore beaucoup de

395 charges en ce qui concerne heu... donc il y a votre fils qui heu voilà... au niveau de la maison ?

396 E : Non

397 JC : Tout le reste, c'est bouclé

398 E : Il y en a toujours un petit peu, pour avoir du confort. (Rires) Mais bon euh, ça reste là

399 JC : Bien, je regarde si j'ai rien oublié

400 E : Il faut, il faut

401 JC : Je pense que c'est bon

402 E : S'il vous manque quelque chose, n'hésitez pas

403 JC : Bon, alors en général je conclus comme ça, est ce que vous avez des choses à rajouter ?

404 E : Non plus

405 JC : Très bien, donc, on va en terminer là.

# 1 Transcription entretien Ergothérapeute

2

3 JC : Donc vous avez consulté votre médecin traitant

4 F : Oui. C'était pas vraiment mon médecin traitant en fait, c'était, mon médecin traitant était absent  
5 ce jour-là donc j'ai vu le Dr X, qui n'est pas mon médecin habituel

6 JC : D'accord, elle fait peut-être partie du même cabinet ?

7 F : Oui, c'est le même cabinet

8 JC : D'accord, donc du coup vous avez consulté le Dr X qui vous a, au cours de la consultation,  
9 proposé un arrêt de travail, que vous avez refusé. Est-ce que vous pourriez me raconter pour quel  
10 motif, vous l'avez consulté, comment s'est passé la consultation ?

11 F : Alors en fait, 3 semaines avant, j'étais tombée en faisant de la randonnée, j'étais tombée à plat  
12 main, à plat sur la main et depuis, j'avais toujours mal à la main et ça a duré pendant 3 semaines  
13 jusqu'au moment où je me suis dit qu'il fallait quand même que j'aille voir quelqu'un puisque 15  
14 jours après on partait en vacances. Donc le jour où je me suis décidée c'était un samedi matin donc  
15 c'est pour ça que j'ai pas vu mon médecin traitant que j'ai vu le Dr X qui m'a envoyée faire une  
16 radio... enfin j'avais fait des radios auparavant, au moment où je suis tombée j'avais fait des radios  
17 aux urgences, qui n'avaient rien décelé. Et le Dr X m'a fait faire d'autres radios et en fait heu, il s'est  
18 révélé que j'avais une fracture du pyramidal sur la main. Donc c'est même pas comme ça en fait, j'ai  
19 pris rendez-vous avec elle, mon médecin était en vacances, j'ai vu le Dr X dans la semaine, elle m'a  
20 envoyée faire une radio, suite à cette radio on s'est aperçu que c'était cassé et j'ai revu le Dr X un  
21 samedi matin. Donc elle m'a envoyée en urgences, on va dire, à la clinique de la main, pour faire une  
22 orthèse. Et à ce moment-là elle m'a dit mais de toute façon vous ne pourrez pas aller travailler  
23 puisque moi je travaille à X donc je fais de la route tous les jours donc elle m'a dit que je ne pourrais  
24 pas conduire dans ces conditions-là. Donc voilà, c'est comme ça que ça s'est passé. Et moi j'ai refusé  
25 cet arrêt parce que en fait je travaille donc à X dans un centre de rééducation fonctionnelle et je suis  
26 ergonome, ergonome chargée d'insertion et donc j'accompagnais à ce moment-là une dame qui, une  
27 patiente qui était revenue à X exprès pour faire une mise en situation professionnelle. C'était une  
28 dame qui avait eu un accident vasculaire, qui avait des séquelles importantes et heu pour évaluer si  
29 elle était capable de reprendre son métier d'assistante maternelle, on avait mis en place un stage de  
30 mise en situation professionnelle dans une crèche et ce stage démarrait le lundi. Et si j'étais en arrêt  
31 de travail, étant donné que mon collègue était lui-même en vacances, ça voulait dire qu'il fallait  
32 annuler ce stage de mise en situation pour cette dame qui était déjà à X depuis 15 jours pour  
33 construire tout le projet. Et donc dans ces conditions-là, sachant que mon absence avait des  
34 répercussions en fait sur le, pas simplement sur mon travail à moi mais aussi par rapport à tout le, à  
35 tout le projet de cette dame-là, euh, ben, je considérais que c'était... que c'était pas possible en fait,  
36 ça remettait en question plus de choses que euh... donc voilà pourquoi... Si mon collègue avait été là,  
37 euh, je sais pas si j'aurais dit oui remarquez. J'aurais pas dit non d'emblée mais là pour moi c'était  
38 inconcevable de prendre un arrêt dans ces conditions-là.

39 JC : Quand vous avez consulté le Dr X une première fois qui vous a envoyé passer faire une radio,  
40 j'imagine que quand vous avez passé la radio le radiologue vous a dit il y a une fracture du  
41 pyramidal ?

42 F : Oui

43 JC : Oui

44 F : Oui il m'a dit il y a une fracture du pyramidal oui... euh, il faudra sûrement immobiliser il m'a dit.

45 JC : Sans...

46 F : Sans rentrer dans les détails parce qu'en général les radiologues ils disent toujours, ne rentrent  
47 pas dans les détails et disent vous verrez ça avec votre médecin traitant, voilà. Donc euh, et je  
48 pensais oui, bien sûr une immobilisation euh... mais en plus euh... cette immobilisation, bon elle  
49 m'immobilisait pas énormément, juste le poignet et puis, et puis, et puis la main, donc euh... j'étais  
50 pas plus gênée que quand j'avais rien. En fait c'est une fois que j'ai eu mon orthèse que je me suis  
51 rendue compte combien j'avais eu mal les 3 semaines avant.

52 JC : Ce qui ne vous avait pas empêché de conduire.

53 F : Ben non, non, j'étais allée travailler de la même façon. Donc heu... effectivement ça se voyait, que  
54 j'avais une fracture du coup, avant ça ne se voyait pas.

55 JC : Vous avez pu comparer les radios ? Non elles étaient restées aux urgences peut-être.

56 F : Non, non, non, non, mais je les avais mais ça n'apparaissait pas sur la première radio. Et il paraît  
57 que c'est assez fréquent que quand ça vient de se fracturer, ça n'ait pas bougé donc euh. Donc  
58 effectivement si je m'étais fait arrêter par la police par exemple, effectivement, là on voyait que je ne  
59 conduisais pas dans de bonnes conditions parce que j'avais mon orthèse mais une semaine avant,  
60 c'était la même chose. Moi je me sentais même plus protégé par le fait que j'aie mon orthèse. Ça je  
61 peux le dire après coup. Mais au moment où elle m'a dit faut vous arrêter pendant 1 semaine 15  
62 jours, même plus que ça, elle m'a dit 15 jours 3 semaines le temps de refaire une autre radio.

63 JC : Vous, quand vous êtes sortie de chez le radiologue, vous aviez envisagé déjà, l'arrêt de travail ?

64 F : Non pas du tout

65 JC : Non

66 F : Ça m'a pas effleuré du tout

67 JC : C'est vraiment quand vous avez revu le Dr X en consultation

68 F : C'est quand elle m'a dit, c'est quand elle m'a dit vous allez aller à la clinique de la main faire une  
69 orthèse et je vais vous faire un arrêt de travail. J'avais pas du tout envisagé qu'elle allait me proposer  
70 ça. Ah non ça ne m'a pas effleuré du tout. Ben non puisque j'avais mal depuis 3 semaines, moi j'y  
71 allais pour qu'elle me soulage en fait... qu'elle me... je sais pas ce que j'avais envisagé mais pour avoir  
72 confirmation qu'il n'y avait pas de fracture, pour enfin, pour savoir pourquoi j'avais toujours mal.

73 JC : Il y avait quand même dans votre esprit une remise en cause un petit peu déjà du diagnostic,  
74 vous vous demandiez si c'était bien ça ?

75 F : Oui.

76 JC : Avant d'aller la voir

77 F : Quand je suis allée la voir, ah ben oui, j'étais persuadée qu'il y avait quelque chose qui n'était pas  
78 normal parce que j'avais mal en permanence... donc oui j'avais bien conscience que...

79 JC : Sur une simple contusion 3 semaines ça vous paraissait...

80 F : Ben surtout que l'interne que j'ai vu aux urgences m'a dit vous allez avoir mal cette nuit mais  
81 demain ça sera terminé. Et le lendemain j'ai fait 3 malaises, quand je me suis levée, en prenant ma  
82 douche et cætera tellement j'avais mal. C'est le lundi, je suis tombée un dimanche on est allé aux  
83 urgences donc le dimanche soir, c'est le lundi que j'ai eu le plus mal mais là j'avais rendez-vous avec  
84 mon directeur. Un rendez-vous qui était repoussé depuis je sais pas... donc c'est pareil, je  
85 n'envisageais pas de ne pas y aller. Mais c'est le lundi et le mardi que là effectivement j'aurais eu  
86 besoin d'un arrêt de travail. Et si, si j'avais pas eu ce rendez-vous avec mon directeur ce jour-là, je  
87 crois que j'aurais vu un médecin pour demander un arrêt parce que je ne me sentais pas en mesure  
88 de conduire là par contre.

89 JC : Et finalement, en tenant bon, la douleur peu à peu s'est estompée même si elle était toujours  
90 présente ?

91 F : Ouais, oui voilà c'est ça. Ça a été critique le lundi et le mardi et puis après ça a été une douleur  
92 continue. Mais ça je ne m'en suis pas rendue compte, enfin ça s'est installé tout doucement. C'est  
93 une fois que j'ai eu l'orthèse que je me suis rendue compte combien j'avais eu mal pendant les 3  
94 semaines précédentes parce que du fait que c'était immobilisé, je sentais plus, j'avais plus mal,  
95 j'avais plus de douleur

96 JC : Dans votre métier vous avez besoin de vous servir de votre main ou c'était vraiment plutôt la  
97 conduite ?

98 F : Oh oui parce que moi je suis droitrière en plus donc euh, non je n'étais pas gênée dans mon travail  
99 parce que pour taper à l'ordinateur, je ne tape pas énormément et puis comme je ne tape pas très  
100 bien, voilà donc mes 3 doigts me suffisent... Donc non je n'étais pas gênée dans le cadre de mon  
101 travail, c'était plutôt oui, la conduite qui aurait pu poser un souci.

102 JC : D'accord. Si j'ai bien compris vous n'êtes que 2 à X dans votre euh... ?

103 F : Alors euh je fais partie du service de X donc il y a 2 assistantes sociales, et puis on est 2 ergonomes  
104 chargés d'insertion. Donc effectivement à pouvoir se remplacer mutuellement, ouais on est 2.

105 JC : Si votre collègue avait été là, il aurait repris le dossier ?

106 F : Oui

107 JC : Sans problème ?

108 F : Oui, sans problème, oui, oui, ça m'aurait pas posé de souci, ça ne m'aurait pas inquiété, même si  
109 j'avais construit le projet avec la dame tout le long euh, non, non ça aurait été tout à fait possible  
110 qu'il le reprenne

111 JC : C'était vraiment cette évaluation qui euh...

112 F : Qui m'a posé un problème ?

113 JC : Oui

114 F : Oui. Et puis j'étais à 15 jours de partir en vacances donc j'avais plein de, plein de choses à régler,  
115 avant de partir sachant que mon collègue lui était en vacances qu'on n'allait pas se voir, euh je

116 pouvais pas lui transmettre les dossiers avant moi de partir en vacances, donc c'était euh... c'était  
117 compliqué pour ça. Si on travaillait sur des dossiers administratifs, c'est plus facile mais là on  
118 travaillait avec des vrais gens quoi. Des patients qui sont là pour un temps déterminé ou euh, avec  
119 qui on a commencé à construire quelque chose et puis bon il y a quand même euh, je veux pas dire  
120 qu'on est indispensable....mais bon quand même ça fait partie de la prise en charge

121 JC : Il y a une euh... un investissement

122 F : Oui, avec ces patients-là ben oui. Et puis on leur a proposé un accompagnement, qu'ils ont  
123 accepté, donc du coup bon ben il y a quand même, on est tenu de... ben pour moi c'est un  
124 engagement moral quoi, c'est important aussi

125 JC : Et comment ça se passe autrement quand vous, si ça vous est déjà arrivé d'être en arrêt de  
126 travail ?

127 F : Ben je suis jamais malade moi ! (Rires) Je suis jamais malade moi donc euh l'arrêt de travail, c'est  
128 quelque chose que... que je sais pas... que je gère... enfin que j'ai pas l'habitude de gérer non. Je suis  
129 jamais malade, non. Et puis quand je suis un peu malade, je sais que ça va durer 3, 4 jours et puis  
130 qu'après ça va aller mieux donc je m'arrête pas pour ça parce que je sais que ça ne dure pas. Je pense  
131 que quelqu'un qui a l'habitude d'avoir des arrêts bon peut-être qu'il les accepte mieux, enfin...

132 JC : Ça fait combien de temps que vous travaillez à X ?

133 F : Je travaille à X depuis 2004

134 JC : Au même ?

135 F : Oui, au même poste. Et j'ai eu, j'ai eu, je me suis arrêtée 1 fois parce que je m'étais fait une  
136 tendinite à l'épaule et que j'avais un rendez-vous à l'extérieur que là je ne pouvais pas honorer du  
137 tout donc du coup j'ai demandé à un collègue de me remplacer.

138 JC : Un rendez-vous professionnel ?

139 F : Oui

140 JC : Ce qui a fait que vous êtes restée à la maison

141 F : Oui. A ce moment-là je travaillais à temps partiel donc j'avais dû, je devais pas travailler le lundi, et  
142 je pouvais vraiment pas y aller le mardi et comme je travaillais pas le mercredi du coup ça m'a permis  
143 en étant arrêtée une journée d'avoir à la suite du week-end une demi semaine pour euh, toujours  
144 pour l'histoire de la conduite parce que là j'étais vraiment très embêtée avec mon épaule. Mais  
145 autrement non, j'ai jamais eu d'arrêt, que je réfléchisse... ben non.

146 JC : Et si il n'y avait pas eu cet... vous avez d'autres patients à gérer ou c'est, là à ce moment-là il n'y  
147 avait que cette patiente-là ?

148 F : Ah non, il y a d'autres patients. Il y avait d'autres patients mais il n'y avait pas de, de... il n'y avait  
149 pas d'urgence, enfin d'urgence oui il n'y avait rien qui n'était vraiment mis en place. S'il y a un  
150 accompagnement, on reçoit les patients en entretien, on a du travail à faire après à la suite de ces  
151 entretiens là pour mettre en place le... nous on étudie le retour au travail donc les contacts avec les  
152 employeurs ou avec les organismes d'insertion, donc ça, ça peut se repousser comme démarche.  
153 Mais là c'est le fait qu'il y avait ce stage qui allait démarrer.

154 JC : Comment ça se serait passé alors si malheureusement vous vous étiez vraiment cassée une  
155 jambe et c'était pas possible ?

156 F : Et bien heu... et bien on aurait annulé. La dame elle aurait euh... son séjour à X aurait pris fin  
157 euh...comme ça, elle aurait pas pu faire son stage et puis euh, on l'aurait sûrement reporté à plus  
158 tard, après les vacances.

159 JC : Donc ça aurait eu pas mal de répercussions pour cette dame

160 F : Ouais parce que c'était une dame qui était très fragile aussi, elle, elle avait des séquelles d'AVC  
161 donc des problèmes de mémoire, une confiance en elle qu'était très, qu'était quand même très  
162 altérée donc euh bon ben c'était... ouais c'était important pour elle de pouvoir se mettre en situation  
163 même si le stage s'est mal passé pour elle finalement mais ça lui a permis de se rendre compte qu'il  
164 fallait attendre. Mais elle était tellement dans la demande que si on avait euh, si on lui avait dit c'est  
165 pas possible on peut pas faire le stage parce qu'il y a trop de séquelles encore qui sont importantes,  
166 elle ne l'aurait pas admis comme ça, elle ne l'aurait pas accepté. Alors que là elle l'a mieux accepté  
167 du fait qu'elle s'est rendue compte effectivement que c'était compliqué donc c'était tout une  
168 démarche qu'on avait commencé... enfin c'est une démarche qu'on avait commencé longtemps  
169 avant pendant son premier stage, son premier séjour à X. Et c'était une prise de conscience qu'on,  
170 enfin on a essayé de lui faire prendre conscience de ses difficultés depuis une quinzaine de jour avec  
171 la psychologue du travail et cætera. Donc là on était sur la fin du cheminement pour qu'elle se rende  
172 compte qu'effectivement fallait attendre encore avant d'envisager une reprise professionnelle. Donc  
173 on était sur un moment important quand même dans son parcours à elle.

174 JC : Vous pensez que si le stage avait dû être annulé ça aurait vraiment cassé quelque chose pour  
175 cette personne-là ?

176 F : Oui je pense, oui. Oui, oui.

177 JC : Qu'est-ce que ça aurait pu remettre en cause ?

178 F : Heu, qu'est-ce que ça aurait pu remettre en cause... bah elle était toujours déjà un petit peu à la  
179 limite de la dépression enfin elle était en phase de dépression quand même depuis son accident.  
180 Donc psychologiquement ça l'aurait quand même beaucoup, il y aurait eu des retentissements,  
181 certainement. Euh et puis elle avait beaucoup d'attentes par rapport à ce stage, euh, elle m'avait  
182 téléphoné déjà plusieurs, depuis plusieurs semaines déjà pour savoir quand est-ce qu'on va pouvoir  
183 le mettre en place. Après je ne peux pas dire ce que ça aurait eu... peut-être qu'elle l'aurait très bien  
184 accepté, effectivement mais à ce moment-là, c'est vrai qu'elle était très en demande.

185 JC : Et vous, vis-à-vis de cette patiente, quelles implications vous pensez que ça aurait eu sur votre  
186 travail, d'être obligé d'annuler ce stage ?

187 F : Par rapport à mon travail à moi, euh, j'aurais repoussé le stage, je lui aurais proposé de repousser  
188 le stage. Je pense que je lui aurais téléphoné personnellement pendant mon arrêt pour lui expliquer  
189 pourquoi j'arrêtais, enfin pourquoi j'arrêtais, pas pourquoi j'arrêtais mais pourquoi je pouvais pas  
190 être présente, euh et puis j'aurais passé le relais à ma collègue psychologue du travail pour qu'elle  
191 puisse reprendre ça avec elle puisqu'elle faisait aussi un accompagnement psychologique aussi dans  
192 le cadre de la mise en situation donc euh j'aurais passé le relais à une collègue. Mais par rapport à  
193 mon travail à moi ça l'aurait repoussé en fait. C'était plus l'implication par rapport ben au  
194 cheminement de cette dame quoi en fait

195 JC : Vous vous sentiez quelque part... pas redevable c'est pas le bon mot, vous aviez commencé  
196 quelque chose avec elle et même si dans les faits ça ne... ça impliquait peut-être juste un report mais  
197 par rapport à la psychologie de cette dame

198 F : Oui, voilà, par rapport à la situation de cette dame, ouais par rapport à son état psychologique du  
199 moment, je pense que c'était... elle était tellement en attente et puis tellement fragile, les 2 choses  
200 et puis... tous les personnes à qui on propose ces stages sont très en attente, en même temps il y a  
201 des gens qui sont suffisamment posés, enfin, bien, pour se rendre compte que c'est repoussé. Il y a  
202 des raisons matérielles qui font que c'est pas possible. Mais sur des personnes fragiles comme ça  
203 qui... on a l'impression que ce stage c'était, c'était ce qu'elle attendait depuis très longtemps et qui  
204 allait résoudre beaucoup de choses. C'était comme ça qu'elle le voyait aussi. Donc là ça avait une  
205 autre importance quoi.

206 JC : Et jusqu'à quel point est-ce que vous pensez que c'était acceptable pour vous de faire passer  
207 finalement l'état de santé de cette patiente...

208 F : Avant le mien ?

209 JC : Avant le vôtre

210 F : Eh ben c'est que pour moi il n'y avait pas de... comme j'allais travailler déjà depuis 3 semaines déjà  
211 comme ça, je voyais pas la difficulté que ça allait me poser. Et ça ne m'en a pas posé non plus. Alors  
212 je comprends la position du Dr X, je comprends bien qu'elle pouvait pas me laisser partir conduire  
213 avec une orthèse, voilà, je comprends bien. En même temps, moi je suis migraineuse, j'ai souvent  
214 mal au dos, j'ai souvent mal aux articulations, j'ai toujours mal quelque part et euh bon si je  
215 m'arrêtais à ça, je ferais pas grand-chose. Enfin je pourrais dire oh ben je peux rien faire j'ai mal au  
216 dos aujourd'hui mais j'ai toujours un peu mal au dos ou j'ai toujours un peu mal à la tête. Alors bon,  
217 c'est aussi euh, là j'ai un peu mal à la main en plus. Enfin voilà, pratiquement, ça représentait pas  
218 quelque chose d'insurmontable. Si j'avais été malade, bon, ça aurait été différent je pense. Là je  
219 voyais pas trop le... pas l'utilité mais voilà je...

220 JC : Si je reformule, vous me dites que vous avez une certaine tolérance à la douleur

221 F : Oui aussi je crois oui

222 JC : Que celle-ci faisait partie de la tolérance acceptable et que l'enjeu était plus...

223 F : Oui, oui

224 JC : Pour l'autre patiente.

225 F : J'aurais sûrement pas exprimé les choses pareil si effectivement j'avais été, j'avais eu le genou  
226 cassé ou malade, enfin un truc organique, je pense que j'aurais peut-être pas vu les choses pareil  
227 mais là franchement, je considérais que bon...

228 JC : Qu'est ce qui aurait pu... est-ce que si le Dr X avait vraiment insisté par exemple, vous auriez  
229 accepté de prendre cet arrêt ?

230 F : ...Je sais pas... je sais pas parce que ça me rappelle effectivement que j'avais vu une remplaçante  
231 un jour qui m'avait proposé un arrêt de travail je ne sais plus pour quoi, qu'elle avait insisté... ah ben  
232 c'était pour mon épaule justement. Elle avait insisté vraiment beaucoup et puis je lui avais expliqué  
233 que c'était pas possible, que j'avais un rendez-vous professionnel... euh... et elle m'avait dit mais c'est  
234 pas possible, si vous utilisez votre épaule ça va pas s'arranger et cætera. Je lui avais dit ben je vais

235 réfléchir, je le prends puis je vais réfléchir. Donc j'étais partie avec l'arrêt de travail en étant  
236 persuadée que j'allais pas l'utiliser et euh j'avais téléphoné à ma collègue parce qu'en fait c'était un  
237 dossier qui concernait plus ma collègue assistante sociale, je lui avait téléphoné et puis, et puis euh,  
238 je lui avais demandé si elle pouvait y aller à ma place. Et donc j'avais envoyé mon arrêt de travail.  
239 Mais c'est vrai qu'à ce moment-là je lui avais dit bon je le prends mais je ne vous garantis rien.

240 JC : C'est la même histoire que vous m'avez dit tout à l'heure du mardi que vous avez pris  
241 finalement...

242 F : Oui voilà c'est ça, c'était ça. Oui quand vous me disiez si elle avait insisté, ça me rappelait  
243 quelqu'un qui avait insisté, c'était à ce sujet-là.

244 JC : Et comment ça s'est passé alors avec le Dr X, elle vous l'a présenté, pour elle ça coulait de source  
245 j'imagine ?

246 F : Ben je crois oui

247 JC : Et...

248 F : Et puis moi je lui ai dit que j'allais pas être plus, ben je lui ai sorti des arguments très rationnels en  
249 fait (rires). Je lui ai dit ben ça va pas me gêner plus que ce que je faisais auparavant puisque c'est  
250 simplement pour conduire que ça va me gêner, c'est la main gauche, bon je posais ma main sur le  
251 bord de la fenêtre, voilà, ça me permettait de maintenir mon volant et puis tout le reste je le faisais  
252 avec la main droite. Donc euh, donc voilà.

253 JC : Elle vous a peut-être rétorqué que ce n'était pas très prudent, avec une orthèse, d'aller jusqu'à  
254 X ?

255 F : Exactement, exactement, et puis ben j'ai dû lui répondre que c'était pas pire que, et puis si je me  
256 faisais arrêter par la police, je l'enlèverais vite fait, enfin bon j'ai blagué avec elle en lui disant que...  
257 Puis après coup je me suis rendu compte que je n'avais plus mal avec mon orthèse donc ça m'a  
258 conforté dans l'idée de me dire ben j'ai bien fait de pas m'arrêter parce que finalement

259 JC : Mais ça vous ne le saviez pas à ce moment-là.

260 F : Je ne le savais pas, je le savais pas, non je ne le savais pas à ce moment-là. Mais le fait de voir le  
261 docteur moi ça me rassure toujours un peu... donc euh ça allait mieux après.

262 JC : Sur l'autre dossier concernant l'épaule, à ce moment-là ce qui pouvait changer si on compare un  
263 petit peu les 2 c'est que vous aviez un relais au niveau de votre travail avec l'assistante sociale ?

264 F : Ouais puis j'avais plus mal, j'avais très, très mal à l'épaule. Là au niveau de la douleur c'était autre  
265 chose, j'avais vraiment très mal.

266 JC : Vous me dites quand même que vous avez fait 3 malaises le lundi

267 F : Ouais mais c'était juste le lundi après, après ça s'est vite stabilisé, c'était le lundi en me levant en  
268 fait. Le lundi en me levant, je pense que ma main était restée au repos toute la nuit et euh, se  
269 déshabiller, prendre la douche, sécher les cheveux, là sur ces 3 trucs là euh... après, après ça a été  
270 mais c'était la mise en route quoi. Mais l'épaule c'était en continu et puis c'était vraiment très, très  
271 douloureux. Et c'est vrai que le fait que j'aie pu passer le relais, le relais à ma collègue, bon c'était  
272 euh... c'était plus facile oui.

273 JC : C'était plus satisfaisant, pour vous personnellement en tout cas

274 F : Pour moi personnellement. Après je pense que, si par exemple mon collègue avait été là, pour le  
275 coup de la mise en situation hein, que le Dr X avait insisté, que moi je savais qu'il était là, j'aurais pu  
276 lui passer le dossier effectivement, il aurait réglé les choses et puis je me serais aperçu au bout d'une  
277 semaine que finalement avec mon orthèse ça allait et puis voilà je serais retournée travailler.

278 JC : D'accord. Bien... A part cette raison, est ce que vous voyez éventuellement autre chose qui aurait  
279 pu motiver le refus de l'arrêt ? S'il n'y avait pas eu cette personne-là ?

280 F : Non. Nous, on est souvent confrontés à se poser la question des arrêts de travail par ce que  
281 forcément on reçoit des patients qui sont en arrêt. On voit souvent des gens hein qui... alors il y en a  
282 qui sont souvent en arrêt mais il n'y en a pas tant que ça finalement. Il y a souvent des gens qui, qui  
283 ont été douloureux pendant des années et des années et puis qui arrivent à un moment où ils ont  
284 tellement mal que là ils ne peuvent plus et puis nous on leur dit vous vous rendez compte depuis le  
285 temps où vous auriez dû vous arrêter, parce que voilà, vous avez mal depuis trop longtemps. Donc on  
286 est souvent confronté à l'idée de réfléchir par rapport aux arrêts en même temps c'est vis-à-vis des  
287 autres personnes mais moi non je ne vois pas quel euh... Etant donné que je ne suis pas en arrêt très  
288 souvent c'est pas le prix que ça coûte à la Sécu quand je suis en arrêt, je me dis. Et puis quand même  
289 j'ai intériorisé le fait que quand on est malade c'est vrai qu'on a besoin de s'arrêter, on a besoin de se  
290 reposer, c'est quelque chose que... Enfin en même temps ce qu'on a à l'esprit pour les autres, on l'a  
291 pas forcément à l'esprit pour soi.

292 JC : C'est ce que j'allais vous dire, c'est un petit peu contradictoire par rapport à l'attitude que vous  
293 avez eu

294 F : Ouais... Ouais, ouais, ouais, ouais, c'est vrai... Ben disons que je prends mon travail au sérieux et  
295 que quand je m'investis dans n'importe quel dossier, j'essaie que les choses soient menées à terme.  
296 Donc c'est vrai que ça me demande un effort me dire, attends est-ce que ça peut pas être fait  
297 autrement et puis heu, que ce soit réglé par quelqu'un d'autre. C'est vrai que spontanément j'ai  
298 tendance à me débrouiller toute seule, à ... voilà, à faire avec les moyens du bord. Mais, euh en  
299 même temps, je suis capable de repasser les.... C'est qu'il me faut un temps d'arrêt et de me dire est-  
300 ce que je peux pas faire autrement.

301 JC : Faut lever la tête du guidon un peu

302 F : Ouais voilà c'est ça. Lever la tête du guidon et se dire est-ce qu'il y a vraiment, est-ce que c'est  
303 vraiment indispensable. Parce que par contre je crois que je ne considère pas que ce que je fais ne  
304 peut pas être fait par quelqu'un d'autre, je ne me considère pas comme indispensable dans le service  
305 pour faire des choses que personne d'autre ne peut faire à ma place.

306 JC : Malgré tout vous avez quelques petites réticences à déléguer les dossiers que vous gérez ?

307 F : Ah ben, pfft... non, mais disons qu'on a... on voit beaucoup de monde, on voit beaucoup de  
308 patients donc on s'est réparti un peu les tâches et heu chacun a beaucoup de boulot. Mais en même  
309 temps non parce que on discute suffisamment pour connaître les dossiers des uns et des autres donc  
310 on n'a pas de difficulté à se transférer... on sait que l'autre peut le faire aussi bien que nous. C'est pas  
311 ça, c'est le fait d'avoir effectivement le nez dans le guidon, de se dire, il y a ça de prévu, il faut que ce  
312 soit fait en temps et en heure, voilà. Mais si on se pose la question de se dire est-ce que ça peut pas  
313 être fait par quelqu'un d'autre, si après, euh oui, ça ne me pose pas de problème de demander au  
314 collègue de le faire à ma place mais faut effectivement prendre du recul et puis de se dire heu... est-  
315 ce que, je peux pas, laisser le truc pour l'instant.

316 JC : Et avec votre collègue principal, votre homonyme ergonomiste, il y a beaucoup de dialogue, vous  
317 me disiez qu'il n'y a pas de problème ?

318 F : Oui, oui, oui

319 JC : C'est comme dans toutes les professions médicales quand ça se passe bien il y a beaucoup de  
320 transmissions, c'est le cas ?

321 F : Oui, c'est le cas. Oui, oui, oui. Oui parce qu'on n'a pas la science infuse donc il y a des  
322 accompagnements qui sont plus difficiles que d'autres. Donc heu, il y a des situations personnelles  
323 des patients, médicales qui sont difficiles donc on est heu, on se retrouve au bureau pour en discuter  
324 ensemble parce que des fois c'est difficile à porter tout seul. Donc heu, on partage souvent... on  
325 partage souvent, on discute sur le dossier ouais.

326 JC : Et vis-à-vis de votre hiérarchie, ça se passe comment quand quelqu'un est en arrêt ?

327 F : Hum... (Soupir) c'est de plus en plus difficile parce que comme dans tous les établissements de  
328 soin, il y a des problèmes d'argent donc quand il y a des personnes qui sont en arrêt elles ne sont pas  
329 remplacées. Ça c'est la politique maintenant... générale donc heu. Ça pose des soucis pas tant au  
330 niveau de la hiérarchie parce que la hiérarchie, elle remplace pas et puis les chefs de service se  
331 débrouillent, c'est plutôt entre collègue du coup parce que la tâche, la charge de travail qui se  
332 retrouve répartie sur tout le monde. Mais bon ça se gère... non la hiérarchie nous dit quand même  
333 trop rien, ben en même temps quand on est en arrêt de travail, on est en arrêt de travail. On est  
334 aussi dans un établissement qui est capable d'entendre que les gens sont malades normalement

335 JC : Surtout en réadaptation

336 F : Ben oui... enfin, c'est pareil, c'est pas parce que on accueille des patients qu'on est capable  
337 d'entendre que ses salariés peuvent être aussi des patients.

338 JC : Humm, humm... c'était un petit peu l'attitude que vous avez eu vous-même, enfin, implicitement  
339 puisque vous me disiez je conçois que l'arrêt de travail soit nécessaire pour une guérison et en même  
340 temps je ne me suis pas arrêtée.

341 F : Oui mais je trouve que c'était un peu, c'était un peu différent... on n'est pas dans de la maladie  
342 heu, de la maladie heu... c'était quand même qu'une petite fracture, je pense que c'est, la nature  
343 de... de ... ouais, je pense que ça a quand même de l'importance dans l'histoire là

344 JC : La pathologie en question

345 F : Ouais, ouais, la pathologie

346 JC : Et juste pour retoucher 2 mots de... donc vous me dites ben la hiérarchie finalement heu... il n'y a  
347 pas vraiment de conséquence, ils ont une politique, ils ont une politique établie qui visiblement est  
348 acceptée, en tout cas subie

349 F : Oui

350 JC : Par l'ensemble des salariés de l'établissement. Par contre, il y a un retentissement entre  
351 collègues ?

352 F : Oui, entre collègues. Ben oui parce que du coup on fait le travail... là on a une autre collègue  
353 secrétaire qui est absente en ce moment. Bon ben voilà on se passe de secrétaire, donc ça, ça, ça

354 nous oblige à répondre au téléphone à sa place euh, on fait nos courriers tout seul, bon voilà, mais  
355 en même temps elle est malade, elle est malade, bon c'est pas...

356 JC : Vous diriez qu'il y a une conscience collective du fait que quand quelqu'un est en arrêt tout le  
357 monde est un peu dans le même bateau et...

358 F : Ouais, on est un petit service, on n'est pas nombreux dans le service et heu il y a une très bonne  
359 entente dans notre service et une bonne cohésion d'équipe. Donc ça je pense que ça a beaucoup  
360 d'importance parce qu'effectivement si heu... quand on s'entend mal entre collègues, c'est vrai que  
361 quand en plus il y en a un qui est malade et qu'on récupère son travail et qu'on s'entend pas bien  
362 avec lui, c'est sûr que ça peut avoir des répercussions... mais nous à notre niveau, non, franchement  
363 non.

364 JC : Ça vous est déjà arrivé avec d'autres collègues qui étaient...

365 F : Non mais je vous dis plus ça par rapport à ce qu'on peut entendre des patients qui heu qui nous  
366 relatent des situations de travail compliquées, parce que, il y a toujours untel qui est malade euh ou  
367 moi je suis malade et on me le fait remarquer parce que du coup c'est les collègues qui... voyez c'est  
368 plutôt euh...

369 JC : Mais ça retombe, enfin, connaissant, imaginant un peu le mode de fonctionnement, vous avez  
370 très certainement un cadre de santé ?

371 F : Ouais, nous c'est notre chef de service et l'assistante sociale dans le service

372 JC : D'accord

373 F : Donc elle est, elle est avec nous dans le service et elle connaît bien le fonctionnement. C'est pas  
374 comme un cadre de santé qui surveillerait de son bureau le service, là c'est différent.

375 JC : Qui a un pool d'infirmières et qui les gère

376 F : Là c'est différent parce qu'il y a donc les 2 assistantes sociales, la secrétaire, nous les 2  
377 ergonomes, la psychologue du travail mais qui est dans le service de psycho, qui est là peu de temps  
378 et puis le médecin qui fait partie du... donc on est vraiment 5 dans le service dont la chef de service.  
379 Donc euh bon, heu...

380 JC : Avec quand même une relation hiérarchique bien établie ?

381 F : Oui.

382 JC : Même si elle se passe en bonne euh...

383 F : Ah oui, oui, oui, oui

384 JC : ... en bonne entente mais elle est quand même établie

385 F : On la vouvoie heu, elle nous vouvoie heu, même si de temps en temps le « tu » nous échappe  
386 parce qu'effectivement heu...

387 JC : On se côtoie...

388 F : Oui, oui, oui et puis on échange sur les dossiers avec elle de la même façon heu, non, non, il n'y a  
389 pas de... mais la hiérarchie est bien marquée quand même.

390 JC : OK...bien, je pense qu'on a fait à peu près le tour, je voudrais juste pour compléter le cadre vous  
391 poser quelques petites questions un petit peu plus pratique entre guillemets

392 F : Ouais

393 JC : Par rapport par exemple à votre vie privée, vous êtes mariée ou vous vivez avec heu

394 F : On est mariés

395 JC : D'accord

396 F : On a 3 enfants

397 JC : Vous avez 3 enfants, qui sont à l'école encore, qui sont grands ?

398 F : Ouais alors notre fils aîné il a 19ans, il est à la fac à X, euh notre fille à 15 ans donc elle est en 1<sup>ère</sup>,

399 en 2<sup>nde</sup> qu'est-ce que je dis elle est en 2<sup>nde</sup> et puis le dernier qui est au collège, en 6<sup>ème</sup>.

400 JC : Ok donc vous avez 3 personnes à charge

401 F : Oui

402 JC : Au niveau de votre protection sociale, vous êtes à la CPAM ?

403 F : Oui

404 JC : D'accord. Avez-vous une mutuelle ?

405 F : Oui

406 JC : Vous vous considérez comme quelqu'un qui a une bonne protection sociale ?

407 F : Oui, oui. Oui, oui, oui.

408 JC : Et d'un point de vue financier, est ce que vous connaissez un petit peu comment ça se passe, par

409 exemple les 3 jours de carence qu'on a ?

410 F : Ouais, ouais. Oui, là du coup ben c'est le métier qui rattrape. Oui, les 3 jours de carence, les heu,

411 les emprunts qui peuvent-être pris en charge par l'assurance de la banque quand on est en arrêt

412 depuis plus de 6 mois, enfin c'est vrai que tout ça nous on est au courant maintenant du fait du

413 travail

414 JC : Forcément l'administratif aussi

415 F : L'administratif, ouais, les indemnités journalières, le complément par l'employeur etc....

416 JC : Et vous-même vous avez un complément par l'employeur ou vos jours de carence sont pris

417 partiellement en charge ?

418 F : Euh, non, on a les 3 jours de carence et puis après... en même temps je ne me suis pas renseignée

419 pour moi personnellement, c'est vrai. Je ne sais pas si heu... enfin pendant combien de temps

420 l'employeur complète le salaire, pour moi je ne sais pas. Je sais que ça existe mais comme j'ai jamais

421 été confrontée... c'est vrai

422 JC : Très bien. Votre mari travaille ?

423 F : Ouais, comme enseignant.

424 JC : Bon, je pense je pense que c'est bon. Alors j'ai l'habitude de conclure en vous demandant si vous

425 avez quelque chose à rajouter ?

426 F : Ben non, non, je ne vois pas. J'espère bien que je n'aurais pas à avoir d'arrêt de travail, pas besoin

427 d'avoir d'arrêt de travail d'ici longtemps (rires)

428 JC : Je vous le souhaite aussi

429 F : Oui parce qu'en général quand on peut éviter ça, on évite.

## 1 Transcription entretien Directeur adjoint

2

3 JC : Vous avez consulté votre médecin traitant qui au cours de la consultation vous a proposé un  
4 arrêt de travail, pourriez-vous me raconter pourquoi vous l'avez consulté et comment s'est passé  
5 cette consultation ?

6 G : Donc moi en fait j'étais, je l'ai consulté parce que j'ai eu une douleur au dos le vendredi soir, euh,  
7 j'étais de mémoire, oui c'était le vendredi ou le jeudi je ne sais plus, douleur au dos en faisant un  
8 geste banal, en me baissant tout simplement, euh je suis sujet à des lombagos donc voilà j'ai senti  
9 tout de suite que c'était, j'étais un petit peu tordu donc je suis allé dès le samedi chez euh... Alors  
10 c'est pas forcément mon médecin traitant parce qu'on est arrivé il n'y a pas très longtemps sur la  
11 commune donc euh... avant j'avais un médecin sur X le Dr X qui me suivait donc heu là je vais pour  
12 l'instant à celui qui est disponible sur X. Et puis elle m'a proposé donc effectivement un arrêt de  
13 travail parce que j'étais vraiment bloqué, je souffrais. Ce en quoi j'ai effectivement refusé  
14 catégoriquement au départ dans la mesure où heu... bah pour raison je pense enfin c'est pas, je  
15 pense pour raison professionnelle, parce que beaucoup de travail. Et puis derrière ce qui s'est passé,  
16 c'est qu'en fait le dimanche, le samedi soir j'avais des 40 ans de cousins donc heu j'y suis allé mais je  
17 suis resté couché, finalement on est resté à dormir là-bas et j'en ai pas profité du tout et également  
18 le dimanche. Et puis le lundi du coup je suis retourné consulter parce que je pouvais même pas,  
19 c'était pas envisageable de travailler quoi. Je fais beaucoup de route et cætera et c'était pas du tout  
20 envisageable donc heu... Vraiment pas bien. Et c'était mon premier arrêt de travail ouais pour le dos  
21 que j'ai pris finalement le lundi je suis revenu, je suis revenu la voir

22 JC : D'accord, c'était la... donc ça vous arrive assez régulièrement d'avoir mal au dos ?

23 G : Ouais

24 JC : Qu'est-ce qu'il y avait, est ce qu'il y avait quelque chose de différent cette fois-là ?

25 G : Non, c'était heu... en fait je peux avoir une douleur au dos de manière un petit peu générale. Là le  
26 problème c'est que je dirais 2 fois par an, une fois par an je suis carrément décalé en fait, j'ai un  
27 décalage au niveau de la colonne, ça se voit, on avait pris des photos, ça se voit bien et là c'est ce qui  
28 s'est passé, c'est que ça a tordu, c'est souvent lié quand je suis fatigué, un peu surmené, quand je  
29 fais plus de sport, en l'occurrence j'en fais plus trop depuis un petit bout de temps. Donc je dirais  
30 quand je prends un peu moins soin de moi et pour moi c'est un indicateur de surmenage peut-être et  
31 c'est souvent lié à des périodes où voilà... de fatigue, de fatigue générale et ça part d'un coup. Et pas  
32 forcément lié à un levage de charge important etc.... parce que maintenant j'ai adopté des gestes, je  
33 dirais qu'il y a un savoir-faire de prudence qui s'est développé lorsque je porte des charges lourdes  
34 donc heu. Donc voilà

35 JC : Donc c'était pas la première fois que ça vous arrivait

36 G : Non

37 JC : Mais vous n'avez jamais été en arrêt pour ce genre de chose

38 G : Non, je me suis toujours débrouillé, ouais je suis parvenu à ne pas me mettre en arrêt ouais. Donc  
39 soit c'est tombé à des périodes de Week-end ou de semaine ou je m'en souviens c'est tombé une  
40 fois où je devais être en congé. Et puis autrement je me suis déplacé, alors en aménageant un peu

41 mon travail, c'est-à-dire en restant au bureau et puis heu... Pas en déplacement parce que je souffrais  
42 vraiment et il fallait que je sois bien assis, bien tenu etc.... donc heu et là elle m'a prescrit une  
43 ceinture lombaire qui m'a quand même soulagé, que j'ai porté, j'ai pris une semaine d'arrêt, elle m'a  
44 conseillé d'en reprendre une autre ensuite derrière et je suis retourné travailler et j'ai gardé par  
45 contre ma ceinture toute la journée pendant une semaine complémentaire.

46 JC : Donc là ça c'était produit un vendredi, vous saviez aussitôt que vous alliez consulter quand ça  
47 s'est produit enfin...

48 G : Ben en fait ce qui s'est passé c'est qu'auparavant c'est quelque chose que je laisse plutôt traîner,  
49 le mal de dos et finalement ce qui se passe c'est que j'attends un ou 2 jours donc je prends des  
50 paracétamols, ibuprofène en automédication voire heu j'avais pris, d'autres choses et c'est vrai que  
51 du coup, au final, je consulte finalement au bout de 2, 3 jours, 4 jours parce que vraiment je souffre...  
52 Je souffre et ce qui s'est passé, c'est que là vu qu'en plus le samedi on avait un truc, le dimanche il y  
53 avait quelque chose d'important, un fête familiale, j'ai dit ben je vais pas attendre. Ma femme m'a  
54 poussé d'ailleurs pour me dire vas-y attends pas, vas-y dès maintenant donc je commence à être un  
55 peu plus raisonnable là-dessus, à aller un peu plus souvent... je suis pas fan de médecins, c'est pas  
56 que, ça se passe très bien mais voilà, j'hésite toujours à y aller donc maintenant j'essaie d'y aller un  
57 peu plus en amont pour éviter de prendre des choses à la pharmacie et puis après retourner voir un  
58 médecin. C'est pas forcément très efficace quoi.

59 JC : Donc là c'est la répétition en fait de ces épisodes

60 G : C'est l'expérience ouais on va dire

61 JC : Qui a fait que vous avez consulté plus rapidement

62 G : Voilà

63 JC : Il n'y avait pas de caractère plus, de douleur qui était un petit peu plus différente ou qui était plus  
64 importante

65 G : Non, j'avais vraiment... en fait je connais bien je dirais mon corps et puis le, les symptômes donc  
66 c'était effectivement pour, je savais ce que j'avais, que j'étais décalé et puis voilà elle a constaté la  
67 chose et je voulais surtout des médicaments qui me soulagent vraiment de façon importante. Elle  
68 m'a donné l'xprim je crois et puis, et puis je sais plus trop...

69 JC : Un anti inflammatoire ?

70 G : Un anti inflammatoire ouais

71 JC : Et concernant l'arrêt de travail, vous saviez qu'elle allait vous en proposer un, vous vous en  
72 doutiez ?

73 G : Je, ouais, je... ma femme m'avait dit faut que tu te mettes en arrêt et puis effectivement sur le  
74 coup j'ai tout de suite refusé parce que c'était une période où voilà... J'avais dû, je sais pas forcément  
75 alors après c'est intéressant de réfléchir à ce qui se passe justement dans la tête quand on dit... C'est  
76 qu'il y a aussi je pense le fait dans la société française plus généralement, je pense que, l'arrêt de  
77 travail, c'est... Il y a aussi certaines personnes qui prennent des arrêts de travail je pense de façon un  
78 peu abusive, je pense, et donc le fait de pouvoir être montré du doigt, de faire... et puis le sentiment  
79 que voilà, il y a tellement de travail que c'est pas envisageable de pas être là une semaine quoi.  
80 Sachant qu'ensuite quand j'ai pris mon arrêt de travail, mon chef, au contraire, on est 2 en fait je suis

81 son adjoint, m'a dit non, non, voilà, faut que tu, même s'il y avait plein de choses cette semaine. De  
82 toute façon, j'avais vraiment pas le choix parce que j'étais vraiment bloqué, je pouvais vraiment pas  
83 me lever donc je dirais que là c'est le corps qui décide à la place de la tête quoi. Voilà, mais c'est vrai  
84 que le samedi matin, je pensais que ça irait et puis c'est vrai que je suis allé chez le médecin avec  
85 mon petit (nom de son fils) qui avait 4 mois à l'époque, ma femme travaillait donc j'ai porté aussi le  
86 cosy aussi etc. donc forcément je souffrais donc ça n'a pas arrangé non plus quoi. Voilà

87 JC : Et donc, vous me disiez j'en avais parlé avec ma femme et dès, dès ce moment-là elle vous a dit il  
88 faut que tu te mettes en arrêt et dès là vous vous avez dit non, de toute façon si elle me le propose,  
89 non

90 G : Non, je me suis dit que ça irait en fait, voilà, je me suis senti, je pensais avoir bien identifié la  
91 chose. Mais euh... alors le samedi matin voilà il fallait me mettre en arrêt sûrement mais c'est vrai  
92 que c'était, j'avais déjà été au travail en ayant plus mal que ce jour-là je pense. Donc voilà, je me suis  
93 dit c'est bon ça va le faire quoi

94 JC : Comment ça s'est passé donc elle vous avait annoncé combien de temps elle souhaitait vous  
95 mettre en arrêt ?

96 G : Je sais plus exactement, je vais pas répondre parce que je risque de pas être très précis. Je pense  
97 qu'elle m'avait dit faut prendre un arrêt d'une semaine, voire 2 qu'elle m'avait dit et c'est vrai que  
98 j'ai tout de suite, je l'avais pas envisagé, voilà

99 JC : Elle a insisté, dit que ce n'était pas raisonnable ?

100 G : Euh... j'ai plus forcément souvenir, ouais je...je pense qu'elle a été surprise de ma réponse franche  
101 et définitive parce que j'ai pas laissé de porte ouverte à l'argumentation et à la discussion pour  
102 finalement revenir le lundi...

103 JC : En tout cas

104 G : Donc finalement elle avait raison

105 JC : Mais en tout cas il n'y avait pas de négociation possible le samedi

106 G : Non, aucune oui, je pense que je ne m'y étais pas préparé dans ma tête donc voilà, et puis parce  
107 que ça venait de se passer, parce que j'étais bloqué depuis le vendredi donc déjà pour moi je faisais...  
108 Je viens le samedi, je prends les choses à la source le plus rapidement possible, je fais les choses bien  
109 heu, je suis déjà allé travailler alors que j'ai attendu plus longtemps avant d'aller chez le médecin  
110 donc là forcément ça va se résoudre quoi, dans ma tête c'était ça. Le médecin magicien qui va  
111 résoudre tous les problèmes quoi (rires), voilà

112 JC : En tout cas vous alliez chercher de quoi vous soulager

113 G : Ouais, ouais, c'est ça que je voulais, c'était pas, c'était pas effectivement, j'y allais pas avec la  
114 possibilité d'avoir un arrêt quoi

115 JC : Mais vous ne l'aviez pas anticipé du tout, même si vous en aviez parlé avec votre femme ?

116 G : Non, dans ma tête pas du tout prêt, ce qui est ridicule parce que, une entreprise, personne n'est  
117 remplaçable fort heureusement et puis ça s'arrête pas de tourner quand voilà et puis... et puis ça  
118 s'est bien passé.

119 JC : Qu'est-ce que vous faites comme travail ?

120 G : Je suis heu, donc là j'étais adjoint d'un directeur d'agence en (département), je travaille en  
121 (département) entreprise qui s'appelle X, fourniture de X et produits X, je m'occupe de la gestion  
122 commerciale et logistique de l'agence, en relation avec mon directeur d'agence. Donc on est 35 dans  
123 l'agence et on est 2 cadres pour gérer l'activité quoi. Donc poste que j'occupe depuis un an, avant je  
124 m'occupais de sécurité et d'environnement en entreprise, dans cette même entreprise où j'étais  
125 responsable sécurité, environnement et santé au travail et puis, et puis j'ai évolué depuis un an et là  
126 depuis le 1<sup>er</sup> novembre, je suis sur les 2 départements, je ne m'occupe que de la partie commerce  
127 mais sur les 2 départements. On a fusionné les 2 agences donc on est 80 maintenant.

128 JC : Toujours avec donc avec le côté commercial et le côté logistique ?

129 G : Je ne m'occupe plus de logistique maintenant

130 JC : Vous vous ne faites plus la logistique depuis le 1<sup>er</sup> novembre

131 G : On était euh, il y avait 2 cadres sur les 2 départements, on a fusionné, il y a un cadre qui est parti  
132 et puis en fait il y a un qui s'occupe que du commerce pour les 2 et un qui ne s'occupe que de la  
133 logistique, chauffeur et... pendant 1 an, j'ai fait les 2 avec une gestion commerciale, administrative et  
134 puis gestion des hommes et puis de moyens sur les 2 départements, enfin sur la (nom de  
135 département).

136 JC : Donc là votre travail actuellement consiste à aller démarcher des...

137 G : Non, mon travail consiste surtout à animer la stratégie commerciale de l'agence donc aujourd'hui,  
138 depuis le 1er novembre, c'est 32 assistantes commerciales, sur 2 départements avec une  
139 problématique multi site donc toutes les difficultés de, on a 3 sites en (département) commerciaux et  
140 puis 3 en (département) donc surtout c'est de l'animation, de la communication, faire passer les  
141 messages et puis gérer bien sûr tout ce qui est risque client, toute la démarche commerciale,  
142 stimulation des filles, tout ça et plus on a 2 commerciaux. Avant je m'occupais des chauffeurs donc  
143 tout ce qui était service, distribution, sécurité, logistique etc....

144 JC : Quand vous me dites les filles, c'est des...

145 G : Oui, c'est des assistantes, des assistantes commerciales.

146 JC : C'est exclusivement féminin ?

147 G : Exclusivement heu, aujourd'hui on n'a que des assistantes commerciales, c'est pas heu, on a eu  
148 un assistant commercial et c'est au contraire très bien et nécessaire à mon avis d'avoir un peu de  
149 mecs dans les équipes mais aujourd'hui on a 2 commerciaux qui sont masculins mais autrement on a  
150 que des assistantes commerciales. Donc heu pendant 1 an une expérience je dirais de... que c'était  
151 bien de faire les 2, à la fois surtout que l'aspect logistique chauffeur je le connaissais bien de par mon  
152 expérience d'avant, 4 ans au service logistique à X et puis maintenant plus orientation sur le  
153 commerce donc j'ai fait une mutation quand même assez importante de mon métier par rapport à  
154 ma formation de base, à mon métier de base quoi

155 JC : Qui était la sécurité au travail

156 G : La sécurité ouais

157 JC : Et à l'époque quand vous avez eu ce problème au dos

158 G : J'étais sur les 2 donc adjoint de mon directeur d'agence. On était 2 à gérer l'agence

159 JC : Avec un secteur qui était plus petit ?

160 G : (nom de département). (Nom de département) uniquement. Mais suffisant quand même

161 JC : Oui, j'imagine. Donc vous avez refusé à ce moment-là l'arrêt de travail, comment ça se passe, ça  
162 vous est déjà arrivé de prendre un arrêt de travail dans cette entreprise ?

163 G : Oui, ça m'est arrivé en fait malheureusement, j'ai été embauché donc j'ai été stagiaire avant 2  
164 fois 6 mois pendant... Enfin j'ai continué mes études, j'ai bossé moi au départ, j'ai repris des études  
165 puis j'ai fait un premier stage de 6 mois quand j'étais en maîtrise en gestion des risques là-bas. Et  
166 puis après ils m'ont proposé un poste, j'ai refusé, j'ai refait une formation en management de projet  
167 en plus pour justement déjà m'ouvrir un petit peu à l'école de commerce d'X et puis derrière j'ai été  
168 embauché donc en 2005. Septembre 2005 et puis le 18 décembre 2005 je suis heu, ça faisait 13 ans  
169 que je faisais du handball et je me suis cassé le genou lors d'un tournoi donc voilà au départ entorse  
170 légère, entorse légère du ligament je sais plus... C'était interne et puis finalement entorse légère,  
171 finalement c'était une rupture du ligament croisé donc voilà, donc arrêt de travail. Enfin arrêt de  
172 travail, non, j'ai pas pris d'arrêt non plus à cette époque, ma femme m'emmenait avec les béquilles  
173 au bureau, j'aménageais mon travail, je venais de rentrer dans la boutique donc ça la foutait mal  
174 mais alors qu'en fait voilà, avec le recul voilà, il y a l'espérance qui fait que... Ça, c'était en 2005 et  
175 donc kiné etc. pour préparer une opération que j'ai eu en mars. Donc là j'ai eu 6 semaines d'arrêt de  
176 travail pour les ligaments croisés donc là 6 semaines d'arrêt euh, c'était le minimum et puis c'était 6  
177 semaines que j'ai mis à profit: le matin c'était kiné sur Nantes, l'après-midi j'allais en béquilles à la  
178 piscine pour, donc vraiment à fond pour vraiment revenir vite et puis derrière d'ailleurs quand j'ai  
179 repris le boulot ben je faisais plus assez de, je prenais plus assez soin de moi peut-être... Du coup  
180 voilà j'ai eu effectivement 6 semaines d'arrêt déjà dans cette entreprise

181 JC : Déjà et à cette époque-là vous aviez pu être remplacé ?

182 G : Non, j'ai pas été remplacé

183 JC : Mais votre poste était différent

184 G : Etait différent et puis, et puis c'est pas un poste que j'envisageais sur 6 semaines en  
185 remplacement, mais par contre j'ai été amené à travailler un petit peu à domicile, avancer sur  
186 quelques dossiers, des choses comme ça, télé travail quoi

187 JC : Et comment ça se serait passé si, enfin vous l'avez pris finalement cet arrêt

188 G : Ben j'avais pas le choix parce que l'opération, c'est sûr que j'étais pas à l'aise mais j'ai été voir  
189 mon PDG en lui disant voilà ce qui m'arrive euh je fais du kiné maintenant je peux très bien ne pas  
190 me faire opérer mais sauf que des fois je sentais que des fois le genou repartait. Donc je me suis  
191 surtout remusclé pour préparer l'opération et puis de janvier à mars kiné pour préparer l'opération,  
192 opéré à mi-mars et puis bah ce qui s'est passé c'est qu'il m'a dit, je lui ai dit voilà moi j'ai 25 ans il est  
193 hors de question enfin c'était pas envisageable de pas se faire opérer enfin le boulot c'est quelque  
194 chose mais voilà... Il m'a dit bah oui, il voyait bien que j'étais bien embêté donc heu il n'y avait pas de  
195 doute.

196 JC : Et là au mois de juin comment ça s'est passé quand finalement vous avez pris l'arrêt de travail ?

197 G : J'ai appelé mon chef, avec qui je m'entends... c'est un ami, avec qui je m'entends très bien, qui est  
198 parti donc c'est plus mon chef maintenant euh en lui disant voilà ce qui m'arrive, il me connaît, il sait  
199 que, ben voilà, ça fait 3 ans qu'il me connaît, 1 an que je travaille avec lui donc il sait que je suis...

200 Voilà, c'est pas comme si j'étais, enfin, je m'implique énormément dans le travail, un peu trop peut-  
201 être et il savait que c'était pas du chiqué et qu'il fallait... Il m'a même dit ben repose toi, il m'a même  
202 dit ben s'il faut que tu prennes, voilà, prends le temps qu'il faut repose-toi, machin, y a pas de souci  
203 euh... sachant que, vu que j'ai eu mon petit euh..., mon petit (nom de son fils) au mois de mars,  
204 j'avais cumulé des congés paternités et des congés donc j'avais réussi à prendre 4 semaines. Et lui  
205 avait pas pris de congés l'année d'avant donc il est parti 4 semaines aussi, donc en fait pendant... on  
206 sait très bien que l'autre, quand l'autre est pas là, on arrive très bien à gérer l'agence pendant 4  
207 semaines il a été tout seul et 4 semaines j'ai été tout seul à gérer l'agence donc c'est quelque chose  
208 qu'est pas... après c'est plus le retard qu'on prend sur du travail aussi, voilà

209 JC : C'est-à-dire que votre collègue peut gérer ce qui est à faire mais il y a des dossiers

210 G : Ben il y a quelques dossiers en cours où... il arrive à tout faire parce qu'on travaille vraiment en  
211 binôme, on est en équipe, on partage le même bureau, on est sur l'agence directeur, directeur  
212 adjoint pour justement pour communiquer, pas perdre de temps à... Donc sa façon de voir les choses  
213 était très, très, saine et derrière il sait très bien qu'il peut gérer tout seul et moi aussi et puis quand il  
214 y avait un souci, je pouvais l'appeler donc ça posait pas de souci dans le fonctionnement de l'agence.  
215 Après c'est plus l'idée qu'on se fait soi-même de son travail, la représentation qu'on peut avoir, le  
216 fait de... bah je pense que voilà, faut reconnaître, j'aime mon travail, j'aime travailler aussi et... Donc  
217 j'en ai profité pour me reposer aussi parce qu'il y avait un, un surmenage et mon chef est quelqu'un  
218 d'assez heu, très psychologue et puis très observateur, il me dit le mal de dos ça traduit des choses,  
219 c'est que t'en as plein de dos, que t'en as justement... donc il dit faut que tu prennes un peu de recul  
220 et...

221 JC : Vous me disiez quand même tout à l'heure justement que votre crainte, enfin vous m'avez dit,  
222 quand on prend des arrêts des fois on se fait montrer du doigt...

223 G : C'est aussi, ça c'est plus euh, c'est débile hein, c'est plus le fait de montrer, quand on est dans une  
224 équipe, moi je suis, j'ai trente ans, donc je suis jeune, ça fait euh, je suis dans une entreprise, dans  
225 une équipe en (nom de département) où je suis le plus jeune euh... le plus vieux après c'est 38 ans et  
226 40 ans donc la moyenne d'âge de mes chauffeurs c'est 50 ans, les filles c'est pareil 50 ans. Donc ça  
227 pourrait être mes parents et c'est vrai que la reco... on cherche aussi je pense de façon pas  
228 forcément explicite mais une certaine reconnaissance, de par l'implication qu'on met dans le travail,  
229 de par le suivi des dossiers, de par la présence qu'on peut avoir auprès des gens, parce que ce qu'ils  
230 attendent c'est aussi des réponses, et puis des réponses à leurs questions et qu'ils voient qu'on se  
231 fout pas de leur remontée d'info et on alimente... Moi en fait c'est comme ça que je vois la vision des  
232 choses, c'est que, elles nous alimentent, elles nous stimulent par des, des remontées d'infos, derrière  
233 on se doit de faire un retour etc.... Et donc l'implication effectivement, alors que c'est débile parce  
234 qu'après coup je me dis qu'elles me connaissent et qu'elles connaissent ma façon d'être et puis elles  
235 savent que... je pense que de toute façon, je sais que, il y a eu des remarques, j'ai des collègues, j'ai  
236 un collègue qui a des soucis, qui prend des arrêts, la perception justement qu'on a pu, il y a des  
237 remarques désobligeantes à son encontre qui ont été faites, que je ne trouve pas logiques mais.. de  
238 là quoi pff... voilà il est en arrêt, on le dit pas trop mais sous-entendu, le silence fait qu'il y a des sous-  
239 entendus, il a encore des soucis, il a encore... alors que voilà c'est... Faut se poser la question je pense  
240 aussi dans une organisation d'entreprise pourquoi... et moi je me la pose dans notre organisation  
241 d'entreprise, où on va, on a de plus en plus d'arrêts de travail avec nos équipes, parce qu'on a des  
242 gens vieillissants, on a des métiers qui sont pas faciles, on a un stress et une pression qui est mise sur

243 les gens et donc l'absentéisme traduit une euh... je vais utiliser le mot mais une certaine euh... dans  
244 certains cas ça peut être une certaine souffrance au travail qui peut être vécue par certaines  
245 personnes. Donc je pense qu'il y a une réflexion à avoir là-dessus et... Mais ma façon de voir les  
246 choses n'est pas la façon de voir de tout le monde dans, dans la boutique, je suis dans une entreprise  
247 qui est avec des cadres dirigeants qui sont assez... de la vieille école on va dire donc une vision un  
248 peu différente des cadres d'aujourd'hui quoi et un jugement qui peut être rapide. En plus on est sur  
249 une organisation, on est sur 10 départements avec une distance très importante avec notre direction  
250 générale donc un jugement qui peut être très rapide avec beaucoup de mutations euh régulières  
251 donc le sentiment de devoir toujours faire ses preuves et c'est pas toujours évident quoi

252 JC : Ouais, il y a dans ce que vous me dites, il y a un petit peu... ça me donne un petit peu l'impression  
253 qu'il y a une crainte de la sanction quand même, que vous êtes assez, jugés assez facilement ?

254 G : Ouais, alors heu... je pense que c'est en plus une crainte que je me crée moi-même parce que je  
255 pense pas que... (Soupir) je pense que maintenant ça fait 5 ans que je suis dans la boîte et ils me  
256 connaissent, aujourd'hui on me fait confiance parce que c'est rare les gens avec un profil comme le  
257 mien où ils proposent un poste voilà euh différent... Ils savent que je suis sérieux, que je suis  
258 impliqué, que je passe bien avec les équipes et puis j'ai plein de gestes d'amélioration parce que je le  
259 vois bien avec d'autres collègues qui travaillent de façon plus rigoureuse sur certains dossiers mais  
260 voilà, aujourd'hui... Je l'ai plus trop mais c'est vrai qu'on est, on est, ce qui est dommage c'est que on  
261 change vachement souvent de dirigeants donc voilà tout ce qui s'est passé avec des gens où on a fait  
262 nos preuves, on a le sentiment des fois de toujours, devoir refaire le job parce que les gens ont des  
263 remarques un petit peu, on a un management qui est des fois un petit peu... on a de la pression  
264 quand même.

265 JC : Hum, hum... ça fait déjà 2 fois que vous me le dites : faut faire ses preuves

266 G : Ouais, je les ai faites aujourd'hui mais on nous... il faut se mettre aussi en face quoi, c'est-à-dire  
267 qu'aujourd'hui je suis dans un, dans un, dans un état d'esprit où par contre j'ai su me mettre en face  
268 à plusieurs reprises avec ma direction générale et c'est, je me suis rendu compte que finalement, la  
269 crainte qu'on peut avoir... Je me suis mis en face sous le coup de la colère et euh c'est une bonne  
270 chose parce que j'ai pas trop réfléchi et quand on réfléchit on prépare les choses, et ben on n'a plus  
271 le punch qu'on peut avoir quand on est sous le coup de la colère et le fait de se mettre en face ben  
272 heu finalement heu la perception était très positive

273 JC : De votre réaction ?

274 G : Ouais, ouais, enfin positive, c'est-à-dire que j'ai réussi à obtenir ce que je voulais quoi, parce qu'il  
275 y a des choses que je trouvais inacceptables. Et de par ce biais-là, de par ce biais là je pense qu'on est  
276 à des postes où ils aiment aussi des tempéraments où il y a un peu de répondeur. Où ils savent que  
277 face à un client où on est attentif heu, où l'attention qu'on peut apporter à lire des choses nous  
278 concernant, qui concernent nos prochaines années euh et bien on apporte la même attention à lire  
279 des contrats commerciaux des choses comme ça. Et sous des remarques, ça a été laborieux, quand ils  
280 disent ça ou machin, négociation... Ben oui, c'est normal, ça me semble évident et j'ai eu des cas où  
281 voilà, j'ai vraiment protesté et je me suis... et en fait c'est ça le sentiment qu'on peut avoir, c'est le, le  
282 fait que des fois pour la motivation, je suis le plus jeune, ben la motivation on la recherche dans la  
283 reconnaissance, la reconnaissance c'est, c'est forcément un petit peu d'argent et des fois ils ont, on a  
284 le sentiment qu'ils nous prennent vraiment pour des... donc voilà, donc faut savoir aussi se mettre en  
285 face quoi.

286 JC : Ça m'a l'air assez régulièrement tendu avec votre hiérarchie ?

287 G : Ouais ma hiérarchie, non, alors ma hiérarchie directe, non, mais la hiérarchie en ce moment un  
288 petit peu ouais. Mais en même temps on s'apprécie, on s'entend bien et ils m'apprécient aussi, je le  
289 sais parce que on a des échos, on sait ce que les gens pensent de nous et puis on le voit. Mais en fait  
290 faut se mettre, c'est qu'il y a beaucoup de gens aujourd'hui qui sont à des, qui ont toujours accepté  
291 les choses et notre direction générale a pris l'habitude de manager des gens comme ça... a muter les  
292 gens pour obtenir des sommes ridicules et changer de vie et puis la femme suit etc. et aujourd'hui on  
293 était avec des générations, des générations où je dirais que la femme, elle suivait avec les valises et  
294 puis.. Voilà. Moi aujourd'hui ma femme elle gagne plus que moi donc euh forcément ça rentre en  
295 ligne de compte et moi la mobilité, on va pas me faire non plus n'importe quoi et donc j'ai su heu... et  
296 à chaque fois qu'on change de poste, ils nous font signer des avenants, ils rajoutent des choses et ils  
297 parlent de, ils parlent de licenciement disciplinaire si on... ils rajoutent des choses et donc là en  
298 l'occurrence, j'ai refusé de façon virulente. J'ai eu un entretien assez... très virulent avec mon DRH,  
299 qu'en a référé à la direction générale et puis voilà, et puis finalement, finalement ça s'est bien passé  
300 mais on a le sentiment qu'il y a toujours un rapport de force quoi, c'est fatigant. C'est pas comme ça  
301 que je vois la gestion d'une entreprise. Et en fait le management, ce qui est dommage c'est que le  
302 management qu'ils peuvent avoir avec leurs cadres, moi un nouveau chauffeur, j'embauche des  
303 chauffeurs, je prends des stagiaires ASSEDIC régulièrement, je prends des... Même si on est débordé  
304 ça nous fait prendre du recul et par des questions de, euh, j'ai pris une stagiaire de BTS là et par des  
305 questions de... un œil extérieur, je considère que ça nous apporte à notre organisation parce qu'on a  
306 trop la tête dans le guidon et j'ai besoin d'une vision hélicoptère, que je considère que je n'ai pas  
307 assez. Et quand je prends un stagiaire, et ben, je vais l'accueillir le matin, même s'il est sur un autre  
308 site, je le rencontre minimum 2 heures, je décris l'entreprise, je prends le temps, on parle  
309 d'organisation, on parle de choses comme ça. Donc on essaie de voilà. Et des fois on a le sentiment  
310 qu'ils nous donnent des cours de management mais quand on voit comment ils managent leur  
311 encadrement c'est-à-dire qu'on reçoit un post-it avec un avenant et qu'on nous dit heu voilà, à  
312 signer... Hé ben, c'est inadmissible, donc je leur ai fait part de ce genre de remarques mais... et c'est  
313 pas comme ça que je vois les choses moi, j'ai pas l'expérience de management qu'ils ont, parce que  
314 je suis jeune, j'ai eu des cours mais les cours ça veut rien dire parce que c'est l'expérience qu'il faut.  
315 Je pense que c'est surtout du savoir être et du comportement. Et dans leur discours aujourd'hui de  
316 RH, on recherche, on recrute sur du comportement et plus du savoir ou du savoir-faire. Donc voilà et  
317 des fois on a envie de... à la fois de monter un cran, parce que dire on ferait pas du tout les choses  
318 comme ça et à la fois de se dire comment on peut y arriver, parce que est-ce qu'il faut rentrer dans le  
319 moule ou pas quoi. Et puis je suis à un âge, 30 ans où on se pose des questions, forcément.

320 JC : Il y a, j'ai l'impression dans ce que vous me dites que vous fonctionnez, le mode de  
321 fonctionnement de l'entreprise c'est toujours avec un petit peu de, si ça marche tant mieux par  
322 contre si ça marche pas, attention... enfin, on peut vous muter, on peut vous faire changer de poste,  
323 on peut ...

324 G : Ah ben on peut tout en fait aujourd'hui on a une clause de mobilité nationale. Avant c'était  
325 France métropolitaine et là ils ont voulu me faire signer heu France y compris DOM-TOM et  
326 compagnie, donc avant c'était, ça s'appelait mutation et aujourd'hui ça s'appelle mobilité donc pour  
327 des missions temporaires ou définitives. Donc missions temporaires ou définitives ça veut rien dire,  
328 parce que ça veut dire heu... ça veut dire temporaire ça peut durer 4 ans, moi j'ai un collègue qui est  
329 en mission temporaire depuis 4 ans. Et en conservant le statut de notre entreprise, sachant que ça

330 veut dire qu'on va pas profiter d'avantages d'un groupe, ils veulent nous faire conserver le statut  
331 d'une filiale qui n'est pas du tout le même en terme d'avantages. Même si je, je ne suis pas là pour  
332 me plaindre hein mais dans leur gestion, c'est un petit peu, ils tentent quoi... et des fois sur, à côté de  
333 ça, on a l'impression qu'ils ont une peur bleue en fait des syndicats et aujourd'hui de la puissance  
334 que peuvent avoir les syndicats chez nous et puis les chauffeurs et les salariés. Et puis nous derrière  
335 en fait on n'a aucun cadre qui est syndiqué. Mais l'encadrement de proximité souvent on a  
336 l'impression d'être des fusibles, en l'occurrence ils nous font signer des délégations de pouvoirs, des  
337 pouvoirs externes, pouvoirs internes etc.... comme quoi, ces pouvoirs, on est responsable d'un point  
338 de vue pénal, de nos erreurs mais aussi des erreurs de nos subordonnés et quand on signe ça pour  
339 moi ça se rémunère aussi et voilà. Donc après c'est toujours la rémunération qui... après on n'est  
340 jamais contents, heureusement, on veut toujours gagner plus hein c'est normal. Mais après il y a des  
341 choses, ils n'ouvrent pas les yeux sur ce qui se passe ailleurs quoi donc je regarde ailleurs forcément.

342 JC : Vous vous considérez vous-même comme un fusible ?

343 G : Oui. Complètement.

344 JC : Vous savez que vous pouvez sauter si jamais il y a une...

345 G : Complètement, parce que moi j'ai, il y a eu un comportement avec un de mes collègues heu où  
346 un délégué syndical a fait de fausses déclarations à son encontre. Euh, moi je, je suis quelqu'un euh,  
347 il faut des syndicats et ça nous fait avancer parce que honnêtement, on est plus attentif. On a trop la  
348 tête dans le guidon et quand ça vient d'un syndicat, on est plus attentif, on passe des choses en  
349 priorité et... voilà même si des fois il y a des choses abusives, dans ce cas-là, on sait le dire. Mais heu,  
350 il faut parce que ça permet heu d'avoir un contre-pouvoir assez normal. Mais derrière, fausses  
351 accusations envers un cadre, où la réaction de la direction générale, elle a été de vouloir mettre un  
352 avertissement à ce cadre-là. Parce que accusations graves, comme quoi le cadre aurait porté la main  
353 sur quelqu'un, et c'est la mobilisation de salariés avec des lettres qu'ont dit, qui étaient témoins de la  
354 scène qui ont dit non, ça s'est pas du tout passé comme ça qui a fait revenir la direction en arrière.  
355 Donc un pouvoir donné aux syndicats qui est inadmissible quoi

356 JC : Malgré tout la base salariale avait su se mobiliser pour ce cadre là

357 G : Et ce qui est très bien. C'est-à-dire que des assistantes ont fait des courriers, ont dit... mais voilà  
358 après comment trouver la motivation quand on n'entend même pas la version de l'encadrement  
359 quoi. Et là en l'occurrence c'est quelqu'un qui a déjà eu quelques soucis, enfin quelques soucis, ils  
360 ont, ça a été aussi un prétexte et ça a été de voilà... et le sentiment de pas être... Aujourd'hui, on a la  
361 sécurité qui est en numéro 1, hein, de nos priorités donc on sait laisser des clients quand c'est trop  
362 dangereux, on sait faire du commerce avec la sécurité aussi. Mais heu, aujourd'hui on a eu des  
363 événements, je ne rentrerai pas dans les détails, graves ou clairement ils cherchent des... il y a une  
364 pression telle en fait d'une direction générale et d'un groupe que je pense que pour être dirigeant il  
365 faut prendre le recul nécessaire et puis garder la tête froide et heu il y a le sentiment de trouver un  
366 responsable quoi

367 JC : Mais vous me donnez quand même un petit peu l'impression que heu... à votre niveau  
368 hiérarchique, on va dire, vos supérieurs comptent un petit peu, c'est-à-dire, vous me parliez tout à  
369 l'heure de votre collègue qui, pour telle ou telle raison a été amené à prendre des arrêts et j'ai un  
370 peu l'impression que vous avez cet exemple là d'une hiérarchie qui compte, telle erreur, tel arrêt,  
371 c'est le cas ?

372 G : Ah oui mais c'est clair, oui.

373 JC : Et ça a pu rentrer en ligne de compte ça dans votre refus ?

374 G : Ça a pu, oui, oui de toute façon en en parlant, ça a pu ouais. La perception, c'est-à-dire la  
375 perception de mon chef et ami, m'embêtait pas, parce que je sais qu'il me connaît très bien mais  
376 après la perception du siège ou de gens qui venaient d'arriver, des choses comme ça a pu rentrer en  
377 ligne de compte ouais, c'est clair, c'est clair. Alors après il y a, ce qui est débile parce que je me rends  
378 compte aujourd'hui, alors, je suis papa depuis 8 mois et ça fait prendre aussi heu pas mal de recul sur  
379 les valeurs des choses et aujourd'hui, la vraie vie c'est ça, c'est ton gamin qui euh rigole le soir et puis  
380 voilà et faut savoir... Et je pense qu'aujourd'hui, moi je vois avec mes copains qui sont dans plein  
381 d'autres types d'entreprise, euh, je pense qu'on est une génération, je pense qu'on doit pas être très  
382 loin en terme d'âge (s'adressant à moi) et on est une génération qui, où il faut garder ce recul là  
383 parce que moi j'ai mon père qui s'est stressé pour le boulot. Par contre je suis pas stressé euh, je  
384 dors très bien la nuit, j'ai aucun problème de, j'arrive à couper quand même quoi mais heu voilà, il  
385 faut, il faut trouver les priorités et après on se rend compte finalement par expérience que on n'est  
386 pas forcément remercié quand on s'implique comme un malade dans le boulot. Après c'est plus  
387 pour, dans sa façon d'être et puis le plaisir de bien travailler, au moins d'avoir le sentiment de faire le  
388 maximum quoi

389 JC : Mais vous me disiez aussi tout à l'heure, donc là on a pas mal parlé de, de gens qui sont au-  
390 dessus de vous, heu vous m'avez fait une réflexion tout à l'heure en me disant que votre jeunesse  
391 rentrait en ligne de compte et que vous étiez amené à manager des gens qui sont plus âgés que vous

392 G : Tous, ouais

393 JC : Et que du coup ben, faire ses preuves, c'était, non seulement faire ses preuves pour au-dessus  
394 mais qu'il fallait aussi faire ses preuves

395 G : Ouais c'est vrai

396 JC : Par rapport aux gens qu'on dirige

397 G : Aux équipes, ouais. Aux équipes parce que j'ai des chauffeurs qui sont travailleurs, globalement,  
398 qui sont très bon esprit, qui ne refusent jamais le boulot dans les limites, on est bridés dans le temps  
399 de travail donc ça on y fait très attention en terme de respect des règles sociales par ce qu'on se fait  
400 euh... ce qui est des fois, je reviens là-dessus, ce qui est des fois un peu paradoxal c'est-à-dire qu'on a  
401 des chauffeurs qui sont prêts à travailler plus et on leur dit mais là on peut pas, on peut pas, t'as 48h  
402 dans la semaine, faut que tu... « Ouais ben je les passerai la semaine prochaine », on dit non, si t'as  
403 quelqu'un qui se fout dans ton camion, un accident, nous on se fait après, c'est facile après parce que  
404 eux leur rôle à la base, c'est de dire bah attention faut faire plus de volume, faut vendre plus et puis  
405 ben faut respecter aussi les temps de travail et les moyens on les a pas toujours. Donc après soit on  
406 prend sur nous mais le discours doit être clair et c'est vrai que, comme le discours en terme de risque  
407 client quand les chauffeurs nous font remonter des installations dangereuses, et ben le discours il est  
408 d'aller rencontrer le client, faire une visite, faire un courrier au client, proposer des actions  
409 correctives et si le client le refuse, ben on laisse le client mais le discours doit être clair pour que nos  
410 actes suivent nos discours. Et derrière effectivement sur la perception qu'on peut avoir vis-à-vis des  
411 équipes qu'ont une cinquantaine d'années, ils sont très travailleurs donc ils prennent, même quand  
412 les mecs, j'ai un chauffeur qu'a une polyarthrite rhumatoïde, c'est ça ?

413 JC : Hm

414 G : Donc c'est quelque chose qui ne s'arrange pas, qui est plutôt évolutif dans le mauvais sens et puis  
415 c'est un gars qui souffre au travail et qui prend pas forcément d'arrêt quoi, donc on a des gars qui  
416 sont durs donc forcément il y a aussi le fait heu, je suis un mec, il y a ça hein, le côté un peu  
417 jugement, j'ai mal au dos mais je viens quand même travailler, je ne suis pas un tire au flanc, en gros.  
418 Et pour montrer une reconnaissance, une implication de tout le monde et puis, après on a tellement  
419 un rôle de, quand on arrive le matin on dit bonjour aux gens, garder le sourire, donner la pêche aux  
420 gens, tellement un rôle d'animateur, il faut mobiliser les équipes on est dans un marché qui est  
421 quand même un peu en perte de vitesse donc heu, avec une population vieillissante donc avec une  
422 grande rupture au changement. On a fait énormément de changements d'organisation, changements  
423 qui doivent s'accompagner par des gens qui ont la cinquantaine donc qu'ont pas forcément  
424 confiance en eux, donc faut donner confiance aux gens.

425 JC : Vous trouvez que ces gens-là, qui ont la cinquantaine n'ont pas confiance en eux ?

426 G : Mes équipes, certaines, pas toutes hein, globalement oui. Globalement, moi, j'ai travaillé dans  
427 d'autres entreprises avec une population plus jeune, alors, c'est des gens on arrive à leur, c'est des  
428 gens en 2005, qui travaillaient sur des applications informatiques IBM avec heu, qui ne connaissaient  
429 pas une souris, qui ne savaient pas manipuler une souris, on a fait des formations manipuler la souris  
430 donc c'est voilà... Donc avec une honte aussi pour certaines personnes qui n'arrivaient pas etc....  
431 Donc je pense que le gros travail, notre rôle, l'employeur dans une entreprise c'est, c'est gérer  
432 l'employabilité des salariés, c'est apporter des compétences aux gens et... Et on a fait un gros travail  
433 là-dessus et aujourd'hui ce qui est super c'est quand en un an, j'ai donné, j'ai réussi à faire avancer  
434 des filles quoi, qui m'ont dit, qui m'ont dit j'arrive pas, j'y arriverai jamais, ben si, on va prendre le  
435 temps, en prenant le temps, en prenant aussi sur soi parce que (soupir) des fois c'est un peu dur.

436 JC : C'est dur à porter pour vous ça ?

437 G : Ouais

438 JC : Alors il y a le dessus et puis là vous me dites il faut redonner confiance à des gens qui ne l'ont  
439 plus forcément

440 G : Ouais mais en même temps, c'est le côté, c'est l'aspect le plus passionnant de mon boulot. C'est  
441 l'aspect le plus passionnant de mon boulot c'est-à-dire que, donner confiance à nos clients aussi  
442 quand on rencontre des clients et puis voilà, vis-à-vis de l'entreprise, défendre l'image de l'entreprise  
443 et puis ouais donner confiance aux gens et ça c'est... mais quand on a des filles qui au départ, « ouais,  
444 j'y arriverai pas », mais des trucs tous cons, sous Excel ou des choses informatiques, du publipostage,  
445 des choses et on leur montre, elles notent, on écrit, après on est derrière et il y a un avancement et  
446 puis maintenant elles y arrivent toutes seules et puis ben elles ont le sourire quoi. Et quelqu'un qui  
447 vient avec le sourire au boulot, c'est quelqu'un qui aura le sourire au téléphone et qui va vendre,  
448 voilà

449 JC : Et au-delà de cette démarche, vous trouvez, vous pensez que c'est gratifiant aussi pour vous dans  
450 votre épanouissement professionnel...

451 G : Ouais, personnel même

452 JC : ...de réussir à faire avancer les gens

453 G : Ouais, ouais, c'est ce que... en fait, après je pense qu'on est dans du tempérament, j'ai des  
454 collègues qui vont s'en foutre, j'ai des collègues, c'est le bâton et puis c'est parce qu'on est dans une  
455 démarche aujourd'hui un peu centre d'appel délocalisé donc avec gestion du temps d'attente,  
456 gestion des appels non répondus, qualité de service, un peu heu... voilà. Donc aujourd'hui, on a des  
457 outils et derrière, il y a un manager qui va voir comment on utilise ces outils, donc je vais avoir des  
458 collègues, je vais dire, le tablier noir et la bâton qui vont dire, là t'es là-dessus, qui font des écoutes  
459 partagées donc on écoute les clients machin, euh, t'es là-dessus, qualité de service, ben là on a des  
460 clients en attente, faut réduire le temps d'appel, attention, faut penser, à ça, on a des appels  
461 mystères une fois par semaine tout ça donc il y a une pression auprès des filles.

462 JC : L'appel mystère, c'est l'appel de quelqu'un ?

463 G : De quelqu'un d'une entreprise extérieure, d'une entreprise extérieure parce qu'on n'a pas le droit  
464 de le faire en interne, entreprise extérieure parce qu'on appelle nos concurrents aussi, on fait de la  
465 veille concurrentielle et heu, appel extérieur et puis on voit comment ça se passe. Et après moi ma  
466 façon de voir les choses, c'était la même façon avec mon chef, donc là je change de chef aussi en ce  
467 moment donc c'est un peu, faut s'aligner, bouger les lignes... euh ben, c'était pour moi,  
468 l'accompagnement, c'est pas forcément l'écoute partagée à l'autre bout, c'est de me mettre à côté  
469 des gens. C'est heu... je les entends et puis j'interviens quand je vois qu'elles ont un souci, elles me  
470 passent les clients quand, en 2<sup>ème</sup> niveau, quand il y a un litige. Je prends toujours un client quand il y  
471 a un problème et j'appuie toujours la décision de la fille et après on la rectifie mais vis-à-vis d'un  
472 client, je vais jamais à l'encontre, sauf s'il y a vraiment une grosse connerie et puis voilà qui met en  
473 danger l'entreprise mais voilà et c'est par là que passe la relation de confiance. Mais derrière,  
474 aujourd'hui, moi l'intérêt que je trouve dans mon travail, c'est voilà, c'est faire évoluer les gens, c'est  
475 apporter des compétences, faire évoluer les gens au risque de se séparer de bons éléments dans  
476 l'entreprise et là aujourd'hui on a réussi à faire évoluer, mettre en avant des chauffeurs, mettre en  
477 avant des, des gens qui aujourd'hui passent à des statuts supérieurs. Et ça c'est des gens qui vont  
478 nous quitter et mais ils seront contents et pour moi ils nous quittent avec de la reconnaissance aussi,  
479 en disant ben on a su défendre leur...

480 JC : Ils vous quittent de leur plein gré ?

481 G : De leur poste, de leur poste, pour évoluer dans l'entreprise. Et ça c'est des exemples, aujourd'hui,  
482 pour les salariés, c'est la culture de l'exemple qui prime, c'est clair. Donc si ce gars-là il a réussi à  
483 devenir commercial alors qu'il était chauffeur et puis on l'a valorisé... parce qu'il avait les  
484 compétences, attention, faut pas l'envoyer au carton mais... et ben voilà, c'est, on perd un très bon  
485 chauffeur mais il va devenir commercial ailleurs mais ça va permettre aussi à, prouver aux autres  
486 gens qu'on peut aussi faire évoluer les gens en interne, donc qu'il y a un avenir après le métier quoi.  
487 Mais ça je pense que c'est une perception assez individuelle de la vision de l'entreprise et c'est pas  
488 toujours facile parce que derrière, on nous demande des objectifs, on nous demande... et avec  
489 l'impression, c'est sûr que je fais pas aussi bien mon travail qu'une collègue qui va heu faire ses  
490 grilles de reporting, qui va faire le suivi de ses appels, qui va... moi je ne le fais pas comme ça, je  
491 prends le suivi commercial, je vois les ventes, le nombre de ventes, où on en est en marge, comment  
492 on pilote. Les filles on leur laisse la main libre pour négocier, c'est-à-dire que moi j'ai des collègues  
493 qui bloquent les marges machin, moi je ne bloque rien et je dis aux gens mais vous le sentez mais  
494 aujourd'hui on est la meilleure agence. Donc heu... je pense que le pilotage fonctionne bien par la  
495 proximité mais aujourd'hui c'est remis en cause la fusion, l'organisation, etc. donc pas facile et moi je

496 me pose beaucoup de questions sur mon avenir, sur ce que j'ai vraiment envie de faire donc heu  
497 voilà. Parce que j'aime la formation, j'aime donner confiance aux gens

498 JC : Malgré votre évolution récente ? Promotion ?

499 G : Oui, promotion parce que c'est une promotion mais malgré ma promotion, je me pose encore des  
500 questions parce que ce que j'aime dans mon job finalement, c'est pas mal la formation, c'est pas mal  
501 les... gérer les nerfs, donc finalement j'adore gérer les litiges et heu... parce qu'en fait tout ce qui est  
502 litige finalement on en ressort heu... il y a des fois, quand on voit du début comment se présente un  
503 dossier, comment on arrive à en sortir à la fin et ben c'était pas une réclamation, c'était pas une  
504 crise, c'était pas un problème, en fait c'était une opportunité. Parce qu'on arrive à retomber sur ses  
505 pattes quoi.

506 JC : Si je vous repose la question, je vais vous poser la question maintenant, qu'elle a été à  
507 l'époque, la principale raison qui vous a fait refuser cet arrêt de travail ?

508 G : Maintenant que je me suis exprimé pendant une demi-heure sur la chose, eh ben je pense que  
509 c'est, que c'est sûrement la vision de la hiérarchie, ouais. Le fait de, déjà d'être à une période où  
510 j'étais débordé, où j'avais pris des congés pas mal sur le mois de ... c'est arrivé en juin, heu mois  
511 d'avril j'étais en congés tout le mois, mois de mai mon chef était pas là, tout le mois donc on venait  
512 de se retrouver un petit peu. Et puis heu, plein de choses à faire et la vision de : 1 être débordé,  
513 parce que c'est le sentiment que j'ai des fois, parce que peut-être que je suis mal organisé parce qu'il  
514 faut se dire qu'on arrivera jamais à tout faire de toute façon, 1 être débordé et 2 la vision de la  
515 direction je pense générale, je pense que c'est ça, pour conclure

516 JC : D'accord, très bien. On a pas mal débattu sur le sujet, il me reste juste quelques petits points que  
517 j'aimerais vous faire un petit peu repréciser. Donc vous êtes marié ?

518 G : Tout à fait

519 JC : Votre épouse travaille aussi vous m'avez dit tout à l'heure ?

520 G : Ouais, elle est pharmacien.

521 JC : Vous avez un enfant, X, on a pu en discuter tout à l'heure

522 G : X, voilà

523 JC : Est-ce que vous savez, en tant que salarié à quelle branche de la sécurité sociale vous êtes  
524 rattaché ?

525 G : Je suis cadre, secteur privé. En catégorie socio professionnelle vous voulez dire ?

526 JC : Non, je veux dire, enfin je suppose que vous devez être affilié à la Sécu, régime général ?

527 G : Normal, je ne suis pas à la MSA ou quelque chose comme ça, voilà

528 JC : Vous avez une complémentaire, une mutuelle ?

529 G : Oui, entreprise, une mutuelle d'entreprise, groupe X, euh qui est très bien. Mais de ce côté-là, au  
530 niveau des soins dentaires, au niveau des soins optiques, je suis... et ça c'est un avantage,  
531 effectivement, il y a, dans une entreprise, il y a le salaire mais il y a aussi tous les périphériques et ça  
532 il faut les prendre en compte. On les valorise auprès des salariés aussi parce que, c'est des choses  
533 importantes.

534 JC : Et parmi ces avantages vous savez si, par exemple, vous avez les 3 jours de carence quand vous  
535 vous mettez en...

536 G : J'ai 3 jours de carence. J'ai perdu de l'argent, ah ouais, ouais. Non, ils ne sont pas pris en compte

537 JC : Ils ne sont pas pris en charge

538 G : Non, non

539 JC : Ça peut jouer ça éventuellement ?

540 G : Ça peut jouer, ouais, ça peut jouer en fait, étant donné que c'est mon 2<sup>ème</sup> arrêt, sur le coup,  
541 j'avais pas forcément réfléchi mais de toute façon, en l'occurrence, j'ai pris l'arrêt, j'avais pas le choix  
542 quoi, parce que je pouvais vraiment pas travailler. Après effectivement aujourd'hui, je me dis que ça  
543 peut jouer, ouais sur, en plus je fais un boulot où je peux, j'ai une certaine liberté dans... On travaille  
544 même si faut répondre présent quand il y a des merdes, on est aussi plusieurs dans l'équipe à gérer  
545 les problèmes, au moins 2, je peux aujourd'hui, si j'ai un, si on me propose un arrêt de 3 jours, si  
546 j'arrive à aller travailler, si je suis vraiment cloué au lit, non mais si on me propose un arrêt parce que  
547 j'ai mal au crâne... de toute façon, aujourd'hui, voilà, ça jouera pas parce que en fait si je peux quand  
548 même sortir de mon lit, aller travailler, j'irai, je pense. En adaptant ma journée de travail, en disant,  
549 je reste au bureau et puis, je fais des choses, du travail chiant pas forcément où il faut que je me  
550 concentre si je ne suis pas bien.

551 JC : Soit c'est un arrêt qui n'est pas refusable parce que vous vous êtes cassé quelque chose, vous ne  
552 pouvez pas bouger...

553 G : Globalement ouais

554 JC : Par contre si vous pouvez vous rendre à votre bureau

555 G : J'irai ouais, si je peux conduire, surtout que maintenant, je travaille aussi sur X donc je peux aussi  
556 être à proximité quoi.

557 JC : Ok, très bien. Je regarde juste si je n'ai rien oublié. Bon je pense que j'ai fait le tour. J'ai  
558 l'habitude de conclure en demandant s'il y avait quelque chose que vous vouliez rajouter ?

559 G : Non, je pense que j'ai bien balayé finalement.

## Transcription entretien Mécanicien

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35

JC : Alors donc vous avez consulté votre médecin traitant, qui vous a proposé un arrêt de travail, est ce que vous pourriez me raconter pourquoi est-ce que vous l'avez consulté et comment ça s'est passé la consultation ?

H : Ben j'ai été le voir parce que j'avais une douleur dans le dos et ça me descendait dans la jambe ...puis ben il voulait m'arrêter pour ça, il m'a fait passer des radios et j'ai 2 disques d'abimés... donc il voulait que je m'arrête pour rester couché une semaine quoi

JC : Ca faisait combien de temps qu'elle était là cette douleur, avant que vous n'alliez le voir la première fois ?

H : Ben j'ai bien attendu une semaine

JC : C'était la première fois ? Que ça vous arrive ce genre de choses ?

H : Non ça fait 3 fois que j'y vais pour ça, 3 fois que je refuse

JC : Donc vous avez quand même attendu 1 semaine avant d'aller le voir

H : Oui, j'ai attendu que la douleur soit plus prononcée quoi

JC : Ça a été, ça s'est passé comment, au départ, comment elle est venu cette douleur ?

H : Ben petit à petit, c'est une pointe au bas du dos et puis ben après, c'est devenu plus fort et c'est descendu dans la jambe quoi

JC : Et donc c'est la pas la première fois que vous avez ce genre de choses, ce genre de douleur ?

H : Non. Là ça fait 3 fois, 3 fois que je vais le voir pour ça et il m'explique toujours la même chose en fin de compte et là du coup, il m'a fait passer les radios, la deuxième fois.

JC : C'est-à-dire, qu'est-ce qu'il vous explique ?

H : Ben il m'a expliqué que mes disques, étaient, ils s'étaient aplatis et du coup il y a une inflammation et ça me pince le nerf sciatique et tant que c'est pas désenflammé ben j'aurais toujours mal dans la jambe quoi. Et ça peut ne pas passer

JC : Donc là en allant le voir, vous saviez, vous vous doutiez qu'il allait vous proposer un arrêt ?

H : Non, non parce qu'avec des médicaments, maintenant, on peut ne pas avoir de douleur

JC : Il vous l'avait proposé les 2 fois précédentes ?

H : Ouais

JC : Vous aviez plus de douleur peut-être à l'époque ?

H : Non, elle était pareille à chaque fois

JC : Pareil à chaque fois

H : Ouais mais la première fois le traitement il avait bien agi, ça a été, ça avait passé puis après c'est revenu, quoi

JC : Et là donc, vous n'aviez pas anticipé le fait qu'il aurait pu vous proposer un arrêt ?

36 H : Ben, si, je savais qu'il allait me le proposer mais après c'est pour le planning quoi.

37 JC : Vous, avant de, avant d'aller le voir en consultation, vous saviez déjà que vous alliez le refuser  
38 l'arrêt ?

39 H : Ben en gros, oui, ouais

40 JC : Alors vous me disiez c'est pour le planning ?

41 H : C'est par rapport au travail. Je suis mécanicien, on n'est que 2 employés donc heu... par rapport  
42 au planning, si je m'en vais une semaine comme ça et que tous les rendez-vous sont pris, je vais... je  
43 leur laisse pas du bon boulot là quoi. (Rires)

44 JC : Et vous êtes mécanicien voiture, poids lourd ?

45 H : Ouais, voiture

46 JC : Vous êtes seulement 2 vous me dites ?

47 H : On est 2 et on a un apprenti. C'est pour ça que la dernière fois j'ai refusé, je lui ai dit faut attendre  
48 2 semaines que l'apprenti soit revenu pour que je prenne l'arrêt.

49 JC : Et vous aviez pris l'arrêt la fois précédente ?

50 H : Non. Non, là c'est pour cette fois ci, là

51 JC : D'accord, pour cette fois-ci

52 H : Les 2 autres fois, il n'y avait pas l'apprenti encore

53 JC : Comment ça se passe au travail si jamais vous prenez l'arrêt ?

54 H : Ben je les ai prévenus quoi, on s'est organisé pour, j'ai attendu exprès que l'apprenti soit là pour  
55 pas qu'il soit tout seul le collègue.

56 JC : Qu'est ce qui a fait alors en fait que vous avez refusé l'arrêt ?

57 H : Ben c'est pour mon... c'est pour arranger pour le boulot, quoi.

58 JC : C'était heu... parce qu'il y a des problèmes d'organisation visiblement ?

59 H : C'est que les plannings sont faits pour la semaine quoi, les rendez-vous sont pris, donc si je suis  
60 pas là du jour au lendemain, ben si j'ai pas le choix, j'ai pas le choix mais... là si je peux les faire  
61 patienter pour pouvoir arranger mes patrons.

62 JC : Donc là on est dans une situation où vous pensez que vous avez encore le choix ?

63 H : Je peux encore marcher (rires). Je me sers plus de mes mains qu'autre chose, hein.

64 JC : Vous êtes, vous êtes quand même obligé de forcer en tant que mécanicien ?

65 H : Suivant ce qu'il y a à faire, oui

66 JC : Et du coup, alors avec la douleur, comment ça se passe quand vous bossez ?

67 H : Ben avec les médicaments et la ceinture, je ressens une petite douleur mais, c'est pas trop en  
68 travaillant, c'est plus en montant et descendant des voitures quoi, c'est plus des mouvements où  
69 c'est que ça tord le dos quoi. Sinon je fais attention maintenant.

70 JC : Vous travaillez loin, vous avez beaucoup de distance à faire ?

71 H : ½ heure

72 JC : ½ heure de route ?

73 H : Ouais

74 JC : D'accord. Et là donc ce que vous alliez chercher, quand vous avez été voir le DR X la dernière fois,  
75 c'était ? Qu'est-ce que vous attendiez en fait ?

76 H : Ben, qu'il regarde plus quoi. Puis c'est ce qu'il a fait puisqu'il m'a fait faire passer des radios.

77 JC : Ça c'était la 2<sup>ème</sup> fois ?

78 H : Ouais, ouais. Ouais, la 3<sup>ème</sup> fois j'ai été le voir ben pour lui montrer les radios, il voulait voir les  
79 radios.

80 JC : Et comment ça s'est passé quand vous lui avez dit que vous ne vouliez pas le prendre, l'arrêt ?

81 H : Ben heu... il insiste pas trop parce qu'il voit bien que si on peut pas, on peut pas quoi.

82 JC : Il a pas essayé de négocier heu... ?

83 H : Si, si, ben il veut que je le prenne de toute façon. Mais heu, je me suis arrangé pour que ce ne soit  
84 pas tout de suite, quoi.

85 JC : D'accord. Il fallait heu... vous ne pouviez pas partir du jour au lendemain de votre travail ?

86 H : Si j'ai pas le choix, si

87 JC : Donc dans d'autres circonstances, si vous vous cassez une jambe par exemple

88 H : Ben je m'arrête aussitôt

89 JC : Et là c'est plus par rapport à qui, alors ? Vous évoquiez tout à l'heure des raisons de planning,  
90 c'était plus par rapport à votre collègue ou est-ce que c'était plus par rapport à votre patron ?

91 H : Ben c'est pour tout le monde, c'est pour arranger tout le monde quoi. Si ça peut se faire et que ça  
92 gêne pas la suite du travail, c'est mieux

93 JC : Et du coup, ça vous embête pas, vous de changer votre, enfin, de retarder votre guérison pour le  
94 travail, en fait ?

95 H : Je la retarde pas parce que la guérison ça serait l'opération donc heu... il veut juste essayer de me  
96 faire passer la douleur, après si ça revient, il va approfondir quoi.

97 JC : Il vous en a déjà parlé de ça ?

98 H : Ouais, j'aurai pas le choix à un moment ou à un autre de toute façon

99 JC : Vous avez quel âge ?

100 H : 26 ans

101 JC : Ouais, donc heu... Ça fait jeune (rires) Et pour revenir au travail alors, vous me disiez c'est pour  
102 arranger votre collègue, il y a plutôt une bonne ambiance dans votre garage ?

103 H : Ouais

104 JC : Ouais. Y compris avec le

105 H : Ouais même avec le patron. Ouais, vu qu'on n'est pas beaucoup, c'est plus familial que, ça fait pas  
106 usine quoi

107 JC : Si vous aviez bossé en usine, vous hésiteriez moins à prendre le...

108 H : Oui, je crois que je l'aurais pris

109 JC : C'est par quoi alors ? Vous me dites c'est familial du coup, je prends moins l'arrêt.

110 H : Ben c'est pour pas les laisser dans la merde quoi

111 JC : Vous vous sentez redevables par rapport au... ?

112 H : Non, quand j'ai besoin ils sont là et puis vice versa quoi.

113 JC : C'est déjà arrivé dans l'autre sens peut-être ?

114 H : Ben...

115 JC : Qu'un de vos collègues ait différé un arrêt pour heu

116 H : Non, il s'arrête rarement lui. C'est vraiment en cas de force majeure

117 JC : C'est un petit peu l'état d'esprit, du garage ?

118 H : Non, non. Si vraiment il y a besoin de prendre, faut prendre, hein. Mais si on peut attendre, on  
119 attend.

120 JC : D'accord. Et ça c'est une culture que vous avez-vous ou c'est une culture du garage un petit peu ?

121 H : Non, c'est moi. Je demande pas l'avis aux autres hein.

122 JC : Votre propre patron et décideur de votre santé.

123 H : Oui

124 JC : Ok, donc la principale raison, vous me dites, c'est par rapport au planning et par rapport aux  
125 personnes avec qui vous travaillez

126 H : Ouais

127 JC : Est-ce qu'il y a d'autres raisons qui peuvent rentrer en ligne de compte dans le fait de refuser un  
128 arrêt ?

129 H : Pas financier, je perds rien si je m'arrête de toute façon.

130 JC : D'accord. Ça, vous ne perdiez rien parce qu'il y a une convention collective avec ?

131 H : Ben c'est que eux ils payent une convention, donc je perds pas les 3 jours que tout le monde perd  
132 en cas d'arrêt. Donc je perds rien à m'arrêter, c'est moi, qui... pourtant ça devrait encourager à  
133 s'arrêter... (Rires)

134 JC : Bon... donc vous vivez en couple ?

135 H : Oui

136 JC : Et vous avez un enfant ?

137 H : Oui

138 JC : Vous avez d'autres personnes à charge ?

139 H : Non

140 JC : Vous êtes tous les 3

141 H : Ouais

142 JC : D'accord ok. Est-ce que vous avez une mutuelle ?

143 H : Oui

144 JC : Vous sentez que vous êtes bien... ?

145 H : J'ai pris le minimum quoi

146 JC : Et avec le minimum, enfin, ça correspond à quoi ? Vous n'avez jamais eu de souci vraiment de  
147 santé ?

148 H : Non, non, mis à part les dents mais faut vraiment avoir une bonne mutuelle pour être remboursé,  
149 totalement.

150 JC : Et à la maison ? Vous avez déjà pris un arrêt de travail, ça vous est déjà arrivé d'être en arrêt ?

151 H : Oui

152 JC : C'était dans la même...

153 H : C'était pas pour le dos, c'était pour les côtes

154 JC : Traumatisme ?

155 H : Euh, ouais, apparemment ils étaient fêlés ouais. C'était par rapport au travail aussi, c'était  
156 accident de travail.

157 JC : Et là à ce moment-là, qu'est ce qui était différent dans la situation ?

158 H : Ah ben là, euh, j'arrivais à peine à me lever. C'était une... obligation (rires)

159 JC : C'est vraiment la douleur qui euh...

160 H : Ouais

161 JC : Qui est le principal maître mot.

162 H : Ah mais c'est pour tout hein

163 JC : C'est-à-dire, c'est pour tout ?

164 H : Ben même si ça serait les dents, faut vraiment que j'aie, que je ne dorme pas la nuit pour y aller  
165 quoi.

166 JC : D'accord. Euh... et votre collègue, votre patron, ils vous sont reconnaissant de pouvoir différer  
167 l'arrêt ? Ils sont au courant que vous avez mal au dos et que vous avez refusé ?

168 H : Euh oui ils sont au courant ouais. Mais on n'en parle pas plus que ça quoi

169 JC : Non. Du coup quelle a été la réaction de votre collègue et de votre patron quand vous leur avez  
170 dit que vous serez sans doute obligé de vous arrêter ?

171 H : Ben si je suis obligé, ils ont dit il vaut mieux quoi.

172 JC : Ouais. Ils ont dit quand même, oui, si tu dois

173 H : Oui, ah, oui, oui. Ils sont pas réticents.

174 JC : Il n'y a pas de pression de ce côté-là.

175 H : Ah non

176 JC : Pas du tout

177 H : Aucune

178 JC : Bon... est-ce que vous voyez d'autres raisons qui peuvent vous pousser à refuser un arrêt de  
179 travail ?

180 H : Non. Il n'y a pas de raison de refuser en principe. La plupart des gens ils accepteraient tout de  
181 suite.

182 JC : Ouais et qu'est-ce qui fait que vous, vous êtes différents de la plupart des gens ?

183 H : Je sais pas (rires)

184 JC : On peut se poser la question. Vous trouvez que les gens acceptent facilement ?

185 H : Ben je pense que la plupart aurait dit oui tout de suite quoi.

186 JC : Ouais

187 H : La plupart sont... il y en a beaucoup que les patrons, le patron c'est le patron et l'employé c'est  
188 l'employé.

189 JC : Ça se passe pas comme ça ?

190 H : Pas pour... Ben moi je trouve pas que c'est comme ça, non.

191 JC : C'est-à-dire, vous entretenez des rapports qui sont plus... enfin voilà, c'est plus familial ?

192 H : Ouais, ouais, ouais

193 ...

194 JC : Ok

195 JC : ... bon, ben écoutez, si vous voyez pas d'autre raison à rajouter

196 H : Non, je ne vois pas d'autre raison

197 JC : Si, j'ai oublié de vous poser une autre question tout à l'heure : comment ça se passe quand vous  
198 êtes à la maison, vous, en arrêt de travail ?

199 H : Comment ça ?

200 JC : Ben quand vous êtes en arrêt, comment ça se passe à la maison ?

201 H : Ben là, s'il faut que je reste allongé, je resterai allongé quoi.

202 JC : Vous allez réussir à le tenir ça ?

203 H : Oui. On s'allonge dans le canapé devant la télé et c'est bon (rires)

204 JC : Et est-ce que vous pensez que le fait de refuser l'arrêt de travail, ça peut jouer sur votre, sur  
205 votre maladie, sur votre guérison ?

206 H : On n'est plus à 2 semaines près, je pense hein.

207 JC : C'est ce que vous vous dites ?

208 H : Ouais. Si je fais attention les 2 semaines et que je suis le traitement, en principe, ça devrait aller.

209 JC : Il veut vous arrêter combien de temps ? Il vous a dit ?

210 H : Une semaine pour essayer. Ouais

211 JC : Qu'est-ce que vous en attendez alors finalement de cette semaine d'arrêt, si vous allez la prendre  
212 quand même ?

213 H : Ben qu'il n'y ait plus aucune douleur

214 JC : Ouais, c'est le but ?

215 H : C'est le but, sinon, ça sert à rien

216 JC : Ouais. J'anticipe mais heu... si jamais la douleur revient malgré tout

217 H : Ben, il a dit qu'on ferait une IRM et après opération je pense hein. C'est pareil, faudra être arrêté  
218 longtemps

219 JC : Et là ça sera un arrêt où, vous le prendrez ou ?

220 H : Ben j'aurai pas le choix, là. Je pense que l'opération ça doit soigner.

221 JC : Là ça sera le cas où vous écouterez le Dr X

222 H : Ouais, ben si j'en arrive là, c'est que vraiment j'aurai mal. C'est apparemment ils attendent le  
223 dernier moment pour opérer donc c'est vraiment au moment où la douleur est intense quoi.

224 JC : Et si jamais la douleur revient, vous vous êtes fixé des limites avant l'opération ?

225 H : Non, la douleur, une fois que je la sens, je vais le voir donc heu.

226 JC : C'est-à-dire que vous vous êtes déjà dit que... là vous acceptez l'arrêt, vous allez voir comment ça  
227 se passe en reprenant le travail. Et si ça revient, vous, vous êtes d'emblée décidé pour aller plus loin  
228 ou pas ?

229 H : Bah, si il faut opérer, faut opérer. Ça sert à rien d'attendre.

230 JC : Et là du coup, comment ça se passera au boulot ? Vous pensez qu'ils...

231 H : Ben c'est qu'avant on était 3, là on n'est plus que 2. Et nous on lui avait dit de prendre personne  
232 d'autre parce qu'on voulait se débrouiller à 2. Mais en fin de compte, maintenant, il va commencer à  
233 regretter quoi.

234 JC : Pourquoi est-ce qu'elle était partie cette personne ?

235 H : Ben il était parti dans un autre garage

236 JC : Parce que l'herbe était plus verte ailleurs ou ?

237 H : Ouais, il y avait plus de fleurs, ouais (rires)

238 JC : Il y avait plus de fleurs. D'accord. Et du coup, c'est vous qui aviez dit à votre patron, non, c'est pas  
239 la peine, engage personne d'autre ?

240 H : Ouais, moi et mon collègue, ouais.

241 JC : Et lui qu'est-ce qu'il en pensait, parce que c'est quand même lui le patron ?

242 H : Ben on arrive à suivre au niveau des clients, on arrive à gérer, quoi. On arrive à faire le boulot  
243 qu'on faisait à 3 avant

244 JC : Etonnant quand même ça que, vous en tant qu'employé, vous disiez à votre patron, non, c'est  
245 bon on fera le boulot... enfin, je veux dire, c'est quand même plus confortable pour vous d'être, ça  
246 aurait été peut-être plus confortable pour vous d'être à 3 ?

247 H : Oui. Mais quitte à faire des heures, on préfère être 2 et s'entendre bien que, si on chope un  
248 boulet derrière.

249 JC : D'accord. La personne qui était avec vous avant, c'était pas forcément des relations qui étaient  
250 très bonnes.

251 H : Si, oh si ça a été, ouais. Il voulait plus monter son entreprise donc il est parti quoi.

252 JC : Ce qui vous a vraiment... vous ne vouliez pas avoir quelqu'un que vous ne connaissiez pas et qui  
253 aurait pu...

254 H : Ben si ça ne nous dérangeait pas mais on peut très bien tomber sur une personne que on va pas  
255 du tout s'entendre quoi.

256 JC : Ouais, d'accord. Et du coup, votre patron, ça ne lui a pas... enfin il était, oui, il était d'accord avec  
257 ça, forcément, il y voyait un intérêt économique ?

258 H : Oui, je pense qu'il y a pensé ouais (rires) et du coup, il a pris un apprenti. Donc il est là assez  
259 souvent donc ça permet de souffler quand il est là aussi.

260 JC : Ouais, vous avez vu vraiment votre charge de travail augmenter depuis que vous êtes plus qu'à 2  
261 et demi on va dire ?

262 H : Ben, non, ça fait pas trop longtemps et puis dans ce métier, il y a des périodes quoi.

263 JC : Ouais

264 H : Il y a des périodes où il y a plus de boulot, c'est avant les vacances, là ça devrait commencer. Vers  
265 les vacances de Noël, il va y avoir plus de monde.

266 JC : Tout le monde veut sa voiture prête pour partir

267 H : Oui

268 JC : Il était parti quand l'autre ?

269 H : Mai ou juin de cette année

270 JC : Et comment ça se passait quand il était, du coup vous aviez des moments de creux quand vous  
271 étiez à 3 ?

272 H : Ben on chargeait plus les plannings pour 3 mais quand il y a moins de monde ben oui, il y a des  
273 après-midi où on faisait plus du ménage que des voitures quoi.

274 JC : Ouais. Et du coup-là vous-même, est-ce que vous pouvez regretter un petit peu d'avoir dit à votre  
275 patron qu'à 2... vous avez eu des coups de bourre depuis qu'il est parti ?

276 H : Oh, sans plus... des journées chargées du matin au soir mais normal quoi. Alors  
277 qu'habituellement, les fins de journées c'était plus calme quoi.

278 JC : Ce qui vous intéressait aussi... vous parliez de faire des heures tout à l'heure ?

279 H : Si il y avait besoin, ouais. Mais on n'a pas eu le cas.

280 JC : Mais c'était, vous y aviez pensé à ça avec votre collègue aussi ?

281 H : Ouais, ouais, ouais

282 JC : Du coup de se dire que peut-être qu'à 2 vous auriez peut-être ?

283 H : Ouais, on n'a pas eu besoin

284 JC : Mais vous vous disiez que l'occasion elle aurait été peut-être là justement de faire plus d'heures  
285 et donc d'avoir un...

286 H : Mais de toute façon, dans ce genre de garage, s'il y a besoin de rester, on reste quoi. On ne se  
287 pose même pas la question

288 JC : Vous faites en fonction du boulot

289 H : Ouais, ouais. Quand on a commencé une voiture, on la termine.

290 JC : D'accord. Et là du coup, vous me disiez que votre patron, il va peut-être se dire qu'il va  
291 regretter ?

292 H : Ben il va peut-être commencer à chercher mais la dernière fois, il trouvait personne déjà donc  
293 heu...peut-être qu'il va chercher maintenant.

294 JC : Si vous vous êtes obligé de vous arrêter pour vous faire opérer, vous n'avez pas de crainte pour  
295 votre emploi ?

296 H : Non, de toute façon, je pense à changer aussi.

297 JC : Ouais ?

298 H : Parce qu'il m'a dit que je ne pourrais pas trop continuer longtemps là-dedans donc heu... même  
299 après l'opération, il y a toujours des douleurs apparemment

300 JC : Le Dr X vous a dit ça ?

301 H : Tout le monde que je connais qui s'est fait opérer de ça m'a dit qu'il y avait encore des bonnes  
302 douleurs après quoi. On n'est pas totalement guéri, le dos, c'est, ce sera toujours, en plus je suis  
303 grand, ça va pas arranger le truc

304 JC : Et ça, ça, c'est quelque chose qui peut vous faire retarder l'intervention ou non, ça ne rentre pas  
305 en ligne de compte ça ? S'il faut ?

306 H : Ouais.

307 JC : Ok, très bien. Est-ce que vous avez quelque chose d'autre à rajouter ?

308 H : Non. Non, c'est bon

## 1 Transcription entretien Ouvrier agricole

2

3 JC : Donc vous avez consulté votre médecin traitant, qui vous avait proposé un arrêt de travail, que  
4 vous avez refusé, est-ce que vous pourriez me raconter pourquoi est-ce que vous l'avez consulté et  
5 pourquoi est-ce que vous avez refusé cet arrêt de travail ?

6 I : Ben je me suis retrouvé en arrêt de travail 3 semaines et au bout de ces 3 semaines là, moi, mon  
7 contrat se terminait au mois de novembre, le 5 novembre, donc du coup, j'ai... mon patron, il avait  
8 besoin de moi et donc, j'ai... j'ai dit non, je prends pas l'arrêt de travail

9 JC : Donc vous étiez déjà en arrêt quand vous avez refusé ce...

10 I : Oui, oui, voilà, oui

11 JC : Votre médecin vous proposait une prolongation en fait ?

12 I : Voilà, il voulait me refaire une prolongation et moi j'ai dit non, je finis mon contrat et, et puis là  
13 maintenant je suis suivi médicalement mais je suis, bon, je suis sans boulot pour l'instant, du coup.

14 JC : Et donc au départ, vous aviez été consulter pour quel motif en fait ?

15 I : Parce que justement en 2004, j'ai eu un accident donc une fracture de la colonne vertébrale et  
16 depuis ça, ben j'ai été arrêté 2 ans et puis bon, ils ont mis 6 mois avant de trouver le problème que  
17 j'avais. Et au bout de 6 mois ils ont vu que j'avais une fracture de la colonne vertébrale. Donc euh,  
18 oui, déjà, les médecins ça m'a pris la tête (rires) et puis au bout de 2 ans j'ai eu donc heu 3  
19 infiltrations et puis après bon, je ne sentais plus rien et je suis reparti comme heu... à la normale et  
20 puis, là au mois de septembre, cette douleur, elle est réapparue, j'étais en train d'enfoncer des  
21 piquets et cette douleur-là elle m'est réapparue. Donc du coup ben j'ai reconsulté le Dr X pour euh,  
22 pour savoir ce qu'on allait faire. Donc ben, au jour d'aujourd'hui, j'ai toujours mal, donc je ben je suis  
23 suivi médicalement pour l'instant.

24 JC : Donc ça faisait déjà 4ans où vous n'aviez plus eu mal du tout ?

25 I : Voilà

26 JC : 2 ans où vous avez été en rééducation

27 I : Voilà, donc pendant 6 mois en fait je ne sentais plus mes jambes. J'ai été paralysé, c'était pas une  
28 paralysie totale, je pouvais m'en servir mais je ne sentais pas mes jambes. Et puis bout, au bout de 6  
29 mois, ils ont trouvé et puis du coup ben là au jour d'aujourd'hui, je suis en

30 Femme : après tu as été en coquille

31 I : Oui, j'ai été en coquille, 2 mois

32 Femme : après les infiltrations, tu as été hospitalisé à X

33 JC : Et du coup vous aviez repris la même activité professionnelle que vous faisiez avant ?

34 I : Oui, voilà. Mais bon, normalement je devais changer. Les médecins...

35 JC : Qu'est-ce que vous faisiez ?

36 I : Donc j'étais chauffeur de pelle, j'étais dans les travaux publics et comment dire... je ne sais plus ce  
37 que je voulais dire

38 JC : Les médecins vous me disiez ?

39 I : Oui donc au bout des 2 ans, les médecins m'ont dit, faut plus, faut arrêter ce métier là

40 JC : Et on vous avait réorienté vers quoi alors ?

41 I : Ben ils ne m'ont pas réorienté... (Rires) j'ai dit moi tant que je n'aurai pas essayé de remonter sur  
42 une pelle. Je changerai de métier, si vraiment pendant 1 an ça ne va pas, je rechangerai de métier. Et  
43 heu...

44 Femme : t'as refait un mi-temps thérapeutique

45 I : Voilà, j'ai fait un mi-temps thérapeutique pour commencer, pendant 1 ou 2 mois, et puis après, je  
46 suis reparti, normalement

47 JC : Donc dans l'entreprise où vous étiez avant votre accident ?

48 I : Oui, oui, oui, je suis retourné dans la même entreprise

49 JC : Et qu'est ce qui s'est passé en fait dans votre parcours parce que visiblement vous avez changé  
50 d'entreprise puisque là vous aviez un contrat à durée indéterminée, là ?

51 I : Oui, oui, ben oui j'étais en CDI là. Donc après, on avait l'intention, parce que j'ai mon papa qui  
52 habite juste à côté qui est dans le maraîchage. Donc avec papa, on avait monté un petit truc pour  
53 essayer de voir si on ne pouvait pas se mettre ensemble dans l'entreprise donc on est revenus ici.  
54 Parce qu'on était dans le (département) en ce temps-là, c'est là qu'on a eu les 3 enfants et puis du  
55 coup, pendant 1 an, ça l'a pas fait avec papa et puis du coup ben je suis retourné dans le TP, à X là et  
56 puis au jour d'aujourd'hui, j'ai été licencié de là-bas donc ben j'ai essayé de retrouver du boulot et  
57 puis là, j'ai retrouvé du boulot dans une ferme.

58 JC : D'accord. Donc vous avez fait 1 an de maraîchage avec votre père et après vous avez retrouvé du  
59 travail à X, en CDI, aussi ?

60 I : En CDI, aussi, j'ai toujours eu jusque-là des CDI, il n'y a que cette année que je n'ai eu qu'un CDD

61 JC : Donc vous aviez redémisionné aussi du CDI de X ?

62 I : C'est pas moi qui ai démissionné, là c'est, j'ai été licencié

63 JC : D'accord

64 I : J'ai été licencié économiquement puis ben là, c'est, normalement, quand je, je suis rentré au GAEC  
65 X, là, dans l'entreprise où je suis, on faisait un CDD, pour partir après sur un CDI. Donc on avait fait 4  
66 mois d'essai et puis après on partait sur un CDI. En fait, vu qu'il n'y a pas eu de foin, pas de paille, pas

67 de céréale... moi déjà ça m'a... ça m'a tendu un petit peu parce ben du coup je voyais bien que le CDI,  
68 j'allais pas trop l'avoir. Puis ben au mois de septembre, il m'a dit ben non, on fera qu'un CDD, on  
69 arrête au 5 novembre. Donc là... (Soupir) ça a été dur

70 JC : Vous y comptiez retrouver sur ce, cette ...

71 I : Ah ben oui, moi je voulais rester pour l'hiver et puis bon donc là, c'est... là j'ai 4 mois où j'ai rien à  
72 faire mais ils me rembauchent au mois de mars donc heu... c'est pour ça

73 JC : Il y a eu combien de battement entre le licenciement économique et le moment où vous avez  
74 retrouvé dans cette ferme ?

75 I : 1 mois

76 JC : Ça a été rapide ?

77 I : Oui, parce que je suis pas du... je ne suis pas un fainéant

78 Femme : ben à partir du moment où tu as su que tu étais licencié, t'as tout de suite recherché du  
79 boulot. Du coup ça s'est fait par bouche à oreille.

80 I : Là ce qui me bloque un peu c'est que vu que j'ai toujours mal au dos euh... (Soupir), retrouver du  
81 boulot, c'est pas évident pour l'instant

82 JC : Qu'est-ce qui vous a poussé à reconsulter ? Vous avez reconsulté aussitôt, dès que vous...vous  
83 me disiez c'était en plantant des piquets ?

84 I : Oui, ah ben ça m'est arrivé à 11h le matin, j'ai vu Mme X, j'ai demandé un... comment ça  
85 s'appelle... un rendez-vous tout de suite puis je l'ai eu ben dans l'après midi

86 Femme : non mais c'est parce que t'avais eu exactement les mêmes symptômes

87 I : Ah ben oui j'ai eu mal toute la jambe droite euh toute la jambe gauche m'a fait énormément mal  
88 et puis là j'ai dit ça recommence.

89 JC : Ça vous a inquiété sur le moment ?

90 I : Ah ben sur le coup oui. Parce que j'ai dit, attends...

91 JC : A quoi vous avez pensé ?

92 I : A la paralysie que j'ai eue pendant 6 mois et puis que... oui, oui, je voulais pas... non, non. 2 ans  
93 c'est long hein.

94 JC : Et donc en consultant la 1<sup>ère</sup> fois, qu'est-ce que vous alliez, qu'est-ce que vous attendiez de la 1<sup>ère</sup>  
95 consultation ?

96 I : Ben vu qu'ils avaient toutes mes radios du passé et tout ça heu, j'attendais qu'ils me trouvent la  
97 solution pour que j'aie plus mal maintenant. Donc bon ben pendant 3 semaines j'ai toujours eu mal  
98 et puis après j'ai dit bon ben, non, mon contrat il va se terminer et puis... donc j'ai voulu repartir au  
99 travail parce que je me suis dit, c'est pas la solution de rester à rien faire. Si ! ça peut faire du bien, je

100 dis pas parce que j'ai pas eu de vacances donc c'est vrai qu'il y a des tensions tout le temps et puis  
101 moi j'ai une entreprise qui me plaît énormément, avec qui on s'entend super bien et puis heu... donc  
102 c'est pour ça que moi j'ai refusé ça, la prolongation

103 JC : Vous aviez donc, quand vous avez été voir le Dr X, elle vous a mis d'emblée en arrêt pour 3  
104 semaines ?

105 I : Oui, non, pour 1 semaine, 2 semaines oui

106 JC : Il y a eu une 1<sup>ère</sup> prolongation alors ?

107 I : Voilà, d'une semaine puis après moi j'ai demandé... parce que normalement ça va jusqu'à 3 ? Je  
108 crois qu'on peut faire, il pouvait faire 3 arrêts ? Ben tu peux en faire plusieurs mais après il faut voir  
109 avec la MSA. Donc moi j'ai été voir la médecine du travail, la médecine du ben avant que... parce que  
110 j'avais pas le droit de reprendre, du coup. Donc j'ai été voir la médecine du travail, la médecine du  
111 travail m'a dit, m'a dit ben d'accord je veux bien vous faire reprendre mais alors ça, c'est pas droit,  
112 ça, ça, ça, ça... la liste était longue. Donc j'ai dit ben je peux peut-être le faire quand même des  
113 petites choses mais bon faire gaffe, donc du coup je suis reparti travailler. Mais bon là je suis toujours  
114 suivi médicalement parce que...

115 JC : Et là, vous avez toujours des douleurs, actuellement ?

116 I : Ah ben oui, oui, oui

117 JC : Vous pensez enfin, là actuellement, si vous deviez travailler, si votre contrat c'était prolongé,  
118 vous pourriez travailler ?

119 I : Ah, je continuerais, ah oui, oui, oui, je continuerais et puis même si il faut peut-être demander à  
120 régulariser un petit peu les heures, peut-être demander à faire un peu moins d'heures pour si j'ai  
121 trop mal, ben voilà.

122 JC : Vous avez travaillé combien de temps après avoir refusé l'arrêt, entre la fin de l'arrêt et la fin de  
123 votre contrat ?

124 I : J'ai été, donc le... oui mais c'était quand ? J'ai repris 3 semaines, oui, c'est ça oui, 3 semaines. Mais  
125 si aujourd'hui il fallait aller bosser, j'irais quand même, ça c'est sûr

126 JC : Donc ça se passait plutôt bien dans l'entreprise ?

127 Femme : très bien

128 JC : Ça faisait combien de temps que vous y étiez ?

129 I : Depuis le mois de janvier.

130 JC : Depuis le mois de janvier

131 I : J'ai été licencié le 23 décembre et j'ai retrouvé du travail le 22 janvier

132 JC : 1 mois

133 I : Pile poil (rires)

134 JC : Et ça consiste en quoi, parce que vous avez une formation de conducteur d'engins ?

135 I : Voilà, j'ai un CAP de chauffeur mécanicien et un niveau BEP élevage

136 JC : Ah vous aviez déjà fait...

137 I : Voilà, j'ai fait 4 ans, 4ans d'apprentissage en ferme déjà

138 JC : Donc le monde agricole c'est quelque chose que vous connaissiez ?

139 I : Ah, oui, oui, oui. Oui, oui. Je suis un gars de dehors moi (rires)

140 Femme : Et ça te plait beaucoup plus que les travaux publics quand même

141 I : Oh les 2 mélangés, c'est sympa

142 Femme : oui mais faire que des travaux publics...

143 I : Ben c'est rengaine à force, c'est vrai que tu fais chauffer ta pelle le matin, puis tu creuses puis

144 après t'arrêtes... que là, ça change tous les jours, c'est. Bon sur une année, ça change, mais l'année

145 d'après, tu refais un peu la même chose mais c'est...

146 Femme : oui mais ce qui te plait le plus, c'est de travailler la terre

147 I : Ah ben oui, c'est la terre et tout

148 JC : Et là vous étiez embauché en tant que quoi, quelle était votre activité à la ferme ?

149 I : Alors moi, je ne m'occupe pas du tout des animaux. Ben je m'en occupe que de temps en temps

150 s'il y a besoin pour changer des, des, pour changer de parc, des trucs comme ça. Sinon moi je n'ai été

151 embauché vraiment que pour les cultures, suivi de cultures, faire le bois dans les haies, faut faire

152 l'entretien, les barrières, tout ça, tu... moi je suis vraiment autour, il y a la ferme, et moi je ne suis pas

153 dans la ferme, je suis, le tour de la ferme. Voilà, tout ce qui est entretien du matériel, et tout...

154 JC : C'était ouvrier agricole ?

155 I : Ah oui, oui, oui, c'est ça

156 JC : Vous aviez changé de statut en fait alors parce qu'apparemment vous étiez à la sécu j'imagine ?

157 Et là vous êtes revenus à la MSA ?

158 I : Non, j'ai toujours été à la MSA puisque les entreprises de TP sont des entreprises de travaux

159 agricoles. Travaux agricoles, travaux publics

160 JC : Celle où vous travailliez en fait ?

161 I : Toutes les entreprises que j'ai faites, j'en ai fait 3, elle faisait les 3, elles faisaient ben TP et agricole

162 JC : Donc vous avez toujours été à la MSA

163 I : Donc j'ai toujours été à la MSA. Depuis ben l'âge de 16 ans.

164 JC : Donc là, ce que vous avez repris comme activité dans la ferme, ça a vraiment changé de votre,  
165 globalement vous étiez assis sur une pelle toute la journée, là vous conduisez encore des engins ?

166 I : Oui, ben oui, ben justement pour faire, il y a quand même, on refait les pâtures, faut faire le blé,  
167 faut faire le maïs, faut donc tout ça c'est moi qui fait l'entretien de... je suis le chauffeur, on va dire  
168 de la ferme

169 JC : Officiel

170 I : Voilà, parce qu'on est nombreux quand même, on est, il y a 3 patrons, 3 patrons parce que, on  
171 transforme, donc on fait du fromage. Donc on a un fromager et on a un, X, qui s'occupe de la traite et  
172 moi qui suis à l'extérieur

173 JC : Ouais donc grosse activité quand même ?

174 I : Ah oui, on est en bio en plus donc c'est...

175 JC : Un peu plus contraignant ?

176 I : Ben un peu parce que bon, faut désherber autour et puis là, ça se fait à la main quoi. Donc c'est  
177 vrai que quand il faut s'y mettre, bon, ben on s'y met à 2 ou 3 puis ça va plus vite mais heu

178 Femme : mais plus intéressant aussi parce que nous on est pour le bio

179 I : Voilà, oui, oui

180 JC : Et donc oui, il y a quand même de l'entraide au sein de, au sein de la ferme entre les patrons et  
181 les employés ?

182 I : Ah oui, oui, ça c'est sûr

183 JC : Il y a une mobilité, vous disiez, s'il y a besoin pour les vaches

184 I : Ah ben voilà, moi après, je peux être en train de faire un clôture puis ben il y a, on m'appelle, on  
185 me dit tu peux venir donner un coup de main, on change les... voilà, après si c'est moi qui a besoin  
186 parce qu'on est en train d'enfoncer des piquets bon ben parce que là, faut être 2.

187 JC : C'est plus facile ouais

188 I : Ben oui... (Rires)

189 JC : Et donc quand vous avez été voir la 1<sup>ère</sup> fois le Dr X, vous vous attendiez à ce qu'elle vous propose  
190 un arrêt de travail ?

191 I : Ah je m'y attendais tout de suite. Ah ben oui, oui. De toute façon, dans le cas, quand ça m'est  
192 arrivé, vu la douleur que j'avais à la jambe, c'était pas plus mal non plus.

193 JC : Ça s'est passé au travail ?

194 I : Oui, oui, oui.

195 JC : C'était un accident de travail alors ?

196 I : Un accident de travail, oui, oui. Bêtement un lundi matin mais bon.

197 JC : Et vous saviez donc déjà que l'arrêt vous alliez le prendre ?

198 I : Oui, oui, ben quand elle m'a mis 15 jours, j'ai dit, bon, l'arrêt de travail, on peut l'arrêter quand on  
199 veut donc après moi je me suis dit, bon heu...je vais le prendre quand même puis après on verra. Et  
200 puis ben au fur et à mesure, j'avais toujours les douleurs qui étaient là bon, j'avais moins mal à la  
201 jambe et après

202 Femme : t'as fait des réactions au médicament aussi qui n'ont pas aidé

203 I : Oui, en plus donc heureusement. Donc et puis, il m'a reprolongé d'une semaine et puis là dans la  
204 semaine, ça allait pas trop mal tout ça donc j'ai dit allez... donc je suis retourné voir le lundi matin et  
205 j'ai dit on va repartir au travail parce que...

206 JC : Comment ça se passe quand vous êtes en arrêt, à la ferme ?

207 I : Ben ils ont le droit à une aide, là je sais pas quoi là... on a des, un centre, où il y a des personnes qui  
208 y sont, où ils peuvent... mon patron peut piocher une personne dedans. Piocher, non mais c'est la, la  
209 X. Tu appelles puis donc il y a une personne, comme ça, après ben il y a une personne qui peut venir  
210 donner un coup de main.

211 JC : Donc vous, il a appelé aussitôt votre patron, si c'était sur votre lieu de travail, enfin dans un  
212 champ ?

213 I : Oui, ben il a expliqué tout de suite puis il a eu quelqu'un pratiquement aussitôt parce que fallait,  
214 j'avais pas fini les labours en plus alors...

215 JC : Déjà à ce moment-là, avec lui, vous vous doutiez que vous alliez être obligé de vous mettre en  
216 arrêt ?

217 I : Ben, non, c'est Mme X, quand elle m'a mis en arrêt, c'est là que j'ai... je l'ai appelée et que je lui ai  
218 dit, ben voilà, je serai en arrêt puis heu... donc oui, je l'ai prévenu le mardi matin

219 Femme : ben il était déjà au courant de tes problèmes de dos, tu lui en avais déjà parlé

220 I : Oui, ben la ferme le sait que j'ai été arrêté, que j'ai eu des problèmes

221 Femme : oui, parce qu'il y a un bon dialogue alors

222 I : Ah ben oui, oui, oui, c'est clair que...

223 JC : Est-ce que au moment où ça s'est passé votre accident de travail, vous saviez déjà que votre  
224 contrat n'allait pas être renouvelé ?

225 I : Oui, oui, là je le savais déjà, oui. Oui, oui parce que c'est fin, au mois d'août qu'il m'en a parlé que  
226 fin aout début septembre qu'il m'en a parlé qu'on pourra pas, on pourra pas pousser après le mois  
227 de novembre

228 JC : Vous le sentiez venir ça ?

229 I : Oui, oui, comme je vous le disais au départ, quand on a vu qu'il n'y avait pas de foin pas de paille,  
230 pas de céréales, moi je m'en doutais un peu, parce qu'avec X (patron), on a un bon dialogue, on  
231 discute, régulièrement, donc lui ben aussi, il me disait ben tu vois bien, ça va être un peu chaud, tout  
232 ça... toute l'année, il m'en a parlé, en fonction des 1eres coupes de foin, de la 2<sup>ème</sup> de tout ça puis  
233 après bon, ben... au mois de septembre, c'est là qu'on a dit bon ben...

234 JC : Et X, c'est ?

235 I : Mon patron. Parce qu'en fait, bon, il y a 3 patrons. Donc il y a X, sa femme qui est au bureau. X lui il  
236 s'occupe de la partie lui justement des vaches et il a un salarié, X, qui lui justement fait la traite,  
237 après, il y a X, et X lui c'est mon patron, en fait. C'est mes 3 patrons mais c'est avec lui que je, que je  
238 travaille. Et puis ben, X, s'occupe de la fromagerie, elle est au bureau et à la fromagerie. En fait 3  
239 patrons et ils ont en fait chacun leur salarié.

240 JC : Ah oui, d'accord, vous en fait, vous n'avez officiellement qu'un seul patron au vu de la...

241 I : Moi, c'est un GAEC, c'est le GAEC X, donc c'est mes patrons tous les 3, mais c'est avec X que je  
242 signe les papiers. C'est X qui m'a...

243 JC : Qui vous embauche

244 I : Voilà, qui m'a mis sur la... donc lui, X, c'est la même chose, il travaille que en dehors de la ferme

245 JC : Est-ce que vous pourriez m'expliquer ce que ça conditionnait le fait qu'il n'y ait pas de, pas de  
246 foin, pas trop de céréales cet été ? Qu'est-ce qu'il en découle pour que vous soyez pas repris ?

247 I : Eh ben, il a fallu tout acheter. Il a fallu tout acheter et vu que nous on travaille très peu avec le  
248 maïs, on en fait un peu, c'est au cas où. Là cette année, on en a fait un petit peu, ça a pas trop mal  
249 rendu. Mais en blé ben ça n'a pas du tout rendu, en paille on n'y a pratiquement rien eu non plus et  
250 puis ben du foin ben heu zéro. Donc il a fallu faire livrer, là on a fait livrer 3 semis de paille, rien que  
251 pour pailler 3 mois donc c'est pour ça qu'on espère que... là, c'est bien de ce temps là parce que les  
252 vaches on les met dehors parce que s'il faut les mettre en stabulation, ben faut pailler, faut... faut  
253 leur donner du foin régulièrement. Donc en fait c'est l'économie qu'a fait que... dégager un 3<sup>ème</sup> euh  
254 un 6<sup>ème</sup> salaire ben ils ne pouvaient pas et vu que j'étais le dernier et que j'étais qu'en CDD euh, ben,  
255 voilà

256 JC : Quelle aurait été votre activité cet hiver s'ils vous avaient gardé, si ça avait bien tourné ?

257 I : Ah ben, là c'est les clôtures heu... puis peut-être un peu de vacances (rires), là j'en aurais pris là.  
258 Ouais ben ça aurait été ben les clôtures, tout l'entretien du matériel vu que l'été est terminé ben du  
259 coup il y a tout l'entretien à reprendre, du coup...

260 JC : Activité un peu plus modérée ?

261 I : Ralentie, oui ben là, c'est le ralenti, c'est...

262 JC : En tout cas pour vous

263 I : Ah oui, pour ma partie, ben oui, oui. Ben oui parce que la traite après ça reste tout l'année la  
264 même chose. C'est pour ça que je suis content de pas faire la traite parce que c'est rengaine pour  
265 moi, c'est toujours la même chose, c'est du piétinement, c'est... ouais, ouais...

266 JC : Et donc heu... là du coup, c'est votre patron X, qui va se retrouver à faire le travail que vous  
267 auriez dû faire ?

268 I : Ben il va pas le faire, il va pas le faire, lui il a déjà son, déjà des choses à lui à faire. Donc moi, je suis  
269 un salarié, justement, c'est pour ça qu'il m'a embauché, parce qu'il a besoin d'une 2<sup>ème</sup> personne  
270 pour faire l'entretien et tout ça. Parce que là en ce moment, on devrait être en train de broyer les  
271 haies, refaire les clôtures... broyer ben toutes les prairies pour enlever tout ce qui est des mauvaises  
272 herbes, le jonc, tout ça...

273 JC : Comment ça se passe alors parce que ça ne sera pas fait ça alors pour le printemps prochain ?

274 I : Ben les haies ne seront pas faites, ça c'est sûr, le broyage de... des prairies sera fait, parce que ça  
275 faut que ça soit fait. Mais le broyage des haies sera pas fait, les clôtures seront pas faites et puis ben  
276 au printemps faudra le refaire, faudra faire ça. Le, normalement ben là c'est pareil, faut faire le  
277 quand on broie les haies, on essaye de broyer mais après faut nettoyer les chênes, laisser les beaux,  
278 les petites, refaire des têtards. Donc ben tout le tri du bois, c'est pareil, il aura pas de bois de rentré  
279 cet hiver... mais bon j'avais fait déjà 24 stères l'année dernière donc c'est bon, ils ont déjà de quoi  
280 chauffer... (Rires) ils ont de quoi s'occuper.

281 JC : Du coup, ça augure quand même pas mal de travail en début de printemps, là, s'ils vous  
282 reprennent ?

283 I : Ah ben, oui, oui, oui. Mais il y a de choses qui ne seront pas faites non plus hein, il y aura du retard  
284 de pris, obligatoirement donc heu...

285 JC : Vous ne pourrez pas tout rattraper ?

286 I : Ah ben non, non, non. Je ne suis pas une machine, moi. Mais même une machine, je ne suis pas  
287 sûr qu'elle rattrape.

288 JC : Oui parce qu'à ce qui n'a pas été fait cet hiver, se rajoutera les tâches...

289 I : Ah ben voilà, il y aura des choses qui se rajouteront en priorité au printemps que, voilà, qu'ont pas  
290 été faites cet hiver ben faudra les faire...

291 JC : Bien donc progressivement, on vous l'avait annoncé, enfin vous le sentiez aussi, c'était pas  
292 forcément qu'avec votre patron, que le CDI n'allait pas être...

293 I : Ah ben, non, non, n'était plus d'actualité

294 JC : Ouais, allait pas être possible. C'était un CDD de combien de temps que vous aviez, là, le dernier  
295 que vous avez signé ?

296 I : 6 mois

297 JC : 6 mois. D'accord. Vous avez fait combien d'essai ? Vous avez commencé en janvier...

298 I : Alors, j'ai eu un 1<sup>er</sup>, janvier, février, mars, avril... avril, oui et puis c'est ça, c'est ça. Parce que c'est  
299 au mois d'avril, il me semble, qu'on a résigné un 2<sup>ème</sup> contrat

300 JC : D'accord, et il vous avait dit normalement, CDI au bout.

301 I : Et après voilà, il m'avait dit CDI, heu...

302 JC : Donc c'était déjà convenu avec votre patron qu'il n'y aurait pas de CDI avant que vous ne soyez  
303 en arrêt, qu'est-ce qui vous a poussé à reprendre alors, puisque vous n'aviez que 15 jours  
304 finalement ? Vous auriez pu vous dire, pour 15 jours, ça va, ils vont bien réussir à faire sans moi ? Ils  
305 ont bien fait 3 semaines...

306 I : Mais comme je vous explique, j'ai un super patron et je suis très bien dans cette ferme-là, je suis à  
307 10minutes, en plus, de la maison. Donc pour le matin, parce que ma femme travaille le matin, le  
308 jeudi et le vendredi, je peux m'occuper des enfants, quand j'ai besoin d'embaucher qu'à 9h le matin,  
309 je peux... j'ai une super entente et ça m'a fait... chier, excusez-moi l'expression mais d'être en arrêt et  
310 puis de me dire, il y a tellement de boulot que, et puis que... et puis je ne suis pas un tire au flanc  
311 comme qui dirait l'autre. Ouais, je ne suis pas de ce bord-là, je suis...

312 JC : Alors, ouais, pour revenir à la question principale de notre entretien, quelles sont les raisons qui  
313 vous ont poussées à dire non à la prolongation ?

314 I : Ben parce que mon contrat se finissait, c'est pour ça vous voyez c'est... mon contrat se terminait le  
315 5 novembre, donc moi, il me restait peu de temps à finir de... travailler, j'ai dit non, puis X m'avait dit  
316 ben on va essayer d'adapter tes horaires et tout ça. Donc j'embauchais le matin à 9h, je prenais 2h de  
317 pause le midi. L'après-midi des fois je revenais pour 14h puis à 5 heures et demi ben il me disait tu  
318 t'en vas. Donc après ben il m'a dit, si tu... c'est parce que moi je l'ai appelé, pour lui demander si je  
319 pouvais revenir, déjà, parce que je me suis dit, si lui, il me refuse, en plus... parce que moi, je lui ai dit,  
320 j'ai mal mais j'ai envie de finir la... donc il m'a dit il n'y a pas de souci, on va adapter ton poste de  
321 travail et tout ça donc heu... C'est ce qui m'a poussé à dire, non, je ne prends plus l'arrêt, je continue  
322 mon...

323 JC : A ce moment-là, il était déjà question de vous reprendre en mars ?

324 I : Oui, oui, oui, oui, oui.

325 JC : Est-ce que ça... je me fais un peu l'avocat du diable, est-ce que vous pensez que vous aviez besoin  
326 aussi de prouver un petit peu que vous pouviez retravailler, ne pas partir sur un arrêt ?

327 I : Ben, me le prouver, je ne sais pas, non.

328 JC : Ou le prouver à votre patron ?

329 I : Non, non, non. Non, non, c'était pas le prouver, c'était vraiment heu... ça venait de moi, c'était  
330 dans mon... mais c'était pas de me le prouver, c'était heu... C'était parce que voilà, ben j'ai une bonne  
331 entente avec eux et puis que ça m'embêtait un petit peu aussi que voilà, heu... c'est sûr que ça  
332 donne du boulot à d'autres parce qu'il y en a qui sont venus me remplacer, mais bon... moi, après,  
333 après je voulais finir mon contrat même si, le contrat, je repartais sur un CDI, ben heu... je serais  
334 reparti sur un CDI, on aurait adapté mes horaires, j'aurais peut-être fait qu'un 35 heures et puis...

335 JC : Et comment ça s'est passé avec la personne qui est venue vous remplacer, vous avez eu des  
336 échos ?

337 I : C'est mon voisin... (Rires) donc on se connaît déjà depuis... depuis très longtemps puis quand... dès  
338 qu'il m'a remplacé, il m'a dit ben je suis là-bas... oui, ben oui (rires)

339 JC : Et lui donc, oui, il fait partie d'une équipe...

340 I : D'un groupement, oui

341 JC : De remplaçant, donc lui il était pas destiné à rester dans cette ferme-là, il est reparti après.

342 I : Ah ben oui, parce que lui il fait la traite chez d'autres, dans d'autres fermes où les femmes sont en  
343 congés maternités ou des blessés ou des trucs comme ça. Et lui il tourne un peu dans toutes les  
344 fermes et puis ben là, ben c'est...

345 JC : C'est tombé que c'était la vôtre.

346 I : C'était la nôtre, ben voilà. Voilà, non, non, c'est...

347 JC : Donc si je ne me trompe pas, la raison c'est que vous étiez embêté pour votre patron ?

348 I : Oui, ah oui, oui, oui. En gros, oui, ça fait presque ça, oui, oui

349 JC : Et pour vous, est-ce que le fait de pas travailler 3 semaines, est-ce que ça a eu des répercussions,  
350 comment ça se passait à la maison ?

351 I : Moi, dès que je ne travaille pas j'ai le moral qui... (Sifflement), qui flanche. Ouais, alors donc heu...  
352 c'est pour ça aussi que je préférerais aussi être au boulot, même s'il faut, heu...faire moins d'heures hé  
353 ben faut faire moins d'heures et puis c'est tout hein...

354 JC : Et comment ça s'est passé heu... le Dr X, qu'est-ce qu'il en a dit quand vous avez refusé la  
355 prolongation ?

356 I : Alors là, je ne sais même pas... Oui, je ne sais même pas... faudrait lui poser la question (rires)

357 JC : Il vous l'a proposé ? Vous avez dit non ? D'emblée vous lui avez dit, non, on ne continue pas  
358 l'arrêt ?

359 I : Ben, c'est comme ça que ça s'est passé parce que, vu que je me disais qu'il faut que je retrouve du  
360 boulot... donc il m'a refait une feuille, donc il m'a refait une feuille qui me, qui va jusqu'au mois de  
361 décembre là, par lequel, je suis les, j'ai les, comment ça s'appelle, les... que j'ai toujours mal et qu'il  
362 faut continuer à passer des scanners, ou des trucs comme ça ben il m'a fait une feuille de  
363 prolongation...

364 JC : De soins

365 I : De soins, voilà. C'est, comme ça, je ne suis pas en arrêt de travail. Comme ça, ça ne m'empêche  
366 pas de sortir pour pouvoir aller trouver du travail parce que après, faut ben les horaires à respecter  
367 et tout ça donc heu

368 JC : Donc lui au départ, était quand même partisan de vous re prolonger en arrêt ?

369 I : D'arrêter, oui, oui, oui. Ben oui, parce que bon, c'était... vu que la douleur est toujours là, ben le  
370 problème, c'est qu'il ne voulait pas me laisser partir en disant, ben on n'a toujours pas trouvé puis  
371 heu...

372 JC : Et quand vous lui avez dit non, il a ?

373 I : Ben c'est comme ça qu'il m'a sorti la feuille, non, il a trouvé la solution tout de suite.

374 JC : D'accord.

375 I : Voilà, oui, oui. Ça a été...

376 JC : Vous lui avez dit, je refuse et il a dit, on fait au moins une prolongation

377 I : Oui, voilà, oui, de soins, oui, c'est ça

378 JC : Est-ce que vous savez si vous avez les 3 jours de carence quand vous vous mettez en arrêt, mais  
379 là c'était en accident donc c'est différent, vous savez les 3 jours, vous avez déjà été en arrêt  
380 maladie ?

381 I : Non, si j'ai besoin d'une journée, je la rattrape

382 JC : Ouais

383 (Rires)

384 JC : Et la fois où vous avez eu votre accident, c'était un accident de travail aussi ?

385 I : En 2004, oui

386 JC : Oui, c'était aussi un accident de travail

387 I : Oui, oui, oui. Oui. En tirant un compresseur sur un trottoir. J'ai fait une rotation trop importante du  
388 bassin et puis ça a fait tac

389 JC : Ah ouais, donc la vertèbre, elle s'était cassée comme ça ?

390 I : Ah ben ouais, ouais, la L4, L4, elle a coupé, propre.

391 JC : Ah ouais, simplement en... c'était pas sur un accident de voiture ou...

392 I : Ah non, non, non. J'ai pris un compresseur, et il y avait un compresseur à monter parce qu'on avait  
393 un camion, l'embrayage a pété et puis il avait le compresseur au derrière. Il a fallu dégager le  
394 compresseur et puis j'ai tiré, tiré, tiré et puis ben. Là je me suis retrouvé à genoux et puis j'ai été têt  
395 comme une mule, vu que j'étais à genoux puis j'ai dit, ben on était en train de faire une traversée de  
396 route, puis j'ai dit bon ben les gars, vous me remontez dans la pelle, je me suis attaché, pourtant on  
397 la met pas souvent la ceinture. Je me suis attaché avec la ceinture et puis j'ai fini ma journée. Ils  
398 m'ont, ils m'ont déplacé à chaque fois qu'il y avait besoin de me déplacer et le soir en fait j'ai été  
399 voir, on était juste à côté d'un médecin en plus, j'aurais pu y aller avant mais... et puis ben le soir ben

400 j'ai été voir le médecin et puis quand il m'a fait une piqûre au derrière, pouf, je suis tombé dans les  
401 pommes et puis après je me suis réveillé quand on était au CHU, à X.

402 JC : Ah ouais, vous avez du souffrir sur votre pelleteuse

403 I : Ah ben oui, sur le coup, ah ben oui, c'était énorme là. Puis c'est, ça a été long, ben justement,  
404 après, ben je suis resté justement 1 mois là-bas, à faire des analyses et tout ça, ils ne trouvaient pas.  
405 Après ben ils m'ont... comment que ça s'est passé, ils m'ont laissé... ben moi je voyais toujours mon  
406 médecin, il me prolongeait les arrêts de travail, ben oui, mais on n'a toujours pas trouvé de boulot,  
407 on n'a toujours pas trouvé ce que j'ai et tout ça. Et un jour on est venu sur X et il y a un médecin,  
408 mais je sais pas si, vous l'avez peut-être connu euh... X, je ne sais pas si vous connaissez ?

409 JC : Non, ça ne me dit rien

410 I : De X, et il est parti là justement, avec sa femme, il a tout arrêté, et il est parti en Afrique, avec sa  
411 femme pour faire médecin, là-bas et sa femme, elle fait l'école.

412 JC : Et donc c'est lui

413 I : C'est lui qui m'a dit, va à X, donc c'était au mois de décembre, il m'a dit, tu vas à X, je te fais une  
414 hospitalisation tout de suite, tu rentres là-bas, je suis sûr que tu as une fracture.

415 JC : Vous aviez, j'imagine, j'imagine qu'il y avait déjà eu des radios de passées ?

416 I : Il y avait déjà des radios de passées et en fait, il a pris toutes les radios de X et tous les médecins  
417 n'avaient pas vus sur les radios et c'est lui quand il a regardé les radios, qui m'a dit t'as une fracture,  
418 je t'hospitalise tout de suite

419 JC : Quand même, c'est impressionnant qu'au tant de médecins soient passés à côté d'une fracture

420 I : Ah ben oui, oui

421 I : Et ensuite, là hospitalisé pendant un mois, à X, et en sortant ben ils me mettent en coquille. Mais  
422 bon, ça faisait 6 mois que j'avais eu mon accident en fait

423 JC : Et que vous vous trimbaliez avec une fracture

424 I : Voilà, pendant ce temps-là, j'avais les jambes qui ne bougeaient pas ou heu... ah ben oui, ça a été...

425 JC : Il n'y a pas eu d'intervention finalement, il n'y a pas eu d'opération ?

426 I : Pas du tout, non, non, non. Mais le problème c'est qu'au jour d'aujourd'hui, la douleur, c'est  
427 exactement la même que celle que j'avais en ... au début

428 JC : On vous a dit un petit peu comment ça allait éventuellement se passer si la douleur restait là, en  
429 ce moment ?

430 I : Non, pas pour l'instant

431 JC : Vous n'en avez pas discuté ?

432 I : Ben pour l'instant, j'en ai discuté avec euh, à la MSA, là. Pour voir un petit peu parce que c'est  
433 pour savoir si moi je vais... parce que je ne veux pas d'arrêt de toute façon et puis si... faut que j'aille  
434 bosser donc ce que je veux c'est... si on peut m'adapter mon temps de travail. Si je peux adapter un  
435 temps de travail pour que heu... moi je puisse aller travailler puis que... rester dans le milieu où je suis  
436 parce que... moi rester enfermé, ça va être dur

437 JC : Ça ce serait votre demande, travailler quand même, même...

438 I : Oui

439 JC : Même si vous avez... et qu'est-ce que vous pensez, et comment est-ce que vous pensez que ce  
440 serait possible de l'adapter votre travail, vous serez obligé de forcer quoi qu'il arrive ?

441 I : Ben il y a des choses où je ne forcerai plus où on essayera de faire gaffe euh... je veux dire...

442 JC : Comment vous voyez ça vous, d'adapter le poste de travail ?

443 I : Oh ça s'adapte, hein, je pense que ça s'adapte. Le plus dur, et ça je le sais, ça va être de faire le  
444 tracteur. Des journées entières de tracteur, ça c'est, c'est ce qu'il y a de plus dur. Après c'est à moi de  
445 me dire bon ben, piscine, marche euh... faut pas hésiter à en faire puis heu... et c'est pour ça que ça  
446 peut, pour moi, ça peut s'adapter. Admettons, si pendant 3 jours, faut faire du tracteur plein pot et  
447 puis ben que les 2 jours d'après, ben c'est un peu plus calme et ben... je me mets 2 jours où qu'on  
448 calme le jeu et puis après ben je repars euh...

449 JC : Ça, il va falloir trouver l'employeur qui accepte aussi ?

450 I : Je pense qu'avec X (patron), il n'y aura pas de souci, non, je pense que

451 JC : Donc avec lui, ouais, vous visez déjà le...

452 I : Oui, oui, oui

453 JC : Elle est certaine la reprise du mois de mars ?

454 I : Ah oui, oui, ça c'est sûr. Oui, oui

455 JC : C'est pas écrit mais...

456 I : C'est pas écrit, on a fait ça que oral, mais moi après, ça va dépendre, c'est... ce que j'espère c'est  
457 que les médecins après, ne vont pas me dire ben non, là, là... en 2006, on vous avait déjà dit d'arrêter  
458 ce, de travailler dans... ben en 2006, j'étais dans le TP mais... je pense que le TP, l'agriculture, c'est un  
459 peu la même, les problèmes de dos vont être un peu les mêmes. Donc ce que j'ai peur, c'est qu'à la  
460 MSA, là me dise (sifflement) 2006, là on vous l'avait déjà proposé, là vous ré insistez donc heu...  
461 après, il n'y a que ça qui peut me... qui pourrait me bloquer

462 JC : Quand vous dites la MSA, c'est la médecine

463 I : La médecine du travail, ben oui, parce que c'est elle qui décide, c'est elle qui a le dernier mot.  
464 Donc c'est ce qui va me...

465 JC : Et du coup, comment ça va se passer alors, vous allez voir cet hiver, vous allez revoir la médecine  
466 du travail ?

467 I : Ah ben oui, oui. Oui, oui, on va se revoir, parce que c'est elle qui va... là elle m'a refait une  
468 embauche donc heu je peux aller travailler n'importe où mais le problème, c'est que j'ai mal donc il  
469 ne faut pas non plus que... voilà

470 JC : Du coup comment ça va se passer pour vous l'hiver là, vous allez essayer de retrouver ailleurs  
471 ou ?

472 I : Ben là, j'essaye, oui, je suis inscrit à Pôle Emploi, on cherche, on cherche, on va bien voir

473 JC : D'accord. Vous allez quand même essayer de travailler avant le mois de mars ?

474 I : Ah oui, oui, oui, oui, oui, oui. Mais par contre, je lui expliquerai, voilà, j'ai mal au dos, est-ce que...  
475 parce que bon, il existe des petits contrats de 2 mois, 3 mois donc si on peut adapter, heu...

476 JC : Et comment vous pensez que ça va se passer avec ce travail-là, vous pensez que ça ne posera pas  
477 de souci au patron qui vous embauchera ?

478 I : Je pense pas non, non. Mais là pour l'instant, là j'ai passé un IRM, la semaine dernière là, donc  
479 j'attends, là j'ai un rendez-vous de médecin le... c'est jeudi ou vendredi, je ne sais plus, jeudi avec  
480 Mme X justement pour voir l'IRM, pour voir ce que ça donne. Après on verra bien.

481 JC : Si jamais, Mme X est insistante en disant là non, faut pas...

482 I : ... on verra... on n'est pas rendu là donc pour l'instant...

483 JC : C'est une éventualité que vous n'évoquez pas encore ?

484 I : Oui, j'ai pas envie d'en... non

485 JC : C'est un petit peu ce qui revient là, quand vous me disiez tout à l'heure, dès que je suis en arrêt,  
486 le moral... plonge

487 I : Ah ben oui, c'est, oui, oui, oui

488 JC : C'est une chose à laquelle vous pensez ça ?

489 I : Oui. Ben oui, j'ai 3 enfants, qui sont en bas âge donc heu... on n'a que 28 ans en plus donc heu pff...  
490 c'est vrai qu'il y a des choses que bon, ça me rassure parce que même si on me dit oui bon ben voilà,  
491 même au niveau du travail, tout ça... après je pense qu'avec la... comment ça s'appelle... avec la MSA,  
492 on a entendu parler qu'il y avait des dossiers COTOREP, ou heu, des dossiers handicapés, que... donc  
493 après c'est pour ça, moi je me dis que j'ai pas envie de parler qu'on va me dire que ben non, faut  
494 arrêter le... après, ils vont me mettre dans quoi ? Ils vont pas me mettre derrière un bureau parce  
495 que là, ça va pas le faire. (Rires)

496 JC : Vous ne voyez pas votre avenir dans ?

497 I : Ah ben non.

498 JC : Là-dedans

499 I : Ah ben non, je veux bien encore être électricien ou des trucs comme ça, je pense que tu forces un  
500 peu moins...

501 JC : Vous y avez songé quand même un petit peu ?

502 I : Ah ben oui, parce qu'on m'en parle hein, des fois donc heu...

503 Femme : ben pour toi, tu ne seras pas jusqu'à l'âge de 50 ans dans l'agriculture

504 I : Non, ça m'étonnerait, je pense que non

505 Femme : ton dos, il ne suivra pas. Mais t'as envie de faire un bout de chemin quand même dans ton  
506 métier.

507 I : Ben oui. Ben c'est pour ça qu'on a des animaux aussi, parce que j'aime beaucoup heu, voilà

508 JC : Bon d'accord, OK. OK. On disait tout à l'heure la raison, c'est parce que vous vouliez finir un petit  
509 peu le travail même s'il vous restait peu de temps, est-ce qu'il y a éventuellement une autre raison ?  
510 Qui pourrait, qui fait...

511 I : Ben, oui, oui, il y a une perte de salaire donc heu

512 Femme : ben au départ, c'était pas considéré comme accident de travail, c'était considéré comme  
513 maladie

514 I : Ah oui, c'est vrai en plus

515 JC : Alors que ça avait eu lieu sur votre...

516 I : Oui, oui. Oui mais le patron il peut te dire oui mais ça pouvait être le week-end et puis tu te plains  
517 le lundi

518 Femme : et puis vu ses antécédents, en fait, il ne voulait pas prendre sur l'entreprise, il voulait que ça  
519 soit pris sur l'entreprise d'il y a 6 ans en fait. Donc il y a une enquête en cours donc tant que  
520 l'enquête, elle n'a pas déterminé quoi que ce soit, t'étais en arrêt maladie donc heu

521 JC : Et pourtant le Dr X, elle vous avait fait un, en accident de travail, j'imagine ?

522 I : Ben oui, oui. Oui mais après, l'entreprise, c'est elle qui a dit, non, je, c'est pas qu'elle refusait  
523 complètement, c'était qu'elle voulait savoir si ça ne venait pas, justement du... de ce temps-là. Donc  
524 après moi, l'enquête j'ai pas compris pourquoi mais

525 JC : Quand vous parlez de l'entreprise, c'est la ferme actuelle où l'entreprise où vous avez eu votre  
526 accident de travail ?

527 I : Donc là, là c'est l'entreprise où je suis qui refusait de dire, c'est un accident de travail.

528 JC : Donc c'est un de vos patrons là quand même

529 I : Oui, oui, ben c'est, ben (une autre des patrons de la GAEC). Il n'y aurait qu'elle, je ne travaillerais  
530 pas (rires), je ne serais pas là-bas... (Rires)

531 JC : Ouais, donc ça se passe bien avec votre patron direct mais l'ambiance n'est quand même pas  
532 toute rose, non plus

533 I : Ah ben non, non, non, ça c'est sûr

534 Femme : ça reste des patrons

535 I : Ouais, voilà, ouais, non, non

536 JC : Elle a son mot à dire elle quand même si c'est une GAEC ?

537 I : Ah ben oui, oui. Oui, oui

538 JC : Mais qui a le mot définitif alors pour euh... ?

539 I : Tous les 3. Tous les 3.

540 Femme : ils se concertent beaucoup

541 I : Ah ben oui parce qu'ils se font une réunion par semaine.

542 JC : Donc vous savez quand même que sur 3, il y avait une voix contre vous

543 I : Oui

544 JC : Une voix contre et 2 voix pour

545 I : Oui on va dire ça mais après, voilà, c'est, après, c'est à la MSA de, à la MSA de trancher pour savoir  
546 si

547 JC : Et pour la reprise alors au mois de mars, ça sera pareil ? Il y aura concertation entre les 3 ?

548 I : Ah ben non, non, parce que là, tout le monde est d'accord.

549 Femme : ouais, on a fait la réunion avec moi aussi

550 I : Oui, en plus tu étais là, oui on a fait une réunion avant de partir

551 Femme : on a fait une réunion avant de partir avec les 3 et puis nous 2 là et ils sont tous les 3  
552 d'accord pour le reprendre malgré ses, son arrêt

553 I : Ah oui, oui, oui.

554 Femme : parce que tu fais du bon travail et...

555 I : Non mais, ils sont satisfaits donc c'est bien, tant mieux

556 JC : Donc il y a 3 voix pour mais enfin, je ne veux pas faire l'oiseau de mauvaise augure mais si ça ne  
557 se passe pas bien cet hiver et si vous êtes obligé d'être arrêté, est-ce que vous pensez que ça peut  
558 changer ?

559 I : ...ben ils le savent que pour l'instant ben, voilà j'ai eu un problème de dos donc faut qu'on ... en  
560 plus tu vois on est invité, je te tutoie, excuse-moi

561 JC : C'est pas grave

562 I : Vendredi soir, on est invité là, justement, à un repas de la ferme. Donc on va se revoir, là encore.

563 JC : Donc faut quand même montrer, faire bonne figure entre guillemets, pas arriver courbé comme  
564 un papy

565 I : Oui, voilà, oui

566 JC : C'est quand même mieux

567 I : Voilà. Non, non, mais je sais pas encore comment ça va se passer au mois de mars, pour l'instant  
568 voilà, on est toujours avec les médecins donc on va voir ce que... comment que ça va le faire.

569 JC : Vous anticipez mais pas trop non plus ?

570 I : Ben oui, parce que c'est pas évident de dire, je sais pas est-ce que là des infiltrations ça va, ça le  
571 ferait, est-ce que c'est un nerf qui est pincé ou est-ce que c'est un nerf qui est abîmé ou est-ce que...  
572 au niveau médical, on sait pas ce que j'ai encore alors bon ça commence à... c'est ça qui est plus long,  
573 c'est qu'ils ne savent pas ce que j'ai, c'est un peu (sifflement). Donc c'est ce qui me... pour moi, je me  
574 dis de toute façon, c'est au mois de mars mais bon après, ça va dépendre de ce qu'ils vont me dire  
575 et... parce que si ça se trouve, c'est pas grand-chose mais ça peut être des fois aussi... un peu plus  
576 ennuyeux

577 JC : Là de toute façon, ça serait considéré comme une récurrence d'accident de travail.

578 I : Oui, oui, oui

579 JC : Ça serait l'ancien dossier qui serait rouvert

580 Femme : maintenant, oui, dès que tu aurais les mêmes problèmes de dos avec les mêmes  
581 symptômes ça sera toujours considéré en accident de travail. Mais ils sont très conciliants parce que  
582 là même si tu as encore mal au dos, ils sont prêts à aménager tes temps d'horaires

583 I : Oui, c'est ce que je disais, de toute façon heu. Non, là-dessus, ils sont...

584 JC : Vous avez confiance quand même

585 I : Ah oui, oui

586 Femme : ben ce qui fait aussi que tu veux pas rester en accident de travail, c'est les contrôles

587 I : Oui, ben je vous disais aussi quand tu risques d'être contrôlé, tu peux même pas

588 Femme : tu ne te sens pas non plus handicapé à rester allongé donc

589 I : Ben oui... non

590 Femme : c'est stressant d'avoir des...

591 I : Ben oui, oui, oui

592 JC : Ça vous permet de faire quoi alors de pas être en arrêt complet ? Du coup vous pouvez sortir,  
593 vous ?

594 I : Ah oui, oui, oui, si tu veux aller prendre un café chez le voisin, tu peux aller prendre un café chez le  
595 voisin parce que pendant ces 2 ans d'arrêt de travail, 2004-2006, je me suis fait avoir une fois. Parce  
596 que j'étais chez la voisine en train de prendre un café. Et on a bien vu l'Audi, une vieille Audi blanche  
597 qui est venue

598 JC : Et on vous avait pas mis en sorties libres à ce moment-là ?

599 I : J'étais en sorties libres sur le papier, mais t'as pas de, comment ça s'appelle, il avait pas mis les  
600 horaires. Alors moi je dis comme ça ah ben non, c'est marqué horaires libres. Non, il m'a dit comme  
601 ça, de telle heure à telle heure vous pouvez sortir, même si c'est mis horaires libres... ah ben oui, ben,  
602 on a pris 400€ de moins. Ben oui déjà quand t'es en arrêt, t'as pas tout ton salaire, et puis en plus de  
603 ça on te retire 400€, t'as 3 enfants en plus ben ils étaient tous jeunes parce que X avait 3 ans. Alors  
604 heu (sifflement)

605 JC : Et là financièrement pour cet hiver, c'était peut-être plus intéressant quand même pour vous de  
606 continuer d'être en accident, vous aviez un revenu qui était sûr ?

607 I : Oui, mais je ne suis pas de ce bord-là moi, je ne suis pas un tire-au-flanc, moi, je ne suis pas... j'ai  
608 plutôt confiance en me disant je vais retrouver un petit boulot quelque chose que...

609 JC : La douleur est quand même là

610 I : La douleur est toujours là. Mais alors après, je ne suis pas... je pense que la MSA, elle a déjà assez  
611 de déficit comme ça dans la caisse que pour heu... non, non, non, non, je ne veux pas faire

612 JC : Ça joue ça, le fait qu'il y ait du déficit déjà à la MSA, ça a pu jouer ? Enfin vous y avez pensé ?

613 I : ... ben oui, j'y songe, parce qu'il y en a tellement que c'est des tire au flanc, là, ils ont 3 fois rien et  
614 puis ils vont aller se plaindre et puis voilà, ils sont en arrêt et puis tu les vois en train de faire du black  
615 oui heu... eux ils ont pas peur de se faire heu... moi j'aime pas ça

616 JC : Ça fait pas partie de votre mentalité

617 I : Non, pas du tout, je ne suis pas de ce bord-là. Moi je dis, j'ai mes mains, j'ai mes pieds, j'ai... même  
618 si la douleur elle est là, je peux encore aller... je peux faire quelque chose. Quand je vois tous ces  
619 chômeurs-là qui... qui voient du boulot, ben oui, qui pourraient avoir du boulot. On en parlait avec X,  
620 il a, lui aussi, il s'est retrouvé à Pôle Emploi. Il a, c'était un truc qui était assez chiant aux (entreprise),  
621 chiant, fallait débarrasser des meubles ou je ne sais pas quoi. Les gars ils venaient faire une demi-  
622 journée pour retoucher les allocs derrière. Les gars, là, on leur faisait un contrat d'une semaine, 15  
623 jours, ils le prenaient ben ils disaient ça y est moi j'ai refait mes... et moi, il faudrait qu'ils signent un  
624 papier par lequel il faudrait qu'ils fassent ces 15 jours-là. Si ils viennent parce qu'ils ont re-signé, ils  
625 ont re-signé ben ça y est, ils retouchent les allocs, ben ça, ça me... rien que ça, ça m'énerve

626 JC : Ça vous énerve, on sent bien que ça vous énerve

627 I : Ah oui, oui, oui, ça, ça me... (Rires) tous ces chômeurs-là, ah là, là

628 JC : Il y a une crainte du chômage quand même pour vous ou pas ?

629 I : Ben oui, d'y être, là ça me

630 Femme : tu te sens un peu rabaissé, enfin

631 I : Ben oui

632 JC : Ça retentit sur le moral pour vous aussi de pas être quelqu'un d'actif ?

633 I : Quand je ne suis pas au boulot moi, ça me... ah non, je ne suis pas bien quand je ne suis pas au  
634 boulot

635 Femme : t'as pas l'impression d'être reconnu quoi

636 I : Ben, non, parce que tu ne peux pas rien faire, c'est vrai

637 JC : Ça vous pèse, comment ? Il y a le côté financier...

638 I : Ben il y a le côté financier, ça c'est sûr, ben oui, ça, ça y joue énormément puis j'ai besoin, je suis, si  
639 je ne vais pas bosser moi... non, faut que je bosse, c'est tout, faut, il faut que je sois dehors, ça c'est...

640 JC : Enfermé, même là par moins 2 degrés ?

641 I : Ah oui, oui. A moins 15, l'année dernière, on était en train de fendre du bois, alors... ah non, non,  
642 non, non... le froid me fait pas peur, si j'ai froid, je rentre, tu prends un petit café et puis tu repars  
643 hein... puis je ne suis pas très frileux.

644 JC : Bien, alors, j'aimerais juste vous redemander quelques petites précisions parce que là je pense  
645 qu'on a bien fait le tour de ce que je voulais savoir. Donc vous m'avez dit tout à l'heure, vous avez 3  
646 enfants ?

647 I : Oui

648 JC : Votre épouse travaille aussi ?

649 I : Oui

650 JC : A temps complet ?

651 Femme : à  $\frac{3}{4}$  temps

652 JC : Vous des charges, alors, il y a les enfants déjà, est-ce que vous avez d'autres charges dans la vie,  
653 des traites...

654 Femme : ben on a le loyer, notre prêt voiture, voilà, puis des charges courantes quoi

655 JC : Vous êtes donc à la MSA, est-ce que vous avez une mutuelle ?

656 Femme : oui, avec la MSA, c'est mutualia.

657 JC : Vous vous sentez bien pris en charge, bien couvert ?

658 Femme : toi, oui

659 I : Oui, c'est vrai que je suis tout à 130 oui, même à 200 oui pour les lunettes, mais je ne m'en sers  
660 pas, j'ai une bonne vue (rires)

661 JC : Bien, je pense qu'on a fait le tour, vous avez 26 ans vous 'avez dit ?

662 I : 28

663 JC : Est-ce que vous avez d'autres choses à rajouter avant qu'on s'arrête ?

664 I : Ben, non. C'est bon

# Transcription entretien Commerciale

1

2

3 JC : Donc vous avez consulté votre médecin traitant, qui vous a proposé un arrêt de travail, est-ce  
4 que vous pouvez me raconter comment s'est passé cette consultation et pour quel motif est-ce que  
5 vous l'avez consulté ?

6 J : Donc alors j'ai consulté le Dr X parce que j'avais des soucis de...de cervicales. J'étais coincée, au  
7 départ j'ai cru un petit torticolis, je pensais que ça allait passer sous 3 4 jours et puis après 8 jours, je  
8 pouvais quasiment plus tourner la tête et ça descendait sur les trapèzes, je me suis retrouvé un petit  
9 peu plus coincée donc euh, voilà, obligée de consulter. J'avais fait auparavant un rendez-vous chez  
10 un ostéo. Je me suis dit ça va me détendre, ça va me faire du bien et je crois que là ça a été la  
11 catastrophe, ça a été pire que tout, donc j'ai consulté le Dr X après ben pratiquement 1 semaine et  
12 demi quoi en fait donc je souffrais quand même beaucoup... Je continuais, je travaillais tous les jours  
13 de toute façon, j'ai un bureau, je travaille, je suis commerciale sédentaire chez X à X donc je travaille  
14 quand même dans un bureau, assise, donc j'avais essayé, j'avais été voir donc l'infirmière au niveau  
15 du boulot pour trouver une position, trouver des gestes qui pouvaient éviter de me faire plus mal et  
16 donc j'ai été voir le Dr X qui m'a consulté bon tout de suite, qui a décelé que tout était noué, tendu,  
17 depuis un petit moment, donc qui m'a prescrit des médicaments, un collier... des médicaments assez  
18 forts pour la douleur forcément hein et... et des, des cachets à prendre au coucher qui sont un petit  
19 peu costauds et qui m'a donc dit faudrait rester calme, se reposer, se détendre, donc là m'a proposé  
20 un arrêt de travail et... que j'ai refusé... pourquoi j'ai refusé donc j'avais 2... En fait 2 sujets pour quoi  
21 j'ai refusé, le premier sujet c'est que j'avais un... gros problème personnel de couple. Mon conjoint  
22 était en congés, je ne voulais pas me retrouver : en arrêt, à la maison, sous le même toit, avec lui. Ça,  
23 ça a été... aussi heu... ça a fait partie de la... de ma réponse négative sur l'arrêt de travail et c'est  
24 surtout qu'au niveau du boulot on était en pleine charge de travail importante, on n'est que 2 dans le  
25 service. J'étais en congés 2 jours après, ma visite de chez le médecin, j'avais 8 jours d'arrêt enfin 8  
26 jours de vacances donc je me suis dit je vais pouvoir tenir le coup les 2 derniers jours, je vais pouvoir  
27 le faire parce que ma collègue était en congés un jour sur les 2... donc ça voulait dire autrement que  
28 le service était fermé, sans personne... voilà, je sais pas si c'est des bonnes raisons ou solutions mais  
29 bon, moi c'était surtout... surtout ça quoi. Donc les clients, le travail euh, on était débordés euh,  
30 j'avais pas envie de laisser le service fermé... tout simplement.

31 JC : Quel est votre rôle exact au sein de cette entreprise ? C'est plutôt de la compta, c'est plutôt... ?

32 J : Commerciale. Commerciale sédentaire ouais, avec un portefeuille de clients euh... prise de  
33 commande, devis, visuel, envois d'échantillons heu... envoi de commande.

34 JC : Donc vous travaillez quasiment exclusivement par téléphone ?

35 J : Par mail et téléphone. Ouais, ouais, tout le temps... ouais, ouais.

36 JC : Et donc vous n'êtes que, que 2 en fait ?

37 J : On n'est que 2 pour la France en commercial sédentaire et on a 2 commerciaux terrain. Pour faire  
38 les visites clients.

39 JC : Qu'est-ce qui vous a décidé finalement à consulter le Dr X ?

40 J : Ben... (Soupir) je... pouvais pratiquement plus dormir. La douleur était tellement forte que j'avais  
41 ben du, du mal à me bouger euh au niveau de, ben du haut du corps. Donc c'était surtout ça en fait.  
42 La douleur et bon ben le sommeil qui commençait à... à frapper fort quoi.

43 JC : Donc ce que vous en attendiez de cette consultation, vous vous en doutiez qu'il allait y avoir une  
44 proposition d'arrêt ou qu'est-ce que vous veniez chercher ?

45 J : Ben, moi ce que je venais, au départ ce que je venais chercher c'est surtout donnez-moi quelque  
46 chose qui va tout de suite me détendre pour que je puisse continuer mon activité ben j'ai des enfants  
47 à gérer, voilà... donc je veux continuer à être active mais donnez-moi quelque chose qui va me  
48 soulager tout de suite. C'est vrai que le traitement a été très efficace... par contre ouais super  
49 efficace. Mais au jour d'aujourd'hui... j'y suis retourné la semaine dernière parce que ça  
50 recommence. Pas à la même échelle, je pense que... y a peut-être un peu moins de tension, j'ai un  
51 petit peu moins de travail, nous c'est le début d'année donc c'est une activité qui est différente par  
52 rapport à la fin d'année. Mais j'y étais samedi matin... pour un petit peu les mêmes symptômes et  
53 plus même des symptômes un peu plus compliqués parce que là du coup, j'ai des problèmes de  
54 trapèzes moins importants que ce que j'ai pu avoir mais j'ai de nouveau le même traitement. Et j'ai  
55 eu des problèmes de vertiges... qui sont liés donc heu... et des troubles de sommeil donc je pense  
56 que c'est une suite en fait de ce... de ce premier rendez-vous où ben ouais... faudrait effectivement  
57 peut-être du repos total mais bon pour l'instant j'en ai... pas envie, tout simplement.

58 JC : Pas envie ?

59 J : Pas envie non parce que je pense qu'au jour d'aujourd'hui vu ma situation, vu mes soucis entre  
60 guillemets perso, je, je... m'éclate au boulot et je préfère aller m'éclater au boulot que d'être là entre  
61 4 murs... à prendre des cachets puis à... voilà quoi... ouais, c'est la seule... euh... là euh... Là samedi  
62 donc c'est la remplaçante du Dr X que j'ai vue et donc qui a consulté mon dossier forcément qui m'a  
63 aussi, pas proposé un arrêt de travail mais qui a bien, qui m'a bien questionné et qui m'a dit bon c'est  
64 vrai que votre motivation c'est quand même le boulot au jour d'aujourd'hui donc c'est vrai que si on  
65 vous enlève ça, ça pourrait peut-être même empirer heu, la situation. Donc heu... c'est peut-être  
66 pour essayer d'équilibrer, moi je pense qu'au jour d'aujourd'hui, si je vais au boulot c'est parce que...  
67 ben j'aime mon boulot, je m'éclate et puis je suis très, très bien au boulot alors même avec une  
68 petite douleur ou 2... (Soupir) là j'ai pris mes médicament depuis ce week-end, je sens que ça se  
69 détend tout doucement mais c'est pas quelque chose qui... qui revient en... je pense que ça va être  
70 quelque chose sur une longue durée quoi.

71 JC : Le travail est plutôt un facteur de guérison pour vous en ce moment que...

72 J : Mm, tout à fait, tout à fait mais ça a toujours été. Toujours ouais, mm, mm, oui... j'ai pas envie  
73 d'être là à me reposer et pourtant parfois j'ai, j'ai dans la tête de me dire une bonne cure de sommeil  
74 te ferait énormément de bien quoi, mais après je veux pas... ouais, je sais pas jusqu'où ça pourrait  
75 euh...

76 JC : Qu'est-ce que... comment ça se passerait si vous étiez à la maison si vous étiez en arrêt ?

77 J : Ben là au jour d'aujourd'hui... j'ai envie de dire que c'est plus la même situation qu'en fin d'année  
78 parce que je viens de déménager, je suis en train d'aménager donc je suis plus... je suis seule. Avec  
79 mes enfants mais je suis seule donc je suis plus sereine de ce côté-là quoi

80 JC : J'en déduis qu'il y a eu une séparation...

81 J : Oui

82 JC : Au niveau personnel

83 J : Oui... vente de maison... séparation... donc là on est... la vente est signée, c'est pas tout à fait  
84 terminé. Moi je suis partie la première et donc c'est vrai que depuis que je suis ici, je suis chez moi.  
85 Donc là du coup j'ai moins de crainte je veux dire que j'ai pu avoir autrement sur la fin quoi

86 JC : Ouais

87 J : Mm

88 JC : C'était des craintes qui concernaient... le fait de vous retrouver en tête à tête avec votre ex...

89 J : Ouais, tout à fait, tout à fait ouais. Ouais parce qu'on pouvait avoir ben des... des conversations  
90 euh... Je veux dire très respectueuses et puis par moment des conversations... qui allaient au-delà,  
91 je... pour un détail, une connerie... mais bon comme je pense que ça a été assez long en fait à... à  
92 sortir en fait ce, ce truc là... ça date quand même du mois d'avril l'année dernière enfin moi la  
93 décision je l'ai prise moi au mois de mars l'année dernière... mais le fait déjà de dire, de lui dire, qu'il  
94 accepte, qu'on dise on vend nos biens, on va se séparer... bon tout ça, ça a pris du temps... et... et  
95 voilà quoi donc euh... après c'était le fait de me dire je rentre il est là, qu'est-ce qu'il va me dire, il va  
96 être gentil, pas gentil euh... tout ça, on dort plus, on vit plus euh... et bon, après je pense que  
97 physiquement la tension elle vient de là hein... euh, j'en suis même persuadée

98 JC : Il y avait vous pensez cette tension

99 J : Bien sûr

100 JC : Qui était accumulée liée à ce souci personnel et le travail dans ce cas-là c'était plutôt un facteur  
101 aggravant vous pensez ou euh ?

102 J : Ah non, non... non, non, justement, ouais...moi je, enfin je vais pas dire j'aurais pu bosser jour et  
103 nuit parce que non c'est pas possible mais euh... ça me faisait du bien parce que là-bas j'ai que des  
104 bonnes relations, ma collègues, les clients, ma chef, enfin ça se passe bien, je vois du monde... donc  
105 euh c'était plutôt un côté qui me... qui me donnait envie quoi enfin je veux dire euh... ce qui reste  
106 logique hein de toute façon ouais...

107 JC : Donc ouais, vous me dites que pour vous rester à la maison, ça aurait été plus compliqué que de  
108 prendre l'arrêt

109 J : Ah ouais, ouais, tout à fait... ouais c'est vraiment le, enfin bon je pense que c'est le premier facteur  
110 qui a fait que j'ai décidé ça et le deuxième facteur, voilà je vous dis professionnellement ma collègue  
111 avait posé un jour euh... bon je ... voilà... bon je, non, je ne me voyais pas appeler ma responsable en  
112 disant ben je suis en arrêt et puis ben le service il va être fermé et puis tant pis vous vous débrouillez  
113 quoi...

114 JC : Comment ça se serait passé ?

115 J : Je ne sais, ben personne. Je pense qu'ils ont pas au pied levé comme ça, ils ont personne.

116 JC : Qu'est-ce que ça aurait impliqué ? Des choses pour l'entreprise ou ?

117 J : Ben je pense du retard pour nous la semaine d'après quoi. Après faut faire double journée quoi.  
118 Donc heu on n'a jamais quelqu'un qui prend le relais euh, c'est assez compliqué surtout que là c'était  
119 pendant les fêtes de Noël on fait quand même du... on est spécialisés dans le marquage sur les X

120 donc c'est vrai qu'au moment de Noël ben c'est la période la plus chargée quoi. Donc voilà c'était... je  
121 sais pas, c'est une question de, enfin pour moi, de... dans le sens par rapport à mes clients et puis  
122 satisfaire mes clients, tout simplement

123 JC : Et l'imminence de vos congés a pu jouer aussi dans ce refus ?

124 J : Ah oui, j'avais 8 jours après, j'étais en vacances donc je me suis dit pendant cette semaine-là,  
125 effectivement j'ai arrêté de repasser enfin j'ai fait tout ce que le Dr X m'avait conseillé : pas de  
126 courses lourdes, pas de repassage et ben j'ai construit ma vie à ce moment-là comme ça et d'ailleurs  
127 j'y ai pris... un peu goût (sourire) puisque je fais beaucoup moins de choses maintenant. Non mais  
128 c'est vrai des fois on est un peu euh, on fait un peu beaucoup et on veut que tout soit parfait et... et  
129 maman mon jeans est pas repassé, maman mon jeans, ma chemise et ben maintenant ben si c'est  
130 pas repassé ou tu le repasses ou tu le portes comme ça ben moi je peux pas, je suis coincée, je peux  
131 pas repasser, c'est interdit. Voilà, c'est des petits détails, des petites choses qui font que ben on  
132 s'habitue et là je sais qu'au jour d'aujourd'hui quand je suis retournée samedi matin, je lui ai dit, j'ai  
133 de nouveau mal euh... ça me gonfle quoi, tout simplement hein, j'en ai marre d'avoir mal puisque  
134 ben puisque voilà, j'ai, j'ai envie de pouvoir être plus décontracté quoi...

135 JC : Malgré une situation qui a quand même évolué, au moins sur le plan... personnel, ces douleurs  
136 sont revenues en fait ?

137 J : Euh...oui, parce que... la situation a changé, j'ai envie de dire, oui et non puisque j'ai encore toutes  
138 les semaines mon conjoint qui m'appelle pour me dire euh... hé ce tableau-là, tu le prends ou je le  
139 prends, hé cette lampe-là, tu la prends ou je la prends, on est tout le temps donc euh... enfin c'est  
140 des choses qui me... qui me gavent, tout simplement. Je trouve que ben chacun récupère ses affaires  
141 et puis après, on a fait un partage pourtant, on a fait une liste, on a fait un partage mais j'y étais  
142 encore hier pour ça quoi. Je pense que voilà, tant qu'on n'aura pas rendu les clés euh, reçu le chèque  
143 de la banque, ça sera comme ça. Après je pense que... je croise les doigts pour avoir la paix (sourire)  
144 non, je pense, je pense mais c'est vrai que ça en fait partie quoi... moi hier soir j'étais au boulot euh,  
145 tu peux passer, j'ai des trucs à voir avec toi euh... je suis passée j'étais sereine hein, je ne me suis pas  
146 tendue rien du tout, j'étais... discuté calmement, fermement mais je suis repartie, je suis arrivée là  
147 euh ben ça m'a retrotté un peu dans la tête parce que je trouve qu' il y a des trucs c'est, c'est du  
148 n'importe quoi c'est abusé, après c'est notre situation elle est comme ça aujourd'hui quoi.

149 JC : C'était déjà une situation vous me disiez qui, qui durait un petit peu depuis...

150 J : Ah oui ! Ah oui, oui ! Mais après le fait de, d'être rendu à l'action. Le fait de parler on va faire, on  
151 va faire, c'est vrai que c'est... il a eu je pense déjà beaucoup de temps à accepter que j'ai pu décider  
152 et que, et que, et que... bon voilà donc euh, petit à petit, on y arrive tout doucement quoi...

153 JC : Ça vous avait déjà arrivé d'être en, en arrêt de travail dans l'entreprise...

154 J : Là où je suis ? Ouais, ouais. Ça m'était arrivé, alors je suis très, très rarement malade, ça fait 20 ans  
155 que je suis chez X et euh... j'ai dû avoir un arrêt euh... mmf... ben j'ai presque envie de dire il y a 10  
156 ans quand j'ai divorcé parce qu'il y a 10 ans j'ai divorcé une première fois et là les enfants étaient  
157 tout petits, 3 ans 6 ans et donc pareil j'ai essayé de régler enfin de régler, gérer la situation au mieux  
158 en me disant va au travail, ça ira, ça va te permettre d'avancer, de pas tomber dans un trou noir, t'as  
159 2 enfants, faut t'en occuper, tu fais comme si tout allait bien... mais... Donc j'ai tenu comme ça je  
160 pense 15 jours ou 3 semaines après qu'il soit parti... et j'ai fini par craquer, j'avais perdu 6 kilos en 15  
161 jours. Donc je ne suis pas un gros gabarit non plus ben ça m'a complètement mis à plat, là je suis

162 allée chez le médecin et là par contre j'ai eu 15 jours d'arrêt de travail... le temps ben parce que en  
163 fait en discutant avec le Dr X elle me dit vous allez vouloir tout gérer en étant au boulot mais on n'a  
164 pas le temps de tout faire quand on travaille quand on rentre à 18 heures le soir il y a plein de choses  
165 qui sont fermées, j'avais besoin de consulter des avocats, la CAF, enfin des... tout ce qui est  
166 administratif. J'avais besoin de renseignements, plein de choses enfin pour moi, je partais dans une  
167 aventure complètement inconnue donc elle m'a dit bon un petit cachet quand même pour faire du  
168 bien (sourire), pour essayer de redormir parce que là, aussi le sommeil était effectivement bien  
169 perturbé donc 15 jours d'arrêt avec un traitement, je sais pas si on dit euh pour la dépression enfin je  
170 sais pas trop ce que c'était, c'était assez fort. Et là pendant ces 15 jours-là, effectivement je m'étais  
171 donné des choses à faire tous les jours pour régler tout ce qui était papier quoi et après ça, je suis  
172 repartie travailler... pour continuer parce que voilà, pour moi, c'était... le fait de rester à la maison  
173 pour dire ma pauvre fille, t'es en train de divorcer, quelle horreur ! Non, je ne pouvais pas.

174 JC : Quelle différence faites-vous alors entre ces 2 situations d'il y a 10 ans où la première fois vous  
175 acceptez et cette fois ci où vous refusez, vous m'avez dit c'était pour pas rester à la maison mais euh

176 J : Ouais

177 JC : Il y avait d'autres choses qui rentraient en ligne de compte

178 J : Il y avait d'autres choses il y a 10 ans, alors je ne sais pas, je enfin je vous dis comme ça je ne sais  
179 pas, il y a 10 ans en fait ce n'est pas moi qui avait pris la décision de partir, donc c'était mon ex-mari  
180 qui m'a quitté d'un soir il est rentré, il a fait son sac, il est parti. Donc là forcément j'avais pas pris  
181 cette décision et j'étais pas au courant de tout donc là je pense que ça m'a fait un énorme choc par  
182 rapport au jour d'aujourd'hui où c'est moi qui ait mûrement réfléchi ma décision et qui ait pris la  
183 décision donc je pense que on, alors on en souffre hein, je pense que les 2 situations on en souffre  
184 forcément mais peut-être différemment, je pense.

185 JC : Vous aviez du... votre situation personnelle elle était heu... elle était connue de vos collègues ?

186 J : Alors il y a 10 ans euh... j'en ai pas parlé tout de suite au travail du tout parce que... je sais pas. Je  
187 vais pas dire enfin, je restais un petit peu la fille j'ai envie de dire naïve, qui avait connu son mari  
188 enfin voilà son premier amour, mariée, acheter une maison, 2 enfants enfin pour moi c'était l'idéal,  
189 on va dire le monde parfait et pour moi divorcer ben je comprenais pas quoi, enfin ça pouvait pas  
190 m'arriver et au jour d'aujourd'hui, je peux dire que ça peut arriver à n'importe qui n'importe quand  
191 quoi. La situation d'au jour d'aujourd'hui euh... donc en mars quand j'ai pris la décision de quitter  
192 alors du coup-là je ne m'étais pas remariée hein bien évidemment (sourire)... j'avais eu un gros, gros  
193 souci au mois de février l'année dernière, ma responsable était en déplacement chez nous et un  
194 matin je suis arrivée un peu en catastrophe au boulot... et j'ai donc j'ai invité ma chef à prendre un  
195 café au boulot et là, j'ai explosé, je lui ai dit la situation quoi. Je suis en retard parce que voilà, cette  
196 nuit, j'ai pas dormi, il m'est arrivé que... et bon elle m'a écouté, soutenu parce qu'elle aussi était en  
197 procédure de divorce donc euh... elle pouvait comprendre certaines choses et depuis, de temps en  
198 temps elle me demande des nouvelles, mes collègues aussi, les commerciaux terrain me demande de  
199 temps en temps des nouvelles mais je ne veux pas non plus parler que de ça quoi. On a tous nos  
200 problèmes, tous nos soucis donc bon bah pour moi, c'est comme ça, c'est maintenant donc quand  
201 j'ai besoin d'en parler, j'en parle j'ai pas envie de faire que ça non plus quoi... parce que... parce que  
202 voilà quoi

203 JC : Mais ça n'a jamais été un souci vis-à-vis de vos collègues, vos problèmes perso ?

204 J : Du tout, alors du tout. Non. Je ne me suis jamais... là au jour d'aujourd'hui même ce soir, je passe  
205 chez le garagiste, c'est un copain d'enfance il me dit ohhh ben j'ai appris ben décidément ben t'as  
206 pas de chance avec les mecs. Bah ouais on peut dire ça comme ça, maintenant heu... tout le monde  
207 connaît pas les détails et le pourquoi et le comment mais ça, ça m'est égal quoi, les gens peuvent  
208 juger, me dire ce qu'ils veulent... là j'en suis rendu à me dire, autant il y a 10 ans j'avais un petit peu  
209 la haine quand même plus qu'aujourd'hui ou j'avais envie de dire c'est pas de ma faute, c'est lui,  
210 c'est à cause d'eux. Autant au jour d'aujourd'hui, j'ai même pas envie de dire pourquoi on se sépare,  
211 c'est comme ça. On a acheté un appart ben ouais, faut vendre, on a vendu, tant mieux. Voilà on va  
212 régler nos problèmes entre nous, maintenant j'ai pas envie de, d'aller me raconter, j'en parle avec  
213 certaines amies très proches mais je rentre pas dans tous les détails, je peux plus, je peux plus parce  
214 que je me dis qu'au jour d'aujourd'hui de toute façon, ça sert à rien, ça va rien réparer, ça va rien  
215 arranger, donc heu... voilà quoi. Mais par moment je me dis faudrait peut-être tout dire un jour à  
216 quelqu'un, il y a sûrement des spécialistes pour ça d'ailleurs mais euh... j'ai jamais fait cette  
217 démarche. J'ai rencontré quelqu'un justement la personne qui va racheter notre appartement, qui lui  
218 aussi est en plein divorce, avec 3 enfants et lui me dit qu'aussitôt il a été voir un ...  
219 psychothérapeute ?

220 JC : Mmm

221 J : Et il m'a dit je ne comprends même pas que sur la terre on n'y aille pas tous quoi. Il dit c'est  
222 énorme, c'est génial. Et je lui ai dit, alors c'est vrai qu'il y a 10 ans moi je ne m'étais jamais posé la  
223 question de me dire t'as peut-être besoin de te faire suivre par quelqu'un ou... je peux pas prendre  
224 les pages jaunes et me dire ben, tiens pouf, pouf je vais chez celui-là, j'aurais eu besoin de conseils  
225 peut-être, je sais pas. Et puis bon, j'en avais sûrement peut-être pas envie ou... pas pensé. Là j'ai  
226 envie de dire qu'au jour d'aujourd'hui, peut-être, pourquoi pas. Mais bon en étant conseillé par  
227 quelqu'un, j'irais pas piocher comme ça en me disant... si effectivement t'as peut-être besoin d'aller  
228 euh, raconter tout ça. Maintenant je pense qu'ils n'ont pas non plus des solutions à... à tous nos  
229 problèmes quoi

230 JC : D'accord donc pour revenir un petit peu à votre refus, à ce moment-là, c'était vraiment enfin le  
231 refus il y avait vraiment quelque chose de factuel, il y avait quelque chose de là, dans votre vie, à ce  
232 moment-là, c'était pas... éviter la maison c'était vraiment important pour vous, est-ce qu'on peut  
233 résumer ça un peu comme ça ou...

234 J : Par rapport au refus d'arrêt de travail ?

235 JC : Oui

236 J : Par rapport au refus d'arrêt de travail, oui, c'est complètement ça, c'est... et la situation à la  
237 maison qui ne me permettait pas d'être en arrêt, chez moi, et surtout, enfin et aussi, je vais pas dire  
238 et surtout mais si je pense que professionnellement c'était quand même très important pour moi  
239 d'être je vous dis, 2 jours, il ne me restait plus que 2 jours et j'étais en vacances donc je savais que la  
240 semaine qui suivait je pouvais me reposer et...

241 JC : Comment ça s'est passé d'ailleurs avec le Dr X, elle a insisté, vous lui avez exposé ces, toutes ces  
242 2 choses-là ?

243 J : Non, non. Je lui ai pas exposé. Je lui ai juste exposé... là enfin au Dr X, je lui avais juste dit, alors je  
244 sais pas peut-être que ce jour-là, j'avais pas envie d'en parler, ça arrive aussi, je lui ai juste dit oh ben

245 non, pas un arrêt de travail dans 2 jours, je serai en vacances. Donc là, elle a pas insisté mais  
246 attention quand même, méfiez-vous si jamais il y a besoin vous repassez et voilà quoi.

247 JC : Et pour elle le fait que vous soyez en vacances 48 heures après, elle a pas...

248 J : Voilà, voilà, elle a pas insisté, elle m'a dit je vous connais bien donc je vous fais confiance et s'il y a  
249 le moindre souci, vous n'hésitez pas à me rappeler donc heu... mais je suis pas rentrée dans tous ces  
250 détails-là. Par contre samedi dernier donc c'est pas elle que j'ai vu, c'est sa remplaçante, j'allais pour  
251 des douleurs, pour des vertiges, quand je suis arrivée euh... je sais pas, j'ai pas eu envie de parler que  
252 de ça parce que ben parce que euh... je enfin, je pense savoir aussi qu'il n'y a pas que ça enfin, je  
253 pense savoir d'où c'est lié quoi. Donc on a parlé de crises d'angoisses, elle m'a parlé aussi de  
254 dépression... je lui ai dit je ne suis pas ni spécialiste ni médecin mais euh... j'ai pas le sentiment de  
255 partir, de me plonger dans une déprime mais c'est vrai que ben il y a des jours où j'ai envie d'en  
256 parler et ça me fait pleurer quoi... c'est tout. Mais le Dr X n'était pas au courant de tout ça.

257 JC : Donc elle n'est toujours

258 J : Ben au jour d'aujourd'hui voilà si elle a lu mon dossier, elle est au courant que je suis repassée. Et  
259 dans 15 jours donc c'est la remplaçante que j'ai eu samedi qui, qui me revoit donc euh c'est vrai que,  
260 oui, non, pour l'instant, j'ai envie de dire oui, en fait, j'ai pas tout dit non plus au Dr X peut-être, je  
261 sais pas, est-ce qu'elle aurait insisté, je sais pas, après on peut pas savoir, après j'aurais, j'aurais  
262 refusé, ça c'est, c'était sûr.

263 JC : Vous pensez qu'elle aurait plus insisté pour l'arrêt

264 J : Je sais pas, je sais pas parce qu'elle me connaît quand même depuis longtemps donc euh... non je  
265 ne suis pas sûre, elle m'a vraiment bien dit euh, on se connaît depuis longtemps, je vous connais,  
266 soyez raisonnable et sérieuse si y a un souci, vous hésitez pas à rappeler. Je vous accorde, vous  
267 refusez l'arrêt de travail mais vacances semaine prochaine et vous ne faites plus ça, ça, ça, ça, ça  
268 quoi. Donc j'avais quand même des consignes à respecter sinon heu... de toute façon, je pense que  
269 j'aurais recraqué, c'était pas possible autrement

270 JC : Et pour évoquer un petit peu votre travail, comment ça s'est passé alors ces 2 derniers jours ?

271 J : Eh ben physiquement difficile puisque même si on est sur une chaise et devant un ordinateur,  
272 même les mouvements de souris, tout me faisait très mal, j'avais quand même le collier... euh...  
273 après, je pense que le fait d'être en action et dans le boulot euh... ben j'ai continué comme  
274 d'habitude quoi. Je pense que, j'ai peut-être été peut-être un peu moins efficace, je pense ouais.  
275 J'avais quand même moins de réflexe ou de rapidité aux réponses ou choses que j'avais à faire... ça a  
276 été transparent pour euh, pour les clients de toute façon et pour la gestion de...

277 JC : Vous leur avez dit, clairement, aux clients, que vous étiez souffrante au téléphone parce que ça  
278 ne se voit pas ?

279 J : Non, non.

280 JC : Vous pensez qu'ils ont pu le deviner ?

281 J : Alors j'ai certains bons clients qui, qui commencent quand même à me connaître et par rapport à  
282 la voix, ah ! Ça va pas aujourd'hui. Alors, oui, j'ai un petit problème, j'ai mal au cou euh... ça arrive  
283 certains mais pas tous quoi et puis euh non, c'est pas... c'est pas... mon genre d'aller dire à mes  
284 clients : ah mais attends je te réponds pas tout de suite parce que j'ai mal au cou. Sinon auquel cas

285 autant accepter l'arrêt de travail et de dire tu reviens quand t'es efficace quoi parce que... je peux  
286 pas dire aux clients...

287 JC : Il n'y a pas eu ce genre de... de réponses, de réflexions de la part de vos supérieurs

288 J : Du tout ! Du tout, non. Mais ma responsable est pas au courant que j'ai eu une proposition d'arrêt  
289 de travail que j'ai refusée hein, j'en n'ai pas parlé hein, du tout hein... parce que je pense que... je  
290 pense qu'elle est consciente de, de... ma situation, je pense qu'elle sait comment je suis au niveau du  
291 boulot et, alors peut-être qu'elle pourrait me dire et je lui en perlerais peut-être un jour hein je veux  
292 dire hein, elle pourrait me dire ben tu aurais dû t'arrêter parce que ben la santé c'est très important  
293 quand même mais en même temps connaissant ma situation personnelle effectivement me  
294 retrouver entre 4 murs avec la personne que j'ai pas envie de voir euh c'est délicat quoi.

295 JC : Oui, votre ex-ami était lui à la maison

296 J : En vacances

297 JC : En vacances à ce moment là

298 J : Voilà, donc c'est pas ça qui, m'aurait aidé quoi

299 JC : Il y avait un changement dans la situation puisque vous étiez en vacances 2 jours plus tard, vous  
300 alliez vous retrouver en tête à tête

301 J : Alors lui finit, en fait les 2 derniers jours que moi j'ai travaillé donc mon conjoint, mon ex-conjoint  
302 lui était en congés là toute la semaine

303 JC : D'accord et il repartait

304 J : Et il repartait travailler la semaine d'après et moi j'étais en vacances

305 JC : Donc il n'y avait que le week-end à...

306 J : Oui voilà, tout à fait

307 JC : Et ce week-end là c'était le dernier... que vous passiez ensemble, il y avait une date qui était déjà  
308 fixée ?

309 J : Euh... ben ça faisait un petit moment quand même déjà où sur les week-ends euh... alors en fait on  
310 est donc tous les 2 divorcés avec des enfants, donc on avait un week-end avec les 3 enfants et un  
311 week-end sans enfant et ce qui se passait le week-end où on avait les enfants on se supportait entre  
312 guillemets tous ensemble à la maison. On restait correct forcément, on mangeait à table encore  
313 ensemble et tous les week-ends où lui était seul sans son fils, il découchait tout le week-end donc là  
314 auquel cas j'étais euh... calme, tranquille, sereine je dirais pas parce que je pouvais toujours avoir la  
315 surprise qu'il rentre à n'importe quelle heure, n'importe comment, dans quel état et après que ça se  
316 passe bien ou pas bien, ça... ça, ça m'a toujours angoissé par contre. Au jour d'aujourd'hui, ça  
317 m'angoisse plus quoi.

318 JC : Il y avait des craintes dans ce que vous me dites de violence, d'agressivité vis-à-vis de vous de sa  
319 part ?

320 J : Ouais. Mmm... Mmmm... au jour d'aujourd'hui oui, je prends conscience que oui, oui, mmm. Moi  
321 je pense que de toute façon la décision que j'ai prise, c'est... le gros morceau c'est ça quoi. Je veux  
322 dire tu te retrouves avec quelqu'un que t'aime mais qui te fait peur quand il a bu et qui pourrais,

323 alors il m'a jamais frappé, il a jamais levé la main sur moi mais j'avais le sentiment quand même  
324 qu'au fur et à mesure ça prenait des tendances euh... possibles et ben pas question quoi.

325 JC : Ça pouvait dégénérer.

326 J : Mm... oui.

327 JC : Et là dans cette séparation vous pensez à... ?

328 J : A sauver ma peau... ah oui... déjà, mes enfants forcément mais auquel cas avec les enfants il ne se  
329 comportait pas comme ça...

330 JC : Il y avait une nette différence.

331 J : Donc euh.... Déjà c'était pas mal, des fois avec le sien c'est limite, je trouve mais euh bon après  
332 voilà, quoi. Moi le, oui, ça a été vraiment le sujet, je sauve ma peau, euh attends euh... t'as 40 ans,  
333 t'as 2 gamins euh... tu vas pas te faire euh je vais pas dire crever mais euh... pas se laisser faire  
334 massacrer quoi. Alors maintenant c'est peut-être violent ce que je dis, c'est peut-être, c'est peut-être  
335 euh... imaginaire mais j'ai quand même eu des scènes et des choses qui ont été quand même pour  
336 moi trop violentes, pour moi ça devait pas, ça devrait pas se faire quoi, c'est pas possible. Quand on  
337 aime, même quand on n'aime pas mais... non c'est pas possible, ça veut, enfin pour moi c'est, ça fait  
338 pas partie de la vie ce truc-là quoi, on s'engueule oui mais euh... non, après non. Donc là, auquel cas,  
339 effectivement, bien souvent je lui dis t'es malade, t'as un problème mais au jour d'aujourd'hui euh...  
340 j'ai même entendu que c'était peut-être moi qui était malade quoi donc heu... après...

341 JC : Il y avait une problématique d'alcool qui était assez importante ?

342 J : Oui. Mmm. Ouais et qui je pense... même au jour d'aujourd'hui, n'arrive pas à mesurer hein. Ça  
343 peut aller très bien comme ça peut partir en live et puis euh... et que ce soit moi, à la maison, sous  
344 mon toit... ça peut être en boîte de nuit, ça peut être au foot avec ses copains, ça peut être euh... ben  
345 c'est... je sais pas, quelqu'un de complètement transformé quand c'est, quand il est comme ça, qu'a  
346 déjà eu des problèmes et je pense qui en aura d'autres quoi... je pense hein

347 JC : Et de manière hypothétique, si vous aviez été euh... contrainte pour X raison, ben voilà c'était pas  
348 un mal de cou mais, si vous aviez été obligée de rester à la maison, qu'elle aurait été votre état  
349 d'esprit, votre sentiment ?

350 J : Pour ? j'ai pas compris.

351 JC : Si jamais euh... la maladie pour laquelle vous aviez consulté imposait l'arrêt de travail c'est-à-dire  
352 euh, je sais pas, une phlébite, je sais pas si vous savez ce que c'est ?

353 J : Mmm

354 JC : Et ben il n'y avait pas le choix, vous étiez obligée de rester alitée, vous auriez été dans quel état  
355 d'esprit, vous auriez procédé comment vous pensez ?

356 J : Honnêtement euh... honnêtement, honnêtement euh... je sais pas, je pense que ben, j'ai de la  
357 famille sur la commune et je pense que je serai partie dans ma famille. Je serai pas restée comme ça  
358 non, non. Non pas possible, non...

359 JC : Il y avait une réelle crainte...

360 J : Ouais. Mmm, tout à fait

361 JC : Bien, est-ce que vous avez, on a bien discuté surtout du, enfin voilà, il y a vraiment le problème  
362 personnel qui était au premier plan dans ce refus d'arrêt de travail avec visiblement une situation qui  
363 allait évoluer par la suite mais pour l'instant c'était pas encore le cas

364 J : Bien sûr

365 JC : Est-ce que vous voyez une autre raison, enfin, c'était les 2 principales que vous m'avez  
366 évoquées ?

367 J : Ouais, ah non, rien d'autre, ah non, je vais pas... après inventer quoi que ce soit, non c'était  
368 vraiment les 2 seules choses qui me... qui font que voilà, j'ai refusé quoi. Ouais, non, non, il n'y a pas  
369 autre chose.

370 JC : Bien

371 J : Rien de caché plus que ça (rire)

372 JC : Bien, j'ai juste quelques petite questions pour préciser un petit peu les choses donc notamment  
373 votre situation, donc vous m'avez dit vous avez 40 ans ?

374 J : Oui (petit soupir)

375 JC : Vous avez actuellement, donc vous êtes maintenant séparée

376 J : Mmh

377 JC : Avec 2 enfants

378 J : Oui, 17 et 14

379 JC : D'accord donc ils sont lycée...

380 J : Garçon au lycée et X collègue

381 JC : D'accord. Auparavant, quand vous étiez encore avec cette personne vous aviez 2, 2 salaires,  
382 votre ex-conjoint aussi travaillait ?

383 J : Oui

384 JC : Maintenant vous vivez avec un seul revenu ?

385 J : Oui

386 JC : Avez-vous une mutuelle ?

387 J : Obligatoire par le travail, ouais. Imposée par la société donc heu.

388 JC : Vous savez si dans votre société il y a des conventions collectives de type, qui permettent par  
389 exemple, je sais pas si vous savez pour les arrêts il y a un délai de carence de 3 jours

390 J : Alors nous, non, on l'a pas. Ouais

391 JC : La convention collective fait que vous êtes

392 J : Ouais, garantie, même les enfin on ne perd pas nos 3 premiers jours

393 JC : D'accord, il y a un complément de salaire quoi qu'il arrive. Bien, je pense que c'est bon, est-ce  
394 que vous avez quelque chose à ajouter, à ce qu'on s'est dit ?

395 J : Non, rien d'autre

# 1 Transcription entretien Femme de ménage 1

2

3 JC : Donc vous avez consulté votre médecin traitant, qui vous a proposé un arrêt de travail, est-ce  
4 que vous pourriez me raconter comment s'est passée la consultation et pour quel motif vous l'avez  
5 consulté ?

6 K : La dernière consultation ou les précédentes ?

7 JC : On va commencer par celle où il vous avait proposé un arrêt de travail et où vous aviez refusé

8 K : Bon donc ça remonte à 1985... en 85, j'ai changé d'employeur, je me suis retrouvé dans une  
9 entreprise euh... c'était une société d'assurance avec une petite structure de 4 employés.  
10 Malheureusement pendant ma période d'essai, j'ai eu une angine, j'ai pas voulu m'arrêter. Derrière  
11 ça donc euh, j'ai fait une bronchopneumonie et depuis cette date je suis donc à 100% pneumologie.  
12 C'est tombé sur les poumons et j'ai toujours refusé de m'arrêter jusqu'au moment où le médecin m'a  
13 dit si vous ne vous arrêtez pas, dans 8 jours, vous serez, vous partirez en sanatorium. Donc là j'ai eu  
14 quand même plus d'un mois d'arrêt. Après quoi bon j'ai eu des incidents dans ma vie, j'ai été  
15 licenciée euh après donc euh 20 ans d'ancienneté donc heu j'ai eu des problèmes de spasmophilie et  
16 puis euh ben... j'ai été obligé de m'arrêter. Mais... plus tard, à chaque fois que j'ai rechuté en  
17 pneumologie, j'ai refusé de m'arrêter parce que je savais que j'étais bien soignée donc à chaque fois  
18 au lieu d'être avec des antibiotiques, je passais directement avec des piqûres, ce qui me permettait,  
19 malgré un affaiblissement, physique, de continuer de travailler. Parce que, l'erreur que j'avais faite  
20 en 85 c'est que j'avais fait de l'auto médication et je pensais m'en sortir parce que je ne voulais pas  
21 perdre cet emploi. Donc malgré tout, je l'ai perdu parce que c'est moi-même qui suis partie en  
22 sachant que je pouvais pas continuer de travailler dans des conditions climatiques de 15 degrés dans  
23 la société, en période hivernale, puisque le patron ne mettait pas de chauffage et j'ai eu la chance de  
24 trouver après un autre emploi où je me suis retrouvé responsable achats donc avec des  
25 responsabilités euh... voilà. Donc tout a commencé en 85 en fait où j'ai refusé d'être arrêtée et...  
26 malheureusement, j'en paye les conséquences aujourd'hui.

27 JC : Et là donc la consultation donc pour laquelle vous avez refusé, récemment, ce qui a permis qu'on  
28 rentre en contact ?

29 K : Ben, c'est à dire euh que j'ai eu heu des soucis de santé euh... j'ai fait une bronchite en octobre,  
30 j'étais en vacances dans la famille et puis j'ai attrapé froid là-bas donc heu j'étais en vacances donc  
31 j'étais pas arrêtée et j'ai rechuté ensuite parce que les antibiotiques... le médecin qui m'avait reçue, à  
32 l'époque, si vous voulez euh... n'était pas conscient des antécédents euh... mmm... que j'avais euh...  
33 au niveau des poumons. Donc il m'a donné un antibiotique qui n'était pas assez fort, et c'est pour ça  
34 que j'ai rechuté après. Et puis euh... le Dr X, je l'avais consulté, habituellement c'est le Dr Y, mais  
35 j'avais consulté le Dr X parce que je sentais qu'il y avait une urgence.

36 JC : C'était quand ça, pour resituer un peu ?

37 K : C'était au mois de décembre. Mais enfin, quelque soit la cause d'une maladie euh... je me sens  
38 assez forte pour heu... je ne fais plus d'auto médication, ça c'est clair, surtout en... lorsque j'ai un...  
39 lorsque j'ai un rhume euh, je sais que ça va tout de suite tomber sur les poumons donc euh... plutôt  
40 que d'avoir des cachets, je demande tout de suite des piqûres. Et ça le médecin traitant sur  
41 (commune), le sait. Ça c'est l'inconvénient, j'aurais dû plus insister quand j'étais en vacances dans le

42 (région). Mais heu... non, j'ai une profession aujourd'hui donc, maintenant heu... j'ai été licenciée où  
43 j'étais responsable achats, on a été 5 à quitter l'entreprise, il y a eu un changement de direction donc  
44 les 5, 7 têtes ont sauté. Je suis arrivée sur cette région, que je connaissais euh... auparavant parce  
45 que je venais en vacances. Et puis je me suis reconvertie en faisant de la couture, en faisant des  
46 ménages. Bon ça n'a rien à voir avec les métiers que je faisais précédemment euh le secrétariat heu  
47 assistante de direction mais ça me convient très bien et puis si je refuse des arrêts c'est parce que je  
48 me sens capable euh en travaillant... modérément, quitte à rattraper plus tard dans une période où  
49 je suis faible mais quand on travaille chez des personnes âgées, on peut pas les décevoir non plus  
50 donc euh... je travaille quand même chez des personnes qui ont besoin d'une assistance en ménage,  
51 des petits travaux de couture, de la cuisine. Quand vous arrivez chez une personne en disant ou vous  
52 téléphonez, elle a 85 ans la dame, vous pouvez pas compter sur moi aujourd'hui, faut faire un effort  
53 et puis... je suis pas malade, si vous voulez, de caractère. Voilà, c'est pour ça que je refuse les arrêts  
54 de travail. Mais, si j'étais dans une autre structure professionnelle euh, dans d'autres euh, dans  
55 certaines industries, peut-être que je serais obligée d'accepter les arrêts de travail. Parce que bon  
56 ben je pourrais contaminer plein de gens autour de moi et puis euh... bon, euh... c'est facile aussi  
57 d'être arrêté et puis d'être payé par l'employeur tandis que là moi je suis en profession entre  
58 parenthèse semi libérale et je suis payée par chèques emplois services ou des gens m'emploient en  
59 direct en payant l'URSSAF. Mais c'est plus pour euh... si je refuse les arrêts de travail, c'est que je  
60 pense que...il y a des gens plus gravement malade que moi, faut pas trop s'écouter, et puis c'est  
61 surtout aussi pour pas laisser tomber des personnes qui sont dans le besoin. Voilà, en règle, c'est ça.

62 JC : Et vous me dites donc que si votre profession avait été différente, vous auriez une attitude peut-  
63 être aussi différente vis-à-vis des arrêts ?

64 K : Tout à fait. C'est-à-dire que euh, à l'époque où je travaillais dans une entreprise où il y avait 60  
65 personnes, si vous avez quand même, si vous êtes euh avec un... un... une maladie qui est  
66 contagieuse, vous risquez de contaminer plein de personnes autour de vous. Donc là, à la limite, si je  
67 suis en période d'incubation et puis que je dis à une personne, je suis pendant 2 jours sans vous  
68 visiter, je peux m'arranger pour déplacer une autre euh remplacement pour moi et puis ne pas  
69 rendre malade la personne que je visite. Quand vous êtes dans une grande structure, c'est pas  
70 évident hein. C'est vrai que ma politique de... euh d'arrêt de travail serait peut-être différente si  
71 heu... j'étais ailleurs. C'est possible.

72 JC : Si vous aviez la possibilité de vous arrêter plus facilement...

73 K : On m'a proposé régulièrement des arrêts heu... lorsque j'étais vraiment avec une bonne fièvre et  
74 cætera mais heu pfff, à 48 heures, je suis rétablie, si je suis bien soignée, je suis rétablie. Mais je  
75 limite quand même les dégâts autour de moi, c'est ça qui est important.

76 JC : Comment c'était là alors donc, c'était, vous avez consulté le Dr X.

77 K : Oui

78 JC : Comment vous étiez à ce moment-là ?

79 K : Euh... ben quand je l'ai consulté, j'avais rechuté pour une euh... pour une bronchite où je vous dis,  
80 les antibiotiques n'avaient pas été, à mon avis, suffisamment forts pour euh, pour enrayer le... alors  
81 après, il suffit d'attraper un petit coup de froid et puis euh... je rechute hein, vous savez, quand on  
82 est 100% pneumologie, c'est pas non plus euh enfin je pense que la sécurité sociale vous met pas  
83 comme ça à 100% pour euh... pour des fou... pour des fadaises.

84 JC : Et alors, comment ça s'est passée cette consultation, est-ce que vous pourriez me raconter un  
85 petit peu si vous vous souvenez ?

86 K : Mmmm... qu'est-ce que vous...

87 JC : Le déroulement, de la consultation.

88 K : Oh écoutez heu... ben...je lui ai expliqué les antécédents, je lui expliqué donc heu la bronchite que  
89 j'avais faite au mois d'octobre en fonction de quoi donc il m'a prescrit des médicaments et puis je lui  
90 ai dit bon je pense qu'ils étaient pas assez élevés et puis il m'a dit est-ce que vous voulez vous  
91 arrêter, non. Et puis derrière ça j'ai eu une entorse, j'ai glissé heu chez des gens, sur un carrelage,  
92 ben j'ai pas fait attention en fait euh il avait gelé ce jour-là et au moment du dégel, sur l'escalier euh  
93 qui était encore, euh il n'y avait pas encore la clarté extérieure donc euh, j'ai glissé sur l'escalier et  
94 puis je me suis fait une entorse et puis le docteur m'a dit est ce que je vous arrête, j'ai dit non. Donc  
95 il m'a prescrit des séances de kiné.

96 JC : C'était pendant la même consultation ?

97 K : C'était après. En fait en l'espace de 15 jours, j'ai eu 2 choses. J'ai eu une bronchite et j'ai eu un  
98 accident de travail heu avec une entorse. Et donc par 2 fois, j'ai dit au Dr X non, je ne veux pas être  
99 arrêtée parce que je pense que je peux m'en sortir. Effectivement, j'ai eu heu, des béquilles pendant  
100 48 heures, après j'ai eu heu

101 JC : Comment vous avez fait alors

102 K : Alors là j'étais, j'étais, là je bougeais pas hein. Là je bougeais pas. Enfin, je bougeais pas, si vous  
103 discutez avec le Dr X, il vous dira que, il vous dira qu'il m'a vu à Intermarché (rires) non, non, mais  
104 c'était juste pour acheter une baguette de pain. Mon mari, heu m'avait dit heu bon ben je suis à faire  
105 une course d'un côté et puis heu, il m'avait déposé juste devant le magasin et là j'ai vu le Dr X, il m'a  
106 dit ah, vous êtes avec les béquilles, ça va vous faites des efforts.

107 JC : Donc vous n'aviez pas pris l'arrêt ?

108 K : Non. Et donc non parce que je lui ai dit les béquilles, je vais pas pouvoir les garder pendant  
109 longtemps et il m'a prescrit une attelle et 48 heures après j'ai repris mon travail mais avec des  
110 séances de kiné tous les matins.

111 JC : Comment vous aviez fait avant pour gérer votre travail à ce moment-là ?

112 K : Ben j'ai déplacé heu mes horaires en fonction des possibilités de séances de kiné. J'ai déplacé mes  
113 horaires de travail chez les gens en fonction de ça. Parce que pour moi, la séance de kiné était  
114 vraiment quelque chose de bénéfique.

115 JC : C'est-à-dire que vous pouvez, vous vous refusez de ne pas aller chez les gens mais vous pouvez  
116 quand même adapter les, les moments...

117 K : Ben je travaille chez des gens qui sont assez modulables. Donc ce sont des personnes âgées qui  
118 sont pratiquement euh...toute la journée heu... à la maison. Bon il y a certaines personnes qui font  
119 des séances de piscine qui ont des associations où elles se rendent régulièrement mais bon, je peux,  
120 comment dire, adapter mes horaires en fonction de mes besoins et de leurs besoins. Et puis heu, j'ai  
121 eu, je sais plus combien de séances de kiné et puis ma foi, ça m'a permis de retravailler rapidement.  
122 Donc j'ai dû, je me suis arrêtée 48 heures sans demander des indemnités journalières à la sécurité  
123 sociale, en déplaçant mes jours de travail et en rattrapant ce qui n'avait pas été fait. Voilà. Non, non,

124 mais je crois que je souffrirais plus à avoir un arrêt de travail en restant chez moi... que de voir les  
125 gens. C'est surtout ça aussi, c'est au niveau mental.

126 JC : Qu'est-ce que vous voulez dire pas que de voir les gens ?

127 K : Ben si je suis chez moi avec une maladie... bon j'ai le handicap de la maladie, quelle qu'elle soit,  
128 enfin le handicap euh, physique, que ce soit une bronchite ou que ce soit heu... une entorse ou autre  
129 chose et le fait d'être chez moi me fait penser à ma maladie alors que si je sors, les contacts, me font  
130 oublier mes problèmes. C'est ça.

131 JC : Mais dans ces cas-là, vous êtes potentiellement contagieuse aussi pour les personnes que vous  
132 allez voir ?

133 K : Oui mais ça, justement, j'attends en fonction de ce que me dit le médecin, j'attends la période, en  
134 décalant mes jours de travail pour éviter justement de perturber les gens.

135 JC : Ce qui fait que vous pouvez, sans prendre d'arrêt, vous arrêter quand même.

136 K : Me faire remplacer, et heu, dernièrement, c'est mon mari qui m'a remplacée chez un monsieur  
137 qui vit tout seul qu'à 63 ans, qu'a besoin de quelqu'un plus pour euh, comment dire heu... être  
138 entouré que pour des travaux physiques dans la maison. Voilà.

139 JC : Donc même votre mari peut vous remplacer.

140 K : Voilà. Et puis j'ai une amie aussi qui fait de la couture qui peut me, me faire des livraisons dans le  
141 cas où je peux pas me déplacer si j'ai une entorse.

142 JC : Vous allez chez combien de personnes approximativement ?

143 K : 10 personnes.

144 JC : Qui vous emploient donc soit directement soit...

145 K : Soit par chèques emploi services, soit directement avec des feuilles de paye et ce sont des gens  
146 qui euh, comment dire heu, payent l'URSSAF ou alors moi je suis en travailleur indépendant en micro  
147 entreprise pour de la couture. Donc je travaille à domicile lorsque j'ai des rideaux à faire, une  
148 décoration intérieure, tissu mural à poser. Ou chez moi pour des petits travaux de retouche, euh  
149 fermeture éclair à remplacer, raccourcir un pantalon, réparer un accroc, des choses comme ça. Mais  
150 j'ai un éventail de 3 activités payées différemment.

151 JC : Alors la couture,...

152 K : La couture en micro entreprise, c'est-à-dire que bon, j'ai un abattement de 50% sur mon chiffre  
153 d'affaire annuel au niveau fiscal, avec une limite, quand même dans le... capital, non pas capital,  
154 comment dire ça dans le...

155 JC : Bénéfice ?

156 K : Non, dans le chiffre d'affaire annuel. Pas le capital, chiffre d'affaire annuel. Enfin, bon c'est assez  
157 important quand même. Je l'atteins pas. Après heu, des particuliers qui heu, payent l'URSSAF et qui  
158 me règlent par chèque en indépendant et après les chèques emploi services.

159 JC : Vous n'êtes pas dépendante d'une association ?

160 K : Pas du tout. Non. Voilà.

161 JC : C'est-à-dire que vous êtes affiliée dans quel régime alors dans tout ça ?

162 K : Euh, ben je suis dans tous les côtés à la sécurité sociale.

163 JC : Je voulais dire à la CPAM ou au...

164 K : A la CPAM

165 JC : Ou au RSI, au régime social des indépendants ?

166 K : Non, non, non, non, non. Non, non, CPAM. C'est-à-dire que je cotise volontairement en tant que  
167 micro entreprise, je cotise volontairement à la sécurité sociale. Quand les employeurs payent  
168 l'URSSAF, me font des feuilles de paye, il y a une cotisation patronale donc il y a une cotisation  
169 salariale et puis pour les chèques emploi services, je peux vous montrer comment c'est sur mes  
170 feuilles de paye, ben c'est les chèques emploi services qui font les feuilles de paye, les employeurs  
171 eux, ne font rien, que de payer les cotisations. Je peux vous montrer si vous voulez, comment ça  
172 fonctionne. Non, c'est assez simple hein et puis bon une dizaine de personnes, ça varie en fait en  
173 hiver, j'ai beaucoup plus de travail de couture qu'en été. Et après, en été, j'ai des personnes qui  
174 reviennent régulièrement qui ont des résidences secondaires qui m'emploient 1 an euh 1 mois ou 2  
175 mois mais sur plusieurs années. Donc c'est, c'est tacitement renouvelable sans contrat établi sur le  
176 papier quoi.

177 JC : Et donc quand vous vous engagez, c'est difficile du coup pour vous de vous défaire de ces  
178 engagements là, vous me dites que c'est tacite ?

179 K : Euh, oui, m'enfin, c'est tacite des 2 côtés, c'est-à-dire que si pour des... bon là, au mois de juin  
180 prochain, je serai à la retraite donc je toucherai, euh financièrement la retraite de la CRAM et puis  
181 des complémentaires, je vais continuer de travailler mais à n'importe quel moment, je peux prévenir  
182 un de mes employeurs comme quoi j'arrête mon activité. C'est pas le cas pour le moment, je pense  
183 que je continuerai de travailler encore quelques années mais c'est tacite reconduction des 2 côtés.  
184 Bon je peux dire aux gens voilà, j'ai... de toute façon, j'ai des personnes qui peuvent me remplacer,  
185 qui sont plus jeunes, qui ont une autre activité professionnelle actuellement, par exemple j'ai une  
186 collègue qui me remplace qui euh est employée dans un supermarché. Et qui attend, justement, que  
187 je prenne définitivement ma retraite pour récupérer ma clientèle. Pour l'instant, elle ne fait que des  
188 remplacements pour moi, lorsque je suis en congés ou éventuellement quand je suis en arrêt entre  
189 guillemets.

190 JC : Vous me parlez de collègues, mais il n'y a pas d'association ?

191 K : Non

192 JC : C'est du bouche à bouche ?

193 K : Moi quand je lui dis collègue, c'est presque même une amie, c'est une personne euh... qui  
194 travaille dans un supermarché euh... euh... comment dire... euh... à la charcuterie, donc je suis une  
195 cliente pour le magasin et maintenant c'est une collègue pour moi parce que je sais que je peux  
196 compter sur elle à des heures où heu... elle n'est pas à travailler au supermarché. Donc moi je dis  
197 collègue entre guillemets comme la plupart des gens chez qui je travaille, je dis mes employeurs mais  
198 en règle générale, je dis plutôt mes clients. Parce que j'ai plus de clients que d'employeurs.

199 JC : Et vous êtes employés par combien de personnes, en fixe, qui vous donnent des fiches de paye ?

200 K : Heu... en fixe heu... 7 personnes vraiment régulièrement.

201 JC : Qui vous donnent donc des fiches de paye avec donc un contrat établi

202 K : Ouais, hmmm, hmmm. Contrat établi, non, par le chèque emploi services, vous n'avez pas de  
203 contrat établi hein. Vous êtes déclaré.

204 JC : Alors, je voulais parler des autres, vous me disiez, je suis employée quand même par certaines...

205 K : Voilà, j'ai 3 personnes qui me font, elles, des feuilles de paye et puis qui sont déclarées à  
206 l'URSSAF. Voilà.

207 JC : Donc avec lesquelles vous avez des contrats heu, de tant d'heures...

208 K : C'est pas écrit, c'est pas écrit mais heu... c'est vrai que heu, il y a des jours qui sont déterminés,  
209 par semaine et puis des dates de congés, en accord avec eux parce que on essaye de prendre les  
210 vacances en même temps quoi.

211 JC : Bien, donc si je vous repose la question, est-ce que vous pourriez me redonner les raisons pour  
212 lesquelles, enfin les principales raisons pour lesquelles vous aviez refusé l'arrêt de travail lorsque  
213 vous aviez consulté le Dr X, la première fois pour la bronchite ?

214 K : Ben, j'ai refusé, justement, pour euh...ben, déjà, il y a aussi une chose, que j'ai oublié de vous dire,  
215 avec la sécurité sociale qui est en déficit, je pense qu'il faut quand même minimiser les choses, c'est  
216 à dire accepter les médicaments génériques et puis dans la mesure où on sait que l'on peut travailler,  
217 même en décalant ses jours... ne pas accepter les arrêts de travail. Parce que je crois qu'il y a quand  
218 même pas mal de gens qui en abusent. Donc pour moi, c'est essayer de continuer à travailler quitte,  
219 en décalant mes jours de travail, pour satisfaire les gens chez qui je suis employée, sans perturber  
220 heu... financièrement... ben tout le monde hein. Que ce soit moi, même moi hein. C'est un pôle  
221 financier pour la sécurité sociale pour mes employeurs, parce que mes employeurs, s'ils doivent faire  
222 appel à quelqu'un genre société, association (nom d'une association) ou tout ça, le tarif n'est pas du  
223 tout le même hein. Moi je suis payée entre 10 et 13 euros de l'heure, mais société (nom de société),  
224 c'est beaucoup plus cher que ça. Bon il n'y a pas que cette association. Donc le résumé pour moi c'est  
225 que quand on peut éviter de s'arrêter de travailler, c'est moi, je bénéficie malgré tout de mon salaire  
226 mensuel en décalant éventuellement des jours. Je ne perturbe pas mes employeurs, qui doivent faire  
227 appel à des associations qui vont leur coûter plus cher. Et en plus économie à la sécurité sociale.

228 JC : Mais c'est... heu... en acceptant l'arrêt, ça peut être quelque chose de temporaire, peut-être les  
229 gens pourraient accepter de ne prendre personne d'autre ? Ils sont obligatoirement... c'est obligé  
230 pour eux de repasser par une association pour vous remplacer ?

231 K : Ben écoutez, vous avez des gens quand même, on peut pas les laisser heu... il faut qu'ils  
232 s'organisent éventuellement. Quand je prépare les repas, faut qu'ils s'organisent à la dernière minute  
233 avec heu comment dire la mairie pour avoir des repas à domicile. Bon heu... vous avez des gens qui  
234 n'acceptent pas que le linge ne soit pas lavé. On a des personnes sur (commune) heu, il y a des petits  
235 bourgeois hein... entre guillemets. Et le lit il faut qu'il soit fait tous les jours et cætera hein

236 JC : Et ça vous pensez que si vous vous mettiez en arrêt, ce serait un peu... mal vu, par vos  
237 employeurs, par ceux chez qui vous travaillez ?

238 K : C'est pas mal vu, c'est pas mal vu, c'est qu'en fait heu, je travaille principalement avec des  
239 personnes qui ont un certain âge et heu... chez les personnes du 3<sup>ème</sup> âge, il y a une question de  
240 confiance. Il faut un certain nombre d'années, moi, il y a des personnes, j'ai chez moi plusieurs  
241 trousseaux de clés. Il y a des personnes qui mettent longtemps à faire confiance et quand vous êtes  
242 même pour 2 heures ou 3 heures dans une maison, les personnes ne sont pas derrière moi lorsque je

243 travaille. Donc c'est une question de confiance... heu, une journée ou 2 où je ne vais pas ils vont  
244 vouloir patienter, mais je suis pas sûr que toutes les personnes chez qui je travaille accepteraient  
245 d'avoir un remplacement comme ça heu... brutal sans connaître la personne. C'est une question de  
246 confiance.

247 JC : Vous me parlez de confiance donc finalement, c'est pas forcément une confiance vis-à-vis de  
248 vous, c'est une confiance vis-à-vis du remplaçant ?

249 K : Oui, tout à fait. Ils me connaissent, ils savent comment je suis et si heu... je mets quelqu'un à la  
250 dernière minute, ça leur... ça plairait pas. Pour des questions de confiance justement par rapport au  
251 remplaçant.

252 JC : Et malgré tout donc si vous vous arrêtez... enfin, si cette confiance est établie entre vous et vos  
253 clients, vous pensez qu'il y a un risque à vous arrêter trop souvent si par exemple vous étiez malade  
254 régulièrement ?

255 K : Oui, oui.

256 JC : Quel serait ce risque ?

257 K : De perdre un emploi... tout à fait. Parce qu'il y a certaines personnes qui n'aiment pas le  
258 changement.

259 JC : Donc cette confiance a ses limites.

260 K : Oui. Bah, a ses limites, c'est-à-dire qu'il faut comprendre que si la personne ne peut pas compter  
261 sur moi, régulièrement je suis arrêtée tous les 2 ou 3 mois, ça veut dire dans un premier temps, on  
262 prend une personne dans une association, la fois suivante...moi je connais une dame en face qui  
263 fonctionne comme ça, le lundi elle a quelqu'un, la semaine suivante (nom d'une association) lui dit je  
264 suis désolé mais la personne que vous avez eu la semaine dernière n'est pas disponible, on vous met  
265 quelqu'un d'autre... et la personne elle a dit je préfère partir en maison de retraite. Parce que... elle  
266 avait trop de contrainte et puis... ça la dérangeait d'avoir régulièrement une personne différente par  
267 rapport à la semaine précédente. C'est ça surtout. Non, dans ces conditions, les gens, je crois qu'ils  
268 préfèrent... changer et puis dire bon ben, on peut plus compter sur vous, on va s'organiser  
269 autrement.

270 JC : Donc les gens sont attachés à vous dans une certaine limite.

271 K : Oui, exactement.

272 JC : Et vous vous sentez du coup un petit peu dépendante ?

273 K : Oui, et puis moi aussi j'ai besoin de travailler. C'est qu'à mon âge, à 60 ans heu, on trouve pas...  
274 bon, j'ai mis longtemps pour créer heu, entre guillemets une clientèle, mes employeurs. Et à mon  
275 âge, c'est pas du jour au lendemain que je vais pouvoir recréer ce que j'ai fait il y a plusieurs années.  
276 Donc heu... il y a un risque de perdre un emploi et puis heu... je veux pas non plus décevoir les gens.  
277 Et puis maintenant que j'ai pris mes habitudes heu... chez certaines personnes, je préfère les  
278 conserver. On s'adapte moins quand même... vous, vous êtes jeunes mais on s'adapte moins quand  
279 même en vieillissant.

280 JC : Et ce risque-là, pour vous, il est plutôt heu... vous me dites c'est difficile de refaire une clientèle, il  
281 est financier, il est plutôt en terme de recherche d'emploi ?

282 K : Les 2, les 2. Bon j'ai quelque chose qui est assuré actuellement, j'ai pas envie de le perdre. Et puis  
283 heu... faire des recherches d'emploi, à mon âge, c'est un peu difficile. (Nom de la commune), je sais  
284 pas si vous êtes de la région mais les gens sont un peu méfiants quand même. C'est la Bretagne enfin  
285 c'est pas la franche Bretagne mais les gens sont un peu méfiants. Voilà.

286 JC : Et pour vous cette heu... l'impact financier d'avoir un arrêt, il reste important ou il reste tout de  
287 même relatif ?

288 K : Ah non, non, il est important parce que vous voyez j'ai acheté une maison il y a quelques années  
289 euh... j'ai perdu mon mari, bon je me suis remariée avec un (habitant) qui a une maison à (ville) mais  
290 pour l'instant je peux pas quitter X tant que je n'aurai pas un pied complet dans la retraite. Donc j'ai  
291 des travaux dans la maison et heu, il me faut financer tous ces travaux et je ne veux pas faire de  
292 crédit à l'âge que j'ai.

293 JC : Donc la perte de quelques jours de salaire...

294 K : Aussi

295 JC : Peut-être aussi...

296 K : Hm... si par exemple je suis absente 2 ou 3 jours pour des questions de maladie heu... je rattrape  
297 dans le mois ce que j'ai perdu. Parce que dans toutes les maisons, il y a toujours plus de travail que  
298 l'on ne peut assumer. Il y a toujours quelque chose à faire.

299 JC : Qu'est-ce qui pourrait vous faire accepter un arrêt alors ?

300 K : Euh... un accident grave enfin, être allongée. Ne plus être debout.

301 JC : Etre obligée d'être alitée.

302 K : Enfin avoir un problème cardiaque enfin quelque chose vraiment de relativement grave. Oui, c'est  
303 ça. Ne plus avoir de position debout ou un problème cardiaque. Si je dois... ou une opération. Voilà.  
304 Tant que je peux mettre le pied par terre, même avec une attelle, ça pose pas de problème (rires).

305 JC : Bien, j'aimerais encore vous poser quelques questions pour préciser un peu votre situation

306 K : Je vous en prie

307 JC : Donc au cours de la conversation vous me l'avez dit, vous vivez actuellement seule ?

308 K : Non, je me suis remariée.

309 JC : Avec quelqu'un qui vit heu...

310 K : Qui vit avec moi à X mais qui est X de naissance et qui a toujours vécu à X. on s'est rencontré lors  
311 d'une cure.

312 JC : Il travaille aussi ?

313 K : Non, il est à la retraite maintenant.

314 JC : Il est à la retraite. Donc vous avez un revenu et une retraite.

315 K : Oui mais en fait, c'est un ingénieur de X, il s'occupait des X mais pendant les 10 dernières années,  
316 il a travaillé à mi-temps étant donné que sa mère avait la maladie d'Alzheimer et qu'il n'a pas voulu  
317 l'hospitaliser. C'est un fils unique qui a perdu son père à l'âge de 17 ans. Donc il a voulu jusqu'au  
318 bout s'occuper de sa maman qui est décédée à 96 ans et de ce fait, il n'a pas une grosse retraite

319 parce qu'il a pas eu la totalité des trimestres. Enfin, peut-être qu'il a eu la totalité des trimestres, je  
320 ne me suis pas occupé de son dossier retraite mais si vous voulez, il aurait dû avoir une retraite  
321 beaucoup plus importante au niveau de la complémentaire par rapport au métier qu'il avait, donc  
322 c'est surtout ça. Donc heu... on a quand même eu du mal heu... moi je ne gagne pas énormément  
323 hein par mois. Donc sa retraite plus mes revenus, c'est un peu court quand même pour faire des gros  
324 travaux ici. On a fait déjà quand même pas mal de choses, le ravalement, mettre le double vitrage,  
325 changer les volets, le chauffage central... là on a modifié la pièce mais enfin il y a quand même encore  
326 les plafonds à faire il y a... il y a beaucoup, beaucoup...

327 JC : Donc là vos principales charges, c'est surtout la maison en fait.

328 K : C'est ça. Les travaux.

329 JC : Qui est à vous ?

330 K : Oui, oui, tout à fait. Je l'ai achetée il y a 6 ans.

331 JC : Vous avez des enfants ?

332 K : J'ai un enfant, oui, qui vit actuellement en (pays). Euh... qui a voyagé, au niveau professionnel, il  
333 est allé en X enfin...

334 JC : Il n'est plus à votre charge ?

335 K : Non, non, il a 32 ans et puis heu... je le vois 2 fois par an.

336 JC : Avez-vous une mutuelle ?

337 K : Euh... non

338 JC : Pas de mutuelle. C'est quelque chose de compliqué pour vous ?

339 K : Euh... quand je fais le calcul de ce que je dépense à l'année en médicaments, parce que moi je suis  
340 surtout avec de problèmes en pneumologie, en dehors de ça heu... j'ai pas de souci de santé. Donc  
341 heu, les dents ça va, les yeux ça va... mon mari a une mutuelle mais personnellement j'en n'ai pas.  
342 Mes parents ont fonctionné toute leur vie comme ça. Je m'y mettrais peut-être mais pour le moment  
343 je pense que... (Soupir) ça ne m'est pas utile et ça me coûterait plus cher que je ne dépense à  
344 l'année. Parce que franchement, si je dépense 30€ à l'année en médicaments, c'est tout.

345 JC : C'est vraiment quelque chose de... c'est un calcul

346 K : Oui, oui, oui. Ah oui, je suis très... les gens me disent souvent vous êtes très carrée mais tout est  
347 calculé chez moi, je suis heu... j'ai heu... je sais où je vais, enfin j'essaye du moins.

348 JC : Très bien. J'ai l'habitude de conclure en demandant aux personnes si elles ont quelque chose à  
349 rajouter, à ce qu'on s'est dit ?

350 K : Non mais heu, ce que je pourrais rajouter c'est que si vous avez d'autres questions ben heu, vous  
351 avez mon numéro de téléphone et je suis à votre disposition.

352 JC : J'hésiterais pas à vous rappeler alors. Merci.

## 1 Transcription entretien Femme de ménage 2

2

3 JC : Vous avez consulté votre médecin traitant, qui vous a proposé un arrêt de travail, que vous avez  
4 refusé. Est-ce que vous pourriez me raconter comment s'est passé la consultation et pour quel motif  
5 vous l'avez consulté ?

6 L : Donc j'ai été voir le médecin parce que j'avais mal à la main. Parce que j'avais des douleurs dans  
7 la main, ça s'est passé dans la nuit de vendredi à samedi, j'avais mal à la main, ma main dans la nuit  
8 s'est bloquée, il a fallu que je me lève pour secouer ma main parce que j'avais trop mal à mes doigts  
9 et euh... donc heu normalement je ne vais jamais voir le médecin mais là j'ai été obligé d'aller le voir  
10 parce qu'en fin de compte il m'a expliqué que ça venait du canal carpien et que ... ben que fallait que  
11 j'aille voir un neurologue parce que autrement il fallait que je mette une attelle la nuit pour me  
12 soulager parce que comme je travaille. Comme je voulais aller au travail, j'ai une attelle la nuit pour  
13 me soulager, il m'a donné des médicaments, autrement il fallait que je prenne un rendez-vous avec  
14 le neurologue pour voir jusqu'où ma main était heu... était heu... ça s'était aggravé quoi. Parce  
15 qu'elle me disait que c'était grave mais bon je me disais peut-être pas parce que c'est la première  
16 fois que ça m'arrive.

17 JC : C'était la première fois que ça vous arrive.

18 L : Oui. Mais il m'a dit qu'il y a une dame qui était venue la voir et que... d'un coup fallait la faire  
19 opérer. J'ai dit oui mais non, j'ai dit moi ça m'arrive juste, elle m'a dit oui mais vous êtes bien... votre  
20 main est bien avancée quand même en... en mal quoi. Donc j'ai été voir le neurologue et le  
21 neurologue m'a dit que normalement faudrait que je fasse opérer ma main, et il a regardé la main  
22 gauche parce que comme j'ai mal, je me sers de la main gauche, on fait des choses... on s'adapte,  
23 quand on a mal. Et en fin de compte il m'a dit que la main gauche, dans pas longtemps, j'aurai mal,  
24 comme la main droite. Donc faudrait bien, comme a dit le neurologue, faut opérer les 2 mains. Mais  
25 je peux pas donc heu... en travaillant, je peux pas opérer mes 2 mains. Donc en fin de compte ben je  
26 dors avec mon attelle la nuit. Parce que là, là, j'ai mal là et je dors avec mon attelle la nuit... parce  
27 qu'autrement ben je peux pas... mais je travaille donc je la mets pas quand je travaille et je peux pas  
28 la mettre quand je conduis donc heu... j'ai mal mais à la fin faudra que je me fasse opérer mais là je  
29 peux pas. Donc si je me fais opérer, je perds mon salaire donc heu...

30 JC : Qui est-ce qui vous avait proposé l'arrêt alors en fait ?

31 L : Le médecin.

32 JC : Le médecin traitant ?

33 L : Oui

34 JC : Il vous avait, c'est quand vous aviez été le voir ou la voir le samedi matin en fait ?

35 L : Euh... oui parce qu'en fin de compte, j'avais trop mal à ma main, j'ai trop mal à ma main. Parce  
36 que c'est... mon nerf il est vraiment... parce que je, ça... mes doigts me font vraiment mal, je peux  
37 rien porter dans ma main presque. Je dis rien quand je travaille, on me fait porter des choses mais

38 quand je fais les courses, je peux pas porter mon sac. Le sac de course, le gros sac qu'on prend, j'ai  
39 du mal, je le prends mais... arrivée, quand je l'enlève de la voiture, je peux pas. Non, j'ai trop mal à la  
40 main.

41 JC : Et elle vous avait dit combien de temps elle voulait vous arrêter ?

42 L : Non, non, non.

43 JC : Elle vous avait dit quoi alors ?

44 L : Elle m'avait dit que vu le problème que j'avais à ma main, il fallait que ma main soit au repos.  
45 Comme a dit le neurologue, il m'a dit que le week-end, il faut que ma main soit au repos. Il m'a dit  
46 qu'il faut que je mette mon attelle, tous les week-ends faut que ma main soit au repos. Mais avec 3  
47 enfants à la maison, mon attelle au repos euh, je peux pas... je peux pas parce qu'il faut que je fasse à  
48 manger, que je fasse le ménage... je peux pas, je peux pas avoir ma main au repos tout la journée du  
49 samedi au dimanche. Donc il n'y a que le soir, quand je me mets devant la télé.

50 JC : Qu'est-ce que vous faites alors comme travail, c'est physique ?

51 L : Je fais du ménage. Je fais du ménage à domicile. Et là en plus de ça, je fais du, je nettoie les classes  
52 à la mairie de... du X. Donc c'est pareil hein. On remue, on enlève les chaises, on les remet, on prend  
53 les sceaux, l'aspirateur, les sacs heu... donc c'est pareil hein

54 JC : Donc vous êtes employée par la mairie

55 L : En remplacement là.

56 JC : Et c'est des particuliers autrement qui vous

57 L : Ouais. Comme là ce matin, j'étais chez un particulier à travailler.

58 JC : D'accord, c'est avec les chèques emploi services ?

59 L : Oui. Donc heu ben... c'est, c'est bien ce que je dis, si je m'arrête... et ben... si je vais pas travailler,  
60 le monsieur il va pas me payer mon... la famille va pas me payer mon, mon heure de ménage, j'y vais  
61 pas.

62 JC : Vous n'avez pas de...

63 L : Si j'ai la CMU, la sécurité sociale, je suis déclarée. Mais vu le peu de.... Les heures que je fais, c'est  
64 pas des gros salaires donc heu... le peu que j'ai, j'en ai besoin pour vivre.

65 JC : Et vous n'avez pas de salaire de remplacement si jamais vous vous arrêtez en maladie ?

66 L : Ben si mais c'est minime par rapport à ce que j'ai, ce sera minime. Parce que mes heures, je fais  
67 pas un temps plein donc heu... ça me fera pas assez d'heures hein.

68 JC : Vous ne gagneriez pas assez...

69 L : En argent, non. Non, non.

70 JC : Si je vous demande la raison qui vous a...

71 L : Poussée à refuser un arrêt de travail ? Ben c'est... c'est question monnaie, question argent... parce  
72 que j'en ai besoin pour mes enfants. Donc euh ben non, on se plaint pas, on va au travail.

73 JC : Et comment ça se passe alors au travail, en ce moment, si vous avez mal comme ça ?

74 L : Ben j'ai mal mais en plus de ça heu... depuis, depuis le week-end dernier, j'ai un lumbago (rires).  
75 Donc normalement le docteur m'a dit, vous devriez vous arrêter. Elle m'a dit parce que, je suis dure  
76 au mal, mais lundi j'ai été parce que j'ai très mal dans mon dos, là j'ai mal, aussi, j'ai mal. Et elle m'a  
77 dit, non mais là, faut vraiment vous arrêter ! J'ai dit non. Donc elle dit faut mettre une ceinture. Elle  
78 dit pas tout de suite parce que là j'ai un lumbago donc là j'aurais trop mal. Donc elle a dit  
79 normalement vous devriez vous arrêter... non, non, non, ben non. Donc normalement il faudrait la  
80 ceinture dans le dos et la ceinture à la main. Mon attelle à la main et ma ceinture dans le dos. Donc  
81 heu, c'est pas possible. Donc heu, hier je travaillais à l'école je travaillais, j'ai dit, non... chez  
82 quelqu'un je travaillais hier matin, j'ai dit mais qu'est-ce que j'ai mal au dos ! Ben oui, t'as un  
83 lumbago (rires). Parce que je suis arrivé j'ai dit mais qu'est-ce que j'ai mal au dos ! Ben oui,  
84 forcément, forcément que j'ai mal au dos.

85 JC : Et vous pensez pas qu'à un moment

86 L : Ben à un moment va falloir y aller, à un moment faudra y aller parce que quelqu'un m'a dit que si  
87 je tarde à me faire opérer ma main, quand ils vont me... enfin quand ils vont me dégager le canal  
88 carpien, c'est mes doigts après qui, après dans mes doigts je sentirai plus rien dans mes doigts, plus  
89 tard, si je tarde à faire l'opération. Ben oui mais moi, je... c'est un mois sans bouger la main !  
90 Comment je fais à la maison moi.

91 JC : Mais comment ça va se passer alors, vous me dites je vais être obligée de le faire à un moment ?

92 L : Ben euh pfff dans longtemps

93 JC : Dans longtemps, c'est combien de temps dans longtemps ?

94 L : Je sais pas, moi, peut-être 10 ans, je sais pas moi. Ça m'étonnerait qu'elle tienne 10 ans ma main,  
95 je sais pas, je verrai. Je verrai combien de temps heu... on verra hein.

96 JC : Et vous en attendant, vous pensez que c'est pas possible du tout de vous arrêter

97 L : Ben non. Parce que j'ai 3 enfants à nourrir donc heu... le loyer à payer, les factures... non. Il n'y a  
98 pas de papa à la maison qui vienne donner une paye à la maison ni un salaire donc heu... donc il faut  
99 bien... mes enfants ils ont besoin de manger hein, les factures elles attendent pas hein. Ils s'en  
100 fichent qu'on est arrêté ou qu'on est malade. Quand les factures elles arrivent dans la boîte aux  
101 lettres, on va dire oh ben non, on a été malade heu... on petit peu moins cher... ben non (rires), donc  
102 euh non c'est pas possible.

103 JC : Ça ne se passe pas comme ça

104 L : Ça ne se passe pas comme ça donc non, faut aller travailler. J'ai mal à ma main, si je m'écoute, j'ai  
105 mal au dos, oui, j'ai très mal au dos... et heu le docteur m'a donné un médicament pour me, qui me  
106 fait dormir parce que dans la nuit de samedi à dimanche et de dimanche à lundi euh, la nuit de  
107 dimanche à lundi je l'ai finie à 4 heures le matin et dans la nuit de samedi à dimanche, à 3 heures

108 j'étais réveillée, 2 heures après j'étais encore réveillée. Parce que je pouvais pas dormir, avec mon  
109 dos. Et mes gosses ont rigolé parce que j'ai pris mon cachets donc heu lundi soir puis 20h30, je  
110 dormais devant la télé (rires) alors le petit, maman ! Alors je dis oui... oui, oui, oui, oui. Ah je dis ah  
111 non, les médicaments ! Hier soir je les ai couché parce que je mange plus tard. Parce que le midi je  
112 mange avec eux mais le soir je préfère manger plus tard. J'ai fait les enfants, je le prends qu'à 22h30  
113 hein, le cachet hein, comme ça quand je vais me coucher à 23h, ben le cachet il a fait effet qu'à 5  
114 heures ce matin hein. C'est le mal de dos qui 'a encore réveillé à 5 heures.

115 JC : Et comment ça se passe alors avec les enfants à la maison, ils peuvent vous soulager un petit  
116 peu ?

117 L : Pfff quand ils y pensent... quand ils y pensent hein. Je leur dis le docteur a dit que vous devriez  
118 m'aider hein... non, c'est pas, non, non. Ils disent oui, maman, on sait que tu as mal. Parce que ce  
119 midi, j'ai changé les poissons, ma fille elle était sur l'ordinateur, je lui dis, je lui dis euh ben... il est  
120 quelle heure, faut que je me dépêche, il est quelle heure, faut que je me dépêche parce que j'avais  
121 son petit frère à emmener à l'école je dis faut que je me dépêche, faut que je me dépêche... ben non,  
122 elle était sur l'ordi. Puis tout d'un coup je me suis fait mal à mon pied, elle me dit ben qu'est-ce que  
123 t'as ? Ben je dis, m'aider, quelqu'un pourrait venir m'aider ? J'ai manqué de lâcher l'aquarium quand  
124 je l'ai vidé. Il restait pas beaucoup d'eau, quand je l'ai ramené, ah ben la main elle a... moins de 2,  
125 pffruit, l'aquarium il partait, on n'avait plus d'aquarium plus rien. Oui parce que après elle est venue  
126 m'aider mais je lui dis tu devrais comprendre que j'ai mal.

127 JC : Ils ont quel âge ?

128 L : Euh... 12, 10 et près de 6

129 JC : Donc les 2 premiers ils peuvent quand même...

130 L : Pttt... quand ils y pensent... quand ils y pensent parce que comme je suis à la maison. Comme je  
131 dis, je me plains pas donc heu. Je suis pas quelqu'un de faible. Comme elle dit le docteur, elle dit on  
132 vous voit pas souvent ! Oh ben non, c'est parce que là j'ai très mal et là je veux quelque chose pour  
133 enlever le mal là. Mais là j'ai mal mais je prends mon cachet que ce soir parce qu'autrement je vais  
134 dormir

135 JC : Vous vous en doutiez quand vous avez été voir le docteur

136 L : Quand j'avais le lumbago

137 JC : Non, quand vous aviez été la voir, est ce que vous vous doutiez qu'elle allait vous proposer un  
138 arrêt ?

139 L : Pour le lumbago ?

140 JC : Ben pour la main parce que c'était ça au départ.

141 L : Ben non mais la main, je savais pas que j'avais ça hein. Je savais que j'avais des fourmis dans la  
142 main que ça me réveillait la nuit mais je savais pas pourquoi ça me faisait autant mal. Et c'est parce  
143 que, c'est à cause de mon travail et elle m'a dit vu le travail que vous avez, votre main faut la mettre  
144 au repos. Parce qu'en fin de compte, le travail que je fais ça fait encore plus mal à ma main. Parce

145 que le neurologue m'a dit qu'il voyait plein de femmes de ménage, c'est le geste répété qu'on fait.  
146 Donc heu... en plus de ça le travail que je fais, ça aide pas ma main à se reposer. Ben oui hein, ben  
147 j'essaye de la main gauche mais heu, je suis pas gauchère. Mais conduire, c'est le pire hein, conduire  
148 quand on a mal à la main comme j'ai mal. C'est de passer les vitesses, c'est horrible. J'ai expliqué, j'ai  
149 essayé d'expliquer à mes enfants ce que ça fait, c'est comme si c'était une lame (geste), ça fait  
150 comme ça. Ça..., une petit lame qu'on a et puis quelqu'un s'amuse à la, à la bouger... ouais, tu te  
151 rends compte ce que ça fait ? Et on a toujours l'impression, là ça va aujourd'hui parce que ben ça  
152 arrive des fois c'est comme si ma main était engourdie, toute la journée

153 JC : Et il y a des périodes où ça va un petit peu mieux ?

154 L : Ben le matin quand je me lève, quand j'enlève mon attelle. Voilà. Et après dès que j'ai fini de petit-  
155 déjeuner, faudrait que je la remette. Mais j'ai pas le temps

156 JC : Ça représente combien de temps vos horaires de ménage dans la semaine ou par jour ?

157 L : Ben non, là ce matin j'ai fait que 2 heures, non, je vais faire 5 heures aujourd'hui parce qu'avec  
158 mes heures de... hier j'ai fait 5 heures aussi. 5 heures, quel jour on était hier ?

159 JC : Jeudi

160 L : Jeudi. Mardi j'ai fait, lundi j'ai fait 2... j'ai fait 4 heures et lundi j'ai fait que 2 heures. Parce que je  
161 devais travailler lundi soir mais le monsieur n'avait pas besoin lundi. Et normalement, jeudi j'aurais  
162 dû faire la cantine en plus le midi à la mairie, ils avaient besoin puis ce soir.... Mes 3 heures. Mais je  
163 pouvais pas, parce que je travaillais ailleurs, hier après-midi. J'ai dit monsieur, je peux pas, je  
164 rembauche à 14h.

165 JC : Et vous heu... vous êtes toujours avec les mêmes, chez les mêmes particuliers ?

166 L : Oui

167 JC : Ouais

168 L : Oui.

169 JC : Ils comprennent ? Ils savent ?

170 L : Non, ils savent pas que j'ai mal à ma main.

171 JC : Ils ne savent pas, vous ne leur dites pas ?

172 L : Non.

173 JC : Comment ils réagiraient vous pensez ? Si vous leur disiez ?

174 L : Je sais pas. Je pense pas, je pense pas qu'ils attendraient 1 mois que je revienne hein.

175 JC : C'est-à-dire ?

176 L : Ben ma mais, il faut attendre 1 mois donc ça m'étonnerait qu'ils attendent 1 mois hein. Ils vont  
177 pas attendre 1 mois pour le ménage hein.

178 JC : Vous craignez qu'ils prennent quelqu'un d'autre.

179 L : mm. C'est pour ça que non. Et puis, je travaille chez une dame, elle assez âgée parce qu'elle vit  
180 chez sa fille et elle sait pas que j'ai mal au dos. Elle me dit ben non, faut me faire ci, faudra enlever  
181 une grosse plante, faudra passer l'aspirateur... je fais oh non, c'est pas vrai ! Puis je dis à mes enfants,  
182 elle sait pas, ah bon, non, la dame elle voit pas que j'ai mal au dos. Mais c'est quand, c'est hier,  
183 quand j'ai amené ma fille au collège je crois, hier midi, je ramène ma fille du collège, j'étais comme  
184 ça, j'arrivais pas à me déplier de la voiture. J'arrivais pas à me déplier de la voiture. Et quelqu'un m'a  
185 dit ah non ! Parce que je me suis inscrite, mardi matin, j'ai été m'inscrire au muguet... pour travailler  
186 de nuit au mois d'avril. Quelqu'un m'a dit ah bon ? Tu t'inscris avec ton mal de dos et ta main foutue  
187 au muguet ? De nuit, je vais travailler de nuit.

188 JC : Et vous allez cumuler les 2 ?

189 L : Ben quand c'est comme ça, je fais 21 heures 5 heures et... heu ben mes heures qui sont du matin,  
190 je les passe l'après-midi. Je travaille l'après-midi.

191 JC : Comment ça se passe avec les enfants alors ?

192 L : Ben les enfants de toute façon, ils ont de l'école

193 JC : Mais la nuit ?

194 L : Ben ils seront à la maison, il y a quelqu'un à la maison.

195 JC : Ah ! Vous avez prévu heu...

196 L : Ouais mais heu... par contre moi quand j'arrive je ne me recouche pas. Parce que les enfants cette  
197 année, ils ont de l'école, parce que je commence le mardi. Mercredi ma fille elle a du collège donc il  
198 faut que je l'emmène à 8 heures au collège, donc je ne me recoucherais pas, j'essaierai de dormir 2  
199 heures, je sais pas. Mercredi ça va parce que je ne travaillerai pas. Le jeudi, ils ont tous de l'école et  
200 puis vendredi soir ils sont en vacances.

201 JC : Ça fait de sacrées horaires dites-moi.

202 L : Ben l'année dernière en 6 jours j'ai dormi... heu 7 heures

203 JC : Dites-moi

204 L : Parce que du 19 au 29 avril, jusqu'au pont du 1<sup>er</sup> mai. Je travaille du 19 au 29 avril parce que je fais  
205 des ménages là. Donc il y a le mercredi où je m'occupe des enfants donc heu...

206 JC : Vous ne travaillez pas le mercredi

207 L : Non. Mercredi samedi dimanche oui. Ah ben oui hein.

208 JC : Ben ça fait déjà une bonne organisation.

209 L : De ?

210 JC : Entre le ménage, les enfants et puis...

211 L : Oui parce que là, j'ai un rendez-vous mercredi prochain, la dame a appelé, au boulot, pour  
212 quelque chose d'autre. La dame elle me dit, oui vous m'avez appelé mais vous ne vous rappelez plus  
213 du rendez-vous, j'ai dit oui, je ne me rappelle plus du rendez-vous, je dis j'ai plein de choses dans la  
214 tête donc heu... je dis c'est quoi les papiers déjà, elle me dit mais je vous les avais donnés. Ah ! Je dis  
215 oui, c'est vrai faut que je cherche, ah oui c'est vrai. Non mais parce que pfff là-dedans ça... ça cumule  
216 hein

217 JC : Et là donc votre travail pour la mairie, c'est juste un remplacement, ce sera un contrat qui va se  
218 terminer

219 L : Non parce que le monsieur il me demande quand il a besoin mais comme il a dit que les  
220 remplaçantes qui remplaçaient les dames sont malades, donc il faut des gens qui remplacent celles  
221 qui étaient déjà là.

222 JC : Donc là vous remplacez la remplaçante ?

223 L : Ah ahh (rires) je crois oui ou la dame qui est là ou la dame qui est là tout le temps. Parce qu'au  
224 mois de janvier ils ont un peu de mal, ils ont des gastros, je sais pas ce qu'ils ont. Et l'autre fois, le  
225 boulot que j'ai fait, jeudi et vendredi dernier, ils avaient quelqu'un mais la dame elle avait oublié de  
226 vider toutes les corbeilles des classes. Donc elle a pas fait le top donc heu... bon donc ils cherchent  
227 quelqu'un et puis moi le monsieur m'appelle, et puis dès qu'il m'appelle, c'est bon, j'y vais tout de  
228 suite donc heu... comme je dis au monsieur de la mairie, parce que c'est la première fois que je l'ai vu  
229 hier, depuis qu'il m'appelle. Je lui dis monsieur au moins, vous avez pas à vous plaindre parce que  
230 dès qu'il m'appelle... et ben je suis là, au moins il peut compter sur moi

231 JC : Il est plus sécurisant, le travail à la mairie ? Par rapport à celui chez les particuliers ?

232 L : Non, c'est pareil hein. Pour moi c'est pareil parce que c'est comme quand on a besoin, quand je  
233 vais chez un particulier, je fais mes heures, c'est toujours les mêmes hein. Donc heu...

234 JC : Vous pouvez quand même compter chez les particuliers sur des horaires à peu près fixes ?

235 L : Ouais... non mais ça c'est parce que ça ben ça me fait des heures en plus. Ça me fait des heures en  
236 plus, ben oui. Et il y en a même qui me dit oui, c'est où ? Je lui dis oui, débrouille toi. Ben oui parce  
237 que ça me fait des heures en plus.

238 JC : Et le... on disait tout à l'heure, sur le... au niveau de l'arrêt, vous disiez que vous pensiez que les  
239 gens n'attendraient pas un mois

240 L : Non, je crois pas non.

241 JC : Ils prendraient quelqu'un d'autre, vous pensez ?

242 L : Ben en attendant faut bien qu'ils prennent quelqu'un d'autre les gens.

243 JC : Ça resterait en attendant.

244 L : Je sais pas. Moi je me pose pas la question, moi j'ai du boulot, je le garde. Ah oui, c'est trop dur  
245 d'en trouver. Oui. Oui mais moi je suis peut-être l'ancienne génération parce que la nouvelle  
246 génération dès qu'ils sont malades, ils arrêtent. C'est parce que nous, on a été élevé comme ça, c'est  
247 tout.

248 JC : Et quand votre médecin vous dit de toute façon, il faudra.

249 L : Il faudra quoi ?

250 JC : Vous arrêter.

251 L : Boh il peut toujours essayer hein.

252 JC : Vous avez pas la crainte que ce soit pire à un moment, si vous décidez de continuer malgré tout ?

253 L : Non, ça va, j'ai, ça va

254 JC : Qu'est ce qui pourra vous faire décider alors à vous arrêter ?

255 L : Si la main, comme l'autre fois, ma main gauche s'est bloquée l'autre fois. Ma main gauche, elle est  
256 restée comme ça ma main gauche (geste). Comme ça, je pouvais plus ouvrir ma main. Quelqu'un  
257 s'est foutu de moi j'ai dit non, c'est bon, c'est pas la main droite. La main gauche est restée comme  
258 ça, donc si ma main droite reste comme ça ben j'irai.

259 JC : Ce sera par la force des choses.

260 L : Voilà mais faut vraiment que j'ai très mal. C'est comme l'appendicite heu... j'ai eu l'appendicite, il  
261 y a 3 ans, je croyais que j'allais me faire opérer 3, 4 ans, mon petit garçon était petit, donc mes  
262 grands ont pris les enfants, tout. Et je croyais que... j'avais très mal, très mal, très mal. Et on  
263 m'examine, tout, le chirurgien il vient il me dit ah non ! On opère quand le ventre est dur. Mais  
264 j'avais mal hein ! Il dit non, vous avez pas assez mal. Vous pouvez rentrer chez vous. Ils opèrent pas,  
265 vous savez ça vous ? Ils opèrent pas. Et donc, il y a un an et demi, j'ai eu une autre crise. J'ai été  
266 passer une échographie à X et la dame elle a bien vu que j'avais une crise hein. Elle voulait me faire  
267 rentrer à la clinique, tout, allez heu... je lui dis ben certainement pas ! Je dis il y a 2 ans, ils ont pas  
268 voulu m'opérer. Ben je dis ben là... et j'avais mal hein, parce que je me tordais le ventre hein, j'avais  
269 mal hein.

270 JC : Et vous avez déjà eu des arrêts ou vous avez été obligée de vous arrêter, vous avez le souvenir  
271 d'un arrêt que vous avez été obligée de prendre ?

272 L : Euh... quand je travaillais en usine il y a 4 5 ans là au saumon près de X. Parce que j'avais une  
273 gastro, je me suis arrêtée, je me suis arrêtée heu... je devais m'arrêter 3 jours, au bout du 2<sup>ème</sup> jour je  
274 suis repartie au boulot. J'étais toute blanche en arrivant au boulot mais c'est pas grave. J'ai dit, ça y  
275 est, c'est bon, j'ai fini de vomir, je retourne travailler. Comme il a dit mon chef, ah ben là vous étiez  
276 bien malade, vous, vous avez pas fait mine. Ah ben dis donc, je suis moche hein ! 2 jours. Et il y en a  
277 une, elle avait dit : t'as vu, tu perds 2 jours de travail, ben je lui dis ben oui mais je pouvais pas être  
278 au boulot dans l'état que j'étais hein... je suis partie 2 jours.

279 JC : Là, vous pouviez heu

280 L : Ah ben j'avais envie de vomir, j'avais trop envie de vomir.

281 JC : C'était pas possible d'aller vomir sur

282 L : Sur les saumons non. Donc le chez quand il m'a vu parce qu'il y en a ils se mettent en arrêt et puis  
283 que c'est du truc, quand il m'a vu arrivé, il m'a fait oh ! Je lui ai dit ah ben non, j'ai pas... quand je suis  
284 venue déjà donner mon arrêt, déjà quand j'ai été heu... ah ben non, elle m'a dit on voit bien que.  
285 Non parce que j'aime pas m'arrêter. Parce que même quand je travaillais à X en 92 quand je me suis  
286 retrouvée toute seule avec mes enfants... les grands et ben... j'avais un lumbago je crois et puis une  
287 gastro, j'avais ma ceinture pour travailler, j'avais une ceinture et ben j'avais été hein ! Eh ben j'avais  
288 pas pu finir mes deux 8, cet après-midi-là j'étais rentrée. Vous savez je suis pas longtemps...

289 JC : Arrêtée ?

290 L : Non. Même quand j'ai accouché... quand j'ai accouché de mon petit garçon. J'ai mis mon petit  
291 garçon à 5 heures au monde, 5 heures au monde et à midi j'étais chez moi.

292 JC : Rentré aussitôt ?

293 L : Ouais. Je suis partie à 2 heures en ambulance, à 5 heures il est né et à midi j'étais chez moi. Et la  
294 secrétaire qui a rempli les papiers elle dit : ben si tout le monde pouvait être comme vous ! Vous  
295 coûteriez pas cher à la sécurité sociale ! Je dis ah oui ! Et il y a une dame elle a dit : vous avez  
296 accouché quand ? J'étais avec ma fille dans l'entrée. Cette nuit. Ah bon, et vous sortez tout de suite ?  
297 J'ai dit oui, je prends mon fils, au revoir. Mon fils était sur le truc de l'office là, avec, il était dans son...  
298 dans son couffin. J'ai dit oui, j'emmène mon fils, au revoir madame. Et elle, elle a dit et on vous laisse  
299 sortir ? Ben 3 kilos 9, le bébé, ça va hein. Ça va hein, et puis c'est pas le premier hein, c'est bon.

300 JC : Donc si, est ce qu'il y a d'autres raisons éventuellement qui font que vous refusez un

301 L : Non, c'est question finance

302 JC : C'est question finance.

303 L : Ben oui, je suis obligée. Pour le peu que j'aurai, c'est pas la peine hein.

304 JC : Donc c'est vraiment la seule raison ou euh ?

305 L : Oui

306 JC : Ouais, y'en n'a pas d'autre.

307 L : Non, non. Personne ne me pousse à ne pas arrêter de travailler, même mes enfants ils me disent  
308 maman, arrête-toi t'es fatiguée je dis non. Non, non, je suis bien obligée hein. Il y a peut-être des  
309 gens qui aiment bien, qui ne peuvent pas faire autrement, il y a des gens qui ne peuvent pas faire  
310 autrement quand on a trop mal faut rester à la maison mais bon ben je peux pas. Vous dire que j'ai  
311 pas mal, si j'ai mal, là j'ai mal dans ma main. Et c'est vrai. C'est pour ça, cet été, il y a un ami qui me  
312 dit oh moi, je m'arrête, j'ai un lumbago. Un copain il dit, j'ai un lumbago, je m'arrête, je le regarde, je  
313 lui dis pfff, moi je travaille avec un lumbago, pauvre garçon. L'autre il se prend pour un grand il dit oh  
314 moi j'ai mal, moi j'ai un lumbago. Ben moi aussi j'ai un, je travaille avec. Je travaille même avec une  
315 sciatique.

316 JC : Dure au mal

317 L : Même avec une sciatique hein, je travaille. Une fois je téléphone à ma mère, je lui dis j'ai une  
318 sciatique maman, cet été, l'été dernier elle me dit et je dis j'ai travaillé avec et je dis mais moi aussi  
319 je compte travailler avec. Ah mais des fois j'allonge ma jambe sur la table le soir et je peux pas, parce  
320 que j'ai mal dans ma jambe, parce que je me suis pas arrêtée avec ma sciatique donc là j'ai toujours  
321 mal maintenant. Alors mon gars il me dit maman, pourquoi t'as mal à la jambe ? Peux pas, peux pas.  
322 J'ai trop mal, j'ai trop mal, parce que je ne me suis pas arrêtée quand je l'avais. Ah non mais, comme  
323 ont dit mes enfants, maman, tu vas avoir des attelles partout ! (rires) la main, le dos...

324 JC : Ok très bien, Mme X, j'aimerais pour finir vous poser quelques petites questions pour situer un  
325 petit peu heu... est-ce que vous pouvez me rappeler votre âge ?

326 L : 48 ans.

327 JC : 48 ans et donc vous avez 3 enfants ?

328 L : Non... 5.

329 JC : 5 enfants. Donc 3 enfants qui sont encore à votre charge

330 L : Oui, les autres aussi étaient encore à ma, étaient à ma charge. Mais bon ben ils sont grands  
331 maintenant.

332 JC : Ils ont quel âge ?

333 L : 27 et 24.

334 JC : Et eux ils sont indépendants maintenant.

335 L : Oui. Enfin des fois ma fille elle a besoin d'un petit billet de 20, ma fille de 24. Et puis j'ai un petit  
336 fils maintenant.

337 JC : D'accord. Donc vous avez vos 3 derniers encore à charge, vous vivez seule ?

338 L : Oui, avec chaussette

339 JC : Votre chien (rires). Et donc vous me disiez tout à l'heure que vous étiez à la CMU ?

340 L : Oui

341 JC : Vous n'avez pas de mutuelle ?

342 L : Non

343 JC : Vous êtes à la CMU ?

344 L : Oui

345 JC : Donc vous ne payez pas les consultations quand vous allez chez

346 L : Non mais avant quand je me suis séparée il y a 20 ans, je ne savais pas qu'on avait le droit à ça et  
347 donc, vous savez, je payais, je payais, je payais, je faisais que de payer tout le temps puis quelqu'un il  
348 m'a dit, non j'ai dit oh pfff, non, laisse tomber, je paye. Et en fin de compte ben non, parce que moi  
349 avec le peu de moyen que j'ai, le temps qu'on me rembourse heu... ça prenait... alors par contre,  
350 quand je vais chez l'opticien pour mes lunettes, je prends pas la monture CMU hein. Je rajoute hein.  
351 Ah oui, hein, parce que

352 JC : Et donc ça fait 20 ans que vous êtes séparée ?

353 L : En 90. Mon petit bébé avait 7 ans, il en a 27. Donc heu ça va hein...

354 JC : Donc c'était avec un 2<sup>ème</sup> compagnon les 3 suivants ?

355 L : Non, c'est des papas différents.

356 JC : C'est des papas différents, d'accord.

357 (...)

358 L : Donc en 20 ans, j'ai fait du chemin. Et non, non, je m'apitoie pas sur mon sort, moi. Autrement,  
359 ouais, c'est vrai je pourrais rester à la maison heu, rester avec ma petite CAF, tranquille, rester à la  
360 maison. Je pourrais rester tranquille et puis regarder la télé, ou à zapper. Je pourrais rester à la  
361 maison. Ah ben, non ! C'est pas enrichissant de rester à la maison.

362 JC : C'est pas ?

363 L : Enrichissant

364 JC : Alors qu'est-ce qui vous manquerait le plus ?

365 L : Bouger (rires)

366 JC : Ça, vous êtes dynamique !

367 L : Parce que, moi la télé, les enfants ils me disent ah maman, c'est bien et hop je zappe. Mais les  
368 enfants ils disent maman ! Et je zappe moi. Les enfants ils me disent, comme d'habitude maman t'as  
369 encore perdu ta chaîne. Ben je dis oui, qu'est-ce que je regardais déjà ? Des fois je suis un après-midi  
370 à la maison alors je regarde un petit peu le film et puis je dis allez bon ben chaussette, tu viens, on va  
371 se promener, bon, allez hop, on s'en va... en fin de compte, je sais pas comment les dames elles font,  
372 je veux dire, pour rester, vous savez, 4, 5 heures devant la télé ou... j'ai une amie, elle est sur internet  
373 tout le temps, tout le temps. Moi j'y suis pour regarder des annonces quand ma fille elle, pour les  
374 machins des sports d'hiver, ou pour chercher du boulot ou pour vendre des trucs dessus. Je sais pas  
375 comment les gens font pour rester, vous savez, tout le temps heu...

376 JC : A rester devant.

377 L : Les jeunes là, elles jouent dessus mes filles là parce qu'elles jouent à des jeux dessus, mais  
378 autrement heu... c'est ce que je disais à ma fille tout à l'heure, je dis, il y a autre chose que le virtuel  
379 hein. Il y a les poissons rouges...

380 JC : Le réel ça vous manquerait vous

381 L : De ?

382 JC : De perdre le réel.

383 L : Ah oui, je peux pas.

384 JC : Vous pouvez pas ?

385 L : Non, moi je trouve que... moi je suis mamie, c'est vrai, une mamie comme moi, ça va. Ah non, moi  
386 je... moi, j'ai de l'énergie, ouais. Parce que hier soir j'ai été travaillé pour la première fois, parce que  
387 je fais des remplacements dans les classes donc je change toujours d'école. Et la dame, parce que le  
388 monsieur de la mairie m'avait dit que je devais finir à 7 heures. Donc moi, je suis bête et disciplinée,  
389 si c'est 7 heures, c'est 7 heures. Et là elle, elle me dit, oui mais enfin il est 7 heures moins 10. Je dis là  
390 les gens. Oui parce que, elle devait croire qu'elle parlait à je sais pas qui elle. Elle dit oui, mais il est 7  
391 heures moins 10, je finis avec 5 minutes de retard, je dois finir à 7 heures moins le quart. J'ai dit  
392 excusez-moi mais on m'a dit 7 heures. Elle dit oui mais demain faudra aller un peu plus vite hein.  
393 Alors heu... moi je réponds mais tout en douceur. A la dame, je lui dis, je dis, oui, vous avez peut-être  
394 fini avec 5 minutes de retard à fermer les classes mais faut quand même penser que c'est la première  
395 fois que je viens dans l'école. Je ne savais pas où étaient les produits, je ne savais pas où étaient les  
396 classes et en plus de ça le monsieur de la mairie est venu me parler pendant 20 minutes ? Alors tout  
397 en sachant que je ne savais pas l'école et que le monsieur est venu me parler, en finissant à 7 heures  
398 moins 10, j'ai pas beaucoup de retard. Elle m'a regardé, elle m'a dit : ah non, en fin de compte. Ben  
399 je dis ben oui. Ben non, mais heu... elle devait croire que... parce qu'elle m'a regardé hier, elle m'a dit  
400 vous avez un (incompréhensible) je dis ah non. L'autre qui est là depuis longtemps elle me dit ah oui,  
401 tu vois, t'en avais bien pour une heure. Alors je fais les toilettes, tout, j'arrive, elle me dit, je dis ben  
402 non, moi, j'ai fini, elle dit ben déjà ! ben je dis ben oui, j'ai fini. (Rires) ben l'autre elle dit, ben déjà ! Je

403 dis ah oui, c'est fini. Non, mais ils croient que ben je sais pas ou,... ils croient que je vais pas y arriver  
404 à faire le boulot ou... non mais hier comme elle m'a dit-elle.

405 JC : Oui, enfin, vous arrivez en général

406 L : Oui !

407 JC : Toujours

408 L : mmm. Ah mais de toute façon je lui ai dit que ce soir, je ferai pas pareil ce soir mes, mes trucs. Je  
409 ferai pas dans le sens où j'ai fait hier. C'est elle qui me l'a imposé dans le truc que j'ai fait, je dis  
410 demain je ferai pas pareil et j'arrive dans la première classe et ben celle qui est le plus gradée je  
411 pense dans l'école, la dame de ménage, elle me regarde, elle me dit, ah oui mais il y a encore des  
412 enfants, vous allez pas pouvoir faire la classe. On a l'impression que je suis heu, vous savez heu... que  
413 j'ai jamais fait de ménage, vous savez dans les écoles. Parce que j'en faisais à X avant. On a  
414 l'impression que je suis toute petite. Ça va, je lui dis, ou que je sais pas prendre le travail qu'il faut ou  
415 heu... prendre une initiative, ça doit être ça. Je la regarde, je lui dis. Et ben, c'est pas grave ! Je vais  
416 vider les corbeilles et mettre les chaises sur la table. Elle me dit ah ben oui... ben je dis ben oui ! Elle  
417 dit ah ben oui... ben je dis ben oui ! Non, mais moi quand c'est comme ça, je fais. Dans un coin, je fais  
418 pfff... non mais, elles ont l'impression que... on sait rien faire quoi. Parce qu'on remplace heu... elles  
419 vont tout nous expliquer. Ce qu'elles oublient c'est que moi, j'ai travaillé un an et demi à X en  
420 ménage d'école et en mairie. Je travaillais pour les écoles et pour la mairie, à faire le ménage dans la  
421 mairie de X moi, donc heu... non. Moi, je veux bien lui faire voir mon CV, si elle veut hein.

422 JC : Vous êtes pas une débutante.

423 L : De ?

424 JC : Vous êtes pas une débutante.

425 L : Même pour travailler en usine, l'autre fois, j'ai... comme ça pour rigoler, j'ai remplis un machin là,  
426 pour du boulot, pour ramasser des tomates. C'était pendant une semaine je crois. J'ai dit tiens on  
427 s'amuse, allez hop ! J'ai dit ouais, moi je peux et tout ! Ils me rappellent : bon ben vous commencez à  
428 8 heures ! Ooooh ! Je travaille, mon ménage ! Alors j'ai appelé, j'ai dit ah je dis oui mais non, moi je  
429 peux pas, j'ai... j'ai peut-être une ou 2 amies qui veulent y aller mais moi... oui mais écoutez, en fin de  
430 compte, on sait pas si on a besoin. Ben je dis ben oui, mais moi, je travaille ailleurs. Mais en fin de  
431 compte ben, ils m'embauchaient. Alors j'aime bien, il y a des copines qui me disent on trouve pas de  
432 boulot, ben je sais pas comment vous faites hein ! Je sais pas comment qu'elles font. Parce qu'en fin  
433 de compte il y en a hein ! Comme dit quelqu'un, pour les gens courageux hein. Parce qu'autrement, il  
434 y en a du boulot hein ! En fin de compte, mais faut chercher hein. Mais faut pas s'arrêter quoi.

435 JC : D'accord, bon, on va pouvoir conclure là-dessus si vous voulez. Est-ce que vous avez quelque  
436 chose à rajouter avant que j'arrête l'enregistrement ?

437 L : non

## 1 Transcription entretien Ouvrier de maintenance

2

3 JC : Donc vous avez consulté votre médecin traitant, qui vous a proposé un arrêt de travail, que vous  
4 avez refusé. Est-ce que vous pourriez me raconter comment s'est passée la consultation et pour quel  
5 motif est ce que vous l'aviez consulté ?

6 M : Bah... ça a été, ça s'est bien passé, il n'y a pas de problème, ben c'était pour un problème de dos.

7 JC : Ouais

8 M : Et pour moi c'était une vertèbre qui était déplacée. Donc, le médecin a regardé, tout ça donc  
9 heu, il m'a proposé un arrêt de travail, j'ai dit ben je dis non, le mieux, au lieu d'avoir un arrêt de  
10 travail, j'aimerais autant avoir des, comment ça s'appelle, des... des séances de kiné. Et donc par  
11 rapport à ça, il a dit, oui, c'est vrai que ça serait peut-être pas plus mal. S'il y a une vertèbre qui est  
12 déplacée, oui, il y a pas de souci.

13 JC : Ça faisait longtemps que vous aviez mal ?

14 M : Une semaine ou 2, je sais plus. Oui, oui, non, donc je lui ai proposé ça, voilà et puis je lui ai  
15 proposé ça et puis bon euh... on m'avait proposé, au niveau de mon travail, on m'avait proposé  
16 quelque chose donc heu bon, pour éviter d'avoir... un quiproquo j'ai dit bon ben non, je préfère, pas  
17 avoir d'arrêt de travail.

18 JC : Vous vous en doutiez qu'il ou elle allait vous proposer un arrêt de travail ?

19 M : Ben me douter... ben j'avais tellement mal que oui, oui, je me doutais. Ouais, ouais... j'avais  
20 vraiment mal ça c'est vrai que quelque part, bon. Mais bon là c'était juste le lendemain que là on  
21 m'avait proposé quelque chose donc alors bon.... Je dis je vais quand même pas non plus me mettre  
22 en arrêt aussitôt donc heu... ils ont bien vu que je tirais pas, c'était pas pour tirer au cul hein, au  
23 contraire hein, c'était plutôt l'inverse.

24 JC : Mais qu'est-ce qu'on vous avait proposé alors ?

25 M : Une place heu de ... de responsable. Responsable au niveau de mon travail

26 JC : Qu'est-ce que vous faites ?

27 M : Je travaille chez X heu... oh, c'était pour être le responsable de... de service heu... sur un chantier,  
28 sur des... c'est plus de la maintenance quoi. Etre responsable de maintenance...

29 JC : Responsable maintenance. Et heu, c'est X qui vous emploie aussi ?

30 M : Oui. Ah oui, oui, oui, je suis embauché là-bas.

31 JC : Donc c'était une promotion qui était

32 M : Oui, c'était une promo

33 JC : Qui était prévue de longue date en fait ?

34 M : Ah oui, ça pouvait durer longtemps, oui, c'est pour une longue date, oui, exactement

35 JC : Enfin, c'est définit pour un chantier ?

36 M : Non, non, ça peut être pour plus longtemps. Si ça marche bien, pourquoi pas hein. Au départ ça  
37 devait être pour 2 mois et puis ça fait un an et demi que j'y suis alors

38 JC : Chez X ?

39 M : Ah non, non, X ça fait, ça fait 11 ans que je suis là-bas.

40 JC : Ah oui, pardon, sur un chantier en interne

41 M : Oui, en interne.

42 JC : Et comment c'était venu cette promotion, on vous l'avait proposé avant ou ?

43 M : Non, non, non, c'est venu comme ça, c'est, il y avait eu, il y a un besoin et puis donc c'est venu  
44 comme ça quoi. Bon heu... ça a été plus ou moins, comment dirais-je... (...) il y a quelqu'un d'autre  
45 qui est passé plus ou moins à ma place quoi mais bon heu, on s'est arrangé donc heu... j'y suis pas à  
46 100% mais heu j'y suis à 40%

47 JC : Au départ vous deviez y être à 100% ?

48 M : Oui, oui, à 100%

49 JC : Et qu'est ce qui s'est passé alors ?

50 M : Oh ben c'est un petit problème interne après voilà heu... ça n'a rien à voir après avec mon dos ou  
51 quoi que ce soit hein, c'est, c'est comme ça... je suis peut-être pas heu... ils ont vu par rapport à mon  
52 profil qu'il valait mieux passer l'autre plutôt que moi, enfin bon après ça c'est autre chose. Problème  
53 interne.

54 JC : Et vous me disiez tout à l'heure que vous ne vouliez pas vous arrêter parce que vous commenciez  
55 quelque chose de nouveau. Vous aviez peur que ça ait des répercussions sur heu...

56 M : Peut-être... oui, oui, oui, oui, c'est pas pour ça que je me suis arrêtée hein, que j'ai, que j'ai refusé  
57 hein. C'est surtout parce que finalement je voulais heu... plutôt des cours de kiné de façon à ce que  
58 ça aille mieux parce que du fait que quand j'ai entendu un crac dans le dos quand je me suis levé le  
59 matin, ben je me suis dit que j'avais forcément quelque chose de déplacé. Et puis, puis ben c'était  
60 bien ça hein... l'ostéopathe, parce que c'était des cours d'ostéopathe qu'il me fallait... et il m'a dit  
61 ben il a dit oui, mais de toute façon il a dit de toute façon, un arrêt de travail par rapport à ce que  
62 j'avais, ça aurait rien changé. Heu dans 3 semaines 1 mois, j'aurais encore été en arrêt, ce qu'il faut  
63 c'est, ce qu'il fallait, c'est des cours de kiné et puis voilà.

64 JC : Pour remettre

65 M : Voilà. Parce que je le connais, je le connais donc il m'avait dit, il me dit ça c'est sûr, c'est, c'est,  
66 c'est une vertèbre de déplacée. Donc c'est pour ça que j'ai proposé ça à mon médecin et que mon  
67 médecin m'a dit, oui c'est vrai que quelque part ça serait mieux pour vous

68 JC : D'accord. Et vous aviez réussi à tenir une semaine quand même ?

69 M : Ouais, une semaine ou 2, ouais, peut-être bien, ouais.

70 JC : La douleur a toujours été pareille ?

71 M : Ah oui, oui, non, c'est gênant, c'est gênant. Mais j'ai eu des lumbagos hein, j'ai été travaillé avec  
72 des lumbagos, j'ai travaillé, ah non, non, non, je suis dur au mal mais bon quand même quoi.

73 JC : Et elle montait la douleur ou bien d'emblée...

74 M : Ouais, si, si, si à la fin je ne pouvais plus bouger. C'était rendu, c'était rendu au bout là.

75 JC : Comment ça se passait alors pour travailler ?

76 M : Ben... c'était comme ça, on fait avec, hein.

77 JC : Mais vous avez besoin de tirer, dessus, c'est du physique ce que vous faites ?

78 M : Bah heu... non, faut faire attention au niveau des positions quoi. Il y a des positions, ben faut faire  
79 attention et puis voilà quoi. Bon après ben... de toute façon c'est le mal qui vous réveille hein, qui  
80 vous dit hop fais attention, fais pas ça parce que tu vas regretter (rires)

81 JC : Mais quand même, vous aviez réussi une semaine à continuer

82 M : Ah oui, oui

83 JC : A allé bosser sans...

84 M : Pas simple mais je l'ai fait.

85 JC : Pas simple mais vous l'avez fait (rires). Quand vous avez consulté votre médecin, vous votre idée  
86 elle était déjà d'aller voir

87 M : Non pas forcément. Plus ou moins, plus ou moins. Je me suis dit de toute façon, si c'est une  
88 vertèbre de déplacée, c'est pas avec un arrêt de travail... enfin je me doutais qu'il allait me le  
89 proposer de toute façon.

90 JC : Ouais, vous vous en doutiez.

91 M : Ben oui, oui, oui. Les trois quart du temps de toute façon, les problèmes de dos de toute façon  
92 heu...

93 JC : Et vous connaissiez votre réponse avant ou c'est sur le moment que vous avez décidé de  
94 refuser ? Est-ce que vous saviez déjà avant de rentrer que

95 M : Non, je pense pas que je savais. Non, je pense pas

96 JC : Enfin je veux dire, que vous alliez refuser

97 M : Oui, non, non, non, non, non mais pffff je sais pas, ce qui m'est venu, je sais pas. J'en sais rien

98 JC : Qu'est ce qui a pesé au moment alors de

99 M : Non, c'est moi qui ai proposé après à mon médecin. Non, je lui ai dit, dans ces cas-là, plutôt  
100 qu'un arrêt de travail qui en plus qui m'embêterais en plus au niveau de mon travail, est ce qu'il y a  
101 pas moyen plutôt d'avoir des cours d'ostéopathe et puis qu'il me remette ça en place et puis, puis,  
102 puis après, remuscler heu parce que faut remuscler après le dos et puis que finalement que ça aille  
103 mieux. Maintenant un arrêt de travail, qu'est-ce que j'aurais fait, j'aurais tourné en rond à la maison,  
104 ça aurait rien changé de toute façon. Enfin pour moi, c'est ce que je pense.

105 JC : Ça vous aurait permis de vous soulager un petit peu en bougeant un petit peu moins mais ?

106 M : Peut-être, ouais... enfin je sais pas. J'ai eu des lumbagos, aussi, des lumbagos, c'est sûr, là dans  
107 ces cas-là, c'est du repos hein, de toute façon, hein, il y a rien d'autre hein à part ça et puis des anti-  
108 inflammatoires forcément mais à part ça... là faut du repos avec les lumbagos parce que j'en fais  
109 régulièrement. Mais là, là, c'était pas un lumbago, je savais qu'il y avait une douleur mais vraiment à  
110 un point bien précis, contraire, d'habitude, c'est côté droit et là c'est du côté gauche et là c'est

111 forcément une vertèbre de déplacée. Et quand il 'a regardé, il a dit oui, c'est vrai que finalement. Et  
112 donc moi, je lui dis non, moi je veux pas d'arrêt et puis voilà. Ça s'est passé comme ça.

113 JC : Ok, donc heu, si je vous pose la question, qu'est-ce qui vous a poussé finalement à refuser  
114 l'arrêt ?

115 M : Du fait de mon travail déjà et puis que pour moi, ça servait pas à grand-chose.

116 JC : C'est ces 2 heu...

117 M : Ouais, ouais, c'est ces 2 questions ouais d'accord mais c'est 2 choses différentes aussi... mais  
118 heu... de dire maintenant... non, je sais pas, non... (Soupir...) pour moi, il n'y avait pas un besoin.

119 JC : Il n'y avait pas un besoin. Même avec la douleur ?

120 M : Hmm... ouais, non, ouais pour moi, fallait remettre en place et puis c'est tout. Puis dès le  
121 lendemain déjà, quand je suis passé après l'ostéopathe heu... ben il m'a dit, vous allez avoir mal  
122 encore 24 heures mais... et puis ben 2, 3 heures après, ça y est, c'était pratiquement calmé hein. J'ai  
123 continué les antidouleurs et puis après ça l'a fait quoi.

124 JC : Comment vous avez pu vous organiser alors en fait pour aller vois l'ostéo sans arrêter le boulot ?

125 M : Oui, ben oui, oui, j'avais rendez-vous à 16h30 donc heu je suis allé directement après le boulot.

126 JC : Après la journée. Et le lendemain ?

127 M : Et puis ben impeccable.

128 JC : Impeccable. Donc votre idée que l'arrêt était pas forcément utile heu... ça c'est confirmé

129 M : Non, non, puis non, non. Pour moi c'était pas forcément justifié dans le sens où qu'il valait  
130 mieux passer par un ostéopathe que, que... que ça quoi. Mais bon après c'est un choix personnel

131 JC : Et comment ça se passe, si vous aviez dû vous mettre en arrêt au niveau de votre boîte ?

132 M : Non, non, j'ai pas de jours de carence.

133 JC : Vous avez pas de jour de carence.

134 M : Non.

135 JC : Et au niveau de votre travail, ça a des conséquences ou heu...

136 M : Oh, ben disons que ça aurait été un peu... ça aurait pris quelques jours de retard mais bon, non,  
137 non, il n'y a aucune conséquence. Aucune. Non, non, ouais. Parce que je travaille pas à la chaîne.

138 JC : Ouais, c'est de la maintenance que vous faites plus

139 M : Mmm, voilà. Ce qui avait pas été fait là ben ce serait fait quelques jours après

140 JC : Personne d'autre pouvait le faire ?

141 M : Personne le fait, non.

142 JC : Non

143 M : Ça prend du retard mais c'est tout.

144 JC : Mais il n'y a que vous dans toute l'entreprise

145 M : Non, non, non, non, non

146 JC : Qui peut effectuer le boulot ou c'est parce que les autres

147 M : Ben ouais, ils sont pas affectés à ce que je fais. Donc c'est pour ça que bon quelque part, c'est  
148 motivant aussi. Donc heu... bon là maintenant, on est combien... on est 3 maintenant à l'heure  
149 actuelle à avoir des boulots qui sont pfff enfin pratiquement similaires. Donc heu... enfin voilà, c'est...

150 JC : Et du coup, maintenant, vous êtes passé responsable, vous avez des gars sous votre heu...

151 M : Non, ben non, disons qu'on... on arrive à se gérer comme ça entre nous quoi. Bon c'est, chaque  
152 semaine je change de... de personne donc c'est à moi de re... de renouveler, ben de reparler, refaire  
153 un... un petit speech puis après un coup que ça roule, ça roule quoi.

154 JC : Vous formez des personnes en fait à chaque fois que ça change ?

155 M : Pratiquement, pratiquement oui.

156 JC : Mais il y a un gros turn-over alors, enfin il y a un gros

157 M : Ben oui, oui quelque part oui. Disons qu'à chaque fois que je change de secteur, chaque fois je  
158 reprends du personnel différent.

159 JC : D'accord. Vous les formez sur quoi alors, c'est sur une machine particulière ?

160 M : Ah non, pas forcément, non, non, c'est plus heu... pfff... c'est de la maintenance, mais à poste,  
161 c'est-à-dire, c'est plus de la bricole quoi, c'est plus comment dirais-je heu... aménagement de poste  
162 heu... si mettons quelqu'un manque des, des étagères, de... enfin des petites choses quoi et  
163 finalement, on vient, on vient heu... les poser, fabriquer ou quoi que ce soit et puis pour que les  
164 personnes finalement elles ont tout ce qu'il faut sur le poste.

165 JC : Ouais, d'accord donc finalement, tous vos collègues, enfin qui font la même chose que vous, ils  
166 ont ça enfin chacun a sa charge de travail en fait

167 M : Voilà, voilà. C'est à moi, je dispatche heu... heu... le travail et puis une fois que tout le monde a  
168 bien compris exactement ce qu'il a à faire, après, chacun se débrouille de son côté.

169 JC : Donc maintenant c'est vous qui dispatchez un petit peu plus depuis que vous êtes monté.

170 M : Voilà. On est 2, on est 2 à gérer ça...il y en a 1 qui est un peu, qui gère à 60% et moi je suis à 40%  
171 quoi. C'est à peu près ça quoi.

172 JC : C'est en fonction des jours travaillés ?

173 M : Non, non, non. Non, non, non, non, c'est lui qui gère heu, disons plus le côté administratif que  
174 moi, moi je suis plus sur le terrain que par rapport à lui quoi. Mais bon c'est, c'est... c'est un petit  
175 responsable au-dessus de moi quoi. Mais c'est tout, après on est directement... liés à nos  
176 responsables d'unités quoi.

177 JC : Directement au-dessus.

178 M : Disons qu'on n'a pas heu... de chef d'équipe, on n'a pas de... de chef d'atelier, c'est directement  
179 après au-dessus quoi.

180 JC : Vous, c'est le responsable maintenance de tout

181 M : Ouais, ouais, de tout, c'est exactement ça...

182 JC : C'est le grand chef...

183 M : De toute l'unité.

184 JC : Donc vous en fait, c'est plus les aménagements

185 M : Voilà, c'est plus les aménagements mais sur le terrain en fait.

186 JC : Et donc comment ça s'est passé alors en fait parce qu'au départ, vous me disiez c'est vous qui  
187 deviez, qui deviez y être et puis en fait...

188 M : C'est pas grave hein, c'est pas méchant hein, on aurait pu se débrouiller tous les 2 à 50% bon  
189 heu, ils ont préféré qu'il y en ait un qui ait un peu plus, c'est vrai qu'il connaît plus le côté  
190 administratif que moi.

191 JC : C'est ce qui a joué en fait

192 M : Ouais, ouais, c'est ça ouais, ouais, ouais, mais ça changera rien heu... au niveau, au niveau heu...  
193 au niveau place hein, peut-être que lui plus tard il vise plus une place de responsable, chef d'équipe,  
194 ce qui moi ne m'intéresse pas du tout quoi. Ça ne m'intéresse pas. Il y a un certain âge après où on a  
195 envie de lâcher un peu (rires)... mais ce, voilà, et puis voilà.

196 JC : Vous me disiez tout à l'heure que vous aviez refusé l'arrêt aussi en partie à cause de, de ça. Vous  
197 pensez que ça aurait changé quelque chose ?

198 M : Non, non, peut-être pas, peut-être pas. Non, non mais des fois c'est psychique enfin c'est  
199 psychologique, c'est... voilà quoi.

200 JC : Vous aviez ça dans votre idée ou c'est déjà arrivé ?

201 M : Non, non, c'est venu comme ça. Oh pfff, non, non, c'est venu comme ça heu... c'est venu comme  
202 ça.

203 JC : Ouais, vous aviez pas

204 M : C'est jamais arrivé, heu, je sais pas, peut-être... mais je suis allé, je suis allé même en rampant  
205 hein, travailler.

206 JC : Ouais ?

207 M : Ah ouais, non, mais il est pas simple le bonhomme aussi.

208 JC : Et votre idée qu'on vous retire ce qu'on vous avait un peu promis, vous pensez que ça aurait pu  
209 arriver si vous ?

210 M : Non. Non, non, ça aurait changé hein. Pour moi ça aurait rien changé hein, je pense pas. Mais  
211 bon heu...psychologiquement peut-être que c'est pas forcément bien

212 JC : Mais vous vous aviez ça

213 M : Mais, voilà, voilà, c'est ça.

214 JC : Vous aviez ça quand même dans l'idée

215 M : C'est venu comme ça, et puis voilà.

216 JC : Ça tombait... mal, ça tombait juste au moment

217 M : Ouais voilà. Ben mal, je sais pas si... si ça viendrait maintenant, ça serait exactement pareil hein,  
218 je pense que... non, pour moi, pour moi c'était pas justifié, c'est tout.

219 JC : D'accord. Maintenant... que cette histoire de promo elle est passée, si vous aviez de nouveau  
220 mal, vous pensez que vous refuseriez encore l'arrêt ?

221 M : Non, non, je pense pas que je le prendrais

222 JC : Vous ne le prendriez pas

223 M : Non, je pense pas, non. Faut que ce soit justifié. Maintenant, si c'est un lumbago, forcément que  
224 je vais m'arrêter heu... de toute façon il y a pas le choix heu... de toute façon... on peut pas... aller  
225 travailler vraiment avec un lumbago, moi ça m'est arrivé mais à me tordre dans tous les sens... ben,  
226 non, non, j'ai dit, je pourrais pas aller travailler, c'est pas possible.

227 JC : Et la douleur, pour vous, à elle seule, elle ne justifiait pas l'arrêt ?

228 M : Pffff... je pense que si parce que j'avais très mal. Mais maintenant, pour moi, c'était pas justifié.  
229 Peut-être que certaines personnes oui, bien sûr, même, il y en a plein, qui vont heu... qui sont en  
230 arrêt et qu'on rien alors heu... pourquoi pas, largement hein heu... je suis sûr que 90% seraient en  
231 arrêt. Je suis pas comme ça, je suis pas comme ça hein, voilà c'est tout.

232 JC : Ça vous est déjà arrivé souvent alors d'en refuser ?

233 M : D'en refuser ? Oh ça m'est arrivé plusieurs fois oui.

234 JC : C'était plutôt pour quoi ?

235 M : Bah ça dépend quoi heu... non, souvent des problèmes de dos mais heu... qu'est-ce que j'ai  
236 refusé... pfff.... Oh il y a plusieurs que j'ai refusés. Pourquoi exactement heu... ben là, c'est pareil la  
237 semaine dernière, j'avais un gros rhume heu... bon... on m'a dit, ouais, de toute façon heu, t'es  
238 malade, t'as qu'à rester chez toi faut que tu te soignes. J'ai dit attends je me protège heu je faisais  
239 attention où je toussais ou quoi que ce soit quoi bon, être arrêté pour un rhume, pour moi ça se fait  
240 pas. Bon ben, il y en a plein qui m'ont dit ouais, de toute façon t'as un mauvais médecin, il a qu'à te  
241 mettre en arrêt. (Rires) ben non, mais c'est ça

242 JC : C'est le médecin qui est mauvais dans ce cas là

243 M : Ben non mais c'est ça heu quelque part hein, il y en a plein qui me le disent, après ben ouais, moi,  
244 avec mon médecin, moi, il y a longtemps que je serais en arrêt euh, bon ben voilà quoi.

245 JC : Sauf que vous, vous savez que votre médecin il vous l'a

246 M : Ah oui mais non, mais moi, si, si... si j'ai pas envie d'un arrêt, je le prends pas hein, c'est tout,  
247 terminé hein, c'est pas lui... (Rire) moi je suis pas comme ça enfin bon bref.

248 JC : Et a contrario, dans quelle situation, qu'est-ce qui vous fait accepter alors en fait les arrêts ?

249 M : ben c'est vraiment la douleur ou j'ai vraiment pas le choix quoi. Avec une grippe, je vais pas  
250 travailler.

251 JC : Là, à ce moment-là, la douleur, on était fort mais pas encore assez pour que...

252 M : Pour m'arrêter... (Rires) ça doit être ça, je suppose que c'est ça.

253 JC : Bien, autrement dans votre entreprise, ça se passe plutôt...

254 M : Tout va bien.

255 JC : Plutôt bien, il n'y a pas de souci

256 M : Oui, oui, non, non, non, non, ça suit son cours.

257 JC : Ça fait longtemps que vous êtes là-bas ?

258 M : 11 ans

259 JC : 11 ans. Et vous avez quoi comme formation à la... ?

260 M : Menuisier.

261 JC : Menuisier. Donc ça reste dans la même

262 M : Menuisier, composite ouais, enfin après, je suis parti dans le composite.

263 JC : Vous avez refait une formation ?

264 M : Non, non, non, non, je suis parti en... chez un modeleur pour heu... en modelage bois et puis

265 après petit à petit, j'ai appris tout ce qui était composite. Donc on m'a expliqué et puis après ben

266 voilà quoi. Puis après ben heu, je me suis retrouvé là-bas.

267 JC : Avant vous étiez plus chez les artisans ?

268 M : Oui, oui.

269 JC : Et c'était, ça vous a fait changer

270 M : Ouais, ouais, j'aime bien changer de temps en temps aussi donc voilà quoi... j'aime pas toujours

271 faire la même chose donc heu.

272 JC : Qu'est-ce qu'on vous avait proposé en maintenance ?

273 M : Ah non, non, non, là ça fait que, ça fait un petit peu plus d'un an que j'y suis là. Avant moi j'étais

274 dans le composite... je faisais... chez X là, le... dans le carbone, tout ce qui est pièces carbone, tout ça

275 quoi. Pour euh affecter donc aux X et puis heu... et puis depuis 1 an, on m'a proposé ça et puis bon,

276 j'ai dit tiens pourquoi pas, faut essayer. J'ai essayé, ils ont vu que ça se débrouillait très bien puis

277 donc heu depuis, ils ont créé des postes à ce niveau-là, qui il n'y avait pas avant

278 JC : Et c'était quelque chose qui vous intéressait ?

279 M : Ah oui, oui, oui oh ben là, ça me va bien hein. Oui, ben c'est un petit peu ça, c'est revenir un petit

280 peu aux sources oui parce que tout ce qui est menuiserie et tout ce que je fais à l'heure actuelle,

281 c'est exactement, pratiquement la même chose quoi bon, poser des étagères, monter des meubles

282 des... ça me va bien moi.

283 JC : Ouais, c'était des choses que vous faisiez avant

284 M : Bah oui, oui, oui, exactement, exactement, exactement puis donc, c'est pour ça qu'ils voient que

285 je me débrouille très bien et puis ben...ça leur va et puis moi aussi. (Rires). Parce que tout est fait en

286 sous-traitance maintenant mais la sous-traitance ça coûte très cher aussi. Ça coûte bien plus cher

287 que des fois un ouvrier. Si l'ouvrier se débrouille très bien, ça peut, ça peut être intéressant.

288 JC : C'est là où on fait appel à vos capacités de bricolage.

289 M : C'est pour ça que je suis dans toute l'entreprise maintenant. C'est beaucoup de boulot.

290 JC : C'est pour ça que vous me disiez tout à l'heure je change toutes les semaines, c'est-à-dire que

291 vous vous rendez toutes les semaines à des postes

292 M : Voilà, voilà, à des postes différents quoi. Si je suis amené à être à un endroit, dans un secteur  
293 heu, 1 semaine, la semaine d'après, je peux très bien être à l'autre bout de l'entreprise.

294 JC : Donc en fait, vous faites un petit peu

295 M : Ben c'est de la maintenance, c'est un peu de tout quoi.

296 JC : Mais, c'est vraiment, il y a de l'aménagement aussi dans ce que vous faites.

297 M : Oui, oui, oui, oui, oui, bien sûr oui, tout ce qui aménagement

298 JC : Vous voyez avec la personne

299 M : Je vois avec toute l'entreprise, oui, voilà

300 JC : Ce qu'elle a besoin

301 M : Oui, voilà, exactement, c'est ça. Il y a un dialogue, il y a tout quoi. Ça permet de connaître du  
302 monde, connaître l'entreprise parce que bon... maintenant, ben maintenant je la connais presque par  
303 cœur. Parce qu'il y en a beaucoup, ça fait 20 ans qu'ils sont dans l'entreprise ils ont jamais bougé  
304 donc heu... bon, moi j'ai l'avantage de bouger beaucoup donc heu

305 JC : Donc, ouais, ça permet de connaître plein de monde

306 M : Plein de monde en même temps et puis de se faire connaître et puis...

307 JC : Et du coup, vous restez quand même avec vos collègues de, enfin vous avez un local.

308 M : Oui, j'ai un local, oui.

309 JC : Au niveau des collègues de maintenance.

310 M : Oui, voilà, exactement.

311 JC : Bon, j'aimerais vous poser encore quelques petites questions pour préciser un petit peu... vous  
312 me disiez tout à l'heure que vous n'aviez pas de délai de carence, ça c'est lié au... à une convention  
313 collective, j'imagine ?

314 M : Oui. Oui.

315 JC : Que vous avez dans l'entreprise ?

316 M : Dans l'entreprise, oui. Métallurgie.

317 JC : Donc même quand vous vous arrêtez, le salaire il est toujours

318 M : C'est toujours le même

319 JC : A 100% quelque soit la...

320 M : Bah je sais pas, oui, je pense, maladie et puis accident, enfin ça je sais même pas. Ouais non, non,  
321 non mais il y a pas de souci, maladie, je sais que c'est 100%, oui

322 JC : Et de votre côté, est ce que vous avez en plus une mutuelle ?

323 M : Oui, qui est obligatoire, avec l'entreprise aussi

324 JC : Vous êtes marié ?

325 M : Mmh

326 JC : Ouais.

327 M : Oui

328 JC : Est-ce que votre femme travaille ?

329 M : Oui

330 JC : Vous avez 2 revenus pour la maison. Vous avez des enfants ?

331 M : Oui. Un garçon et une fille

332 JC : Qui sont... ?

333 M : Un garçon qui travaille et une fille qui est à l'école.

334 JC : Qui est à l'école encore. Et tout le monde vit à la maison

335 M : Non, mon garçon il est à... il est à 80 km d'ici et puis la fille elle est en internat à X

336 JC : D'accord. Il me reste juste, je vous ai pas demandé votre âge ?

337 M : 43 ans.

338 JC : Est-ce que vous avez des choses à rajouter avant qu'on arrête ?

339 M : Non, ben non, non. Non, rien de spécial, non, tout va bien, voilà quoi.

340

## 1 Transcription entretien Chauffeur routier

2

3 JC : Donc vous avez consulté votre médecin traitant

4 N : Oui

5 JC : Qui vous a proposé un arrêt de travail que vous avez refusé, est-ce que vous pourriez me  
6 raconter comment s'est passée la consultation et pour quel motif vous l'aviez consulté ?

7 N : Euh ben quand on consulte un médecin c'est déjà qu'il y a quelque chose qui va pas sur le corps  
8 humain, généralement... donc heu... moi je l'ai consulté et c'est dans mon, c'est dans mon éducation,  
9 je pense que... heu... dans mon enfance, quand j'étais malade, j'allais à l'école. Hein. Donc je  
10 considère que s'arrêter heu... je vois pas l'utilité, ça dépend de la maladie naturellement mais moi  
11 j'en vois pas l'utilité obligatoire. Il y a des gens qui vont consulter un médecin parce que c'est pour  
12 avoir de l'arrêt. Or moi c'est pas dans mon éthique de vie, c'est pas dans ma philosophie donc heu...  
13 le principal est là. Maintenant euh... quand je l'ai consulté la dernière fois, je sais pas quand parce  
14 que Mme X, je la rencontre assez souvent parce que j'ai eu des gros problèmes de cœur il y a  
15 quelques temps... et là j'ai été obligé de prendre un arrêt, forcé parce que... pour moi quand je  
16 m'arrête, c'est que je suis forcé. Je vais vraiment au... au bout du bout. Parce qu'elle me dit quand  
17 elle me rencontre, elle dit ah ben vous, c'est même pas la peine que je sorte la feuille de maladie...  
18 d'arrêt de travail, c'est pas la peine. Je considère que si vous avez un petit bobo, même un état  
19 grippal, ceci, cela, ça ne vous empêche pas de travailler. Alors après, on pourrait discuter longtemps  
20 là-dessus mais heu... moi ma principale cause, c'est ma philosophie de vie, j'ai toujours été habitué  
21 comme ça, mes parents, mon père s'arrêtait très peu de travailler, ma mère un peu plus parce que  
22 malheureusement elle est de frêle santé mais heu... c'est ça quoi. Et dans ma vie de couple, aussi  
23 bien ma femme que moi, on est pratiquement sur la même longueur d'onde là-dessus, mes enfants  
24 sont à l'identique, mon fils, d'ailleurs lui pour aller le faire aller au médecin, c'est déjà plus dur. Mais  
25 bon, il sera bien obligé d'y aller lui aussi un jour. Donc il y a cet aspect-là, le deuxième aspect pour  
26 moi parce que maintenant il y a des sociétés qui font du chantage et qui mettent maintenant des  
27 primes à l'absentéisme.

28 JC : C'est-à-dire ?

29 N : Et ben que si vous êtes pas absents vous avez une prime, si vous êtes absents vous avez plus la  
30 prime. Comme l'argent c'est le nerf de la guerre dans notre société, effectivement c'est des primes  
31 qui sont quand même pas trop, trop négligeables enfin c'est pas des grosses primes mais c'est  
32 toujours intéressant. Donc il y a ça aussi et puis heu... j'ai l'impression que si je suis en arrêt de  
33 travail, je perds du temps dans ma vie. J'ai l'impression que je n'ai plus le droit de faire ceci, j'ai plus  
34 le droit de faire cela, je tourne en rond, comme je suis pas quelqu'un d'intérieur, je suis plutôt  
35 quelqu'un d'extérieur, donc ce qui fait que ça me... ça me perturbe un peu quoi.

36 JC : C'est une restriction dans vos activités.

37 N : Pour moi être en arrêt de travail, oui c'est ça, ça me fait faire une restriction alors heu... c'est  
38 gênant je trouve. Et puis je... bon, je comprends... j'en vois pas l'utilité.

39 JC : Est-ce que vous vous souvenez alors pourquoi est-ce que vous l'aviez consulté ?

40 N : Et non, c'est ça le souci, c'est ça parce que je vous dis, je pense que la dernière fois que je l'ai  
41 consulté parce que moi je la vois régulièrement pour des problèmes de traitement cardio,  
42 cardiologique. Parce que j'ai un pace maker donc je la vois de façon régulière. Euh... je pense que la  
43 dernière fois quand je l'ai consultée, c'est soit pour un problème de rhume parce que j'ai la chance  
44 d'être allergique au rhume des foins et habitant la campagne en plus dans une zone humide, pour là,  
45 pour ce qui est rhume des foins et asthme, c'est terrible. Donc ça peut être ça ou alors certainement  
46 problème de dos. Parce que je fais un métier où le dos est important et malheureusement, j'ai  
47 souvent mal au dos, c'est vrai. Mais bon il y a l'âge aussi qui fait ça donc heu... mais la consultation  
48 précise, non, parce que je vous dis heu... je la vois de façon pratiquement, déjà je la vois tous les 2  
49 mois. Parce que j'ai un renouvellement à faire et généralement heu... je crois que la dernière fois  
50 qu'elle m'a proposé un arrêt, c'est même pas elle, c'était sa remplaçante, de l'époque qui elle ne me  
51 connaissant m'a un peu forcé la main et puis j'avais vraiment mal au dos donc j'ai dit là, c'est bon, je  
52 peux pas faire plus quoi.

53 JC : Donc là vous aviez...

54 N : Je l'ai fait l'arrêt mais... le minimum du minimum du minimum hein.

55 JC : Et donc cet arrêt-là vous l'aviez accepté pour la

56 N : Ben parce que j'étais, j'avais vraiment mal donc heu je pense que la douleur était plus forte et  
57 puis heu... moi je suis chauffeur routier, heu le dos, c'est fou pour nous hein. Donc heu là j'étais  
58 vraiment rendu au bout du rouleau mais autrement non. Les arrêts heu grippe, angine, heu tout ça  
59 non. Ça ne m'intéresse pas. Parce que je considère que c'est pas parce que vous avez une grippe ou  
60 une angine que la vie s'arrête hein.

61 JC : Et comment ça se passe dans ce cas, quand vous refusez un arrêt, au boulot heu...

62 N : Ah ben je vais au boulot pareil hein. La seule, le seul ennui qu'il y a quand vous refusez un arrêt  
63 c'est que, si vous êtes malade, on est obligé de vous traiter, moi je fais un boulot où je suis sur la  
64 route et vous savez très bien maintenant que les laboratoires pharmaceutiques prennent de plus en  
65 plus de parapluies où ils vous mettent les petite étiquettes, les pictogrammes où on dit rouge ou  
66 orange pour le sommeil. Et effectivement ma première demande quand on me donne un traitement,  
67 je dis attention ! Pas de choses qui font dormir. Alors c'est vrai que c'est peut-être, c'est... plus long à  
68 soigner mais heu... à chaque fois, vous savez, et puis moi je suis pas quelqu'un qui va me bourrer de  
69 médicaments, Mme X le sait très, très bien. C'est le strict minimum et 2 jours après, si ça va mieux  
70 toc, c'est arrêté hein. Donc c'est ça, le souci il est là pour le traitement. Mais autrement, non heu...  
71 on est, on est, c'est peut-être c'est inconfortable qui fait parce qu'effectivement, les gens qui ont un  
72 arrêt prescrit, eux ce qu'ils vont faire, ils vont, ils vont prendre le traitement à fond, à donf et puis  
73 voilà, ils vont se calfeutrer chez eux, ils vont être 3 jours sans sortir et puis après vous êtes encore  
74 plus malade quand vous ressortez quoi.

75 JC : Ça c'est votre heu...

76 N : Ah oui, oui, oui moi je considère que, moi je sais que quand j'ai vécu mon arrêt très, très long au  
77 problème du cœur, j'ai quand même été arrêté pratiquement 3 mois, ça a été très, très dur pour  
78 moi. Parce que ben d'une part, bon au départ non, parce que j'ai quand même été longtemps aux  
79 soins intensifs donc heu... il a fallu récupérer, il a fallu que l'organisme récupère mais sur la fin, ça  
80 devenait long parce que je commençais à tourner en rond quoi. Et puis, heu... malgré les occupations  
81 disons de, de maison heu, ça commençait à me gaver quoi, j'en avais marre, vraiment marre. Parce

82 que, pour moi, je trouve qu'être en arrêt, c'est perdre du temps quoi. En plus, moi j'ai la chance de  
83 faire un boulot que j'adore, que j'aime. Donc je pense que si ça, les 2, sont, sont liés. Parce que c'est  
84 vrai que je me mets à la place des gens qui font un travail, si vous voulez ou pfff, ils sont à la chaîne  
85 dans une usine, ça les intéresse pas, c'est rébarbatif heu, il y a une mauvaise ambiance et out heu  
86 ben effectivement heu, l'arrêt pour eux, c'est une sauvegarde, ça leur permet de prendre un petit  
87 peu de... de recul vis-à-vis de tout ça, si vous voulez. Mais moi, je fais un boulot que j'adore, je suis  
88 tout seul donc je considère être mon patron donc heu... à partir du moment que je fais le boulot  
89 qu'on me donne, le reste heu... j'ai une liberté totale. Et c'est vrai que de ce côté-là heu... c'est aussi  
90 ça qui fait que vous ne prenez pas d'arrêt. Et puis heu on fait partie de la vieille génération, nous, où  
91 on se dit heu, ah ben oui mais si je m'arrête, le patron va être emmerdé, ceci cela quoi. Vous voyez  
92 ce que je veux dire quoi. Donc c'est vrai que nous, c'est plus ça.

93 JC : Vous voyez une différence par rapport, s'il y a des jeunes dans votre entreprise ?

94 N : Ah ouais, ouais.

95 JC : Vous trouvez qu'ils sont plus souvent en arrêt ?

96 N : Oui parce que d'abord, ils ont pas l'éthique de la société, l'éthique de l'entreprise et puis ben heu,  
97 ils hésitent pas hein. Ils hésitent pas à prendre un arrêt heu... moi quand je dis à des gens, ça fait 35  
98 ans que je suis dans la même société. Il y en a qui me regardent avec du recul, qui disent 35 ans, c'est  
99 pas possible que t'as fait qu'une seule, ah je dis si, j'ai fait qu'une seule société dans ma vie. Et je vois  
100 des jeunes de maintenant, ils sont déjà rendus à 6 ou 7 sociétés. Donc heu, c'est vrai que nous on  
101 était plus sédentaires, on restait plus sur place, les jeunes maintenant vous savez maintenant ils sont  
102 là, demain ils seront ailleurs. C'est, il y a ça et puis heu... oui, je vois pas le... oui, il y a des jeunes qui  
103 s'arrêtent pour un oui pour un non. Et comme maintenant il est très facile de s'arrêter heu... vous  
104 savez heu... et c'est ce que je dis d'ailleurs, un jour ou l'autre, la sécurité sociale, ils devraient un peu  
105 comme le système des voitures, un bonus-malus. Parce que les gens qui s'arrêtent très peu payent  
106 autant que les gens qui s'arrêtent beaucoup. Alors je dis heu... je dis pas non plus que ceux qui  
107 s'arrêtent beaucoup ne s'arrêtent pas non plus pour la bonne cause, attention. Mais moi j'ai le  
108 souvenir quand j'étais gamin, mon père travaillait en usine et me disait ah tiens, untel s'est arrêté  
109 mais c'est normal, il y a les vendanges à faire. C'était des arrêts abusifs quoi. Mais moi j'ai pas du tout  
110 cette politique-là, euh non, non, moi je considère que pour moi heu... de toute façon être en arrêt,  
111 c'est déjà heu... moi, pour moi hein, être en arrêt, c'est une perte de temps. Aussi parce que vous  
112 pouvez pas, vous avez toujours l'épée de Damoclès de l'éventuel contrôle qui heu, je sais même pas  
113 si ça existe encore. Et puis je vous dis, si je peux pas aller au boulot, je vais pas pouvoir faire mon  
114 travail chez moi, je vais quand même pas être en arrêt et puis monter un mur de parpaings. Quoi  
115 qu'il y en ait qui le font. Mais moi, c'est pas ça. Moi je considère que si vous êtes en arrêt, c'est que  
116 vous êtes vraiment malade et que malheureusement vous pouvez plus bouger du lit quoi.

117 JC : Donc il y a un respect des règles de l'arrêt, quand vous êtes en arrêt

118 N : Ah ben moi, quand je suis en arrêt, je suis déjà embêté parce qu'il y a déjà les fameuses horaires  
119 de sortie et tout, qu'ont été modifiées d'ailleurs parce qu'à une époque c'était très, très mal fait  
120 parce que les gens qui étaient en arrêt maladie, qui avaient des enfants qui étaient scolarisés, c'était  
121 une galère parce qu'ils n'avaient pas le droit d'aller de telle heure à telle heure. Maintenant ils ont  
122 changé un peu le système. Euh... il y a ça, il y a par exemple si vous êtes en arrêt sur 15 jours ben le  
123 week-end, vous êtes cloîtré chez vous parce que les horaires de sortie font que. Donc heu... je  
124 considère, oui que c'est, il y a, il y a, c'est normal qu'il y ait des règles qui sont mises mais ces règles

125 vous empêchent d'avoir une vie normale quoi. Alors vous me direz, si vous êtes malades, vous avez  
126 pas à sortir, c'est vrai. Mais moi... pour moi, pour mon cas à moi, c'est où commence vraiment la  
127 maladie, je dirais. Et là quand vous êtes vraiment malade, oui, effectivement, je prends de l'arrêt  
128 mais autrement non, si c'est des petites maladies bénignes, courantes, comme il y a du jour au  
129 lendemain heu... non, je veux pas d'arrêt.

130 JC : Et donc le... pardon, j'ai perdu ce que je voulais vous demander... oui, vous avez déjà été  
131 contrôlé ?

132 N : Moi, non, ma femme oui... et, elle est sur le même, je peux parler en son nom, parce qu'elle sur le  
133 même plan que moi là-dessus et c'est une personne qui elle aussi adore son métier. Euh... ça sera  
134 d'ailleurs un grand, grand drame quand il faudra qu'elle arrête de travailler vu son âge, quand elle  
135 aura l'âge de prendre sa retraite. Et elle a été contrôlée une fois. Et c'est la seule fois qu'elle avait  
136 pris un arrêt. Elle avait tout simplement heu... une cheville cassée donc effectivement avec une  
137 cheville cassée c'est pas facile d'aller au boulot. Et on avait demandé une dérogation à l'époque pour  
138 qu'elle ne puisse pas être astreinte aux horaires de sortie parce que les enfants étaient jeunes, en  
139 bas âge. Et dans la foulée, on a vu quelqu'un débarquer pour contrôler si elle était là.

140 JC : Donc c'était un contrôle qui s'était mal passé en fait, il y avait eu des... ?

141 N : Ça avait été un peu heurtant parce que moi j'étais dehors à cette époque-là et la personne qui  
142 était venue contrôler c'était une femme et elle m'a demandé si c'était bien là Mme X, j'ai dit oui. J'ai  
143 cherché à savoir pourquoi cette personne voulait rencontrer mon épouse, parce que je trouve que  
144 c'est tout à fait normal, et elle m'a dit, j'ai pas à vous le dire, je veux voir Mme X. ben je dis Mme X  
145 est à la maison, on va monter. Et j'ai trouvé que c'était d'une façon un peu... un peu brutale, un peu  
146 l'air de dire heu, oui de toute façon vous êtes des tricheurs, à l'extrême limite si faut pas la déplâtrer  
147 pour voir qu'elle avait la cheville cassée quoi. Alors que, on lui a expliqué le pourquoi.

148 JC : Un mauvais souvenir donc de ce contrôle.

149 N : Ouais, ce contrôle, ma femme ça l'a tout le temps marqué, parce que... comme elle dit, elle dit  
150 zut, elle dit, je m'arrête une fois dans ma vie, je suis contrôlée, il y en a qui s'arrêtent tous les 3 mois  
151 et eux on leur dit rien. Donc heu... c'est ce que je lui avais dit, je lui avais dit à l'époque, ben là tu vois,  
152 on ferait mieux de profiter comme les autres du système, s'arrêter plus souvent et on serait plus  
153 tranquille.

154 JC : Qu'est-ce qui vous empêche alors de... qu'est-ce qui vous retient.

155 N : De profiter du système ? Parce que je trouve que c'est pas normal. C'est pas normal, tout le  
156 monde sait que la sécurité sociale est en déficit, sur déficit et je sais même pas si un jour, elle sera  
157 bénéficiaire. Hein, je, je, j'en ai des doutes. Moi, je me dis dans le, dans... si tout le monde fait comme  
158 ça, un jour ou l'autre, il va finir que, et je pense qu'on y arrive un petit peu, un jour ou l'autre, il n'y  
159 aura plus de... de garanties sociales parce qu'on pourra plus. Ou alors ça sera des garanties sociales  
160 après avec des assurances très privées, qui auront un surcoût et ça à ce moment-là, ces gens-là vont  
161 venir se plaindre. Parce que, il faut quand même, moi je pense qu'il faut avoir une logique de vie.  
162 Euh... si vous avez pas cette logique de vie, effectivement vous allez profiter de tous les systèmes et  
163 dieu sait qu'il y en a qui sont au courant de tout ce qu'ils peuvent avoir hein. Et dans ces cas-là, vous  
164 profitez de, de du truc. Et... moi je suis pas dans cette optique-là. Je considère que ce sont des aides  
165 qui sont là pour effectivement qui sont là quand on a, quand on a vraiment besoin du système. Mais  
166 c'est tout, faut pas, faut pas non plus en profiter.

167 JC : Et donc vous me disiez tout à l'heure que ça faisait 35 ans que vous étiez dans votre entreprise,  
168 vous faites de l'international ?

169 N : Non, c'est du national, du national. Mais que de nuit

170 JC : Que de nuit.

171 N : Ouais.

172 JC : Donc un travail qui est quand même

173 N : C'est un travail heu... pénible parce que bon ben, c'est, c'est des horaires décalées, c'est un  
174 sommeil décalé, c'est une vie décalée aussi parce que ben... il y a des fois avec ma femme, c'est  
175 qu'au téléphone qu'on se voit pendant 2 ou 3 jours, enfin pas 2,3 jours mais heu... elle, elle travaille à  
176 la maison de retraite de X, ce qui fait que elle a des horaires qui elle aussi, sont pas toujours évidents  
177 et... et voilà mais bon... moi, mon métier, c'est quelque chose que j'aime hein. J'étais pas du tout  
178 destiné à ça, je vous le dis tout de suite hein. Parce que, comme beaucoup de monde, j'étais à l'école  
179 et heu... j'étais, à l'époque, c'était l'électricité qui marchait, qui marchait énormément donc il fallait  
180 que tout le monde soit électricien et... ça me faisait rire, parce que enfin avec du recul, ça me fait rire  
181 parce que je me dis si tous ceux qui ont fait des études d'électricien étaient électriciens, je sais pas ce  
182 que les autres métiers auraient pu avoir (rires). Et donc moi je me suis destiné à ça parce que tout  
183 simplement, j'ai passé mes permis à l'armée, j'ai pas trouvé de boulot après et je suis rentré comme  
184 dans une société comme ça et puis ben moi, j'ai prospéré dans cette société là, ça m'a plu et j'y suis  
185 resté quoi.

186 JC : Qu'est-ce qui vous a convaincu alors dans ce métier ?

187 N : Ben la liberté parce que mine de rien, vous êtes quand même un salarié tout en étant libre. Vous  
188 êtes libres de vous arrêter quand vous voulez, vous avez des contraintes de travail parce que faut  
189 respecter des, des horaires, faut respecter des, des, des moments de livraison et tout mais, vous êtes  
190 quand même libres, si vous voulez vous arrêter sur le bord de la route, vous vous arrêtez, si vous  
191 voulez aller à tel endroit, vous allez à tel endroit et puis vous avez personne sur votre dos. Moi je  
192 pourrais pas être dans... il y en a qui le font mais moi je pourrais pas être dans une usine, je pourrais  
193 pas être dans un bureau non plus.

194 JC : Pas quelqu'un à regarder par-dessus votre épaule.

195 N : Ah non, non, non, moi je suis pas, moi je veux pas de quelqu'un derrière moi à me surveiller  
196 qu'est-ce que tu fais, où vas-tu, fais ceci, fais cela ou heu... madame, je peux aller faire pipi, non, non,  
197 ça m'intéresse pas du tout, moi, je veux être libre, de mon temps.

198 JC : On vous demande de faire votre boulot, s'il est fait, personne viendra

199 N : Moi heu... mon grand patron, ça fait peut-être bien plus de 3 ans que je l'ai pas eu au téléphone

200 JC : Ah bon ?

201 N : Ouais. A partir du moment où vous faites votre travail, que tout se passe bien, je vois pas dans  
202 quelle limite, on peut, on vient vous embêter.

203 JC : Vous le connaissez quand même après plus de 30 ans de...

204 N : Ah oui, je le connais, oui je le connais. Je le connais, oui parce que, en plus ça a changé  
205 dernièrement mais je le connais très, très bien. Et le responsable de l'agence de X, je le vois le soir

206 parce qu'il est là mais c'est bonjour, bonsoir et c'est tout on... parce que bon. A partir du moment où  
207 vous avez pas d'ennui de travail, on vient pas vous... vous embêter, ce qui est logique, moi je le  
208 considérerais comme ça.

209 JC : Donc des relations avec votre hiérarchie que vous considérez...

210 N : Bonnes. Bonnes ouais. Moi, j'ai des, j'ai des bonnes relations, bon, il y a toujours des petits, des  
211 petits moments de tension de temps en temps parce qu'on n'est pas toujours d'accord et c'est ce qui  
212 fait la démocratie. Mais heu... non, moi je considère que... de toute façon c'est ce que je dis, si je suis  
213 35 ans dans cette société-là, c'est que aussi bien moi que eux, tout le monde y a retrouvé son  
214 compte hein. Parce que, on garde pas des gens 35 ans si ça allait pas hein. Je pense pas

215 JC : C'est pas cordial mais c'est des bonnes relations.

216 N : C'est des relations de, de, de hiérarchie avec un employé, avec un ouvrier et vice versa mais heu...  
217 c'est des bonnes relations.

218 JC : Et vous me parliez tout à l'heure de ces primes à l'absentéisme.

219 N : Alors effectivement, qu'est ce qui coûte cher au jour d'aujourd'hui pour une société, c'est  
220 l'absentéisme. Parce que qui dit absentéisme, faut bien remplacer la personne, faut bien que le  
221 travail se fait. Donc c'est des appels à des boîtes d'intérimaires, avec un coût. Alors pour pallier à des  
222 absentéismes, nous dans notre société, je crois qu'on doit être entre 2500, 3000. Donc ça fait du  
223 monde. Donc effectivement, qu'est-ce qu'ils ont fait, ils ont insaturé une prime. Une prime qu'est,  
224 qu'est assez modeste quand même, quand je calculais l'autre jour, je dis c'est vachement modeste  
225 parce que finalement, c'est 200 euros à l'année, qui est divisé en 2, c'est-à-dire 100 euros sur 6 mois,  
226 100 euros sur les 6 autres mois.

227 JC : Que vous perdez si vous vous arrêtez une fois ?

228 N : Ah ouais. Et moi là-dessus j'étais pas d'accord du tout quand ça a été mis en place ce système  
229 parce que j'ai dit, vous faites pas, vous luttez pas contre l'absentéisme là, là vous provoquez  
230 l'absentéisme. Parce que pour moi, si vous êtes arrêté une fois, vous perdez cette prime, pendant 6  
231 mois, vous touchez pas la prime. Donc ça veut dire quoi, ça veut dire que pendant 6 mois (tape dans  
232 ses mains), c'est bon hein, je vais m'arrêter X fois. Et moi, j'ai toujours dit que cette prime aurait dû  
233 être dégressive. C'est à dire que vous partez, vous avez pas d'arrêt, vous touchez la prime de 100  
234 euros. Malheureusement, et ça peut arriver, vous vous cassez une jambe, vous avez même une  
235 grippe, même que vous êtes vraiment malade, vous avez 39 de température ou 40, vous pouvez pas  
236 aller au boulot, cette prime elle est diminuée, mais elle est pas supprimée. Parce qu'en la  
237 supprimant, ben après, les gens ils tapent dedans. Et moi, je suis effaré quand je vois, parce que je  
238 suis un peu ça quand même heu au niveau de la société. Moi, je me rappelle à mon époque, à part  
239 les grands, grands arrêts dus à des accidents ou à des maladies graves, et je vois il y a des gens-là, ça  
240 fait plus d'un an qu'ils sont en arrêt.

241 JC : Mais pas pour ces motifs que vous venez de m'évoquer.

242 N : Non, pour moi, non, c'est des motifs tout simplement heu... j'en connais, c'est parce que ben ils  
243 font une maison et puis ils ont besoin du temps quoi.

244 JC : C'est des choses qui sont avouées entre salariées ?

245 N : Ah oui, ça s'est su, ça se sait

246 JC : Ouais

247 N : Ça se sait et ça se dit.

248 JC : Et ça vous provoque quoi ?

249 N : Ah ben ça me donne des boutons, ça m'horripile parce que je dirais, d'abord c'est... c'est abuser  
250 une fois de plus des... ben des comment dirais-je des... des acquis et c'est abuser de la sécu, c'est  
251 abuser de l'employeur et c'est abuser aussi de ses collègues. Parce que bon, vous savez bien, par les  
252 temps qui courent les employeurs sont toujours un peu réticents donc s'ils peuvent tirer la corde à  
253 remplacer, ils remplacent pas et ça veut dire que au lieu qu'il soit, surtout en manutention sur les  
254 quais hein. Au lieu qu'ils soient 2 par exemple à faire un chargement ben le type va se retrouver tout  
255 seul et donc pour heu, il va gratter 2 fois plus. Et lui à la fin de son mois, il aura le même salaire. Donc  
256 c'est ça que je dis, c'est... mais ça, c'est un reflet de la société où les gens sont très individuels.  
257 Maintenant, les gens s'inquiètent pas de leurs voisins ou de la voisine hein. Maintenant, c'est notre  
258 petite vie à nous, tranquille peinard et après les autres débrouillez-vous. Alors ce système de prime  
259 donc effectivement bah c'est quand même 200 euros sur l'année... moi, je m'en, moi ma maison a  
260 été payée, mes enfants sont élevés heu donc heu, ça me gêne moins mais je me mets à la place des  
261 jeunes qui viennent de faire construire une maison ou ceci, cela. Et puis il y a l'autre critère aussi,  
262 nous on n'a pas parce que notre société heu, les 3 jours de carence, moi je les perds pas. Sur heu, je  
263 crois, alors, là, ça sera avec un grand point d'interrogation, je pense que c'est sur les 2 ou 3 premiers  
264 arrêts qu'on les perd pas. Mais je vois comme mon épouse, si elle s'arrête, elle perd ses 3 jours de  
265 carence. 3 jours de carence sur un salaire de 20 jours, c'est 1/7<sup>ème</sup> de salaire. Ça fait beaucoup hein,  
266 moi mon fils l'autre me disait, il me dit moi, il est hors de question que je m'arrête, moi, j'ai ma  
267 maison sur le dos, j'ai ma fille à élever, j'ai ma femme à nourrir et il me dit, il est pas question que je  
268 m'arrête. Et c'est vrai, c'est vrai que je considère que, je vois pas l'utilité de ces 3 jours de carence.

269 JC : Ces 3 jours de carence là, ouais, ça peut

270 N : Ah ben pour moi, ça peut, ça peut faire que les gens veulent éviter les arrêts. Vous me direz après  
271 ceux qui vivent avec de l'arrêt maladie, ils s'en foutent de ces 3 jours de carence là. Hein mais c'est  
272 vrai que moi, pour moi je trouve que c'est pas logique ces 3 jours-là.

273 JC : Plus à votre, sans vouloir être désagréable, plus à votre âge, vous pensez ? Quand vous me disiez  
274 tout à l'heure, moi, j'ai plus de charge. Les 3 jours de carence pour vous, c'est plus un souci ?

275 N : Ben, non, parce que bon, c'est ce que je dis à ma femme, je dis attends heu... t'as 54 ans heu, elle  
276 travaille dans une maison de retraite où vous savez bien, faut lever les personnes âgées heu, faut,  
277 faut, c'est un métier qu'est quand même aussi difficile donc je lui dis attends, si t'es fatiguée, tu  
278 t'arrêtes, on n'a plus, on n'a plus besoin de cet aspect financier là. Parce que heu... dans un arrêt  
279 maladie, vous perdez de l'argent hein. Vous y perdez des plumes hein, faut pas rêver. Donc heu... je  
280 considère que oui, maintenant je lui dis, bon écoute, si t'as besoin de t'arrêter, arrête toi. Mais c'est  
281 très difficile de la faire arrêter parce que c'est pas une personne qui va vivre avec ses arrêts quoi.

282 JC : Et vous dans votre société, vous pensez que le fait que... donc il y a d'un côté la prime et puis de  
283 l'autre côté, vous perdez pas vos 3 jours de carence. Est-ce que vous pensez qu'il y en a qui font le  
284 calcul entre...

285 N : S'il le faisait, je pense qu'ils ne s'arrêteraient pas. Maintenant, il y en a d'autres qui s'en foutent  
286 complètement et puis qui se disent pfff, 3 jours qu'est-ce que c'est dans... mais 3 jours multiplié par 6

287 arrêts dans l'année, ça fait 18 jours, 18 jours c'est un mois de salaire. C'est ça qu'est le... mais non,  
288 ces gens-là non, je pense qu'ils calculent pas comme ça.

289 JC : Ils mettent à profit leur arrêt pour faire...

290 N : Ben ils mettent à profit leur arrêt pour faire autre chose ou ceci cela quoi... et moi je sais que je  
291 vais peut-être choquer des gens en disant ça mais je considère que les gens qu'ont au minimum 3  
292 arrêts dans l'année devraient être beaucoup plus contrôlés qu'ils le sont. Parce que je trouve que...  
293 on est dans une société où on fait trop de social. Et le français, c'est pour ça qu'on se plaint tout le  
294 temps. Parce qu'il y a tellement de social qui est fait, tellement de ceci, tellement de cela que les  
295 gens ben heu ils en profitent. Vous me direz, est-ce qu'ils ont tort, est-ce qu'ils ont raison, moi dans  
296 ma philosophie, ils ont pas tout à fait raison parce qu'un jour ou un autre, ça va coûter très, très cher  
297 et là les gens vont pleurer. Mais heu... c'est vrai qu'au coup par coup, ils se disent ben après tout il y a  
298 ça, pourquoi pas en profiter. De toute façon maintenant moi, j'entends en parler autour de moi hein,  
299 de toute façon, ils disent si c'est pas nous, ça sera d'autres, ça sera quelqu'un d'autre qui en  
300 bénéficiera alors autant que ça soit nous.

301 JC : C'est cette mentalité, selon vous qui pousse aussi à faire que...

302 N : Les gens, ça ben voilà. Ben heu... ben l'enfant est malade, ben on va mettre la mère en arrêt  
303 maladie.

304 JC : Il y a une responsabilité des médecins alors dans ce que vous me dites ?

305 N : A mon avis, oui. A mon avis, oui, pour moi, il y a des médecins heu qui sont quand même assez  
306 heu... assez heu... comment dirais-je cool pour filer de l'arrêt. Moi, j'ai la chance d'avoir un médecin  
307 traitant qui sait mon point de vue là-dessus donc qui m'en propose pas à outre mesure. Elle le sait  
308 très bien de toute façon. Et dans mes connaissances je sais pas si c'est un médecin qui laisse  
309 beaucoup d'arrêt. Mais moi j'entends des gars dire ah ben tiens si tu veux de l'arrêt, faut aller voir tel  
310 médecin.

311 JC : Ouais, il y a une...

312 N : Ah ben oui, oui. Bon après faut se méfier des médias parce que... les médias peuvent faire dire ce  
313 qu'ils veulent hein. Si demain on veut vous faire dire que le mur est vert, ils vous feront dire que le  
314 mur est vert. Mais heu... j'ai vu des émissions sur les médias heu sur le monde médical où j'étais  
315 affolé, affolé. Parce que... il y a même des gens qui ont réussi à avoir des arrêts sans aller voir le  
316 médecin hein.

317 JC : Et vous trouvez que ça a changé, ça depuis...

318 N : Ben je pense que... moi de ce que j'ai entendu dire, est ce que c'est vrai, est ce que c'est pas vrai,  
319 est ce que ça a été mis en place, est ce que ça a pas été mis en place, ça c'est différent mais j'ai  
320 l'impression que maintenant on contrôle aussi les médecins. Les médecins surtout avec une épée sur  
321 la tête, on leur dit attention, si vous donnez trop d'arrêt heu, ça va pas le faire. Alors heu... je pense  
322 que ça aussi parce que, dans le temps, moi je m'en rappelle heu les médecins de famille par ce que je  
323 pense que, faut pas que vous preniez ça pour vous mais je considère qu'au jour d'aujourd'hui, y a  
324 plus les médecins de famille comme il y avait dans le temps. Et c'est pour ça d'ailleurs que dans les  
325 campagnes rurales, on trouve plus, c'est très difficile de trouver des médecins, Mme X m'en parlait  
326 ou elle me disait, quand je vais partir, je sais pas qui va me remplacer parce que, ils ont de la peine à  
327 trouver quelqu'un et dans le cabinet médical où elle est, il y a le Dr X qui s'en va en retraite, il a mille

328 misères à trouver quelqu'un. Parce que ben, je le conçois, c'est pas facile pour un jeune de venir  
329 s'installer en campagne heu... où faire beaucoup de route, faut faire ceci, faut bien connaître la  
330 campagne, il faut connaître les gens et tout. C'est vrai qu'en ville, vous avez votre petit cabinet 8h  
331 midi, 14h enfin, je dis pas les trucs mais c'est là-dessus. Et... mais moi je m'en rappelle, le médecin de  
332 famille, c'était ça, c'était le médecin de famille, c'était la personne qui venait et voilà quoi. Et... lui  
333 non, plus, était pas trop... trop arrêt de travail. Parce que moi... je pense qu'il faut être honnête,  
334 certainement que si les gens s'arrêtent c'est qu'il y a des médecins qui donnent des arrêts. De toute  
335 façon, ça peut être que le médecin.

336 JC : Donc si je vous repose la question de ce qui vous a motivé pour refuser l'arrêt de travail ?

337 N : C'est que je considérais que j'en avais pas l'utilité. Moi, je pars pas du principe, je vais voir le  
338 médecin, systématiquement il va me donner de l'arrêt. Moi je vais voir le médecin, je lui dis, voilà, il y  
339 a ça et ça qui va pas, par contre, je veux pas d'arrêt. Parce que j'ai pas, j'ai pas, j'ai pas, l'intention  
340 d'avoir de l'arrêt.

341 JC : Et si le médecin est, voilà, insiste, est ce que...

342 N : Si elle insiste vraiment ou elle me dit mais attendez parce que de toute façon, si vous prenez pas  
343 d'arrêt dans 8 jours vous serez pas guéri, vous allez revenir me voir et là du coup ça sera pas 8 jours  
344 ça sera 15 jours, effectivement, c'est pas, c'est pas... quelque chose qu'est, qu'il faut calculer, c'est un  
345 bilan qu'il faut étudier. Maintenant heu... si avec les médicaments et elle me connaît suffisamment  
346 bien pour savoir comment que je vais réagir heu... c'est bon quoi, c'est sûr que si j'ai une patte  
347 cassée ou un bras de cassé, ça y a pas de... y a pas de secret. Mais y a des trucs abusifs. Il y a même  
348 des arrêts abusifs, moi je vais vous raconter une anecdote, quand j'ai eu mon problème de cœur.  
349 Donc c'est arrivé au mois de... novembre... et théoriquement avec un pace maker, vous pouvez  
350 reprendre le travail un mois après. Médicalement, c'est ce qui est donné par les médecins,  
351 cardiologues et tout. Le souci qu'il y a eu c'est qu'il y a eu des complications parce que j'ai été  
352 longtemps en soins intensifs. Et donc heu ça a été plus compliqué, plus dur que prévu. Et heu... j'ai  
353 voulu reprendre le travail. Mais comme vous avez un arrêt depuis X temps faut aller voir la médecine  
354 du travail. La médecine du travail, elle, elle m'a dit ah ben oui mais non, là c'est un problème  
355 cardiologique, il faut que vous allez voir le cardiologue de la médecine du travail. Qui en réalité était  
356 le cardiologue qui m'avait opéré. Bon. Donc il a fallu aller le voir. Donc, bon, j'ai été le voir, il m'a dit  
357 non, il n'y a pas de problème, il a même fait un courrier à la médecine du travail en disant mais  
358 qu'est-ce que c'est que votre cinéma là heu... avoir un pace maker, c'est pas avoir un arrêt à la vie,  
359 c'est une roue de secours pour une voiture donc heu. Et là le souci qu'il y a eu, c'est que j'ai même  
360 pas pu reprendre le travail parce qu'entre le moment où j'ai eu le rendez-vous chez le spécialiste  
361 enfin le cardiologue de la médecine du travail et que je suis retourné à la médecine du travail, ce  
362 brave médecin était parti en vacances... donc il a fallu qu'on me prolonge mon arrêt maladie, tout  
363 simplement parce que le médecin de la médecine du travail était pas là pour me donner  
364 l'autorisation de travailler. Alors quand on me dit que ces arrêts de travail coutent chers à la sécurité  
365 sociale, quelque part il va peut-être falloir que eux revoient leur dispositif parce que c'est quand  
366 même pas normal

367 JC : Hmm, il y avait aussi des failles dans le système en lui-même

368 N : Ah ben oui, il y a des failles dans le système, de très, très grosses failles. Et ça, c'est, c'est ça qui  
369 me dit mais... moi à l'époque, je vous dis ça fait 4 ans, 5 ans de ça maintenant enfin c'est la 5<sup>ème</sup>  
370 année. Je dis mais c'est complètement débile leur système là. Le type il veut reprendre à travailler et

371 la médecine, parce que moi, je suis anti médecine du travail, je considère que ça devrait même pas  
372 exister. Parce que vous avez un médecin traitant, qui vous connaît, qui sait comment vous  
373 fonctionnez, vos problèmes et tout. La médecine du travail, ça coûte énormément cher à  
374 l'entreprise, c'est heu... je crois que la visite, c'est du heu... 60 ou 65 euros actuelle. C'est une  
375 personne qui ne vous connaît alors ni d'Adam ni de Eve. C'est une personne qu'a la planque. Moi, je  
376 considère, je vais peut-être vexer des gens mais la médecine du travail pour moi c'est des médecins  
377 planqués, qui d'abord n'ont rien de médecin parce que pour moi, non, c'est des médecins ratés. Et  
378 qui sont là et qui peuvent vous emmerder comme ils le veulent. Parce que si elle, elle a décidé, que  
379 ça s'est mal levé ou que ça s'est mal passé dans sa nuit heu... elle va dire tiens le premier qui va venir,  
380 je vais lui dire, ben non, il y a ceci, il y a cela qui va pas. Je vois pas comment une personne qui vous  
381 voit et la preuve du système qu'est pas bonne c'est que nous en travaillant la nuit, on devrait être vu  
382 2 fois dans l'année. Ils ont pas les moyens de nous voir 2 fois dans l'année parce qu'ils ont pas assez  
383 de temps ce qui fait qu'ils nous voient qu'une fois. Donc le système est à revoir

384 JC : Bien. Ok Mr X. j'aimerais encore vous poser quelques

385 N : Ah mais allez-y, allez-y !

386 JC : C'est juste pour préciser un petit peu le contexte, je vais vous demander votre âge

387 N : Alors je vais sur 55 ans

388 JC : 55 ans bientôt, donc vous êtes marié.

389 N : Oui.

390 JC : C'est ce qu'on a dit tout à l'heure. Vous avez des enfants aussi

391 N : Oui

392 JC : Combien d'enfant avez-vous ?

393 N : 2, un gars, une fille. Heu une fille et un gars, pardon, dans l'ordre.

394 JC : Qui sont

395 N : Qui sont partis et on est grands parents

396 JC : Et vous êtes grands parents. Donc pas de charge, pas d'enfants à élever

397 N : Ah non, pas du tout, non, non, non, non, non, que ma femme et moi et notre maison. (Rires)

398 JC : Est-ce que vous avez une mutuelle ?

399 N : Oui. Alors heu par contre, ça heu, je trouve que la mutuelle c'est très important et... c'est quelque  
400 chose que j'ai dit à mes enfants, surtout quand vous allez commencer à travailler prenez une  
401 mutuelle. Notre société, la nôtre hein, où je travaille se sont aperçus que beaucoup de jeunes ne  
402 prenaient pas de mutuelle et que c'était des catastrophes quand il arrivait des gros problèmes. Et  
403 donc heu... la société a mis en place ce qu'ils appellent une mutuelle de groupe où là vous n'avez pas  
404 le choix, vous êtes obligés de prendre la mutuelle.

405 JC : Donc vous êtes assurés à la mutuelle de votre entreprise

406 N : Ouais.

407 JC : Et votre épouse aussi ?

408 N : Mon épouse, oui, est avec moi alors ça, c'est la mutuelle de groupe, c'est un danger quand même  
409 parce qu'il suffirait que mon épouse, la société où elle travaille fasse la même chose et on se  
410 retrouverait avec 2 mutuelles de groupe. Alors effectivement, une mutuelle c'est plus intéressant  
411 quand vous êtes en couple que quand vous êtes en individuel au niveau du prix. Alors ça voudrait  
412 dire que si ça existait de son côté à elle. Moi je serais en mutuelle de groupe en individuel et elle  
413 serait en mutuelle de groupe en individuel. Alors c'est ça qu'est... mais là, non, non, là je suis en  
414 mutuelle de groupe donc heu... le patron en prend une partie à sa charge et nous on prend l'autre  
415 partie heu... le salarié mais c'est une partie qu'est quand même assez heu... qu'est pas trop onéreuse  
416 quoi.

417 JC : D'accord, plutôt intéressante.

418 N : Oui. Mais ça la mutuelle pour moi, c'est quelque chose d'important.

419 JC : Ok, bon ben écoutez, je pense que j'ai fait le tour. Donc j'ai l'habitude de conclure en demandant  
420 si les personnes ont des choses à rajouter ?

421 N : C'est, ce que vous abordez pour moi, c'est un sujet très, très intéressant et tout à l'heure vous  
422 avez eu un mot juste en disant que ça serait une enquête qui ne sera que locale. Alors que moi, je dis  
423 que quand on est en train de vouloir lutter contre le déficit de la sécurité sociale heu... ils feraient pas  
424 mal de se pencher là-dessus ouais. Je veux dire pourquoi certains s'arrêtent et d'autres s'arrêtent  
425 pas. Et je trouve qu'ils arriveraient vite à des conclusions qui pour moi vont peut-être être hâtives  
426 pour, dans ma personne mais... ils s'apercevraient vite quand même qu'il y a des arrêts abusifs. Et...  
427 comme tout bon français, de toute façon, il n'y a pas de... il n'y a pas un panel de sanctions là-dessus.  
428 Parce qu'on, on va vous dire ben, non, faut pas que tu prennes l'arrêt ou au médecin, on va dire ben  
429 non, mais vous en donnez de trop ceci, cela, mais ça va rester que là, ça va rester que du verbal. Et...  
430 et... si on était un peu plus sévères et un peu plus directoire sur le, le truc, il y aurait peut-être pas  
431 tous les problèmes qu'on rencontre dans la société. Regardez tous ces problèmes de viol, de récidive,  
432 de meurtre qu'il y a quand on s'aperçoit que ce sont des gens qui devraient être encore en prison. Et  
433 bien je dis, là, c'est très grave mais sur le plan sécurité sociale et tout, c'est exactement pareil, c'est  
434 le même laxisme. Et... je pense qu'on veut se donner bonne conscience alors on se dit ben oui, oui,  
435 faut qu'on lutte, faut qu'on fasse ceci. Mais pour moi c'est que de la bonne conscience, c'est pas  
436 heu...on va pas au fond de la chose.

437 JC : C'est pas suivi d'effet.

438 N : Non, non, pour moi c'est pas suivi d'effet. Par contre, c'est vrai que c'est une enquête très, très  
439 louable parce que heu... certainement que chacun a peut-être, des gens ont peut-être d'autre  
440 raisons, je sais pas moi mais heu... Mais je trouve que les gens, on a fait trop, trop de social et les  
441 gens maintenant sont habitués à ça et maintenant on peut plus leur enlever. Alors c'est vrai que,  
442 quand on peut bénéficier du système, pourquoi pas, mais moi c'est pas du tout ma politique.

# 1 Transcription entretien Chef de quai

2

3 JC : Donc, vous avez consulté votre médecin traitant, qui vous a proposé un arrêt de travail, est ce  
4 que vous pourriez me raconter pourquoi vous l'avez consulté et

5 O : Parce que j'ai mal à une épaule, bon, vu le travail physique qu'on fait, bon, c'est peut-être suite à  
6 ça aussi mais... depuis quelques temps, j'ai toujours mal à l'épaule et là c'est pareil, ça guérit pas  
7 donc je vais retourner le voir mais... je l'ai consulté, pour enlever le mal, c'est tout hein. Et puis ben, il  
8 m'a dit que bon, j'avais un début de tendinite, qu'il me faudrait un arrêt et... ça m'intéresse pas du  
9 tout moi les arrêts heu... moi, personnellement heu... j'ai jugé que j'étais pas apte à être en arrêt.  
10 Malgré qu'on fait un travail physique, j'étais apte à travailler.

11 JC : Donc ça faisait combien de temps que vous aviez mal quand vous avez été voir votre médecin ?

12 O : ... ça faisait peut-être 2 mois

13 JC : 2 mois déjà. Et heu... donc il y avait la douleur qui était là et malgré la douleur, c'était encore  
14 supportable ?

15 O : C'est... à chaud oui, à froid, non, ça devient de plus en plus heu...

16 JC : C'est la première fois que ça vous arrive ?

17 O : Ah oui, là, oui. Bon il y a des douleurs dans le dos aussi hein. Mais là par contre, je vais retourner  
18 le voir parce que, vu que... j'évite de forcer, j'évite de travailler avec l'épaule, j'ai travaillé beaucoup  
19 avec le dos et puis là, comme j'ai de l'usure dans le dos, j'en ressens les douleurs maintenant. Donc,  
20 bon, je vais retourner le voir pour que... déjà je voudrais qu'il me fasse, soit des radios du dos pour  
21 voir si ça a évolué depuis 2002 ce que j'avais, mais c'est pas pour un arrêt.

22 JC : Et quand vous aviez été le consulter là pour l'épaule, vous vous doutiez un petit peu qu'il allait  
23 vous proposer un arrêt ou pas ?

24 O : Non. Non.

25 JC : Vous vous en doutiez pas du tout

26 O : Ah alors pas du tout, j'allais pas pour ça de toute façon. J'y allais pour qu'il me donne un  
27 traitement pour la douleur, c'est tout.

28 JC : Pour la douleur. Et vous pensiez à quoi alors à ce moment-là, vous vous doutiez un peu de ce  
29 qu'il allait vous dire, que c'était une tendinite ou... ?

30 O : J'ai pensé heu comme j'ai des becs de perroquets sur les vertèbres, j'ai pensé, tout d'un coup, il y  
31 en a peut-être un qui pousse dans l'épaule aussi. Parce que j'en ai sous les talons, les épines heu...

32 JC : Calcanéennes ?

33 O : Ouais. Alors j'ai dit s'il y en a une autre qui pousse là maintenant, donc ça c'est suite au travail  
34 hein, c'est... alors j'ai dit c'est pour ça, puis en fin de compte, j'ai été passer la radio à X mais ils m'ont  
35 rien vu mais bon. Les radios à X, c'est pas toujours net, net. Et puis c'est tout quoi... pour moi, j'ai  
36 jugé que j'étais pas apte à travailler... apte à pardon, être en arrêt.

37 JC : Et c'est quel... sur quel critère vous pensez que se basait votre médecin pour vous dire qu'il fallait  
38 vous reposer ?

39 O : Parce qu'on a un travail physique et puis bon, par rapport à une tendinite, je sais pas si vous avez  
40 déjà eu une tendinite, faudrait, automatiquement, faudrait du repos

41 JC : Et ça vous êtes d'accord avec ça ?

42 O : Ah ben je suis d'accord avec lui

43 JC : Mais quand même

44 O : Ah ben moi, moi, non. D'ailleurs ma carte était même pas mise à jour, ça faisait un moment que  
45 j'avais pas été heu... ah non, je suis... c'est malheureux à dire, j'en vois trop qui sont en arrêt pour un  
46 oui ou pour un non, des fois ça me fout en rogne. Parce qu'il y en a, ils, ils tirent vraiment sur la  
47 ficelle hein.

48 JC : Dans votre entreprise ?

49 O : Dans mon entourage.

50 JC : C'est même pas professionnel, c'est dans votre heu

51 O : Voilà, c'est heu... dans l'entreprise, il y en a quelques-uns mais dans l'entourage, j'en vois des fois  
52 heu... ah, là, là ! Ils ont moins mal que moi, ils prennent un arrêt, je dis c'est pas possible.

53 JC : Et ça visiblement, ça passe pas.

54 O : Ah ben je dis rien... mais j'en pense pas moins (rires). C'est leur choix hein après tout... mais bon.

55 JC : Et pour vous, mais alors pour se remettre, il faut parfois un arrêt ?

56 O : On va voir ça, parce que là, j'ai vraiment mal au dos, puis à l'épaule mais bon, non, j'ai la semaine  
57 6, j'ai une semaine de vacances là. Donc heu... je vais essayer de tabler là-dessus.

58 JC : Vous, votre but, il est plutôt, pas forcément de prendre l'arrêt mais de s'arrêter plutôt quand  
59 vous serez en vacances.

60 O : Voilà, oui. Bon j'ai quelques bricoles à faire à la maison mais heu... après, c'est pas la même  
61 cadence, je vais à ma cadence, si je vois que... hou, là ! Pfff

62 JC : Si ça fait mal on ralentit.

63 O : Voilà.

64 JC : Qu'est-ce que vous faites alors comme travail ?

65 O : Moi, je suis à l'expédition à... chez X, sur les quais quoi. Enfin, maintenant je charge moins mais  
66 j'ai été pendant 22 ans heu, j'ai toujours chargé, chargé, chargé les semis, tous les meubles vrac quoi.  
67 Bon maintenant, je suis passé animateur d'équipe donc heu, maintenant, je suis un peu responsable  
68 des quais donc heu... je force moins.

69 JC : Vous êtes plus dans la logistique, l'organisation ?

70 O : Voilà, oui. Enfin je fais un peu des 2 quoi. Aujourd'hui j'ai chargé aussi hein. Donc heu... je suis pas  
71 pour rester... faut que je bouge, hein, moi c'est pas... ici, là, ici, une fois le Dr X il m'avait donné,  
72 quand j'ai fait une pneumonie là. Bon, j'avais pas le choix, j'ai travaillé une semaine avec 40 de fièvre  
73 et... j'ai été le vendredi tantôt, j'ai dit non, faut que j'aille au toubib, je pouvais plus tenir. Et puis c'est  
74 là qu'il m'avait dit bon, faut aller passer une radio des poumons tout de suite et... j'avais une  
75 pneumonie donc j'avais pas le choix et ben à la fin, il m'a donné des anti-dépresseurs parce qu'à la  
76 fin je commençais à tourner autour de la table hein.

77 JC : Au bout de combien de temps d'arrêt ?

78 O : 3 semaines.

79 JC : Même 3 semaines, c'était...

80 O : Ah ben oui, ben, je suis pas libre heu... je me sens pas libre quand je suis en arrêt moi.

81 JC : Il y a des contraintes ?

82 O : Pour moi, il y a des contraintes. Ben c'est normal de toute façon. Quand on est en arrêt, si on est  
83 en arrêt, c'est qu'on est inapte à travailler. Et puis j'ai pas tendance à rester à rien faire heu, j'aime  
84 bien toujours bricoler un peu heu... sans parler de bricoler, forcer heu, des petits bricolages heu...  
85 dans la maison, tout, heu, je m'occupe quoi. Pour vous, quand on vous dit, il va falloir rester  
86 tranquille, au calme à la maison, pour vous c'est la punition. Ah ben oui. Ah ben je suis mauvais  
87 malade moi.

88 JC : Et il y avait d'autre... c'est surtout le fait de pas pouvoir sortir de chez vous qui vous embête ?

89 O : Non. Parce que bon, on a des heures de sorties. Non mais si, si je reste ici, je sais pas, je vais avoir  
90 une bricole à faire heu... je dis c'est pas possible, faut que je la fasse heu...

91 JC : Mais donc c'est pas forcément le fait de rester à la maison ?

92 O : Ben si un peu parce que moi j'aime bien être dans le jardin ou être à bricoler devant ou... donc  
93 heu... être en arrêt, pour moi, on est en arrêt, on n'a pas à... à aller bricoler, tailler une haie, tailler  
94 des rosiers, tout ça. Donc je me sens un peu prisonnier.

95 JC : Et le contrôle, par la sécu ?

96 O : Je les attends venir eux. Si un jour je suis en arrêt et puis qu'ils viennent me contrôler. Ils vont  
97 être priés de ben déjà, vous n'avez rien à faire ici, je dis, je crois qu'il y en a d'autres à contrôler avant  
98 moi. Ah ben là ça sera clair hein. Là, ça sera, j'ai toujours dit... si ils viennent me contrôler, je leur dirai  
99 gentiment, bon, ben je les ferai rentrer. Mais je leur dirai bon, écoutez, vous en avez d'autre à me  
100 contrôler avant de me contrôler moi hein. Ah ça sera clair, ah ça...

101 JC : J'en déduis que vous en prenez pas souvent des arrêts.

102 O : Ah non, non, non, non ben ma carte était même pas à jour l'autre jour.

103 JC : Votre carte vitale ?

104 O : Oui (sourire)

105 JC : Qu'est-ce qui vous pousse alors quand même, dans quelle situation vous êtes obligé de prendre  
106 des arrêts ?

107 O : Quand je peux vraiment plus rien faire.

108 JC : On a parlé de la pneumonie tout à l'heure, il y d'autres exemples qui vous... ?

109 O : Ben le dos, une fois, j'ai été bloqué du dos. Mais là j'étais bloqué de chez bloqué là alors là euh...  
110 on m'a ramené chez moi mais alors là heu... j'étais bloqué de chez bloqué. Ben après c'était pas  
111 mieux parce que après là j'ai été pendant 3 semaines là, là aussi heu... j'étais, j'ai un préau derrière,  
112 j'avais prévu un préau à faire (raclement de gorge), j'ai été obligé d'appeler des collègues pour qu'ils  
113 viennent me le faire parce que bon ben il fallait que je rattrapais du boulot heu... je tapais heu... je  
114 disais c'est pas possible.

115 JC : Ça vous démangeait ?

116 O : Ah ben oui. Ben, ça m'a démangé, je me suis assis un peu, j'ai pris ma radiale, j'ai dit, amenez moi  
117 les planches, moi, je vais les couper hein. J'étais assis hein, mais je travaillais un peu oh bé...

118 JC : C'est pas possible de rester inactif ?

119 O : Ah non. Si je suis inactif, c'est que j'aurais la grippe à 40 de fièvre. C'est qu'il n'y a pas moyen de  
120 faire autrement. Ah ben oui, enfin bon, il y a inactif et inactif hein bon... le dimanche je suis  
121 tranquille, bon, à part la, je chasse tout ça mais... là maintenant le dimanche, je suis tranquille à la  
122 maison, si le dimanche matin j'ai nettoyé ma voiture mais c'est tout, ça reste là.

123 JC : Il faut que la semaine soit quand même un minimum réglée, qu'il y ait un minimum d'activité ?

124 O : Ben maintenant, le samedi matin, je vais au foot avec mon gars, et puis le samedi tantôt je m'en  
125 vais au basket avec ma fille alors donc

126 JC : Ça prend aussi

127 O : Ben ça prend du temps.

128 JC : Et comment ça se passe au travail quand vous êtes en arrêt ?

129 O : Oh très bien hein. Non, alors là, il n'y a pas de souci, il n'y a pas de pression de l'entreprise hein.

130 JC : Ouais, enfin je veux dire, il y a quelqu'un d'autre qui peut prendre votre heu...

131 O : Oui, oui, oui

132 JC : Votre suite, ça pose pas de souci de ce côté-là ?

133 O : Oui, oui, on est 2 hein. On travaille en binôme, disons qu'il y a une maîtrise qui est au-dessus de  
134 moi quoi. Si vraiment je suis, bon, quand il y a des semaines de vacances, bon c'est vrai que les  
135 semaines sont plus dures parce que, tout seul heu mais bon... c'est-à-dire que quand il est pas là, bon  
136 ben moi heu... là par contre je charge plus les semis, j'ai pas le temps hein, j'ai autre chose à faire, par  
137 contre quand il est là, moi, je m'occupe plus des quais, je donne le boulot aux gars, tout ça, c'est  
138 tout. Mais autrement, non, non, non, au niveau remplacement, non.

139 JC : Ouais, il y a toujours quelqu'un qui peut prendre

140 O : Ah oui, oui, oui.

141 JC : Et vous me disiez aucune pression, qu'est-ce que vous vouliez dire par là ?

142 O : Non, parce que des fois heu... quand on refuse l'arrêt. On pourrait croire des fois qu'il y a des  
143 pressions de la part de l'entreprise. Mais chez nous c'est pas la politique hein.

144 JC : Non ?

145 O : Ah non, non, non. Ben il y a eu quelques arrêts que... il y a un moment c'était toujours à un  
146 certain moment des vendanges tout ça alors heu, là, ils ont commencé à se poser des questions sur  
147 certains gars quand même.

148 JC : Ah oui, ça se savait, ça dans l'entreprise que, j'imagine du coup, qu'ils profitaient de leur arrêt  
149 pour aller faire les vendanges ?

150 O : Ils étaient toujours en arrêt au moment des vendanges. Ou alors d'autres heu... 8 jours avant les  
151 vacances.

152 JC : Pour prolonger.

153 O : On prenait un arrêt et puis on prenait 15 jours, 3 semaines et puis comme ça bon ben voilà. Ils  
154 avaient les vacances comme ça après en plus.

155 JC : Et ça, ça se dit entre collègues ou même les chefs ils le savent ?

156 O : Ben ça se voit hein. Même nous, enfin moi, il n'y a pas de cas dans notre secteur mais il y a des  
157 cas, il y a des secteurs où ça se voit hein. Quand il y a des réunions, des fois, ils en parlent, ils disent  
158 ben oui, c'est normal qu'il soit en arrêt, c'est la saison.... Mais bon, ils emmerdent pas les gars, ils  
159 disent il est en arrêt, il est en arrêt, point barre hein.

160 JC : Ouais, parce que vous me disiez tout à l'heure il y a des arrêts qui se sont faits repérer un petit  
161 peu ?

162 O : Ben oui, parce que il y en a un euh bon... au moment des vendanges, hop là, ça y est... il avait de  
163 la vigne.

164 JC : Et qu'est ce qui s'est passé alors ?

165 O : Rien, ils ont rien dit. Ils ont dit ben il est en arrêt, il est en arrêt, c'est tout hein. Comme ils disent  
166 bon, comme ils disent en rigolant ben oui, il y a le pressoir à s'occuper et tout...

167 JC : Il y a le ?

168 O : Il y a le pressoir à s'occuper et tout, ils blaguent quoi (rires). Les chefs entre eux heu... mais bon,  
169 c'est vrai que... c'est un peu ça des fois. Peut-être moins maintenant, il y a peut-être des secteurs  
170 c'est moins mais...

171 JC : Ça grince quand même un peu des dents mais ça reste à ce stade-là, il n'y a pas de mesure...

172 O : Oui, non, non, non, non, il n'y a pas de mesure de prise, des fois moi je me dis euh... moi je dis  
173 rien, mais je me dis putain... puis c'est comme ça.

174 JC : Finalement c'est vous que ça, enfin ça vous embête aussi, ça me donne l'impression.

175 O : Non mais quand je vois que la sécurité sociale est en déficit tout ça et qu'on voit qu'il y a des cas  
176 comme ça, ça passe, c'est affreux hein.

177 JC : D'accord donc si je vous pose la question directement, pourquoi est-ce que vous avez refusé,  
178 pour quel motif est ce que vous avez refusé l'arrêt de travail ?

179 O : Parce que je me suis jugé apte au travail.

180 JC : Vous étiez pas encore heu...

181 O : Ah non, non, non moi tant que je suis apte au travail, pour moi, je connais mes limites, je suis  
182 apte au travail, je n'ai pas à prendre un arrêt, c'est inutile. Malgré que c'est vrai que des fois, ça tire  
183 le matin mais...

184 JC : Et comment ça se passe à la maison quelles sont les réactions de votre femme ou de vos enfants  
185 heu quand ils vous voient trainer un petit peu, l'épaule ?

186 O : Ben... mon kiné m'a dit, tu verras bien un de ces jours, si tu es dans une chaise roulante qu'il m'a  
187 dit (rires), je lui ai dit attends, on n'est pas rendu.

188 JC : C'est un peu extrême

189 O : Oui. Attendez

190 (Pause dans l'enregistrement, son chien aboie, il se lève et va demander à son fils de s'en occuper)

191 JC : On était en train de se dire comment est-ce que ça réagissait à la maison ? Quand ils vous  
192 voyaient avec votre épaule, quelles sont les réactions de votre femme et de... ?

193 O : J'ai pas assez mal.

194 JC : C'est ce que vous leur dites ?

195 O : Non, c'est ce qu'elle me dit (rires)

196 JC : Elle, elle ne vous dit pas, oh, tu devrais t'arrêter...

197 O : Non, non. Non, elle m'a dit, t'as pas assez mal.

198 JC : D'accord, elle sait que quand vous aurez assez mal, elle saura aussi heu...

199 O : ben je dirai rien (rires)

200 JC : Bon j'ai encore juste quelques petites questions pour préciser la situation, votre vie en fait. Il faut  
201 que je vous demande, enfin, quel est votre âge, d'abord ?

202 O : Moi j'ai 47 ans

203 JC : 47 ans, vous êtes marié ?

204 O : Oui

205 JC : Est-ce que votre femme travaille aussi ?

206 O : Oui

207 JC : Donc vous avez 2 revenus qui viennent à la maison

208 O : Voilà.

209 JC : Vous avez des personnes à charge ?

210 O : J'ai... 2 enfants enfin 3 enfants à charge, un qui travaille et puis heu... qu'à 23 ans et puis  
211 autrement les 2 autres à l'école.

212 JC : Donc celui qu'a 23 ans, il habite encore à la maison.

213 O : Oui, il est là, oui.

214 JC : Il habite encore à la maison, d'accord. Donc avec vos 3 enfants et puis... 3 enfants à charge.

215 O : Oui, voilà

216 JC : Est-ce que vous avez une mutuelle ?

217 O : Ah, oui, on a une complémentaire, par l'entreprise, on a comment... l'X. Une bonne mutuelle, il  
218 n'y a rien à dire.

219 JC : Donc c'est quelque chose qui est obligatoire ?

220 O : Maintenant, oui, c'est passé obligatoire. Bon, ben nous, on a quand même une subvention et puis  
221 on a déjà pas mal par l'entreprise.

222 JC : Donc quand vous vous mettez en arrêt, est ce que vous savez si vous perdez vos

223 O : On perd rien nous. On perd pas nos 3 jours de carence, on perd rien. C'est à dire que pendant 3  
224 mois... on est payé pareil, sauf bien sûr les primes de régularité, heu si le gars est en équipe de nuit  
225 heu... ça évidemment, il ne le touchera pas. C'est logique. Non, non, on est payé pareil, après on est  
226 pris par une caisse...

227 JC : Donc il y a une compensation

228 O : Voilà

229 JC : Que vous vous arrêtiez ou pas heu... vous perdez rien heu... enfin si c'est un arrêt d'une semaine  
230 10 jours

231 O : Oui. Ah, oui, on perd rien hein. On reçoit notre salaire pareil. Et après on reçoit on signe heu... on  
232 reçoit une feuille de l'entreprise, par la sécu comme quoi qu'on a perçu tant et c'est l'entreprise qui...  
233 qui touche le revenu de...

234 JC : De la sécu directement, d'accord. Donc pour vous, dans la décision de je m'arrête ou je m'arrête  
235 pas, la question financière, elle est pas...

236 O : Ah, non, non, ça n'a rien à voir, ça. Ah ben non.

237 JC : Non. C'est pas du tout...

238 O : Non, non, non, non.

239 JC : Bon, ok

240 O : Bon. Enfin les... moi j'en connais qui se sont arrêtés... qu'ont vraiment tiré au flanc, et qui se sont  
241 dits, maintenant on va faire une demande pour qu'on nous paye la maison. Et voilà. Alors ça c'est...

242 JC : C'est-à-dire ?

243 O : Parce que ils ont, on a des assurances. Pour, bon la maison est finie de payer nous. Mais on a des  
244 assurances, comme moi, j'avais une assurance, que si on était en arrêt, c'est l'assurance qui payait la  
245 maison.

246 JC : Ah oui, elle prenait en charge les échéances du crédit

247 O : Voilà. Bon, on s'en est jamais servi puis tant mieux. Mais il y en a qui s'en servent donc des fois je  
248 dis hou là, là, là...

249 JC : Vous trouvez que l'arrêt est pas justifié ?

250 O : Ah non. Ah non

251 JC : Ça a vraiment l'air de vous énerver les abus heu...

252 O : Ah ben oui, parce que quand j'entends que la sécurité sociale est en déficit puis que... qu'on voit  
253 des abus comme ça... c'est affreux hein

254 JC : Et ces abus-là, ils vous embêtent plus, c'est vous ou vous pensez plus à la collectivité, à la sécurité  
255 sociale ?

256 O : Voilà, je pense plus à la sécu. On est en train de nous dire que la sécurité sociale elle est heu...  
257 c'est à l'(?), c'est le cas de le dire hein. Et qu'on voit des arrêts comme ça, c'est une catastrophe.

258 JC : Oui, ça vous embête vraiment ?

259 O : Ah oui ! Alors que moi, l'autre jour, un exemple, j'étais... quand j'ai été passer mes radios, un  
260 pauvre gars qui est, qui est descendu, non, c'était pas ma radio, c'était la radio de ma fille, pour les  
261 dents.... Enfin pour les dents, c'était pour une cheville peut-être bien, oui, c'était suite au basket. A X  
262 et j'ai vu un pauvre gars qui était avec un chariot, qui a sorti un chariot de sa voiture, qu'a descendu  
263 sa femme et le gars, il avait, oh il avait dans les 70, 75 ans. J'ai dit attendez monsieur je vais vous  
264 donner un coup de main il me dit c'est gentil. Il n'avait pas le droit à l'ambulance, que sa femme à la  
265 maladie d'Alzheimer et qu'il m'a dit après, je suis prêt à vendre ma maison parce que je ne peux plus  
266 payer où qu'elle est dans le centre. Ben moi je là c'est grave hein. Que des gens comme ça ils ne  
267 peuvent pas être suivis et puis qu'on suit certaines personnes heu...

268 JC : Du coup ça vous fait enrager de l'autre côté de voir les...

269 O : Ah oui ! Ah oui. Quand une personne elle est obligée de vendre sa maison parce que sa femme  
270 elle a la maladie d'Alzheimer, elle est dans un centre... et qu'elle est pas aidée, ou très peu... et qu'on  
271 voit des personnes qui ont des arrêts à... c'est à tire-larigot, je dirais même à foison il y en a, certains,  
272 qui sont pas justifiés et ceux-là, on les paye.

273 JC : Et c'est vraiment...

274 O : Ça, ça fait mal

275 JC : Et qu'est-ce que vous pouvez, vous pouvez le dire, ça autour de vous ou heu... non, vous le dites  
276 pas.

277 O : Non, non, ben non parce que ça me regarde pas hein. Mais moi j'ai dit ça au monsieur, c'est  
278 inadmissible de voir ça que... il a même pas eu le droit à l'ambulance. Ouais. C'est grave hein. Même  
279 pas au taxi, rien.

280 JC : Vous, vous aimeriez que, si jamais ça vous arrivait ce que je ne vous souhaite pas... vous vous  
281 diriez quand même que vous seriez en droit d'attendre un transport...

282 O : Je parle pas pour moi, principalement, pour l'instant. Mais quand on voit, quand je vois des  
283 émissions, des pauvres gens qui sont obligés de vendre leur bien parce que leur femme sont dans des  
284 centres ou vice versa... parce qu'ils ont pas les moyens... heu, moi je dis c'est un peu une honte,  
285 parce que on voit de gens qui sont en arrêt et qui sont en train de se promener, en train de se  
286 pavaner... moi j'en connaissais une l'autre jour, elle était en arrêt, elle était rendue à la pêche  
287 pendant les grandes marées... heu ça fait mal de voir ça hein. Et que des gens ils ont la maladie  
288 d'Alzheimer ou... des je sais pas, d'autres maladie peut-être mais moi j'ai vu ce cas-là qui s'est produit  
289 à X l'autre jour, à la radio... eh ben je me dis c'est grave hein.

290 JC : Ce genre d'injustice

291 O : Ah ben là pour moi, il y a de l'injustice là-dessus hein. Il y a trop de social sur certaines personnes  
292 et il y en a d'autres qui mériteraient vraiment et qui ne l'ont pas. Moi, personnellement, c'est mon  
293 opinion, je sais pas ce que vous en pensez-vous.

294 JC : Ben je suis là pour la recueillir votre opinion. Bien, je pense que j'ai fait le tour, j'ai l'habitude de  
295 finir en demandant aux patients, aux personnes que je rencontre s'ils ont des choses à rajouter ?

296 O : Non, c'est tout. Non, je dis ça fait du bien de dire ça parce que ça m'énerve des fois de voir des  
297 trucs comme ça.

**CES PATIENTS QUI REFUSENT UN ARRÊT DE TRAVAIL : MOTIFS DE REFUS ET REPRÉSENTATIONS DE L'ARRÊT. Etude qualitative par entretiens semi-directifs**

---

RESUME

Si de nombreuses études s'intéressent aux caractéristiques des patients en arrêt de travail, peu de données sont disponibles sur les patients qui refusent de s'arrêter. Cette étude tente de décrire par une analyse qualitative les motifs de refus et les représentations de l'arrêt de travail chez quatorze patients ayant refusé un arrêt, interrogés par le biais d'entretiens semi-directifs. Il apparaît que la décision du refus résulte souvent de la combinaison des valeurs du patient, de sa perception de la maladie et du contexte professionnel et personnel dans lequel il se trouve. Leurs représentations de l'arrêt font émerger la priorité qu'ils accordent au travail dans leur vie quotidienne : l'arrêt n'est envisagé qu'en cas de force majeure, s'ils sont physiquement touchés ou qu'ils n'en n'ont pas le choix. Il est perçu de manière négative par certains d'entre eux, vécu comme une perte de fonction sociale ou identitaire. Ces résultats sont à mettre en perspective pour la réalisation d'autres études qui permettraient de mieux comprendre ces patients et les conséquences du refus sur leur santé.

---

**MOTS-CLES**

Arrêt de travail, Refus, Représentations mentales, Médecine générale, Médecine de famille.